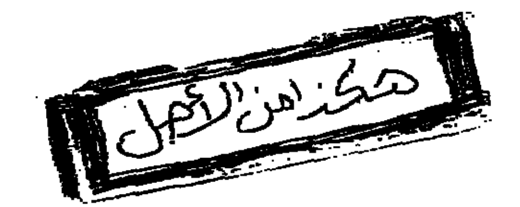
lis Peters



Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 15052 – 7 F

– DIMANCHE 20 – LUNDI 21 JUIN 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

La récession et les divergences commerciales au sommet de Copenhague

La « préférence communautaire »

LES déclarations faites vendredi 18 juin par François Mitterrand à la télévision danoise et celles de Jacques Chirac dans un journal local sur la nécessité d'une « préférence communautaire » arrivent à point. Au moment même où, en France, resurgit un débat qui, au-delà de l'emploi, met en cause toute une stratégie économique de longue durée, leurs petites phrases montrent que, sur un sujet essentiel, le pays pourrait retrouver une certaine unité de vues.

En critiquant ce qu'il y a d'excessif dans le libre-échange tel qu'il se développe, M. Mitterrand donne d'une certaine façon raison à tous ceux – nombreux à droite, mais aussi à gauche et dans le patronat – qui attaquent non seulement l'action du GATT pour supprimer l'ensemble des barrières tarifaires et non tarifaires entre pays, mais aussi l'absence de politique commerciale et industrielle de la Communauté. Depuis Alain Gomez, le patron de Thomson, qui avait attiré l'attention en publiant, à la fin de l'année dernière, dans nos colonnnes, un article réclamant la disparition du GATT, jusqu'à M. Séguin, demandant qu'une « préférence communautaire » préserve nos systèmes sociaux, la liste est longue de ceux qui militent pour freiner le libre-échangisme.

A priori, l'enrichissement des pays d'Amérique du Sud et d'Asie qui fondent leur développement sur l'exportation de produits fabriqués à bas prix est une bonne chose pour les nations industrialisées. L'Europe, en particulier, a sûrement plus intérêt à commercer avec des pays devenus prospères plutôt qu'à verser, sans grand espoir de retour, des aides pour combattre la pauvreté et le sous-développement. Les progrès des pays en voie d'industrialisation seront à terme profitables à tous puisqu'ils favorisent les échanges et poussent les vieux pays à se moderniser plus vite.

L'ennui est que, au moment même où les investissements réalisés dans les pays à main-d'œuvre bon marché commencent à produire leurs effets, l'Europe, entraînée par la grave récession allemande, s'enfonce dans la crise. La dureté de la concurrence internationale, déjà difficile à gérer en période de prospérité, devient insupportable en période de récession et de chômage.

ON aurait tort de réduire les réactions anti-GATT ou anti-libre-échange à la seule tentation d'un repli frileux à l'abri d'un tarif extérieur commun plus élevé. Certes, cette tentation qui a toujours existé en France (les Allemands nous la reprochent assez !) n'a pas disparu. Mais l'important est ailleurs : c'est le besoin vital de domestiquer un libre-échange par trop inégal, le besoin de ralentir la course aux gains de productivité, devenue socialement insupportable pour le Vieux Monde, la nécessité pour ce dernier de remuscler son industrie.

De telles réflexions ont déjà inspiré M. Balladur, aussi bien lors de sa récente visite à Bruxelles qu'au cours de son entretien avec M. Clinton. L'unité de vues peut donc se faire sur une certaine idée française du commerce international. Reste bien sûr que la France devra convaincre ses partenaires, et d'abord M. Kohl.

Lire nos informations pages 7 et 18

M 0146 - 0620 0 - 7,00 F



M. Delors cherche à endiguer le pessimisme des Européens

La récession en Europe devrait dominer le conseil européen des lundi 21 et mardi 22 juin à Copenhague. Mais les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté ne pourront éviter d'évoquer différents aspects de la politique commerciale européenne qui font l'objet de divergences. Une réunion extraordinaire des ministres des affaires étrangères des Douze avec le médiateur David Owen a été convoquée dimanche soir à Copenhague pour évoquer la situation en Bosnie, après l'accord intervenu à Genève entre Serbes et Croates sur un nouveau partage.

COPENHAGUE

de notre envoyé spécial

« Il n'y a pas de lapin dans le chapeau ! » Outre la sciatique qui fait souffrir Jacques Delors et dont on craignait, à la veille du week-end, qu'elle lui interdise de se rendre à Copenhague, ce que l'on redoute le plus à Bruxelles, c'est que le conseil européen des 21 et 22 juin déçoive l'attente de l'opinion et alimente ainsi, bien involontairement, le mouvement de contestation qui s'élève à nouveau, notamment en France, contre la construction communautaire.

Le principal débat devrait porter sur les problèmes de croissance, d'emploi et de compétitivité, bref sur les moyens de remédier à une récession qui affole l'Europe parce qu'elle pourrait être le signe avant-coureur d'un déclin durable. Ce thème s'est imposé comme une évidence pour le sommet de Copenhague, étant donné la gravité de la situation économique, que les récentes prévisions de la Commission européenne viennent encore de souligner. L'idée serait de préparer, pour un prochain sommet extraordinaire des Douze, qui pourrait se tenir dès l'automne, l'adoption d'une stratégie à moyen terme destinée à muscler l'économie du Vieux Continent.

PHILIPPE LEMAITRE

Lire la suite et l'article de CLAIRE TRÉAN, page 4

Elections anticipées le 18 juillet

Le système politique japonais traverse une crise sans précédent

Des élections anticipées auront lieu le 18 juillet au Japon. Cette décision a été annoncée vendredi 18 juin par M. Miyazawa après que son gouvernement eut subi un vote de censure en raison de son incapacité à faire passer une réforme électorale destinée à assainir la vie publique. La défiance a été votée du fait de la dissidence de 39 membres (sur 278) du PLD (Parti libéral démocrate). Cette fronde au sein de la formation conservatrice qui dirige le pays depuis 1955 pourrait préluder à une recomposition politique. M. Miyazawa se trouve ainsi affaibli avant d'accueillir, le 7 juillet, le sommet des sept pays industrialisés.

TOKYO

de notre correspondant

Après avoir connu une stabilité politique surprenante, au regard des autres démocraties, le Japon est entré à son tour, vendredi 18 juin, dans une période d'incertitude et de crise. Pour la première fois, en trente-huit ans de pouvoir ininterrompu, le PLD s'est gravement divisé. La rébellion d'une partie de ses membres a permis l'adoption d'une motion de censure, déposée la veille par l'opposition pour protester contre l'incapacité du premier ministre Miyazawa à faire adopter durant l'actuelle session parlementaire (qui se terminait le 20 juin) la réforme politique qu'il avait promise.

La motion de défiance a été adoptée par 255 voix contre 220 : 39 libéraux démocrates ont « trahi » le PLD – 16 s'étant désolidarisés par abstention. M. Miyazawa a aussitôt dissous la Diète. Les élections auront donc lieu le 18 juillet. Elles pourraient marquer la fin du système de parti dominant que connaît le Japon depuis 1955. Cette hypothèse n'est sans doute pas pour rien dans la chute, ces dernières heures, de l'indice boursier de Tokyo qui, pour la première fois en deux mois, est retombé en deçà des 20 000 yens, et dans la régression du yen vis-à-vis du dollar : les milieux d'affaires sont inquiets.

PHILIPPE PONS

Lire la suite page 5

2 950 embauches chez Renault



Lire nos informations page 14

Des immigrés suspects

L'adoption de la loi Pasqua apparaît comme un message de méfiance à l'égard des étrangers

par Philippe Bernard

Les immigrés d'abord ! On pourrait trouver dans cette formule provocatrice la traduction de l'empressement gouvernemental à légiférer à propos des étrangers. Moins de trois mois après le changement de majorité, trois textes fondamentaux pour le statut des étrangers et les libertés publiques sont en voie d'adoption.

Venant après les réformes du code de la nationalité et de la loi sur les contrôles d'identité, le projet de loi Pasqua, adopté vendredi 18 juin par les députés, couronne une trilogie qui pourrait bien marquer un tournant dans le débat sur l'immigration largement ouvert en France depuis une décennie. Que l'on examine à la lettre les nouvelles dispositions juridiques ou les discours qui les accompagnent, ce tir groupé législatif délivre en urgence à l'opinion publique un message de méfiance générale à l'égard des étrangers dont on peut redouter les conséquences sociales et politiques. Le changement de cap n'est pourtant pas total par rapport aux dernières années des gouvernements socialistes.

En son temps, Michel Rocard avait officialisé le nouveau réalisme de gauche sur la question en déclarant que *« la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde »*, et limité considérablement les demandes d'asile en réorganisant leur accueil afin de traquer les abus. Edith Cresson avait rêvé tout haut de charters de « clandestins » et brusqué ses amis en imposant les « zones d'attente » pour immigrés non admis sur le territoire. Quant aux pratiques policières et administratives, elles n'ont cessé de se raidir depuis dix ans.

M. Pasqua a d'ailleurs beau jeu d'affirmer aujourd'hui, à juste titre, que son texte ne fait, sur plusieurs points, que transcrire dans la loi des dispositions discrètement décidées par ses prédécesseurs dans des texte réglementaires, et des pratiques nettement ancrées.

Lire la suite et nos informations page 6

Les élections municipales en Italie

La Ligue au seuil de la mairie de Milan.

Page 3

Référendum en Krajina

Un nouveau pas vers la Grande Serbie.

Page 3

Le dollar au plus haut

Le dollar a atteint, vendredi 18 juin à Paris, son plus haut niveau de l'année avec 5,6530 F.

Lire la chronique monétaire page 17

M. Périgot invité du « Grand Jury RTL-le Monde »

François Périgot, président du Conseil national du patronat français depuis 1986, est l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche à 18h30.

Si les acteurs n'existaient pas

Les « Journées » du Conservatoire d'art dramatique ont mis en scène des centaines d'espoirs et quelques révélations

par Michel Cournot

Je m'exalte, j'oublie... Et j'aperçois soudain
L'ombre de mon profil sur le mur du jardin.

Et c'est vrai : un jeu de lumière projette, presque trente fois agrandi, le nez de Cyrano, en ombre chinoise, sur un haut mur clair, à droite de la scène. Ce Cyrano, c'est Eric Challier, vingt-six ans, 1 mètre 92, tignasse en bataille, des yeux de feu noir de samouraï, une voix d'enfer. Chaque année, la promotion de sortie du Conservatoire compte un de ces phénomènes qui ne pouvait pas ne pas devenir acteur, même s'il eût rêvé d'autre chose. « Dans la vie », vous les voyez de loin, les entendez de loin. Où que ce soit, sur une estacade à Dieppe, sur un quai de gare à Dijon, ils se démarquent du lot. Ils ont plus de panache, plus de tonus, plus d'« être-là ». Vous vous dites : « Tiens, un acteur ! », vous vous approchez, et oui, vous avez vu juste, acteur il l'est des pieds à la tête, parfois il l'est même trop.

Trop sûr de lui-même, comme Eric Challier, qui balance sans trop s'en faire les tirades de concours, *« A la fin de l'envoi, je touche ! »*, *« Exécuter des tours de souplesse dorsale, non merci ! »*, mais qui retrouve une fraîcheur dans les plaisanteries pures, *« J'ai des fourmis dans mon épée »*, ou un coup de vent d'émotion lorsque Roxane lui rappelle leurs jeux lorsqu'ils étaient enfants : *« Oui, vous veniez tous les étés à Bergerac »*...

Les « Grands Jours » du Conservatoire (expression plus appropriée que le simple mot « Journées », trop pantoufle), nous révèlent aussi, chaque mois de juin, l'anti-Cyrano : l'actrice rare, la vraie grande actrice, sans abord avantageux, sans physique tonitruant.

Lire la suite page 12

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 250 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 190 PTE; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CLDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société ;
cent ans à compter du
10 décembre 1944.
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE S.A.

Président directeur général :
Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction :
Jacques Guiu, Philippe Dupuis
Isabelle Tsaïdi
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex
Commission paritaire des journaux
et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*
ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90
(de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois ...	536 F	572 F	790 F
6 mois ...	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an ...	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne tarif sur demande.
pour vous abonner renvoyez ce bulletin
accompagné de votre règlement
à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL 36-15 LEMONDE
code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine – France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY – Box 1518, Champlain N.Y. 12919 – 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach. VA 23451 – 2983 USA

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT
DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____
Code postal : ____
Localité : ____
Pays : ____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie
PP Paris RP 301 MON 01

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a cinquante ans

Jean Moulin est arrêté à Caluire

par Jean-Marc Théolleyre

Un peu plus loin que la mairie de Caluire, en venant de Lyon, la maison ouvre sa façade sur la place Castellane, immuable au bout d'un demi-siècle. C'est là – une plaque commémorative le signale aux passants – que le 21 juin 1943, vers 15 heures, Jean Moulin a été arrêté par la police allemande conduite par Klaus Barbie. Avec lui, elle s'emparait de six autres membres importants de la Résistance, conviés à une réunion qui avait pour objet la désignation d'un successeur au général Charles Delestraint, chef de l'Armée secrète, arrêté lui-même à Paris, le 9 juin. Un huitième participant à la réunion de Caluire, dont on reparlera beaucoup et longtemps par la suite, René Hardy, parvient à s'échapper. En ce début de l'été 1943, c'est l'un des plus rudes coups portés par la Gestapo à la Résistance française. C'est la mise hors de combat, en attendant une prochaine mise à mort dans des conditions incertaines, du représentant personnel en France occupée du général de Gaulle, de l'homme qui avait reçu pour mission du chef de la France libre, le 4 novembre 1941, de *« réaliser en zone non directement occupée de la métropole l'unité d'action de tous les éléments qui résistent à l'ennemi et à ses collaborateurs »*.

On a beaucoup épilogué sur les raisons qui conduisirent « l'homme du 18 juin » à choisir ce préfet de la Troisième République qui n'appartenait pas aux fidèles des tout premiers jours. En juin 1940, Jean Moulin vient juste de dépasser la quarantaine. Il a conduit, jusque-là, une carrière préfectorale qui l'a, plus d'une fois, fait distinguer. Il a été depuis longtemps lié, d'estime d'abord, d'amitié ensuite, à Pierre Cot, qui, devenu ministre de l'air du gouvernement du Front populaire, en fera son chef de cabinet. Comme le veut la logique, il sera révoqué par Vichy dès le 2 novembre 1940. Alors, de lui-même, et avec suffisamment d'habileté pour ne pas éveiller l'attention, il va se mettre en quête des premières réalités d'une résistance qui va à tâtons.

Il entend prendre l'exacte mesure de tout ce qui, ici ou là, de Lyon à Marseille, de Montpellier à Toulouse, s'apparente à un refus de la défaite, à une volonté de lutte et d'opposition. Il épie les signes, il rencontre et jauge les hommes. Ainsi va-t-il rencontrer, dès juillet 1941, Henry Frenay, fondateur du Mouvement de libération, qui deviendra Combat, et déjà jaloux d'une indépendance ombrageuse. On a été tenté de voir là les origines d'un conflit qui ira en s'amplifiant et conduira même Frenay, beaucoup plus tard en 1977, à porter contre Jean Moulin cette accusation de crypto-communisme plus *nourrie de déductions et de suppositions* que de preuves. Elle laissera les gaullistes de marbre. A maintes reprises, ils répéteront que Jean Moulin fut un compagnon fidèle, un envoyé rigoureux, toujours respectueux des missions qui lui furent confiées.

Réaliser l'unité

En tout cas, lorsque Jean Moulin ira en octobre 1941, *via* le Portugal, présenter à Charles de Gaulle son état de la France du refus, il relèvera pour ce qui concerne les trois principaux mouvements, Combat, Libération et Francs-Tireurs, le désir d'indépendance des uns, et celui d'unification, mais seulement partielle ou occasionnelle, des autres. Il n'en recevra pas moins la mission de réaliser cette unité dont le chef de la France libre a besoin pour affirmer face aux Alliés une autorité qui lui est encore contestée. Il est essentiel pour lui, surtout après le débarquement anglo-américain en Algérie et dans le climat d'intrigues qui va en résulter, de pouvoir se prévaloir d'un ralliement indéfectible de toute la résistance intérieure.

De Moulin, Charles de Gaulle écrira dans les *Mémoires de guerre* : *« Je savais qui il était. Je savais qu'il voulait servir. »* Comment ne serait-il pas porté d'instinct vers cet homme *« rempli jusqu'au bord de l'âme de la passion de la France »* ?

De retour en France, où il est parachuté dans la nuit du 1er au 2 janvier 1942, Jean Moulin va, en dix-huit mois, accomplir ce dont il a été chargé. Durant un an et demi, ce sera pour lui une vie d'exaltation, de dangers, de qui-vive et d'affrontements souvent rudes. Il n'est pas facile de faire accepter par les trois grands mouvements de la résistance intérieure l'idée d'une séparation de l'action militaire et de l'action politique. Et moins facile encore de les faire souscrire à celle d'une allégeance à Charles de Gaulle, reconnu comme chef unique. De réunions en réunions, de jeux de cache-cache en nouvelles rencontres à Londres, Jean Moulin, qui est aussi « Max », « Rex », quand il ne s'appelle pas « Jacques Martel », directeur d'une galerie d'art à Nice, réalise l'unité souhaitée.

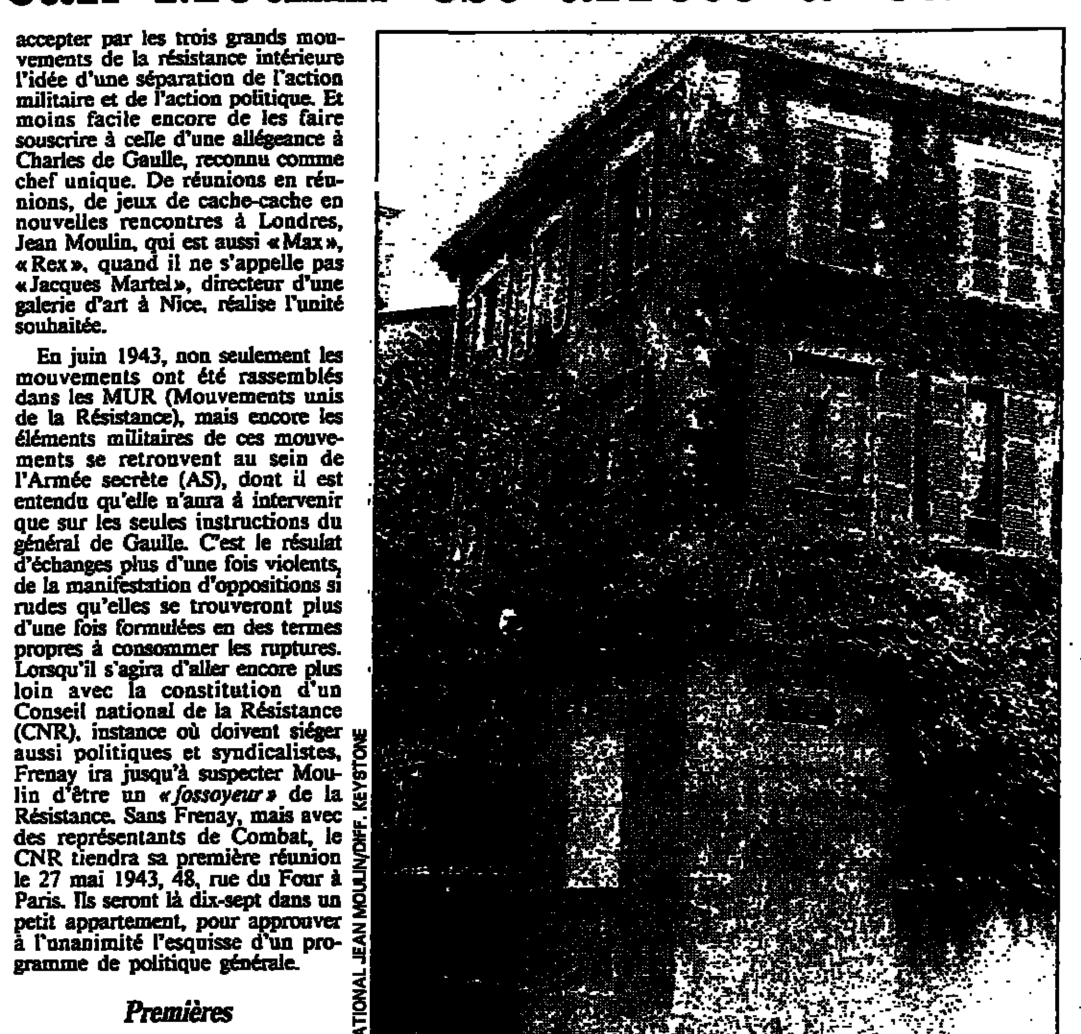
En juin 1943, non seulement les mouvements ont été rassemblés dans les MUR (Mouvements unis de la Résistance), mais encore les éléments militaires de ces mouvements se retrouvent au sein de l'Armée secrète (AS), dont il est entendu qu'elle n'aura à intervenir que sur les seules instructions du général de Gaulle. C'est le résulat d'échanges plus d'une fois violents, de la manifestation d'oppositions si rudes qu'elles se trouveront plus d'une fois formulées en des termes propres à consommer les ruptures. Lorsqu'il s'agira d'aller encore plus loin avec la constitution d'un Conseil national de la Résistance (CNR), instance où doivent siéger aussi politiques et syndicalistes, Frenay ira jusqu'à suspecter Moulin d'être un *« fossoyeur »* de la Résistance. Sans Frenay, mais avec des représentants de Combat, le CNR tiendra sa première réunion le 27 mai 1943, 48, rue du Four à Paris. Ils seront là dix-sept dans un petit appartement, pour approuver à l'unanimité l'esquisse d'un programme de politique générale.

Premières arrestations

Cependant, depuis l'occupation de la zone sud en novembre 1942, *la police allemande et ses auxiliaires français ont dangereusement* étendu leur emprise. Le printemps 1943 sera celui des plus cruelles épreuves. L'arrestation de Multon, alias Lunel, membre de l'état-major de Chevance-Bertin à Marseille, tourne au drame. Multon, « retourné » par la Gestapo, livre noms et organigrammes avant d'être mis à la disposition de Klaus Barbie à Lyon.

Le 8 juin, Jean Moulin, revenu à Lyon, accompagne le général Delestraint, chef de l'Armée secrète, à la gare de Perrache. Le général se rend à Paris. Il y a rendez-vous avec « Didot », auteur d'un plan de sabotage ferroviaire. « Didot », c'est René Hardy. Lui aussi a pris un train pour Paris. Mais, en gare de Chalon-sur-Saône, la police allemande, renseignée par Multon, l'arrête.

Les faits s'enchaînent. Le 9 juin, Delestraint est arrêté à son tour, à son rendez-vous parisien de la Muette, ainsi qu'un de ses adjoints et un agent de liaison. Jean Moulin, bientôt informé, entend que soit *désigné au plus vite* un successeur. Pour cela, il faut l'aval des délégués des MUR auprès de l'Armée secrète. Il faut aussi un lieu de réunion. Jean Moulin a confié à André Lassagne, l'un de ses compagnons, le soin d'en trouver un. Lassagne connaît un médecin de Caluire, Frédéric Dugoujon, qui, sans rien demander, met sa maison à la disposition de son ami. Il reste à fixer la date. Ce sera le 21 juin 1943, à 14 h 30. On alerte les participants qui doivent être, outre Jean Moulin et André Lassagne, Raymond Aubrac, Henri Aubry, Bruno Larat, les colonels Schwarzfeld et Lacaze. En dehors de Lassagne et de Jean Moulin, personne ne connaît le lieu de rencontre. Il a été convenu par précaution qu'un rendez-vous serait donné à chacun soit avec Lassagne, soit avec Moulin, qui les conduiraient ensuite à Caluire. Ainsi vont les choses. Mais à 13 h 45, André Lassagne, qui attend Henri Aubry au funiculaire de la Croix-Rousse à Lyon, voit arriver ce représentant de Combat en compagnie d'un nouveau venu, « Didot », autrement dit René Hardy. Lassagne exprime sa surprise, manifeste sa réticence. Aubry insiste. Hardy sera donc à Caluire. Car, à ce jour, personne ne sait qu'il a été arrêté le 8 juin en gare de Chalon-sur-Saône et, par conséquent, que les Allemands l'ont relâché. Plus tard, on se souviendra aussi de la présence dans le funiculaire, puis dans le tramway de Caluire où ont pris place Aubry et Hardy, d'une femme en corsage rouge qui semble les avoir suivis et les avoir vus entrer dans la maison du docteur Dugoujon.



CENTRE NATIONAL JEAN MOULIN/DIFF. KEYSTONE

La maison du docteur Dugoujon.

A 15 heures, tous les participants sont là, mais alors que Bruno Larat, les colonels Lacaze et Schwarzfeld, André Lassagne, Aubry et Hardy attendent au premier étage de la maison où les a conduits la servante du docteur Dugoujon, Jean Moulin et Raymond Aubrac, arrivés en retard, ont été pris pour des patients et se retrouvent dans la salle d'attente au rez-de-chaussée. A 15 h 10, trois voitures débouchent sur la place Castellane. Les hommes de la Gestapo investissent la maison. Barbie, qui les conduit, est assuré d'avoir à sa disposition les dirigeants de l'Armée secrète et de tenir enfin le fameux « Max », le représentant de De Gaulle. Mais, de tous ses prisonniers, il ne sait lequel est-ce. Il ne le sait toujours pas à la fin de la journée, quand, dans les bâtiments de l'avenue Berthelot, s'achèvent les premiers interrogatoires et les premières tortures.

Des huit résistants surpris à Caluire, l'un, pourtant, s'est échappé, et c'est René Hardy. Alors que ses compagnons avaient été aussitôt menottés, lui n'était retenu que par un « cabriolet », une chaîne passée autour d'un poignet. Un coup de coude à l'estomac de son gardien au moment où on le poussait vers la voiture et il a filé. Il a bien essuyé un tir de pistolet mais il n'y a pas eu de poursuite. Plus tard, on s'en montrera surpris, comme on le fut de sa présence à la réunion, et plus encore du silence qu'il avait gardé sur son arrestation par les Allemands le 8 juin, et sur les raisons de sa libération. A ces étrangetés s'ajoute un rapport allemand – dit rapport « Flora » – qui le mettait en cause, comme l'accusait aussi Klaus Barbie. C'était plus que suffisant pour motiver une instruction et un procès.

Pourtant, en 1947, la cour de justice de la Seine acquittait « Didot ». Son attitude, l'impression de sincérité qu'il donnait en jurant qu'il avait échappé aux Allemands à Chalon, la méfiance aussi qu'inspiraient à cette époque les documents nazis et les affirmations d'un Barbie, y furent pour beaucoup. Plus tard, la preuve de l'arrestation fut établie. René Hardy admit qu'il avait menti. Son acquittement pour son rôle dans l'affaire de Caluire, revêtu de l'autorité de la chose jugée, ne pouvait être remis en cause. Un second procès lui fut tout de même fait portant sur une communication par lui aux Allemands de renseignements concernant le plan de sabotage ferroviaire dont il était l'auteur. De nouveau, il y eut acquittement. Après quoi, vint le temps du silence jusqu'au jour où Klaus Barbie, démasqué en Bolivie, se plut à revenir sur les mystères de Caluire pour en donner des versions successives et contradictoires.

« Les yeux fixes et hagards »

Aux singularités de ce rendez-vous de Caluire, propres à entretenir un malaise, se sont ajoutées les incertitudes sur la fin même de Jean Moulin. De sa mort, aucun de ses compagnons ne fut témoin. Les derniers à l'avoir vu ont été, à Lyon, le docteur Dugoujon, Raymond Aubrac et Christian Pinault, détenus au fort Montluc. Ceux-là parlent d'un homme méconnaissable que les geôliers emmenaient et ramenaient. C'est de ce même état de délabrement que se souviendront le général Delestraint et André Lassagne, l'un et l'autre mis en présence de Jean Moulin dans la villa de Neuilly qu'occupait alors le patron du SD allemand, Boemelburg.

Ces témoignages seront corroborés par ceux des fonctionnaires de la police allemande. Ceux-ci ont vu *« un homme très malade qui n'en avait plus pour longtemps à vivre, les yeux fixes et hagards »*. Enfin, ultime témoin, allemand lui aussi, Johan Meiners dira que, fonctionnaire à la police de Francfort, il fut avisé, au cours de l'été 1943, du dépôt, en gare de cette ville, d'un homme décédé peu avant l'arrivée d'un train à destination de Berlin. Quelques jours plus tard, un autre membre de la police allemande à Paris recevait de l'infirmier chargé d'accompagner le moribond un certificat de décès du 8 juillet 1943. Un autre document signalait que, *« sur ordre »*, Jean Moulin avait été incinéré au crématoire du Père-Lachaise et que l'urne contenant ses cendres portait le numéro 10137. C'est cette urne qui entrera au Panthéon le 19 décembre 1964, après le salut rendu par André Malraux au *« chef du peuple de la nuit »*.

► A lire : outre la biographie de Jean Moulin par Daniel Cordier, *l'Inconnu du Panthéon*, trois volumes publiés (Lattès), on consultera celle de Henri Calef, *Jean Moulin, une vie* (Plon, 1980), ainsi que le troisième volume de *l'Histoire de la Résistance en France*, d'Henri Noguères et Marcel Degliame-Fouché (Laffont, 1972). René Hardy s'est exprimé, de son côté, dans *Derniers mots* (Fayard, 1984). Enfin, une relation du deuxième procès Hardy figure dans *Procès d'après guerre* (La Découverte-le Monde, 1986).

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

Les Serbes de la Krajina croate et ceux de Bosnie veulent s'unir

Les Serbes de Krajina (Croatie) votaient, samedi 19 et dimanche 20 juin, lors d'un référendum, sur l'opportunité de leur union avec les Serbes voisins de Bosnie et *« d'autres Etats serbes qui le désirent »*. Cette consultation a été jugée illégale par le gouvernement de Zagreb.

KNIN (Krajina)

de notre envoyé spécial

« Un peuple. Une volonté. Un Etat. » Sur sa jeep kaki, le major Velimir Bajat a collé la belle affiche blanche ornée d'une fleur et de ses pétales qui symbolisent respectivement la paix et les peuples serbes réunis. Une affiche imprimée pour le référendum de la « République serbe de Krajina » (RSK, Croatie).

La RSK propose ce week-end à ses quelque 400 000 citoyens de voter l'union avec leurs frères de Bosnie. Commandant des forces serbes à Benkovac sur le front sud, dalmate, à quelque 70 kilomètres de Knin, la « capitale » des Serbes de Krajina, le major Bajat n'a pas d'états d'âme. *« Absolument* dit-il, *ce référendum est un premier pas avant l'union de tous les Serbes, ceux de Serbie y compris, dans un seul Etat. C'est notre intérêt vital »*, explique-t-il. *« Je vous rappelle*, ajoute le major, *que la question du référendum se termine par : « Etes-vous pour l'union avec d'autres Etats serbes ? »*.

Ce vote est en fait la troisième étape vers « l'objectif final » : le 24 avril, les Parlements des Serbes de Croatie et de Bosnie avaient déjà proclamé la création d'une « assemblée populaire » commune ; les 15 et 16 mai, lors du référendum des Serbes de Bosnie sur le plan Vance-Owen, qui voulait interdire le lien entre les peuples serbes, les électeurs s'étaient aussi prononcés *« pour une République serbe de Bosnie libre d'entretenir des relations avec d'autres Etats »*. Le major Bajat juge aujourd'hui, malgré la présence depuis plus d'un an des « casques bleus » de l'ONU dont neuf cents Français, malgré le plan de paix Vance-Owen, que *« la cohabitation est impossible avec les oustachis »*. Il appelle ainsi les Croates du nom du mouvement fasciste de la seconde guerre mondiale. Il les tient d'ailleurs à l'œil ces « oustachis », pour ne pas se faire surprendre par une offensive, comme le 22 janvier dernier, lorsque les forces de Zagreb avaient repris une partie du *« territoire serbe »* en Croatie.

Depuis l'annonce du référendum, la République serbe de Krajina qui représente, avec ses 14 000 kilomètres carrés, près d'un tiers du territoire croate, vit dans la psychose d'une nouvelle intervention militaire. Zagreb a jugé ce référendum *« illégal »* et chargé sa justice *« d'identifier les organisateurs »* de ce qui est qualifié de *« provocation »* et de *« crime contre l'intégrité territoriale croate »*.

Le président croate Franjo Tudjman, qui misait jusqu'à présent sur la force de protection des Nations unies (FORPRONU), dont le mandat expire à la fin du mois, a de nouveau évoqué l'emploi *« d'autres moyens »* pour rétablir la souveraineté de Zagreb sur les territoires contrôlés par les Serbes.

Hommes en armes dans les villages ; tanks repris à l'ONU après l'offensive de janvier en batterie ; convois militaires sillonnant les routes étroites des montagnes rocailleuses de Krajina : la « République serbe » a décrété la mobilisation générale. De leur côté, les observateurs militaires de la FORPRONU sont inquiets et font état de *« mouvements suspects »* de troupes croates. Cette inquiétude s'explique facilement : n'est-ce pas un précédent référendum, en août 1990, *« pour l'autonomie serbe »* en Croatie, qui avait allumé un conflit qui a fait 6 000 morts, 20 000 blessés et 13 000 disparus du seul côté croate.

A Knin, les autorités ne sont pas très enthousiastes pour ce référendum, qui risque, à terme, de relancer la guerre, alors que l'économie de la Krajina agonise. Djordje Bjejovic, le premier ministre de la RSK, souligne que *« l'unification est un processus long qui nécessite une préparation »*, même s'il ajoute qu' *« il n'y aura pas de surprise, nous sommes le même peuple »*. Boro Martinovic, membre de la commission électorale du référendum et considéré comme l'un des « hommes forts » de Knin, estime *« normal qu'une même nation s'unisse sur une même terre. C'est notre slogan »*.

De Belgrade à Knin en passant par Banja-Luka (Bosnie) les Serbes ne marquent sur les murs qu'un seul signe : quatre « S ». Qui veulent dire : *« Seule l'union sauve les Serbes. »*

JEAN-BAPTISTE NAUDET

Le cessez-le-feu n'est pas respecté en Bosnie

Le cessez-le-feu général prévu, vendredi 18 juin, en Bosnie a du mal à s'imposer. Après son entrée en vigueur, des échanges de tirs ont été signalés en divers points du pays et un « casque bleu » canadien a été tué près de Sarajevo, lorsque son véhicule blindé a été touché par un obus antichar tiré vraisemblablement par les forces croates.

La FORPRONU n'exclut pas que la dernière trêve signée, mardi à Sarajevo, sous les auspices des Nations unies par les commandants des trois forces armées bosniaques, connaisse le sort de tous les cessez-le-feu précédents, qui ont été ignorés ou violés. Toutefois, selon Radio-Sarajevo, la situation semblait se calmer, samedi matin, en Bosnie centrale, entre forces croates et musulmanes, même si des combats se déroulaient toujours dans la région de Vitez.

A Gorazde, ville de Bosnie orientale, les forces serbes poursuivaient leurs attaques contre l'enclave musulmane en dépit de la présence d'observateurs de l'ONU. – *(Reuter, AFP.)*

La manifestation de soutien à Vuk Draskovic est interdite par les autorités

BELGRADE

de notre correspondante

Des experts médicaux ont confirmé la gravité de l'état de santé du dirigeant de l'opposition serbe, Vuk Draskovic et de son épouse Danica, détenus depuis le 2 juin et violemment battus par des policiers pendant et après leur arrestation. L'écrivain, qui a refusé d'être hospitalisé dans un établissement de l'armée yougoslave, présente des lésions cérébrales, des troubles de l'équilibre et de la vue et des amnésies légères tandis que sa femme souffre de violentes douleurs à la colonne vertébrale. Leurs avocats ont accusé, vendredi 18 juin, le président de la Serbie, Slobodan Milosevic, et son gouvernement d'avoir ordonné les violences infligées aux époux Draskovic et d'avoir ainsi essayé de *« liquider physiquement »* celui que les autorités serbes considèrent comme *« un ennemi du régime »*. Ils ont mis en cause notamment le ministre de l'intérieur de Serbie, Zoran Sokolovic, et le chef de la police de Belgrade, M. Rade Markovic, qu'ils soupçonnent d'avoir *« organisé et dirigé »* directement *« la torture »* du couple Draskovic.

D'autre part, la marche pacifique vers la prison centrale de Belgrade, qui devait être organisée, ce samedi 19 juin, par le « Comité pour la libération de Vuk Draskovic et la défense des libertés politiques » a été interdite par les autorités. Cette mesure de dernière minute risquait de créer de nouvelles tensions à Belgrade où la police avait, vendredi, multiplié les contrôles d'identité.

F. H.

ITALIE : deuxième tour des élections municipales partielles

La Ligue semble bien placée pour l'emporter à Milan

Le deuxième tour des élections municipales partielles *devrait confirmer* la tendance enregistrée il y a deux semaines, lors du premier tour : *montée de* la Ligue et de la Rete anti-Mafia, effondrement des partis traditionnels à l'exception du PDS.

ROME

de notre correspondante

Dimanche 20 juin, dans cent quarante-cinq villes italiennes, les électeurs retournent aux urnes pour le second tour de la première élection directe des maires. Et si, lors du premier tour, le 6 juin, les nombreuses nouveautés de ce mode de scrutin en ont troublé plus d'un, cette fois l'exercice semble plus facile. D'autant que, dans l'intervalle, ne s'est formée aucune nouvelle alliance, les « finalistes » gardant en général leurs vieux dossards. Le calcul, en revanche, est plus compliqué pour les conseils municipaux : là où les listes qui appuient le candidat vainqueur se répartiront les 60 % des sièges en fonction du résultat du premier tour – les autres listes se partageant les 40 % restants, selon le même système.

Encore plus compliqué en Sicile

Pour prendre l'exemple de Milan, principal enjeu de cette élection, si le candidat de la Ligue, Marco Formentini, crédité de neuf points d'avance dans les sondages l'emporte, comme il n'est soutenu que par son seul parti, la Ligue est certaine de s'assurer le pouvoir absolu, prenant, en plus de la mairie, les 60 % du conseil, soit 36 sièges sur 60. A l'inverse, si son concurrent, le candidat de la gauche, Nando Dalla Chiesa, arrive en tête, les cinq formations qui l'appuient (le mouvement anti-Mafia La Rete, le PDS, Refondation communiste, les Verts et la Liste pour Milan) se répartiront les 60 % du conseil en donnant un net avantage à Refondation communiste, créditée de quinze sièges, et au PDS (ex-PCI), qui en aura douze. Les petites formations tempérant en quelque sorte l'ensemble avec quatre sièges à la Rete, quatre aux Verts, un à la Liste pour Milan.

Est-ce assez compliqué ? Pas encore. Car en Sicile, la première région à avoir opté pour l'élection directe des maires, des particularismes techniques locaux font qu'à travers un système de double bulletin le vote pour le conseil municipal est distinct de celui pour le maire. Résultat concret, à Catane, où se déroule la plus importante élection sicilienne, quel que soit le vainqueur – le favori, le républicain Enzo Bianco, appuyé par un cartel qui va du PDS aux Verts en passant par les Catholiques populaires, ou l'outsider, le jeune député de la Rete, Claudio Fava, – les jeux sont déjà faits depuis le premier tour pour le conseil où la démocratie-chrétienne et ses vieux alliés sont majoritaires.

Comme pour mieux accompagner ce petit casse-tête électoral, les Italiens auront passé ces dernières semaines à suivre débats et polémiques : sur les réformes constitutionnelles et les tracasseries administratives. Au point que l'intérêt des élections municipales, après la surprise du 6 juin qui a consacré l'avancée de la Ligue, la déconfiture de la vieille démocratie-chrétienne et de son allié socialiste aujourd'hui inexistant, était provisoirement passé au second plan. Après bien des tergiversations et des combats d'arrière-garde, le Parlement s'achemine sur la voie de la réforme du scrutin à la Chambre, qui devrait être majoritaire à un tour, avec un correctif de proportionnelle ne dépassant pas 25 %, dans l'état actuel des discussions.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

□ **ALLEMAGNE : quatre ans de prison pour un profanateur de cimetières juifs.** – Un homme de vingt-sept ans a été condamné à quatre ans de prison ferme, vendredi 18 juin, par le tribunal de Constance, pour avoir profané des cimetières juifs et des monuments en mémoire de l'Holocauste situés dans le sud-ouest de l'Allemagne. Deux complices ont été condamnés à trois et deux ans de prison et un troisième devra verser une amende de 6 000 deutschemarks (environ 20 000 francs). Le président du tribunal a indiqué que les accusés n'étaient pas membres d'organisations néo-nazies. – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES

L'espoir « turc » du Nakhitchevan

NAKHITCHEVAN (Azerbaïdjan)

de notre envoyée spéciale

ICI comme en Arménie, dont on voit les premiers villages au loin, les arbres, déjà rares dans un paysage superbe, ont été sciés à ras. Sans électricité – coupée pour cause de blocus – il faut du bois de chauffe pour survivre à l'hiver caucasien.

Et des voies de communication pour avoir de quoi manger : *« Sans le « Pont de l'espoir » vers la Turquie, nous serions morts de faim cet hiver »*, dit-on au Nakhitchevan, une enclave entrouverte depuis un an seulement et peuplée de 300 000 Azerbaïdjanais. Leurs malheurs, dénoncés par les seuls médias turcs et musulmans, résultent de ceux que vivent les Arméniens du Haut-Karabakh – et qui seuls émeuvent l'opinion d'Occident.

L'enclave du Haut-Karabakh, « purifiée » de sa minorité azérie au cours de cinq années de guerre, est désormais rattachée, de fait, à l'Arménie. Le Nakhitchevan, par contre, a certes été « épuré » de ses Arméniens (qui formaient encore 5 % de sa population en 1988 et près de 40 % au début du siècle), mais il reste coupé de l'Azerbaïdjan, dont il fait partie, par le sud de l'Arménie, via le corridor du Zanguezour, qui va jusqu'en Iran.

Ces frontières étranges ont été fixées par les bolcheviks, au début des années 20, à la suite de massacres épouvantables entre « Tatars » (Azéris) et Arméniens, survenus en 1905, 1918 et 1920. C'est-à-dire, à chaque fois que le pouvoir colonial russe s'effondre – comme c'est de nouveau le cas. Alors, les lignes électriques, les gazoducs et les voies de communication alimentant le Nakhitchevan ont été coupés et, pour aller à Bakou, ses habitants n'avaient plus que la voie des airs, menacée elle aussi parfois par les Arméniens.

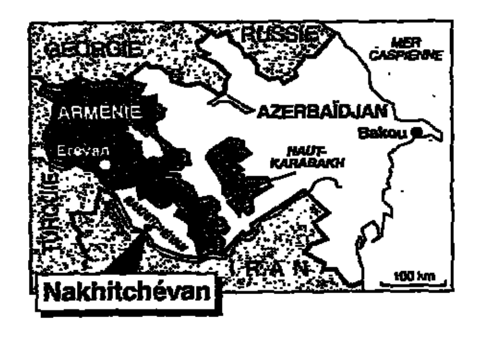
Le plus dur, au Nakhitchevan, fut vécu quand s'ajoutait au blocus imposé au nord par les Arméniens celui des troupes frontalières soviétiques sur l'ancien « rideau de fer » le long du fleuve Araxe au sud. Le départ de ces troupes en 1992 fut un des premiers titres de gloire du « fils du pays » élu un an plus tôt à la tête du Parlement du Nakhitchevan : l'ancien membre du bureau politique soviétique Gueidar Aliev, qui « règne » deux années sur cette enclave perdue avant de reconquérir tout le pouvoir à Bakou (*le Monde* du 17 juin).

Le départ des Russes – qui ont reporté leur ligne de défense sur l'Arménie – permit en effet l'ouverture du « Pont de l'espoir », construit au-dessus de l'Araxe par les Turcs qui ont 5 kilomètres de frontière commune avec le Nakhitchevan. L'« espoir », c'est la Turquie ; ses marchés et ses habitants qui parlent presque la même langue que ceux du Nakhitchevan. Il n'est encore accessible, après des heures d'attente dans une file de véhicules poussiéreux, qu'à ceux qui ont quelque chose à y vendre et qui peuvent, d'abord acheter le visa, puis payer les divers douaniers, plus ou moins officiels, qui en gardent l'entrée, aux côtés des militaires turcs.

Les visas turcs sont bien plus faciles à obtenir pour les Azéris que les visas pour l'Iran, qui s'étend au sud du Nakhitchevan. Téhéran s'inquiète en effet de l'émergence d'un Azerbaïdjan indépendant et démocratique pouvant être un pôle d'attraction pour sa propre minorité azérie, concentrée dans le nord-ouest de l'Iran. Mais l'atout que M. Aliev a su exploiter avec doigté est la rivalité qui oppose Turcs et Iraniens au Nakhitchevan, perçu comme l'avant-poste de leurs influences respectives en Asie ex-soviétique.

Dans la « capitale » de la République autonome qui se nomme elle aussi Nakhitchevan, la place centrale est un terrain vague, où l'on s'affaire à planter des arbustes, autour du socle vide qui supportait Lénine. Quatre bâtisses la flanquent : celles du Parlement, du théâtre, du gouvernement et du musée, ce dernier occupé désormais par une banque turque, où somnole un unique préposé... Le contenu, fort éloquent, du musée est exposé dans une maison proche : dans l'entrée, trônent, soigneusement symétriques, les photos des cérémonies de signature des récents accords conclus par M. Aliev avec l'Iran et la Turquie.

Suivent deux salles pour l'Antiquité et ses amphores, une troisième pour le Moyen-Age. On y voit la photo de ce qui était manifestement une église arménienne, mais que la légende dit être une « forteresse albanaise » : *« C'est à cause de ces ruines du royaume des Albans, nos ancêtres, que les Arméniens veulent prendre nos terres »*, dit le guide. Les Azerbaïdjanais refusent d'admettre la présence ancienne des Arméniens dans ces régions avec la même énergie que mettent ces derniers à occulter la politique des Russes, qui, au XIXe siècle, « importèrent » en Transcaucasie des Arméniens d'Anatolie et de Perse, pour épaissir un « tampon chrétien » à leurs frontières sud.



Pour l'époque moderne, on montre la presse des réformateurs musulmans du début du siècle, avec leurs caricatures acérées sur le thème des mollahs *« alliés des étrangers pour opprimer les pauvres musulmans, lesquels oppriment eux-mêmes leurs femmes »*. La suite, ce sont des portraits de Lénine et des communistes azéris, désormais barrés d'un fin filet noir transversal... Nulle trace de M. Aliev parmi eux : *« C'est Gueidar Alievitch lui-même, qui, par modestie, n'a pas voulu figurer là »*, explique le préposé.

Mais la popularité de Gueidar Aliev au Nakhitchevan repose aussi sur du concret : depuis qu'il est là, l'Iran a construit deux usines à pain et fourni un peu d'électricité, du carburant, de l'eau et des produits de première nécessité. Téhéran a aussi autorisé l'ouverture d'un marché sur sa propre rive de l'Araxe, en « zone franche » accessible sans visas, et délivré des autorisations de transit à 2 000 routiers du Nakhitchevan.

La Turquie en fait encore plus et, surtout, elle a accordé en 1992 un crédit de 100 millions de dollars à M. Aliev. *« Dix ont été utilisés l'an dernier*, explique-t-il, *pour éviter la famine et 25 doivent l'être cette année – 10 en produits achetés à la Turquie et 15 en investissements, encore à définir »*. Mais un des investissements que les Turcs ont choisis eux-mêmes, ici comme ailleurs dans les Républiques « musulmanes » de l'ex-URSS, c'est celui de l'enseignement, parfois religieux.

L'institut de technologie de Nakhitchevan a ainsi été cédé au groupe turc privé Zaman, doté, dit-on, de capitaux saoudiens. Ce groupe diffuse en Asie centrale des journaux et une chaîne câblée islamistes. Avec notamment un quotidien imprimé à Bakou, qui eut, du moins à ses débuts, beaucoup de succès. Le directeur turc de cette école de Nakhitchevan, où 80 garçons, dont 40 internes, apprennent cette année l'anglais et les rudiments de l'islam, nous tend un numéro de ce quotidien *Zaman* : *« Voyez ce dessin*, dit-il, *c'est pour vous »* : un fusil à quatre gâchettes – l'ONU, la Russie, la France et l'Angleterre – y tire sur la Bosnie et l'Azerbaïdjan. *« Mais ce n'est pas votre faute*, ajoute-t-il, *c'est à cause de votre premier ministre qui est arménien... »*

Ce directeur d'école, lié de toute évidence à la droite turque, ignore que la famille de M. Balladur est originaire précisément du Nakhitchevan, qu'elle a fui en 1737 (*le Monde* du 14 avril). Ce qui ne l'empêche nullement de partager avec les Azéris d'ici et d'ailleurs la conviction que Paris aide leurs ennemis les Arméniens. Celle-ci a, peut-être, commencé à faiblir avec l'arrivée en avril au Nakhitchevan d'un avion d'aide humanitaire française, sur les talons d'un appareil américain. *« On a reçu de l'équipement médical équivalant seulement à un mois de fonctionnement de nos hôpitaux en régime normal »*, soupire le médecin chef local. Une « normalité » qui reste, ici aussi, une nostalgie ou un très vague espoir.

SOPHIE SHIHAB

هكذا من الأصل

DIPLOMATIE

Le sommet des Douze à Copenhague

Comment assurer la stabilité en Europe ?

A défaut d'avoir su faire face à la crise yougoslave, l'Europe devrait au moins essayer de faire en sorte qu'un tel désastre ne se reproduise pas. C'est de cette remarque de bon sens qu'est partie la proposition faite par le gouvernement français, avec le soutien de l'Elysée, aux autres pays de la Communauté d'endosser, au sommet de Copenhague, son idée d'une *« conférence internationale sur la stabilité en Europe »* et de poursuivre avec lui la réflexion engagée sur ce projet.

M. Balladur avait lancé l'idée dès sa prise de fonctions, dans ses premières adresses à l'Assemblée nationale et au Sénat. Elle n'inspira alors pas le moindre commentaire aux autres Européens : le projet était flou, entouré de références historiques paradoxales (comme la conférence de Yalta), tâtonnant dans sa formulation qui varia d'ailleurs considérablement à une semaine d'intervalle ; il semblait répéter, en en ignorant les échecs, des tentatives déjà faites, dans un style au demeurant très peu balladurien (encore une conférence internationale et des embouteillages dans Paris !).

Bref, on était en droit de penser que la chose était improvisée et inspirée, chez M. Balladur, par le simple désir de prendre sa part au « domaine partagé » (les affaires étrangères) ou, au mieux, par de bonnes intentions. M. Mitterrand avait déjà été entretenu du sujet et soutenait la démarche.

Deux mois plus tard, l'idée a quelque peu pris forme, au fil d'une concertation entre Matignon et l'Elysée, et grâce au travail du centre d'analyse et de prévision (la « cellule pensante » du Quai d'Orsay). Il s'agirait en substance pour la Communauté – car on conçoit l'exercice dans le cadre de la politique étrangère commune des Douze – de proposer aux pays d'Europe centrale et orientale des *« incitations »* pour qu'ils règlent contractuellement les différends concrets qui les opposent à propos des minorités et des frontières.

Un domaine réduit

Ces accords seraient chapeautés *in fine* par un grand « pacte » européen, dont la Communauté, les Etats-Unis et la Russie seraient non pas les garants, mais en quelque sorte les « cotémoins ». Dans le déroulement idéal que décrit un conseiller de M. Balladur, l'ensemble devrait aboutir à la conclusion du pacte final fin 1994 ou début 1995 (sous la présidence française).

La démarche se veut exclusivement préventive. C'est pourquoi elle laisse volontairement de côté l'ex-Yougoslavie, y compris les problématiques balkaniques (macédonienne et autres) où le besoin de prévention semble pourtant le plus urgent. Elle s'adresse aux pays *« susceptibles d'un rapprochement avec la Communauté »* et, pour cette raison, laisse de côté aussi les Républiques d'Asie centrale issues de l'Union soviétique, ainsi que le *« très complexe »* Caucase.

La Russie ne serait conviée que comme *« cotémoin, pour faire pendant aux Etats-Unis »* (ce qui sera diversement apprécié par les pays de l'Est), et n'aurait donc pas à traiter de ses différends avec les pays baltes ou l'Ukraine, ou de ses problèmes internes de minorités. Sauf évolution du projet qui n'est encore qu'une ébauche, les principaux foyers d'instabilité en Europe échapperaient ainsi au champ de l'entreprise, ce qui en réduit considérablement la portée.

Cela étant, si la Communauté peut aider la Hongrie à obtenir de Bucarest des engagements qui désamorceraient toute tension en Transylvanie, tant mieux. C'est le cas régulièrement cité à l'appui de la démarche française, comme exemple d'une situation où le tête-à-tête ne débouche sur rien et où l'ouverture d'une perspective européenne contribuerait à débloquer les choses. Encore faudrait-il que cette perspective soit claire. Or, à ce stade, elle ne l'est pas, puisque le débat de fond sur l'avenir de la Communauté (l'élargissement jusqu'où ? petite ou grande Europe ?) n'a été tranché ni parmi les Douze ni en France même.

Pas de garantie militaire

La conjoncture est, de surcroît, des moins propices aux promesses généreuses d'ordre économique ou commercial. On a beaucoup reproché en son temps à l'idée de *« confédération européenne »* de M. Mitterrand d'apparaître comme une antichambre où faire patienter éternellement les candidats à l'adhésion. Le projet français n'échappera pas à ce soupçon s'il ne propose qu'un *« rapprochement »* avec la CEE sans trancher sur la question des adhésions ou s'il a l'air de vouloir substituer un *« dialogue politique »* à l'ouverture des marchés que réclament les pays de l'Est.

Enfin, le projet initial de M. Balladur s'est très vite et très radicalement automutilé en renonçant à s'attaquer aux problèmes de sécurité proprement dits (c'est-à-dire à fournir des garanties d'ordre militaire). *« C'était trop ambitieux »*, reconnaît l'un de ceux qui y ont travaillé. Le précédent gouvernement français s'y était exercé, dans une relative discrétion d'ailleurs, en essayant de promouvoir, mais en vain, l'idée d'un véritable traité de sécurité dans le cadre de la CSCE (1). Entre temps, il y a eu la guerre en Croatie et en Bosnie et la démonstration que personne en Europe ni aux Etats-Unis n'était prêt à aller défendre des principes par la force.

En faisant de la prévention, en jouant sur *« l'appétit d'Europe »* supposé des pays de l'Est, on évitera de laisser survenir des situations de crise où cette impuissance serait de nouveau avérée, font valoir les défenseurs du nouveau projet français. Mais n'est-ce pas passer à côté de la principale leçon de la crise yougoslave ? Et sans cet élément essentiel à sa crédibilité, quelle est la capacité dissuasive de l'Europe face aux forces potentiellement déstabilisatrices (nationalismes xénophobes, pan-slavisme, islamisme intégriste, etc.) qui sont, précisément, celles pour qui l'Europe n'est pas « appétissante » ?

CLAIRE TRÉAN

(1) Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui rassemble tous les pays du continent européen plus les Etats-Unis et le Canada.

Endiguer le pessimisme

Suite de la première page

Une stratégie qui serait mise en œuvre sur cinq ans (1994-1999), durant la seconde étape de l'Union économique et monétaire (UEM). Au conseil européen d'Edimbourg, en décembre dernier, il n'était pas encore question de récession frappant l'ensemble de la Communauté, et les experts tablaient encore sur une modeste croissance en 1993.

Les Douze s'étaient donc contentés d'adopter une « initiative européenne de croissance » d'un classicisme éprouvé, qui mettait l'accent sur la relance des investissements, notamment des infrastructures, et sur une coordination renforcée de l'action conjoncturelle des Etats membres. Depuis, la situation s'est fortement dégradée, et chacun est conscient que de tels remèdes, s'il ne faut pas les négliger (l'« initiative européenne de croissance » sera dotée de moyens nouveaux), ne peuvent suffire pour guérir un mal plus profond que celui initialement diagnostiqué.

Il reviendra à Jacques Delors d'engager la discussion. Son intervention, qu'il a préparée seul, qu'il n'a pas soumise à la Commission, conserve un certain mystère, comme pour souligner la gravité du moment et peut-être aussi l'importance qu'il attache, lui, l'artisan de la relance communautaire, à la démarche : ne s'agit-il pas finalement de sauver, en la complétant, en comblant les lacunes dont on s'était accommodé, l'action entreprise sous sa direction depuis 1985 ? L'initiative qui va être suggérée aux Douze s'inscrira ainsi dans la continuité du marché unique et de l'UEM. Son objet n'est pas d'opérer une rupture, mais d'étayer la politique entreprise en la replaçant dans une perspective à moyen terme, voire à long terme.

Il y aura deux parties dans l'intervention de M. Delors, qui s'emploiera d'abord à analyser les éléments structurels de la crise : pourquoi la Communauté connaît-elle, sur une période longue, moins de croissance que les Etats-Unis ou le Japon ? Pourquoi la croissance en Europe, lorsqu'elle est présente, produit-elle moins d'emplois ? (Les réponses suggérées pourront parfois paraître paradoxales : les services dans la CEE sont trop compétitifs, ils créent de ce fait moins d'emplois qu'aux Etats-Unis ou au Japon !)

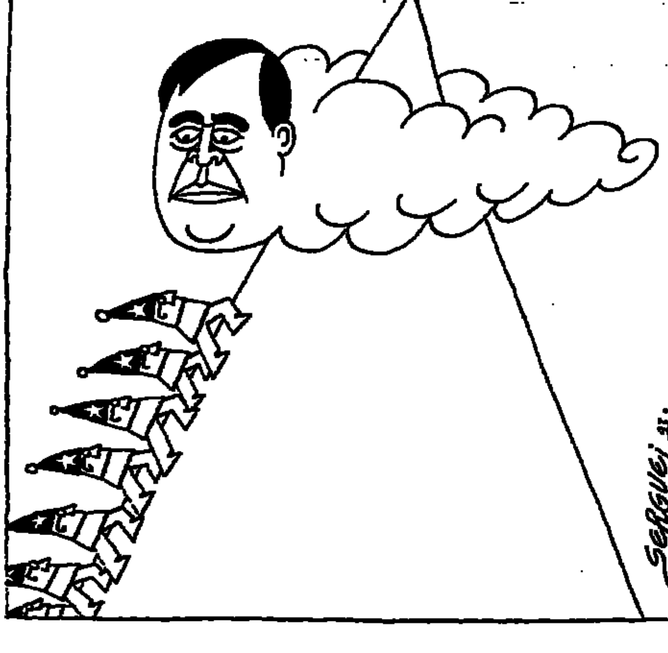
Cette analyse de l'économie communautaire, dont on comprend qu'elle sera serrée, bien charpentée, devrait être suivie non pas de propositions en bonne et due forme, mais d'indications sur les directions dans lesquelles il faudrait travailler : M. Delors abordera des thèmes aussi différents que la modernisation des infrastructures, la gestion du marché du travail, la formation, l'organisation du commerce mondial.

Ce sera là le début d'un exercice dont l'objet est de s'entendre à Douze sur un programme de réformes structurelles, une nouvelle frontière pour l'action communautaire. *« Ce n'est pas spectaculaire et ça ne peut pas l'être »*, confie un collaborateur du président de la Commission. Consciente de l'enjeu, encore mal remise d'une année impossible (les tribulations du traité de Maastricht), on sent que l'équipe a le trac dans l'attente des réactions des chefs d'Etat et de gouvernement d'abord, du ban et de l'arrière-ban des citoyens européens demain.

Côté français, l'ombre de Philippe Séguin et des autres pourfendeurs de la construction européenne, dont on sent qu'ils reforment leurs rangs, planera sur la réunion. Il n'est pas question – ce serait contre-productif – que le conseil européen prenne des décisions à l'emporte-pièce. Il ne peut, dans l'hypothèse où il sera convaincu par l'exposé de M. Delors, que donner l'impulsion, fixer des dates-butoirs pour aller de l'avant, même si l'adoption d'un mandat et d'un calendrier ne constituent pas la recette miracle pour mobiliser des électeurs inquiets ! D'où l'importance que les Douze, après Delors, trouvent le ton juste.

Sur ce terrain, la réussite n'est pas assurée. L'arrangement que Günther Rexrhode, le ministre allemand de l'économie, a conclu, plus ou moins en douce, avec Mike Kantor, le représentant spécial de M. Clinton pour les négociations commerciales, afin d'échapper aux mesures de rétorsion décidées par Washington et portant sur l'accès aux marchés publics de télécommunications, n'est évidemment pas de nature à renforcer la cohésion communautaire.

Paris et Bruxelles, un peu amers, ont relevé que le chancelier Kohl n'avait pas cru jusqu'à présent opportun de dénoncer cette entaille à la solidarité des Douze. Les Français, qui, au retour du récent sommet franco-allemand de



Beaune, avaient le sentiment que les Allemands, rattrapés par la crise, *« étaient en train de bouger »*, de devenir plus ouverts à leurs arguments sur la nécessité d'un libre-échange mieux maîtrisé, ne manqueront pas de méditer les « turpitudes » du ministre libéral de l'économie.

Les négociations commerciales du GATT ne sont pas inscrites en tant que telles à l'ordre du jour de Copenhague. Mais le refus répété de la France d'avaliser le pré-accord de Blair House (conclu l'année dernière entre la Commission et Washington sur le volet agricole du GATT) ne peut que préoccuper ses partenaires à quelques semaines du sommet des sept principaux pays industrialisés à Tokyo.

Echapper à l'impasse, s'épargner une crise européenne et une crise transatlantique – ce que tout le monde souhaite – pourrait ne pas paraître hors de portée dans l'hypothèse où chacun serait prêt à y mettre du sien. Mais il semble que M. Clinton ne se soit pas montré particulièrement ouvert aux raisonnements d'Edouard Balladur. Et surtout, l'accès de protectionnisme aigu qui saisit la France, incompréhensible pour Bonn ou pour Bruxelles (oublie-t-on que la France est le quatrième exportateur mondial ? que sa balance commerciale est équilibrée, et cela, malgré la récession, à un niveau très satisfaisant ?), conduit ses partenaires à penser que la marge de manœuvre du gouvernement ne peut être que des plus limitées. Méfiance et suspicion qui ne sont pas propices aux grands desseins collectifs. L'aide à la Russie est également inscrite au menu de Copenhague, sans la visite plus ou moins annoncée de M. Eltsine et finalement annulée.

Quant au débat sur l'orientation à donner aux relations de la Communauté avec les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), il a été pratiquement mené à son terme au niveau des ministres des affaires étrangères.

Les textes qui seront adoptés refléteront la volonté des Douze de resserrer les liens politiques et commerciaux avec ces pays, de réorienter, afin de la rendre plus efficace, l'assistance financière (actuellement 1 milliard d'écus par an). Hier, les Douze prenaient acte de la volonté de leur voisins orientaux d'adhérer à la Communauté. Ils affirment désormais que cet objectif est également le leur. Ils le font avec prudence, en énumérant les conditions qui devront être remplies pour que le projet puisse prendre tournure et, surtout, sans fixer d'échéance pour ce nouvel élargissement.

Plus concrètement, les Douze s'engagent, moyennant quelques précautions, à ouvrir plus rapidement que prévu leurs marchés aux exportations de l'Est. Une promesse certainement justifiée mais qui ne pourra qu'aggraver la polémique sur l'Europe « offerte » – c'est-à-dire trop ouverte à des concurrences parfois déloyales – et rendre davantage nécessaire une réflexion en profondeur sur la politique commerciale de la Communauté.

PHILIPPE LEMAITRE

Lors de son assemblée annuelle

L'Organisation des Etats américains a défendu une conception étroite de la souveraineté de ses membres

A quoi sert l'OEA ? Une fois de plus, les trente-quatre pays membres de l'Organisation des Etats américains (tous les pays du continent, à l'exception de Cuba), réunis toute la semaine dernière dans la capitale du Nicaragua, n'ont pas su répondre aux attentes de nombreux secteurs de la société latino-américaine. C'est du moins ce qu'affirment plusieurs organisations internationales de défense des droits de l'homme qui ont dénoncé, à l'issue de la réunion de Managua, *« la grave crise de crédibilité de l'OEA »*.

MEXICO

de notre correspondant

Dans un communiqué très sévère, appuyé par Americas Watch et Amnesty International, les organismes de droits de l'homme estiment que *« la majorité des Etats membres de l'OEA semblent davantage soucieux de maintenir une interprétation traditionnelle des principes de non-ingérence et de souveraineté absolue de chaque Etat que de protéger l'Etat de droit pour garantir le plein respect des droits de l'homme »*.

Les signataires regrettent le caractère purement *« rhétorique »* de la déclaration de Managua pour la promotion de la démocratie et du développement (la création d'un Conseil interaméricain pour le développement intégral, chargé de *« consolider les régimes démocratiques en luttant contre la pauvreté »*, n'a impressionné personne). L'OEA a prouvé *« son incapacité à appliquer ses résolutions »* dans les cas de Haïti, du Pérou et du Guatemala, constatent encore les auteurs du communiqué.

La situation au Guatemala et en Haïti a bien été abordée à Managua mais dans le cadre de réunions restreintes, pour éviter des affrontements au sein de l'assemblée générale. Dans les deux cas, l'OEA semble à court d'idées, comme on avait déjà pu le constater, en avril 1992, après la dissolution du Parlement au Pérou, dans le cadre du « coup d'Etat civil » du président Fujimori. Celui-ci a ainsi établi un précédent que plusieurs chefs d'Etat du continent, malmenés par une opposition remuante, ne détesteraient pas appliquer chez eux, même s'ils affirment publiquement le contraire. Seul le président guatémaltèque a osé finalement passé aux actes et son échec est davantage dû aux sanctions économiques appliquées par les Etats-Unis et certains pays européens qu'à la condamnation, bien timide, de ses pairs.

S'agit-il pour autant d'un recul par rapport à la déclaration adoptée à Santiago du Chili en 1991 ? L'OEA avait alors créé une certaine surprise en annonçant sa ferme intention de prendre des mesures contre tout Etat membre qui remettrait en question le processus démocratique sur son territoire. Cette résolution reste pour l'instant un vœu pieu, d'autant que certains membres de l'OEA, et non des moindres puisque le Mexique en fait partie, restent totalement opposés à ce *« droit d'ingérence en faveur de la démocratie »*.

L'ambassadeur du Mexique à la réunion de Managua, Alejandro Carrillo, l'a rappelé en affirmant que chaque pays était libre de déterminer son régime politique. Dans une allusion transparente aux Etats-Unis, il a souligné que *« personne ne détenait le monopole de la définition de la démocratie et de la manière de la pratiquer »*.

Plusieurs commentateurs ne manquent pas de souligner dans la presse mexicaine que la position de leur gouvernement sur ce point s'explique avant tout par le souci de se protéger contre l'envoi d'observateurs étrangers pour garantir la transparence des élections dans un pays où l'opposition n'a de cesse de dénoncer la fraude.

BERTRAND DE LA GRANGE

PROCHE-ORIENT

EGYPTE

Deux personnes ont été tuées au Caire dans un attentat à la bombe

LE CAIRE

de notre correspondant

Cinq jours après l'exécution au Caire d'un extrémiste musulman (*le Monde* du 15 juin), une bombe à retardement a explosé vendredi soir 18 juin dans le quartier le plus populeux du Caire, faisant au moins deux morts et une vingtaine de blessés. Un mouvement de panique s'est alors emparé de la foule qui se pressait près de l'arrêt de bus de la place Al-Khazindar de Choubra, le quartier où se trouve la plus forte concentration de population de la capitale (plus de 200 000 habitants au kilomètre carré).

C'est le quatrième attentat à la bombe de fabrication artisanale (dynamite, poudre et clous) perpétré au Caire en moins d'un mois. Ces attentats ont fait une douzaine de tués et plus d'une cinquantaine de blessés, l'objectif des terroristes étant, selon toute vraisemblance, de créer un climat d'insécurité au sein de la population. A l'exception de six touristes britanniques légèrement blessés le 8 juin, toutes les victimes sont en effet égyptiennes.

Des sources des services de sécurité ont noté par ailleurs qu'un attentat perpétré le 27 mai était consécutif à la condamnation à mort d'extrémistes musulmans, tandis qu'un autre, commis le 18 juin, coïncidait avec l'ouverture du procès du cheikh Omar Abdel Rahman, ce chef religieux aveugle résidant aux Etats-Unis et guide spirituel de la Jamaa Islamiya, la principale organisation extrémiste.

Cheikh Omar a estimé que *« le renversement du régime Moubarak est un devoir du monde islamique »*. La Jamaa Islamiya avait revendiqué certains attentats dirigés contre des touristes, mais elle a démenti être à l'origine de la dernière série d'attentats aveugles, qui ont même été condamnés par certains responsables de l'organisation.

A. B.

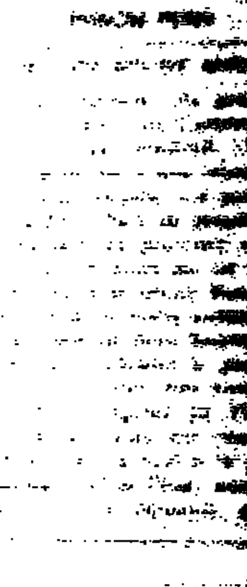
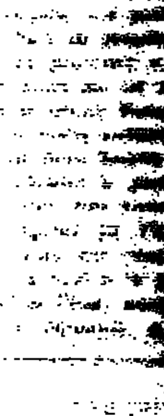
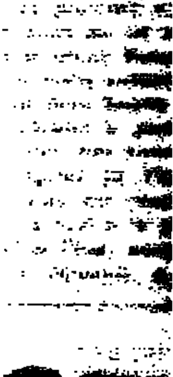
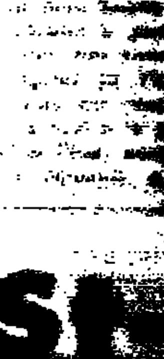
Pour faciliter les négociations israélo-arabes

Edward Djeredjian a été nommé ambassadeur des Etats-Unis en Israël

L'adjoint au secrétaire d'Etat pour le Proche-Orient, Edward Djeredjian, qui fut aussi ambassadeur en Syrie, a été nommé, vendredi 18 juin, par Bill Clinton – sous réserve de l'approbation du Sénat – comme prochain ambassadeur des Etats-Unis en Israël. Un communiqué de la Maison Blanche indique par ailleurs que le secrétaire d'Etat Warren Christopher a nommé l'un de ses conseillers, Denis Ross, au poste de coordinateur spécial pour le Proche-Orient.

M. Clinton a justifié la nomination de ces deux hommes qui ont joué un rôle important dans le lancement du processus de paix, par le fait qu'il s'agit d'une *« période cruciale »* pour ce processus. Aussi est-il *« impératif que les Etats-Unis aient des diplomates talentueux pour faire en sorte que le processus continue de progresser »*, poursuit le texte.

Dans la journée, M. Clinton avait reçu le roi Hussein de Jordanie, à qui il avait fait part, selon son porte-parole, Dee Dee Myers, de son intention de jouer *« un rôle direct »* pour faire progresser ces négociations de paix. – *(AFP.)*


ASIE

Le système politique japonais en crise

Suite de la première page

Le PLD a déjà connu des scissions mineures (formation du Club libéral en 1976) et des «frondes» (l'une conduisit en 1980 à la censure du gouvernement Ohira). Mais, cette fois, la rébellion du clan de l'ex-ministre des finances Tsutomu Hata, dont les membres seront expulsés du PLD ou le quitteront, marque une fracture du camp conservateur et pourrait conduire à un réalignement des forces politiques.

La crise affaiblit, d'évidence, la position de M. Miyazawa et du Japon avant le sommet des pays industrialisés qui aura lieu à Tokyo du 7 au 9 juillet : c'est un premier ministre en sursis qui sera l'hôte du G7. Dans les administrations, on affirme, certes, que rien n'est changé, mais il est clair que le pays ne peut plus guère espérer y jouer un grand rôle, et qu'il n'y sera pas en bonne position pour défendre ses vues.

Rendu responsable de l'échec de la réforme politique, M. Miyazawa est évidemment l'accusé numéro un dans cette crise. *«Je ne peux espérer le soutien populaire si la réforme électorale n'est pas adoptée»*, déclarait-il lui-même en mars devant les représentants régionaux du PLD. Le premier ministre venait pourtant de regagner une marge de manœuvre : la disgrâce de l'ex-«parrain» du parti, Shin Kanemaru, et le retrait pour raison de santé de l'autre homme fort du PLD, l'ex-ministre des affaires étrangères Michio Watanabe, avaient certes réduit ses soutiens mais l'avaient aussi débarrassé d'un rival.

Or M. Miyazawa n'a pas fait preuve de la détermination qu'on aurait pu attendre. Par souci de préserver l'unité du parti, comme l'estime le quotidien *Asahi*? Peut-être. En tout cas, il porte la responsabilité de l'incapacité de cette formation à se réformer. Même s'il est favorisé par l'absence de candidats forts pour lui succéder, le premier ministre est déconsidéré.

Sa perte d'autorité est évidente : il n'a pas pu imposer une prolongation des travaux de la Diète afin de poursuivre la discussion sur la réforme; il n'a pas davantage été en mesure, lorsque tout parut joué, de dissoudre la Diète, afin de ne pas connaître l'humiliation de la défiance : soucieux de voir se démarquer le clan rebelle – et son vrai chef, Ishiro Ozawa – en vue de les expulser, le secrétaire général du PLD, Seiroku Kamiyama, a en effet imposé, contre la volonté de M. Miyazawa, homme de compromis – le vote sur la motion de censure.

Une classe déconsidérée

Ce sont désormais les électeurs qui trancheront. Sans doute ne se tromperont-ils pas sur les enjeux. Il n'y a pas, en effet, d'un côté les «purs» réformistes et de l'autre les conservateurs «corrompus» : la réforme, à l'ordre du jour depuis quatre ans, est un prétexte dans une lutte de clans pour qui l'assainissement du système est secondaire. Activiste de la réforme, le clan Hata n'est-il pas dirigé en sous-main par un ancien bras droit de M. Kanemaru, M. Ozawa, impliqué dans une vaste fraude fiscale, et ne comprend-il pas des élus aux pratiques peu limpides? Dans l'opposition aussi, hormis chez les communistes, nombre de «réformistes» ont des «casseroles».

La manière dont le PLD a réagi au dépôt de la motion de défiance confirme que les intérêts nationaux sont passés après ceux des clans : l'antagonisme entre le secrétaire général du PLD M. Kamiyama et M. Ozawa, évincé de la direction du parti, a pris le pas sur toute autre considération. Etait-ce de bonne tactique? Une fois la scission réalisée, le PLD aura perdu la majorité à la Diète, sans attendre le verdict des électeurs.

Pris dans une logique jusqu'au-boutiste, le clan Hata va se constituer en un nouveau parti, jouant l'affaiblissement du PLD, et contraignant le parti à accepter la formation de cabinets de coalition. Deux ministres de ce clan (MM. Funada à la Planification et Nakajima à l'Agence des sciences et techniques) ont démissionné. Onze élus non membres du clan Hata ont d'autre part quitté le PLD.

La présente crise a des similitudes avec les phénomènes enregistrés dans les démocraties de type occidental, mais elle présente aussi des particularités. Par rapport à l'Italie qui implose, ou à la France et aux Etats-Unis qui ont changé de majorité, le Japon tranchait par la pérennité du pouvoir PLD. Mais il s'agissait d'une pérennité par défaut d'alternative.

Clans et clientèles

La classe politique, opposition comprise, est déconsidérée par les scandales. L'opinion paraît aussi lasse qu'indignée : dès avant le vote, le cabinet était au plus bas dans les sondages (plus de 80 % d'opinion défavorable). Lors des sénatoriales de juillet 1992, 46 millions d'électeurs ne sont pas allés aux urnes : un record d'abstention (50,7 %). Ainsi, une société civile qui a évolué ne trouve pas de relais politiques pour s'exprimer. Elle vote donc conservateur sans enthousiasme. La crise a exacerbé les carences du parti conservateur : le PLD est, en fait, une fédération d'une demi-douzaine de clans reposant sur des clientèles.

La seule idéologie scellant cette constellation d'intérêts a été la résistance à la montée de la gauche puis, lorsque celle-ci ne constitua plus une menace, la conservation du pouvoir. La «légitimité» du PLD, longtemps fondée sur sa compétence à diriger le pays, s'est effritée au fil de scandales. Mais l'opposition est logée à la même enseigne, après avoir été brièvement (à la fin des années 80) porteuse de timides espoirs de renouvellement.

On voit donc se dessiner des réalignements, tant dans le camp conservateur que, peut-être, chez les socialistes. La scission du PLD qui va entrer dans les faits permettra un retour au système d'avant 1955 : co-existaient alors, et rivalisaient, deux partis conservateurs, le libéral et le démocrate, qui s'unirent pour contrer une unification parallèle des socialistes.

L'émergence d'une nouvelle force conservatrice, issue du clan Hata-Ozawa, conjuguée au bourgeonnement de petites formations, tel le nouveau Parti du Japon, peuvent redonner une fluidité à la vie politique. C'est là, en tout cas, une évolution que souhaite le patronat, irrité par des demandes toujours plus grandes de financement d'un PLD qui a pourtant perdu sa capacité à gouverner efficacement.

Ce réalignement pourrait être favorisé par l'évolution du PS, principal parti d'opposition : une droite plus réaliste y prend des postes de commande, bien que l'appareil reste entre les mains d'une gauche idéologique. L'apparition d'une formation à vocation majoritaire, d'orientation sociale démocrate (regroupant des transfuges conservateurs et socialistes), paraît certes encore éloignée; mais les élections de juillet peuvent donner aux forces nouvelles l'occasion de préciser leur position.

PHILIPPE PONS

CAMBODGE

Royalistes et communistes se sont réparti les ministères

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

Les coprésidents du gouvernement provisoire du Cambodge se sont entendus, vendredi 18 juin, sur le principe d'une répartition des ministères-clés. Un porte-parole du PPC (Parti du peuple, néo-communiste, au pouvoir) n'a pas donné de précisions sur cet accord survenu entre le prince Ranariddh et le premier ministre sortant Hun Sen à l'issue de deux heures d'entretien. Le problème le plus épineux, le contrôle des forces de sécurité du régime de Phnom-Penh, aurait donc été résolu. Il reste pourtant à voir si le prince Sihanouk, chef de l'Etat, acceptera, comme on le lui demande, le commandement suprême des forces armées, dont il dit ne pas vouloir.

Le Cambodge trouverait d'autant plus son compte dans la formation rapide d'un gouvernement que les pays donateurs, réunis à Phnom-Penh jeudi et vendredi, en ont fait une condition de leur aide budgétaire de 30 millions de dollars, sur trois mois. Des représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que du Japon, de l'Allemagne, de l'Indonésie, de l'Australie, de la Thaïlande et du Canada, se sont accordés sur le montant de cette aide, sans toutefois en définir les «modalités», selon M. Akashi, patron de l'APRONUC (Autorité provisoire de l'ONU pour le Cambodge). L'enveloppe envisagée permettra d'assurer la paie des fonctionnaires et des militaires, en attendant que les premiers crédits de la Banque mondiale (67 millions de dollars) soient disponibles.

Cependant, quelque 2000 militants du Funcinpec, le mouvement royaliste, ont manifesté silencieusement, vendredi, devant le palais royal. Ayant fui trois provinces qui avaient fait «sécession» pendant quelques jours – Kompong-Cham, Prey-Veng et Svay-Rieng, – ils veulent à présent retourner vivre chez eux en toute sécurité. Le régime de Phnom-Penh a promis de leur donner satisfaction, et des camions de l'armée devaient, samedi, les ramener à leur domicile.

J.-C. P.

A TRAVERS LE MONDE

CONGO

Médiation française

Jean-Marc Rochereau de la Sablière, directeur des affaires africaines et malgaches au ministère français des affaires étrangères, et Jean-Marc Simon, directeur adjoint du cabinet du ministre de la coopération, ont été reçus vendredi 18 juin par le ministre congolais des affaires étrangères et de la coopération, M. Benjamin Bounkoulou.

Selon la radio nationale, les émissaires français pourraient *«proposer éventuellement leurs bons offices»* pour le règlement de la crise congolaise, provoquée par des dissensions entre la mouvance présidentielle et la coalition de l'opposition. Aucun signe de décrispation n'était perceptible vendredi à Brazzaville. Pour la première fois, des pillages ont eu lieu dans la nuit de jeudi à vendredi, dans un quartier nord de la capitale. – *(AFP.)*

IRLANDE

La présidente rencontre le chef du Sinn Fein

La présidente de la République d'Irlande, Mary Robinson, a brièvement rencontré, vendredi 18 juin, Gerry Adams, président du parti républicain Sinn Fein, lors d'une visite officielle en Irlande du Nord. Cela a provoqué la vive irritation du gouvernement britannique et la fureur des partis unionistes de l'Ulster. Gerry Adams est considéré comme un proche de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), dont le Sinn Fein est la branche politique. Cette rencontre intervient deux jours après la venue au 10, Downing Street du premier ministre irlandais, Albert Reynolds, qui avait souligné avec John Major la volonté de Londres et de Dublin de reprendre les pourparlers sur l'avenir de l'Ulster, interrompus depuis sept mois. Cette visite *«est pour moi l'occasion d'écouter, de voir et de me faire une idée des conditions de vie à Belfast-Ouest* (le quartier catholique de la ville)*»*, a déclaré Mme Robinson à l'issue de sa rencontre avec Gerry Adams. – *(AFP, Reuter.)*

هكذا من الإهمال

POLITIQUE

L'adoption du projet de loi sur la maîtrise de l'immigration par l'Assemblée nationale

La majorité a fait bloc derrière Charles Pasqua

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, vendredi 18 juin, par 480 voix contre 88, le projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, présenté par Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. L'UDF et le RPR ont voté «pour» tandis que l'opposition socialiste et communiste a voté «contre». Après avoir révisé dans un sens restrictif, la veille, le droit d'asile et les conditions d'acquisition par le mariage de la nationalité française pour les étrangers en situation irrégulière (*le Monde* du 19 juin), les députés ont suivi le gouvernement dans sa volonté d'assouplir certaines dispositions du texte. Ils ont ainsi entériné un amendement de M. Pasqua confirmant le dispositif actuel de sanctions financières visant les employeurs de clandestins que la version initiale de son projet envisageait pourtant d'abroger. Ils ont également adopté un amendement gouvernemental mettant à l'abri les mineurs étrangers d'une condamnation à l'interdiction du territoire, alors que la première mouture du texte permettait un tel éloignement. Ils ont enfin suivi M. Pasqua lorsque celui-ci s'est résolu, sous la pression personnelle de Claude Malhuret (UDF, Allier), à maintenir la possibilité actuellement offerte aux étrangers – qu'ils soient en situation régulière ou non – de bénéficier de l'aide médicale à domicile.

Les nouvelles dispositions sur l'entrée et le séjour des étrangers

• **Les demandes d'asile seront davantage filtrées par le ministère de l'intérieur.** – Les demandes d'asile présentées sur le territoire, les plus fréquentes, seront filtrées par les préfets, qui pourront refuser l'admission au séjour, notamment si le demandeur est passé auparavant par un autre pays européen signataire des accord de Schengen où il peut être renvoyé, s'il peut bénéficier d'une *«protection effective»* dans un autre Etat, ou si le préfet considère que la demande repose sur une *«fraude délibérée»*. Dans ces deux dernières hypothèses de refus d'entrée, une demande pourra néanmoins être déposée auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Lorsque le demandeur d'asile se présente à la frontière (un aéroport en général), le ministre de l'intérieur pourra, en outre, refuser l'admission en France s'il estime que *«la crainte de persécution invoquée par le demandeur d'asile est manifestement infondée»*. Même dans ce cas, le demandeur sera entendu par *«un expert qualifié en matière d'asile»*, selon un amendement déposé par le gouvernement.

• **Les étrangers auront davantage de difficultés pour faire venir femme et enfants.** – Pour obtenir le regroupement familial, un étranger devra avoir séjourné régulièrement en France depuis deux ans au lieu d'un, et disposer de ressources au moins égales au SMIC. Les allocations familiales prévisibles ne seront plus prises en compte dans le calcul des revenus exigés. Sa femme et ses enfants ne devront pas se trouver déjà en France. L'étranger ne pourra plus faire venir ses enfants en plusieurs fois sauf *«motifs tenant à l'intérêt des enfants»*. Le préfet n'autorisera le regroupement qu'après avis du maire de la commune de résidence. Le regroupement sera interdit aux étudiants et, en cas de polygamie, aux co-épouses et à leurs enfants. En cas de séparation du couple, la carte de résident pourra être retirée à la femme qui avait rejoint son époux.

• **La protection sociale sera supprimée aux étrangers en situation irrégulière, même s'ils travaillent.** – Les étrangers en situation irrégulière, s'ils ne peuvent prétendre aujourd'hui aux allocations familiales, peuvent, dans certains cas, bénéficier de l'assurance maladie s'ils ont un emploi. Le projet de loi vise à supprimer cette possibilité en exigeant des caisses de sécurité sociale une vérification périodique de la régularité de leurs affiliés étrangers. Dans ce but, la Sécurité sociale aura accès au fichier des étrangers des préfectures, afin de radier ceux dont la situation est irrégulière, y compris la femme et les enfants majeurs d'un étranger en règle, s'ils n'ont pas procédé à un regroupement familial en bonne et due forme. Mais les étrangers dont le titre de séjour est en cours de renouvellement pourront continuer de bénéficier de l'assurance maladie. L'aide médicale à domicile, qui devait être supprimée pour les illégaux, a été maintenue.

• **La carte de résident sera plus difficile à obtenir.** – Une «carte de dix ans» *«ne devra»* plus être délivrée aux étrangers en situation irrégulière même s'ils sont mariés à un ressortissant français ou parents d'enfants français. Aujourd'hui, l'enfant d'étrangers en situation irrégulière arrivé en France avant l'âge de dix ans peut obtenir une carte de résident valable dix ans. Après la réforme, il ne sera plus délivré qu'une carte d'un an renouvelable à condition que l'enfant réside en France depuis l'âge de six ans.

L'étudiant étranger ne pourra plus transformer sa carte temporaire en carte de résident au bout de dix années de séjour. L'étranger polygame qui fait venir en France une deuxième femme ne pourra plus obtenir une carte de résident, et pourra se voir retirer une carte déja délivrée.

L'intervention des juges au sein des «commissions du séjour des étrangers» instituées par la loi Joxe de 1989 est maintenue en cas de délivrance d'un titre de séjour mais supprimée en cas de renouvellement. Mais la commission ne sera plus que consultative : ses avis ne lieront plus les préfets. L'administration pourra toujours refuser un titre de séjour en cas de *«menace pour l'ordre public»*.

• **Les maires pourront suspendre la célébration d'un mariage «suspect» avec un étranger.** – En cas de mariage entre un ressortissant français et un étranger, le maire pourra différer pendant huit jours la célébration d'un mariage suspect *«en cas d'urgence»*, et demander au procureur de la République de surseoir au mariage pendant trois mois s'*«il existe des indices sérieux laissant présumer que le mariage n'est envisagé qu'en vue d'atteindre un résultat étranger à l'union matrimoniale»*.

Le conjoint étranger de Français n'obtiendra sa carte de dix ans qu'un an après le mariage, sauf si l'administration apporte la preuve que la *«communauté de vie effective»* a cessé. Pendant l'année suivant le mariage, il *ne sera pas protégé* contre la reconduite à la frontière. Le gouvernement a fait adopter un amendement qui interdit, en principe, l'acquisition de la nationalité française par mariage à un étranger en situation irrégulière.

• **L'étranger reconduit à la frontière sera plus souvent placé en rétention.** – En attendant son rapatriement forcé, l'étranger en situation irrégulière sera placé dans un centre de rétention *«s'il y a nécessité»* (au lieu de *«nécessité absolue»* aujourd'hui) pendant sept jours, et même pendant dix jours s'il ne présente aucune pièce d'identité. S'il refuse toujours de décliner son identité, l'étranger pourra être placé pendant trois mois dans un centre de rétention administratif par le tribunal correctionnel.

Il restera possible de former un recours suspensif contre un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière. Mais toute possibilité de recours disparaîtra si l'étranger est passé par un pays de la CEE avant d'entrer irrégulièrement en France. Il pourra alors être *«remis aux autorités compétentes de l'Etat»* européen en question. En outre, une reconduite à la frontière sera systématiquement assortie d'une interdiction du territoire d'un an.

Les étrangers non ressortissants de la CEE peuvent, en principe, quitter le territoire à leur guise. Cependant, si cela apparaît nécessaire *«à la sécurité nationale»*, ils pourront être tenus de déclarer leur intention de le faire.

• **Les expulsions.** – Certaines des protections dont bénéficient les installés depuis longtemps en France seront supprimées. Pourront ainsi être expulsés un étudiant résidant régulièrement depuis dix ans, un étranger marié depuis moins d'un an, un enfant vivant en France depuis l'âge de six ans mais non entré par une procédure de regroupement familial. En cas de condamnation à cinq ans de prison ferme, la plupart des protections «sauteront». Elles disparaîtront totalement si l'expulsion constitue *«une nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat ou la sécurité publique»*.

L'étranger en instance d'expulsion continuera de pouvoir exercer un recours devant les magistrats de la commission d'expulsion. Cependant, ces derniers n'auront plus qu'un rôle consultatif, et ne seront plus consultés en cas d'*«urgence absolue»*.

D'autre part, un étranger normalement protégé (parent d'enfant français, conjoint de français, étranger résidant habituellement en France depuis l'âge de dix ans ou depuis plus de quinze ans, ou résidant régulièrement en France depuis plus de dix ans) pourra être interdit du territoire s'il est condamné par *«décision spécialement motivée au regard de la gravité de l'infraction commise»*. Mais un amendement a permis de maintenir la protection des mineurs contre l'interdiction du territoire. Les parents étrangers d'un enfant français condamnés pour trafic de drogue pourront aussi être systématiquement interdits du territoire français (sauf simple condamnation pour consommation personnelle) et ne pourront plus demander à être «relevés» de cette interdiction s'ils se trouvent en France.

Ph. Be.

L'analyse du scrutin

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, vendredi 18 juin, le projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration par 480 voix contre 88 sur 571 votants.

Ont voté pour :

256 RPR sur 258.

215 UDF sur 215, 9 RL (République et liberté) sur 23 : Thérèse Aillaud, Edouard Chammougon, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Philippe Martin, Jean Royer, Jean Urbaniak.

Ont voté contre :

57 PS sur 57.

23 PC sur 23.

7 RL sur 23 : Gilbert Baumet, Bernard Charles, Gérard Saumade, Bernard Tapie, Paul Vergès, Aloyse Warhouver, Emile Zuccarelli.

1 non-inscrit : Michel Noir (1).

Se sont abstenus :

3 RL sur 23 : Alain Ferry, Alfred Muller, Jean-Pierre Soisson.

N'ont pas pris part au vote :

4 RL sur 23 : Jean-Louis Borloo, Régis Fauchoit, Christiane Taubira-Delannon, André Thien Ah Koon.

2 RPR sur 258 : Philippe Séguin (président de l'Assemblée nationale) et Henri-Jean Arnaud.

(1) Michel Noir a rectifié son vote aussitôt après le scrutin. Le maire de Lyon a fait savoir qu'il avait voulu voter en faveur du texte.

□ ***Harlem Désir demande une «clarification» au président de Génération Ecologie.*** – Dans une lettre ouverte adressée le 17 juin à Brice Lalonde, Harlem Désir et d'autres anciens membres de SOS-Racisme qui avaient rejoint Génération Ecologie avant les élections législatives demandent une *«clarification»* sur le positionnement du mouvement écologiste. Ils reprochent notamment au président de GE de ne pas avoir appelé à la manifestation du 19 juin contre les «lois Pasqua». *«Ne sommes-nous plus ce mouvement qui voulait rassembler autour de la fraternité ?»*, demandent-ils. M. Lalonde a déclaré que son mouvement est favorable à ce que *«tous les jeunes»*, participent à une cérémonie en mairie lorsqu'ils atteignent la majorité, en ajoutant qu'en adhérant à GE Harlem Désir *«s'est peut-être se trompé d'adresse»*.

Des immigrés suspects

Suite de la première page

Entre-temps, la gauche a fait les frais de son incapacité à assumer tant sa sévérité accrue à l'égard de l'immigration illégale que sa générosité face aux situations de détresse. Tandis que la crise et son cortège d'exclusions exacerbaient la xénophobie, les socialistes, tétanisés, n'ont pas trouvé l'énergie de réaliser les quelques réformes quasi consensuelles (sur la nationalité, les mariages de complaisance et la polygamie par exemple) que leur suggérait le Haut Conseil à l'intégration (HCI). Ces aménagements auraient permis de mettre un terme aux polémiques calamiteuses et aux abus, limités mais réels, dont les effets sont dévastateurs dans l'opinion.

«Sans tabous ni fantasmes»

Le député socialiste Julien Dray a tourné la page, jeudi à l'Assemblée, en abordant le débat *«sans tabous ni fantasmes»* et en reconnaissant les faiblesses passées de ses amis. Le cofondateur de SOS-Racisme combat désormais le projet Pasqua moins sur le terrain des grands principes que sur celui de l'efficacité et de la cohésion sociale. Car au malaise de gauche sur l'immigration risque de succéder un volontarisme de droite aux conséquences déstabilisatrices.

Qu'apporte le projet Pasqua ? *Grosso modo*, une accumulation d'obstacles qui transformeront en parcours du combattant l'obtention d'une carte de résident étranger, le regroupement familial, le mariage mixte ou la demande d'asile. Le puzzle déjà complexe de l'ordonnance de 1945 sur les étrangers ressemblera à l'un de ces interminables jeux de rôle où, pour sauver sa liberté, le héros doit surmonter les mauvais sorts et éviter les pièges élaborés par l'imaginatif auteur du scénario. Mais le nouvel édifice juridique fignolé par les meilleurs spécialistes – dont quelques hauts fonctionnaires nommés par les socialistes – n'est pas un jeu. Il vise d'abord à traquer les centaines de milliers d'étrangers en situation irrégulière. La recherche de cet objectif *a priori* louable se paie par un accroissement considérable des pouvoirs de l'administration, qui pourra limiter l'accès à la demande d'asile et contourner protections et recours si elle estime, de façon discrétionnaire, que l'*«ordre public»* est en jeu. Les maires, eux aussi, se voient confier le pouvoir de suspendre la célébration d'un mariage «suspect» et d'empêcher un étranger d'être rejoint par sa famille, avec tous les risques de pressions politiques locales et de concentration des étrangers dans les rares communes accueillantes.

Une précarité accrue

Selon l'esprit du texte, chaque étranger peut cacher un fraudeur. Ce sont finalement les 3,6 millions de résidents étrangers qui, suspects en puissance, risquent de faire les frais des nouvelles tracasseries, et de connaître des situations de précarité accrue. Parallèlement, les administrations chargées des étrangers vont voir déferler, dans un contexte de restrictions budgétaires, une multitude de tâches nouvelles liées à la multiplication des contrôles. Les embûches créées par le texte vont aussi générer de nouveaux contentieux.

La suppression de certaines des soupapes qui permettent d'ajuster le droit aux situations individuelles risque d'accroître les situations humainement insupportables. *Ainsi, un ressortissant étranger* marié depuis moins d'un an à un Français pourra être expulsé, et certaines catégories d'immigrés ne pourront pas obtenir de titre de séjour mais resteront protégées contre l'expulsion. Certains étrangers pourront demander l'asile à la France sans être autorisés à pénétrer sur le territoire ; une femme *étrangère venue rejoindre son* époux pourra se voir retirer ses papiers en cas de divorce. Sous couvert de chasser les clandestins, la nouvelle loi risque fort de les multiplier. Et de creuser encore le fossé d'incompréhension et d'hostilité entre les Français d'origine et la population de couleur, assimilée aux «étrangers», donc à des suspects.

Le gouvernement, alarmé par le tollé des médecins, a fini par maintenir l'accès à l'aide médicale de tous les étrangers, avec ou sans papiers. Mais l'obligation faite aux caisses de Sécurité sociale de rechercher les clandestins dans leurs fichiers ouvre une brèche pour d'autres contrôles, dans les écoles par exemple. Cette disposition ne sera opérationnelle, en outre, qu'au moyen d'un contrôle de tous les assurés dont le nom a une consonance étrangère.

Au-delà des dangers pour les libertés publiques, qui pourraient être corrigés par l'intervention du Conseil constitutionnel et de la Cour européenne des droits de l'homme, la future loi Pasqua rompt avec les tentatives d'apaisement et de clarification du débat sur l'immigration. La réalité du flux d'immigration légale, inévitable dans un pays démocratique et à économie ouverte, avait commencé à être admise, notamment grâce aux travaux très pédagogiques du Haut Conseil à l'intégration, au débat sur les quotas annuels d'entrée dont M. Pasqua s'était déclaré partisan avant de revenir au gouvernement.

Sous-développement et emploi illégal

Le mythe dangereux de l'«arrêt» de l'immigration, ainsi battu en brèche, a fait un retour en force depuis les propos du ministre de l'intérieur sur *«l'immigration zéro»* (*le Monde* du 2 juin). Les restrictions mises à la délivrance des cartes de dix ans, au regroupement familial et au mariage avec un étranger, procédures régulières, viennent appuyer cette thèse que le ministre a voulu rectifier en parlant d'*«immigration illégale zéro»*. L'amalgame entre droit d'asile et immigration dans le même texte de loi, la confusion, dans le débat, entre mariage «mixte» et mariage de complaisance, et entre regroupement familial et polygamie, risquent aussi de faire régresser la connaissance du dossier par l'opinion.

En réduisant l'immigration à une seule question de police, le gouvernement satisfait la demande, extrêmement forte, d'un tour de vis dans ce domaine tout en déviant opportunément les regards des réalités du chômage. Mais, au-delà de la recherche de meilleures performances, à court terme, des procédures d'expulsion et de reconduite à la frontière, aucune action sur les véritables sources de l'immigration clandestine – le sous-développement et l'emploi illégal – n'est évoquée, mis à part quelques vœux pieux.

Quant à l'intégration des étrangers légalement installés en France, elle n'apparaît pas parmi les préoccupations du moment. On peut s'étonner du silence de Simone Veil, dont le portefeuille comprend les dossiers de la population et des migrations, et de la ville. A cet égard, tout se passe comme si l'on attendait la prochaine explosion de colère chez les jeunes de banlieue pour rééquilibrer le tonitruant message sécuritaire du ministre de l'intérieur.

PHILIPPE BERNARD

Expulsés en TGV ?

Le ministère de l'intérieur a demandé à la SNCF d'étudier la possibilité d'acheminer par le chemin de fer des étrangers faisant l'objet d'une décision de reconduite à la frontière. Il s'agirait de placer, en petit nombre, dans des trains réguliers à destination de Marseille ou de Sète, des Maghrébins en situation irrégulière qui seraient ensuite placés dans des bateaux vers Alger, Tunis ou Tanger.

Une note «confidentielle» de la SNCF le confirme : *«Faisant suite à vos transmissions et à nos entretiens téléphoniques, je vous adresse en annexe les possibilités d'acheminement sur Marseille et Sète. En fonction des horaires des bateaux et de vos contraintes administratives, vous pourrez choisir les trains les mieux adaptés à vos besoins et vous rapprocher ensuite du PC commercial pour les réservations.»*

Ainsi débute cette note, adressée le 10 juin au service central de la police de l'air et des frontières (PAF) par le service de la société nationale spécialisé dans le transport des détenus. Suit la liste des TGV et de quelques trains ordinaires pouvant assurer la correspondance avec les bateaux *Liberté, Estérel* et *Marrakech*, assurant la liaison Marseille-Alger, Marseille-Tunis et Sète-Tanger.

Ce document confirme la volonté du ministère de l'intérieur d'utiliser les transports ferroviaires et maritimes afin de permettre l'*exécution en nombre accru de* reconduites à la frontière. Il ne s'agit, pour l'instant, que d'une *«étude prospective*, confirme-t-on place Beauvau. *Nous souhaitons banaliser la procédure de reconduite à la frontière et rompre le monopole de l'avion. Nous voulons éviter toute opération sensationnelle»*. Pas question donc de *«trains-charters» spectaculaires* comparables à l'avion affrété en 1986 par Robert Pandraud, alors ministre délégué à la sécurité, pour expulser cent un Maliens. A l'époque, Pierre Mauroy avait évoqué avec indignation ceux qui, en d'autres temps, *«faisaient circuler des trains en Europe»*.

Cette fois, les trains seraient utilisés pour les reconduites à la frontière comme ils le sont par les gendarmes qui accompagnent les détenus transférés, en vertu d'une convention qui lie la SNCF à l'administration. Pour la police de l'air et des frontières, l'acheminement par le chemin de fer et le bateau offre sur l'avion plusieurs avantages, dont la fréquence des rotations et le coût. Les policiers ne cachent pas non plus que l'embarquement à bord d'un train ou d'un navire d'une personne qui s'oppose à son rapatriement est moins problématique que dans un avion, dont le commandant de bord peut refuser de transporter un passager agité, pour des raisons de sécurité. Dans les trains, la quasi-disparition des compartiments, choisis de préférence pour ce type de missions, est en revanche une difficulté.

Le ministère de l'intérieur souhaite doubler le nombre de reconduites à la frontière exécutées, qui est actuellement d'environ neuf mille par an. Outre l'utilisation éventuelle de trains, cela suppose un accroissement de la répression policière, l'extension des centres de rétention actuels et des moyens budgétaires importants, puisque le coût moyen d'une «reconduite» est évalué à quelque 30 000 F. Cette nouvelle activité confiée au service public ferroviaire n'enchante pas nécessairement les gestionnaires de la SNCF. L'un d'eux estime que *«ce n'est pas très bon pour le commercial»*.

Ph. Be.



POLITIQUE

En réponse à Philippe Seguin

Edouard Balladur défend sa politique économique

Le premier ministre, Edouard Balladur, a choisi le congrès des HLM, qui se tient jusqu'au 19 juin à Lyon, pour répondre aux attaques portées au sein même de sa majorité contre sa politique économique, assurant qu'il n'y en a *«pas d'autre possible»* et que tous ses choix ne visent qu'un objectif : l'emploi.

LYON

de notre envoyée spéciale

Répondant – sans jamais le nommer – à Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, Edouard Balladur a invité, vendredi 18 juin, *«tous ceux qui ont un rôle dans la société à réfléchir avant d'affaiblir la confiance sans laquelle rien ne se fera»* dans le pays. *«Ce dont la France a besoin, ce n'est pas d'un retour aux vieilles recettes, qui ont fait illusion un temps, mais qui nous ont coûté cher,* a déclaré le premier ministre. *Laissons là ces querelles purement politiques et faisons davantage appel à notre imagination.»*

«Ce qu'il faut à la France, c'est inventer un modèle où s'équilibrent la liberté et la solidarité», a ajouté M. Balladur, qui a renvoyé *«dos à dos les idéologies dépassées, d'une part celles fondées sur un libéralisme sans frein et sans âme et d'autre part celles fondées sur le dirigisme et le protectionnisme»*. Auparavant, le chef du gouvernement avait ardemment défendu ses options économiques : *«Tous nos choix ne concourent qu'à un objectif : l'emploi. Y a-t-il une autre politique possible? Ma conviction est claire : la réponse est négative.»*

«Fallait-il encore accroître le déficit public? Les faits nous donnent la réponse. Depuis 1990, le déficit du budget de l'Etat a été plus que multiplié par trois, dans le même temps le nombre de chômeurs a augmenté de plus de 500 000 et l'activité s'est dégradée. Fallait-il affaiblir la parité de notre monnaie? (...) Je le redis avec force, la première condition pour assainir notre économie est la solidité et la stabilité de notre monnaie. Fallait-il se lancer dans une politique de relance générale de la consommation? La France a fait ce choix en 1981, il a fallu cinq ans pour qu'elle retrouve un développement économique normal. Faut-il, comme je l'entends, dire ici ou là, fermer les frontières? La réponse du gouvernement est claire : l'économie française, comme l'économie européenne, est trop ouverte sur le monde pour supporter la fermeture de ses propres marchés qui ne manquerait pas d'en résulter», a-t-il assuré.

Le premier ministre a ensuite rappelé que toute son action visait à relancer l'emploi : *«C'est pour l'emploi que le gouvernement a choisi d'assainir les comptes publics (...); c'est pour l'emploi que le gouvernement a concentré ses efforts sur la relance de l'activité du BTP (...); c'est pour l'emploi que le gouvernement a adopté plusieurs mesures allégeant les charges de trésorerie des entreprises (...); c'est pour l'emploi que j'ai décidé le lancement d'un grand emprunt anticipant les recettes de privatisation»*, a-t-il martelé.

Lors d'un point de presse, Edouard Balladur a également souligné, au passage, qu'*«aussi vite le Parlement avait-il travaillé, aucun des textes* [NDLR : que lui a soumis le gouvernement] *n'est promulgué»*. Le gouvernement ne disposera donc de l'arsenal de mesures dont il aura besoin que *«vers le milieu de juillet»* et celles-ci ne seront appliquées qu'en août. *«Lorsque j'entends dire qu'on va juger notre politique en septembre, on fait un contresens»*, puisque ces mesures *«ne seront en œuvre que depuis une semaine ou deux»*.

FRANÇOISE VAYSSE

Les réactions

□ **Yves Galland (rad.) critique la *«démarche médiatique»* de Philippe Séguin.** – Yves Galland, président du Parti radical, a reproché à M. Séguin, vendredi 18 juin à Marseille, d'avoir *«introduit le malaise au sein du RPR, mais aussi de l'Assemblée nationale»*. Il s'est interrogé sur *«l'intérêt de lui avoir donné pour tremplin la présidence de l'Assemblée s'il l'utilise ainsi»*, avant d'affirmer : *«La démarche médiatique de M. Séguin ne peut que désorienter les électeurs de mars 1993 et creuser davantage le fossé entre les électeurs et la classe politique.»*

□ **Laurent Fabius propose de lancer une *«négociation européenne régionale»*.** – Laurent Fabius, député PS de Seine-Maritime, met en garde, dans *Le Figaro* du vendredi 18 juin, à la fois contre *«l'ultra-libéralisme»* en matière de commerce international et contre *«une vision nationaliste qui risque de prospérer ces temps-ci»*. M. Fabius lance notamment l'idée d'une *«négociation européenne régionale sur la base de trois conférences régionales (Maghreb, Afrique subsaharienne, Europe orientale)»*, qui constituerait une *«contrepartie»* au *«relèvement des droits de douane sur certains produits sensibles applicables en particulier aux pays du Sud-Est asiatique»*.

□ **Henri Emmanuelli (PS) donne raison *«sur bien des aspects»* à Philippe Séguin.** – *«Sur bien des aspects, M. Séguin a raison et la force des faits l'emportera sur le mépris à peine voilé des zélateurs du libéralisme économique, fussent-ils premier ministre,* a déclaré, vendredi 18 juin, Henri Emmanuelli, ancien président de l'Assemblée nationale, membre du bureau exécutif du PS. *Sur d'autres points (...) la réflexion est plus absente, mais le débat est ouvert, et c'est l'essentiel.»*

□ **Bruno Mégret (FN) *«approuve»* le président de l'Assemblée nationale.** – Bruno Mégret, délégué général du Front national, a indiqué, vendredi 18 juin, qu'il *«approuve les déclarations du président de l'Assemblée nationale sur la politique économique et sociale du gouvernement»*. Il se félicite que *«M. Séguin rejoigne les thèses du FN en faveur d'un nouveau protectionnisme»*.

□ **René Monory (CDS) croit à *«une France capable de se battre à ses frontières»*.** – René Monory, président (CDS) du Sénat, a déclaré, vendredi 18 juin sur France Inter, que *«la grande différence»* entre Philippe Séguin et lui, c'est qu'il ne croit pas du tout à *«une France qui se replierait frileusement sur elle-même»*. *«Je crois à une France combattante, à une France qui croit en elle et qui est capable de se battre à ses frontières»*, a-t-il ajouté, en précisant que, selon lui, *«il n'y a pas deux politiques»* possibles. *«Ce qui a été fait, il fallait le faire, et cela a été bien fait,* a-t-il dit. *Maintenant, il faut faire autre chose sans pour autant renier la politique que Balladur a menée.»*

□ **Philippe Vasseur (PR) souhaite *«des choix plus révolutionnaires»*.** – Philippe Vasseur, secrétaire général du Parti républicain, s'est réjoui, au micro de RCJ, que les déclarations de Philippe Séguin permettent *«un vrai débat sur le problème de l'emploi»*. Pour lutter contre le chômage, *«le gouvernement et sa majorité seront amenés à faire des choix plus révolutionnaires,* a-t-il souligné. *Ils ont pris la mesure de la gravité du problème. J'espère que nous parviendrons à être iconoclastes et à mettre en cause un certain nombre d'idées reçues»*.

A nos lecteurs

L'abondance de l'actualité nous a conduits à reporter à nos éditions du lundi 21 juin (journal daté mardi 22 juin) la parution de la chronique «Livres politiques» d'André Laurens. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser.

Jacques Chirac propose de «revenir à la préférence communautaire»

Sous le titre «Economie : revenir à la préférence communautaire», Jacques Chirac, président du RPR, affirme, dans un éditorial de *l'Essor du Limousin* écrit avant les récentes déclarations de Philippe Séguin, qu'*«on ne peut rester passif»* devant le phénomène des délocalisations industrielles *«ni se contenter de disserter sur les mérites comparés des théories protectionnistes et libre-échangistes»*. L'ancien premier ministre estime qu'il faudra notamment *«faire en sorte que disparaissent les disparités anormales de concurrence entre les pays membres de la Communauté, qu'elles soient d'origine monétaire ou qu'elles tiennent à des différences dans la réglementation sociale»*. Il propose également de *«définir et appliquer une véritable politique commerciale commune qui protège celles de nos industries qui sont exposées à des concurrences déloyales en jouant des droits de douane et en dotant la Communauté de procédures efficaces et rapides de défense»*. M. Chirac conclut : *«La France a tout intérêt à un développement des échanges internationaux si le système est équilibré. Sinon, elle y perdra son âme.»*

Le financement des campagnes électorales

Le Sénat ne veut plus d'inéligibilité automatique

Les sénateurs qui s'étaient souvent posés en donneurs de leçons pendant l'examen de la loi sur le financement des activités politiques en décembre 1989 ont donc été les premiers à demander à ce qu'elle soit assouplie. Dans la nuit de jeudi 17 à vendredi 18 juin, ils ont adopté une proposition de loi de Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne), qui a failli lui-même subir les foudres de la loi du fait d'une erreur dans le compte de campagne qu'il avait déposé après sa réélection comme conseiller général (*le Monde* du 18 juin).

Peu sensible à l'argument avancé par Claude Bellanger (PS, Yvelines), qui a considéré qu'un candidat à une élection, était moins qu'un autre excusable d'ignorer la loi, la majorité sénatoriale a cependant adopté deux amendements proposés par Daniel Hœffel, ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire, qui a déclaré que, si le gouvernement pouvait être favorable *«à des améliorations»*, il ne pouvait pour autant *«émettre un jugement favorable global»* sur les souhaits des sénateurs.

La commission nationale des comptes de campagne sera désormais tenue de saisir le juge de l'élection avant l'expiration du délai de six mois. Le candidat ayant encaissé un don supérieur au plafond prévu se verra ouvrir la possibilité de *«régulariser»* sa situation, en rendant les sommes perçues en trop avant que le juge ne rende sa décision.

Enfin et surtout, le caractère implacable et automatique de la règle de l'inéligibilité pour les auteurs d'infractions involontaires a été considérablement tempéré, à tel point que Charles Lederman (PC, Val-de-Marne) a cru y voir *«une amnistie qui ne veut pas dire son nom»*. Selon le dispositif retenu, qui ne vaut pas pour les élections législatives, un candidat dont *«la bonne foi»* aura été reconnue par le juge de l'élection pourra être relevé de cette inéligibilité par ce même juge. Cette exonération permettra à un candidat élu d'échapper à une annulation fondée précisément sur l'inéligibilité et à un candidat non élu de participer à nouveau à une élection de même nature. Selon la jurisprudence actuelle, l'inéligibilité vaut pour un an, pour une élection de même nature.

La proposition de loi ainsi modifiée a été adoptée par le RPR et l'UDF.

G. P.

La fin de la réunion du comité central du PCF

Georges Marchais engage les contestataires à participer à la préparation du congrès

La réunion du comité central, destinée à préparer le vingt-huitième congrès du Parti communiste, s'est achevée, vendredi 18 juin, par la composition des commissions chargées de rédiger les avant-projets de résolution, de programme et de nouveaux statuts et par la désignation de leurs rapporteurs.

Robert Hue a ainsi été chargé du rapport sur la future résolution finale du congrès, André Lajoinie du rapport sur le programme du PCF, et Francette Lazard du rapport sur la modification des statuts. Le président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, Alain Bocquet, considéré comme l'un des successeurs potentiels de Georges Marchais, aura la responsabilité du rapport sur l'élection des organismes de direction.

Sur l'insistance de M. Marchais, une place a été faite, dans chacune des trois commissions, à Philippe Herzog et à deux de ses proches, Paul Boccara et Bernard Marx, et il a été entendu que les refondateurs, qui ne souhaitent pas *«s'épuiser»* dans la préparation du congrès, *«pourront y prendre part ultérieurement, s'ils le souhaitent»*.

«Mettre un terme à ces pratiques»

Une fois encore, les quelques contestataires du comité central se sont ainsi divisés sur la conduite à tenir : alors qu'Anicet Le Pors et Marcel Trigon ont démissionné de cette instance à quelques jours d'intervalles, les amis de M. Herzog veulent prendre au mot les promesses de la direction pour mieux *«vérifier que l'unanimisme n'est plus de saison»*, et ceux de M. Fiterman, qui avaient fait ce même pari il y a trois ans, lors du précédent congrès, refusent désormais de s'engager dans la préparation du prochain.

Cette dernière attitude a conduit le secrétaire général du PCF à accuser les refondateurs de lui faire un procès d'intention.

A la suite d'une intervention du philosophe Lucien Sève, qui se plaignait, pour justifier ses doutes sur la portée des changements annoncés, de n'être plus invité dans des débats et d'avoir ainsi été *«mis à la retraite d'office»*, Georges Marchais a affirmé qu'*«il ne faut pas avoir de doute a priori»*. M. Marchais a toutefois reconnu que des membres du comité central pouvaient demeurer inemployés, parce que des organisations de base du PCF refusent d'inviter des responsables en désaccord. *«Il faut mettre un terme à ces pratiques»*, a-t-il ajouté.

Alain Bocquet, député du Nord, a consacré, de son côté, l'essentiel de son intervention à sa conception de la direction. *«L'aptitude d'un responsable communiste se mesure à sa capacité de favoriser la vie démocratique du parti»*, a-t-il affirmé.

Les dirigeants doivent se comporter comme des *«donneurs d'aides, et non* [comme des] *donneurs d'ordres»*. M. Bocquet a également apporté cette précision : sur 4 358 membres des comités fédéraux (dirigeants du PC au niveau départemental), seuls 637 d'entre eux seraient des permanents.

Parmi la soixantaine d'orateurs, qui tous, semble-t-il, ont admis la proposition d'abandonner le centralisme démocratique, l'un des doyens du comité central, Gaston Plissonnier, âgé de quatre-vingts ans, a tenu cependant à rappeler que ce mode de fonctionnement *«visait à préserver le jeune parti créé à Tours des dérives, des abandons, parfois des reniements qui s'étaient produits dans le mouvement socialiste»*. *«Nous avons à changer, mais nous n'avons rien à renier»*, a-t-il ajouté.

Le comité central a par ailleurs adopté une déclaration pour faire *«échec au néfaste plan Balladur»*. Ce texte relève notamment que *«les déclarations critiques du président RPR de l'Assemblée nationale, parlant de «Munich social», constituent à la fois un reflet de contradictions réelles et une tentative de canaliser* [le] *mécontentement»*.

JEAN-LOUIS SAUX

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Au procès des initiés de l'affaire Pechiney-Triangle

Le « délit d'ambition » de Samir Traboulsi

Samir Traboulsi, cinquante-quatre ans, *public relations* et financier, vient de révéler d'incontestables dons d'avocat. Comme il le souhaitait, la 11e chambre correctionnelle du tribunal de Paris l'a écouté, vendredi 18 juin, avant de clore les débats. Le substitut Jean-Claude Marin requerra le 23 juin.

Trop modeste, Samir Traboulsi a précisé au tribunal qu'il n'a *« malheureusement pas le talent des avocats »*. Mais que serait-ce s'il l'avait ? Une cour d'assises l'aurait à coup sûr acquitté au terme de ce qui fut une véritable plaidoirie ponctuée par une période ternaire du plus bel effet : *« Cette affaire a démoli ma vie, ruiné ma santé, brisé mes affaires. »*

Tour à tour habile et sincère, l'homme d'affaires a fait mouche, à défaut d'avoir toujours convaincu. Synthétique, il se situe au moment des faits, en 1988 : *« Après vingt-cinq ans de pérégrinations, de hauts et de bas, j'étais plutôt fortuné. J'avais beaucoup de relations. J'aspirais à une certaine reconnaissance sociale et je voulais racheter une banque. Je ne voulais plus être intermédiaire. »*

Lucide, il se juge : *« Quand Pechiney et Triangle ont commencé à négocier, au lieu de faire appel à une banque d'affaires, j'ai cru que je pourrais conclure le marché tout seul et j'ai fait un* one man show... *J'ai, à ce moment-là, commis un délit d'ambition. »* Bienveillant, il se pardonne : *« A chaque fois que j'étais au cœur de l'action, il n'y a pas eu d'achats de titres. Il y en a eu quand l'information a été éparpillée. »*

Une commission de 60 millions de francs

Il définit l'amitié : *« Avec Alain Boublil, oui, j'avais plaisir à aller à l'Opéra, à dîner, à boire une bouteille de vin. »* Mais c'est pour mieux opérer une distinction avec son compatriote Charbel Ghanem, dirigeant de la société suisse Socofinance, que le ministère public accuse d'avoir acheté des titres Triangle sur ses conseils : *« Ce n'est pas un ami, c'est un professionnel que je respecte. Il m'avait assuré une sorte de service haute couture dans le domaine financier. Le fait que nous soyons des Libanais a entraîné une suspicion intellectuelle, comme si deux Libanais se passaient plus d'informations que deux Français, ou deux Suisses... »*

Il évoque spontanément l'argent, sa commission de 60 millions de francs : *« J'ai négocié avec Nelson Peltz, le dirigeant de Triangle, mon contrat. J'ai reçu 1 % sur le cash de la vente de Triangle à Pechiney, et j'ai renoncé en même temps à 6 millions de dollars pour jouer le futur, devenir l'agent personnel de Peltz en Europe et gérer ses fonds. »* Il prend à témoin le tribunal : *« Comment peut-on croire que pour gagner une plus-value, certes conséquente mais ridicule par rapport à mon contrat, j'aurais risqué de tout perdre ? L'accusation répond que j'ai donné des informations pour rendre des services. Mais est-ce que j'ai besoin de brûler ma maison pour rendre des services ou de dévaliser une banque pour donner à l'abbé Pierre ? Suis-je un demeuré, un fou, un illuminé ? »*

Il rumine l'incompréhension dont il est l'objet : *« On dit : Traboulsi a gagné beaucoup d'argent. Mais on ne voit pas combien j'ai dépensé durant cinq ans pour recevoir M. Peltz en Europe, et le temps passé à entretenir des relations ! M. Peltz est un raider à la réputation sulfureuse : j'ai essayé de colmater la brèche, je l'ai présenté dans les milieux de la haute finance. »*

En bon professionnel, Samir Traboulsi alterne les envolées et les raisonnements logiques. Il n'a pas suivi les cours des Pères jésuites en vain, ni étudié le droit, ni suivi des cours de littérature pour rien. Surtout, il entend prouver par A + B que la société Socofinance n'a pas bénéficié de ses conseils éclairés. *Ainsi* note-t-il que le 18 août, le 8 septembre et à partir du 11 octobre 1988 la Socofinance n'achète pas d'actions alors même qu'il assiste aux progrès des négociations.

Au passage, Samir Traboulsi n'oublie pas de s'adresser quelques félicitations : *« Après la rupture des négociations intervenue fin septembre, j'ai élaboré une stratégie. Je ne suis pas arrivé dans le bureau de Jean Gandois, le PDG de Pechiney, le 7 octobre, comme ça. Nous avons eu un entretien en tête à tête. Et j'ai aussi réussi à mettre dans un avion pour la France Nelson Peltz, qui, vous l'avez compris, n'est pas facile à manier. J'ai dû faire beaucoup d'efforts pour conduire ces deux présidents dans une suite du Ritz, le 11 octobre ! »*

Mais sa nostalgie est la plus forte : *« J'avais besoin de rentrer dans l'establishment. Avec une déontologie. Des règles... Je voulais devenir un financier, pas un boursicoteur. »* Tout au long de l'audience, le tribunal a pourtant essayé de lui renvoyer l'image d'un spéculateur sans vergogne. Le prévenu Léo Arie From, qui faisait sa première apparition dans le prétoire depuis le début du procès, devait remplir cet office. Mais il ne prouva pas grand-chose et compliqua un peu plus une affaire embrouillée.

Ce vieil ami, aujourd'hui répudié par Traboulsi au motif qu'il serait un filou d'envergure, a tenté vaille que vaille d'expliquer qu'il avait poursuivi à Paris, en novembre 1988, son ancien compère pour qu'il devienne son client. La chance les fit se rencontrer par hasard, disent-ils, chez Alexandre, coiffeur réputé du quartier des Champs-Elysées. Ils jurent n'avoir échangé que des propos de circonstance. L'accusation, elle, constate que From s'en fut aussitôt acheter plusieurs milliers de titres Triangle, qui dégagèrent une plus-value dépassant les 4 millions de francs...

Une éminence grise

On parla aussi, avant de clore les débats, d'un défunt rarement cité dans ce dossier : Harris Puisais, chargé de mission de Pierre Bérégovoy en 1988, décédé le 9 avril 1989. Samir Traboulsi le tutoyait, toquait à sa porte quand il passait rue de Rivoli et l'avait présenté à Nelson Peltz. Harris Puisais possédait des dons multiples : ancien mendésiste, excellent connaisseur des pays de l'Est, spécialiste de l'emballage, confident, voire éminence grise de Pierre Bérégovoy, il savait tout.

Mais Samir Traboulsi a assuré au tribunal, en réponse aux questions de Me Thierry Lévy, qu'il ne l'avait en réalité rencontré que fort peu : lors d'un dîner offert par Pierre Bérégovoy à l'occasion de sa nomination au ministère et le 13 novembre 1988, Chez Edgard, pour le quarantième anniversaire de mariage des époux Bérégovoy.

« Avez-vous tenu Harris Puisais au courant des négociations Pechiney-Triangle ? », lui a demandé le procureur. *« Non »*, a-t-il répondu. La même question fut posée à Alain Boublil. *« Pas du tout*, a rétorqué l'ancien directeur de cabinet de Pierre Bérégovoy. *Ce n'était pas dans ses activités. Harris Puisais était un conseiller personnel du ministre. »* Et la parenthèse fut refermée.

Prochaine audience mercredi 23 juin.

LAURENT GREILSAMER

La progression de l'extrême droite dans la police parisienne

Le Front national au commissariat

Alors qu'une organisation *syndicale proche de l'extrême* droite, la Fédération professionnelle indépendante de la police (FPIP), a réussi une percée aux dernières élections parisiennes pour la Fondation Louis-Lépine, des gardiens de la paix dénoncent l'activisme croissant du Front national dans leurs rangs à partir de l'exemple d'un commissariat parisien.

Dans une longue lettre adressée le 27 avril au préfet de police de Paris, un gardien de la paix déplore la constitution d'*« une cellule du Front national en tenue »* au sein de son commissariat du onzième arrondissement. Ce policier, Catherine Wang Pang, souligne notamment le comportement d'un brigadier qui, selon son témoignage, viendrait travailler *« muni de son manche de pioche personnel, ainsi que d'ouvrages portant sur la personne de M. Le Pen et du bien-fondé de ses idées, allant même jusqu'à nous proposer de souscrire en faveur de M. Le Pen afin de l'aider à payer l'amende que lui avait valu son procès avec M. Durafour »* (1).

L'histoire est d'autant moins anecdotique qu'elle dure depuis 1991. D'un côté, un groupuscule constitué du brigadier et de cinq de ses collègues qui reprochent à la gardienne de la paix, selon celle-ci, de s'appeler *« Wang Pang et d'être une femme ayant épousé un homme ayant des origines étrangères »*. De l'autre, un groupe de policiers qui ont pris *fait et cause pour Mme Wang* Pang et qui se plaignent d'avoir reçu d'innombrables *« coups de téléphone anonymes »* à leur domicile. Des appels derrière lesquels ils devinent la présence du *« noyau dur »* adverse.

Un climat malsain

Devant ce *« climat malsain d'accusations, de dénonciations, de menaces à peine voilées »*, le commissaire Jean Ribis, alors « patron » du service, avait mené une enquête administrative dès l'été 1991. Son rapport avait conclu à la *« mutation urgente hors de l'arrondissement, dans l'intérêt du service »*, des six policiers du « noyau dur ». François Esposito, le brigadier mis en cause par Mme Wang Pang, est cependant resté affecté au commissariat. Il est vrai qu'il avait à l'époque nié *« toute action politique au sein du service »* et avait affirmé ne faire *« parti d'aucune formation politique »*. Aussi, certains de ses collègues ont-ils été surpris en l'apercevant sur leur écran de télévision, le 5 novembre 1992, lors de l'émission d'*Envoyé Spécial* consacrée par France 2 au Front national.

Ce manquement à l'obligation de réserve, qui s'impose aux policiers, a conduit l'inspection générale des services (IGS, la police des polices parisienne) à ouvrir une enquête sur le brigadier Esposito, dont les conclusions ne sont pas encore connues. Il ne s'agit pas de la première procédure disciplinaire *visant ce gradé, qui, même s'il* est bien noté par ses supérieurs, avait déboîté en 1990 l'épaule d'une personne interpellée en Seine-Saint-Denis, puis, en 1991, était intervenu sur la voie publique parisienne avec son manche de pioche (2).

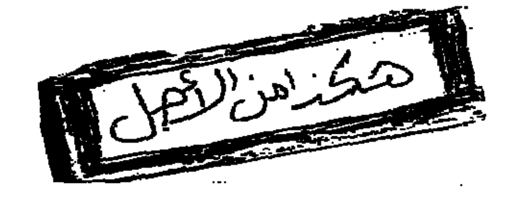
Selon des syndicalistes de la *police en tenue parisienne*, ce « fait divers » n'est pas marginal et doit être rapproché des résultats inattendus obtenus par l'extrême droite aux récentes élections à la Fondation Louis-Lépine, chargée de gérer l'aide sociale aux policiers de la capitale et de la petite couronne.

La FPIP a en effet obtenu 16,2 % des suffrages chez les officiers de police et 18,7 % dans le collège des commissaires et des cadres A du secrétariat général pour l'administration de la police (SGAP) de Paris. Même si ces résultats mêlent les voix des fonctionnaires en activité (62 % des votants) et des retraités (38 %), ils indiquent une tendance à la hausse de l'extrême droite dans les corps dirigeants de la police parisienne. Chez les inspecteurs, les gradés et les gardiens de la paix, la FPIP s'est toutefois maintenue à son score (6 %) des élections professionnelles de décembre 1992.

ERICH INCIYAN

(1) M. Le Pen a été condamné à 10 000 francs d'amende, le 7 mars 1991, par le tribunal correctionnel de Nanterre, pour son jeu de mots *« Durafour-crématoire »* proféré aux dépens de Michel Durafour. Cette condamnation a été confirmée, le 3 juin 1993, par la cour d'appel de Paris.

(2) Nous avons essayé à plusieurs reprises de joindre le brigadier Esposito au commissariat du onzième arrondissement pour recueillir ses réactions, mais il n'a pas donné suite à nos appels téléphoniques.



SOCIÉTÉ

MÉDECINE

Un nouveau patron pour des centres spécialisés dans l'insémination artificielle

Le professeur Pierre Jalbert prend la tête de la Fédération nationale des CECOS

Le professeur Pierre Jalbert, directeur du CECOS (Centre d'étude et de conservation du sperme et des œufs humains) de Grenoble a été élu, jeudi 18 juin, président de la Fédération nationale des CECOS. Il succède au professeur Jacques Lansac, gynécologue-obstétricien (CHU de Tours) qui, après deux mandats successifs de trois ans avait décidé de ne pas se représenter à la tête de cette Fédération.

Le professeur Jalbert, généticien de formation, a longtemps dirigé la commission de génétique de la Fédération dont il était le vice-président. Créé il y a vingt ans par le professeur Georges David, le réseau des CECOS constitue une structure tout à fait originale à l'échelon international. Ces centres sont notamment spécialisés dans l'insémination artificielle avec donneurs et l'autoconservation de sperme. Ils fondent leur activité sur l'anonymat et le bénévolat du don de sperme, ce don étant présenté comme celui d'un couple fertile à un couple stérile.

ÉDUCATION

Le premier congrès du SNUipp

Le nouveau syndicat des instituteurs choisit l'offensive

Le Syndicat national unitaire *des instituteurs, professeurs* d'école et professeurs de collège (SNUipp), créé en décembre 1992 par la tendance minoritaire de l'ancien Syndicat national des instituteurs *(SNI)* après l'éclatement de la Fédération de l'éducation nationale (FEN), *a tenu son premier* congrès à Aubagne (Bouches-du-Rhône), du 16 au 18 juin.

AUBAGNE

de notre envoyée spéciale

Avec les 33 000 syndiqués qu'il revendique – 30 000 instituteurs et 3 000 professeurs de collège – le jeune SNUipp, cofondateur au printemps 1993 de la fédération enseignante concurrente de la FEN, la Fédération syndicale unitaire (FSU), s'affiche résolument comme le seul syndicat enseignant entièrement centré sur l'école maternelle et élémentaire, après l'élargissement du Syndicat des enseignants (SE), ex-SNI-PEGC, aux enseignants du secondaire.

La réunion de ce premier « congrès d'orientation », à Aubagne (Bouches-du-Rhône), mené tambour battant sous l'égide d'un slogan anti-grisaille – *« D'autres couleurs pour l'école »* – avait d'abord cet objectif : occuper le terrain face à un SE encore mal remis de la crise de la FEN, montrer un visage différent : plus jeune, plus revendicatif, plus offensif.

Comme ceux du SE il y a dix jours à Nantes (*le Monde* du 7 juin), les trois cents délégués du SNUipp, pour l'essentiel d'anciens responsables de sections départementales du Syndicat national des instituteurs, tenus par les « minoritaires » de la tendance « Unité action », ont dû se plier à un exercice inédit, le débat spontané et la patiente élaboration d'une synthèse pendant le congrès (et non pas avant). Et ils s'en sont donné à cœur joie puisque quelque 591 amendements à la motion centrale du congrès avaient été déposés, durcissant, pour la plupart, le ton du texte proposé.

Limiter le poids des tendances

Les militants du SNUipp campent, en effet, sur des positions plutôt maximalistes et très corporatistes. Ils réclament notamment une augmentation des décharges de service pour les directeurs d'école, une réduction de la présence des maîtres devant les élèves à vingt-quatre heures par semaine (au lieu de vingt-six actuellement), une réduction des effectifs dans les classes (notamment en zones sensibles) ou encore l'amélioration des taux de scolarisation à deux ans en maternelle. Enfin, *« il s'oppose avec fermeté à toute mesure conduisant à autoriser les collectivités locales à détourner l'argent public des contribuables pour concourir aux dépenses d'investissement des établissements privés »*.

Mais cette ligne dure pourrait passablement évoluer sous la pression de quelques sections départementales où les militants Unité action de l'ancienne FEN étaient peu nombreux. Les débats très vifs, à Aubagne, sur l'organisation de la vie interne du syndicat l'ont montré. La section de l'Aisne, qui ne compte pour l'instant que 59 adhérents, a, par exemple, réussi à faire voter un amendement limitant le jeu des tendances, par courants de pensée, dans le SNUipp au seul échelon national.

Or, pour se développer, après les élections professionnelles qui doivent avoir lieu en décembre prochain, le SNUipp devra d'abord miser sur ces départements d'implantation récente où l'héritage de l'ancienne FEN ne compte guère.

CHRISTINE GARIN

SCIENCES

Destinée à fabriquer du combustible au plutonium à partir de 1995

L'usine Melox sort de terre à Marcoule

MARCOULE

de notre envoyé spécial

L'endroit est incontestablement un chantier industriel, mais les hommes qui y travaillent sont vêtus de combinaisons immaculées qui les font ressembler à des chirurgiens plutôt qu'à des ouvriers ou à des techniciens. Certains fabriquent des « tentes » de protection pour les machines à l'aide de feuilles de plastique transparent et de ruban adhésif, tandis que d'autres, armés de gros aspirateurs, traquent la moindre trace de poussière. L'usine Melox, que la Compagnie générale des matières nucléaires (COGEMA) construit à Marcoule (Gard), est en voie de finition. Exploitée conjointement par la COGEMA et Framatome, elle sera la plus grosse unité au monde de fabrication de combustible au plutonium pour centrales nucléaires (1).

« L'essentiel du montage des machines est terminé, et nous devrions atteindre l'ambiance de propreté nucléaire à la fin de l'été », explique Jean-Louis Ricaud, directeur de la branche « retraitement et industrie » à la COGEMA. Suivra alors un an et demi d'essais et de « qualification » des installations. Sauf incident technique, les premiers assemblages de combustible MOX (mélange d'oxydes) devraient sortir de ses chaînes ultra modernes début 1995. D'une cinquantaine de tonnes la première année, la production devrait passer à 115 tonnes dès 1996.

Le MOX est composé de 7 % d'oxyde de plutonium dilué dans 93 % d'oxyde d'uranium 238 (ou uranium appauvri). Ces composants proviennent tous deux du retraitement des combustibles « classiques » (2), et le MOX peut donc être considéré comme une manière de valoriser les déchets nucléaires de haute activité.

Il présente surtout, soulignent ses promoteurs, l'avantage d'éliminer une partie des stocks de plutonium, passé au stade de sous-produit particulièrement encombrant depuis l'abandon, pour plusieurs décennies au moins, de la filière des surgénérateurs, comme Superphénix, qui étaient censés le brûler. *« Utilisé, comme EDF l'envisage, à raison d'un tiers de MOX pour deux tiers de combustible classique, il permettrait d'incinérer ou d'éviter de produire 200 à 250 kilos de plutonium par réacteur et par an »*, affirme M. Ricaud. Cela correspond à une réduction d'environ 50 % de ce qui aurait été produit avec de l'uranium employé seul.

Pour les écologistes, l'utilisation du MOX permet surtout d'esquiver le débat sur la fin du cycle du combustible (*le Monde* du 20 juin 1990). Alors que certains pays comme la Suède et les Etats-Unis ont choisi de stocker « en l'état » les combustibles irradiés, la France (ainsi que l'Angleterre et le Japon), a préféré le retraitement. Elle a construit à cet effet, à la Hague, une usine d'une capacité de 1 200 tonnes, dont le chiffre d'affaires atteint 8 milliards de francs, et qui travaille à 55 % pour l'exportation.

On conçoit, dans ces conditions, l'intérêt économique, pour la COGEMA, de ce nouveau débouché du plutonium et de l'uranium appauvri issus de la Hague. Le prix de vente du MOX, comparable à celui du combustible classique, couvre largement les coût de fabrication, affirme Jean-Pierre Rougeau, directeur commercial. Les responsables de la COGEMA invoquent cependant le *« secret commercial »* pour refuser de dévoiler l'investissement nécessaire à la construction de cette usine de 50 000 mètres carrés qui emploiera un peu plus de 300 personnes. Lors du lancement du projet, le chiffre de 1,5 milliard de francs avait été avancé (*le Monde* du 24 mai 1990).

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) La production mondiale de MOX se limite actuellement à 85 tonnes par an, réparties entre les établissements exploités à Hanau (Allemagne) par Siemens (35 tonnes), à Dessel (Belgique) par Belgonucléaire (35 tonnes), et à Cadarache (Bouches-du-Rhône) par la COGEMA (15 tonnes). Deux autres usines devraient, à partir de l'an 2000, produire respectivement 120 tonnes et 100 tonnes de MOX en Grande-Bretagne (Sellafield) et au Japon.

(2) Le combustible « classique » des centrales nucléaires PWR (celles d'EDF) est composé d'oxyde d'uranium 238 enrichi à 3,5 ou 4,5 % d'oxyde d'uranium 235 (l'isotope fissile).

FAITS DIVERS

Ancienne « vedette » de l'émission « Mea culpa » sur TF 1

Un gardien d'immeuble homosexuel conteste son licenciement

« Moi, Thierry M., vingt-sept ans, homosexuel, papa, séropositif, gardien d'immeuble licencié, et vedette fugace du petit écran... ». Dans sa loge du 13e arrondissement de Paris, entre plantes vertes et coussins, le garçon qui revendique en vrac toutes ces identités attend son expulsion. Gardien d'un groupe d'immeubles HLM de l'OPAC de la Ville de Paris, il a reçu le 8 juin une lettre de licenciement pour faute grave. L'Office lui reproche de n'avoir distribué qu'en mai des colis reçus en février. Thierry Mignon explique que personne n'était venu les retirer malgré l'avis de passage, et qu'un congé de maladie, dûment signalé et justifié, l'a éloigné de sa loge à partir du 8 mars. Pour lui, comme pour son compagnon qu'il prend à témoin, la sanction n'est que la conséquence d'une révélation : celle qu'il fit sur le plateau de l'émission de TF1 « Mea culpa », le 8 février dernier, d'être homosexuel et séropositif.

Dès l'annonce de l'émission, dès les premiers articles sur son témoignage – qu'il a précieusement rassemblés et collés dans un cahier à spirale – il affirme avoir été victime de l'ostracisme local (coups de téléphone d'injures, poubelles renversées, pots de fleurs de son balcon cassés, etc.). *« Depuis, je ferme le rideau de fer devant ma porte »*, explique-t-il. Une pétition de certains locataires réclame son départ pour n'avoir pas distribué le courrier le jour de l'enregistrement de « Mea culpa », le 16 janvier. Cet incident lui vaut un blâme de l'OPAC.

La vague de courrier de sympathie, de soutien ou de questions que lui a value l'émission est retombée après quelques semaines. Puis la déprime est venue. Dans le groupe d'immeubles, les témoignages divergent. *« Pas de problèmes »*, *« serviable »*, *« rien à dire »*, disent certains locataires. *« Arrogant, insultant, provocateur »*, répondent les instigateurs de la pétition, qui affirment : *« Le seul problème est celui du travail, des horaires fantaisistes, des poubelles et du ménage mal fait »* avant d'évoquer la morale et des problèmes *« psychologiques »*.

Début juin, Thierry Mignon est convoqué à l'OPAC. Pour être licencié et, affirme-t-il, traité de *« tapette »* par le directeur du personnel de l'Office. A l'OPAC, seul le directeur de la « communication » accepte de parler à un journaliste, immédiatement accusé de *« méthodes inquisitoriales »*. Il dément toute discrimination et s'en tient au motif officiel du licenciement.

Depuis, Thierry ne voit qu'un salut : la médiatisation. Il a réussi à intéresser un hebdomadaire en mars, un autre en juin. Sa ligne de téléphone est coupée par l'Office ? Il appelle tous les matins, d'une cabine, les journalistes du *Monde*. Comme il rappelle souvent Patrick Meney, l'animateur de « Mea culpa », qu'il accuse de l'avoir *« laissé tomber, sans tenir ses promesses »*, de l'avoir *« choyé avant l'émission, et largué après »*. Patrick Meney dément avoir fait quelque promesse et énumère ses efforts en faveur de Thierry, dont il souligne que les ennuis ne datent pas d'hier.

L'émission, dont le message était *« Un homosexuel peut être papa »*, ne parlait pas de l'OPAC, à la demande de Thierry, mais de ses antécédents, de son fils Gregory, âgé de sept ans, dont un juge lui a retiré la garde en septembre dernier. Patrick Meney a conseillé à Thierry de prendre contact avec les syndicats, de demander un logement. Thierry n'a pas déposé de dossier : *« 50 000 demandes de HLM pour 2 000 places, je n'ai aucune chance... »*. Mais il a pris contact avec la CGT, porté plainte aux prud'hommes. Il réclame justice et relogement, considère la notoriété comme une condition de sa tranquillité, aspire en même temps à la reconnaissance publique et au respect de sa vie privée. Blessé par la vie, il s'est aussi brûlé aux feux des médias, qu'il utilise après qu'ils l'ont utilisé.

THOMAS CANTALOUBE et MICHEL COLONNA D'ISTRIA

هكذا من الأصل

SOCIÉTÉ

ENVIRONNEMENT

Piloté par la société Campenon Bernard SGE

Un projet français est retenu pour le démantèlement de Tchernobyl

Le groupement européen «Résolution», piloté par la société Campenon Bernard SGE, filiale de la Société générale d'entreprises, (groupe Générale des Eaux), vient de remporter le concours international d'idées pour *«la transformation du site de Tchernobyl en un système écologiquement sain»*, annonce la firme française dans un *communiqué publié* vendredi 18 juin.

Son projet prévoit la construction sur la tranche numéro 4 de la centrale ukrainienne accidentée le 26 avril 1986 d'une *«enceinte de confinement conçue comme une usine de démolition»*, à l'intérieur de laquelle interviendront des engins télécommandés. Les gravats et déchets produits seront *«triés, puis conditionnés et stockés en fonction de leur degré de radioactivité»*.

Le coût de construction de l'enceinte est estimé à 250 millions de dollars, la démolition et le traitement des débris pouvant durer dix ans, et revenir à 2,5 milliards de dollars. Pour résoudre l'épineux problème du financement de ces travaux, le groupement a proposé aux autorités ukrainiennes la création d'un *«fond international destiné à rassembler les financements et dons internationaux»*, précise le communiqué.

Le groupe Résolution comprend notamment la Compagnie générale des matières nucléaires (COGEMA), SGN réseau Eurysis (filiale de la COGEMA), l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), EDF, Technicatome, Thomson CSF et l'Institut polytechnique de Kiev. Ses principaux concurrents étaient un autre groupement français mené par Bouygues, un britannique mené par l'Atomic Energy Agency et un allemand *mené par Hochtief*.

□ **Manifestation contre un barrage en Lozère.** – Une centaine de pêcheurs et militants écologistes ont manifesté, vendredi 18 juin, sur le site du futur barrage EDF de Puylaurent, près de Mende (Lozère) pour protester contre la destruction de la vallée du Chassezac, un affluent de l'Ardèche. Les travaux de ce barrage, commencé en octobre dernier, devraient se terminer en 1996. L'ouvrage aura une puissance de 4000 kilowatts, et servira en même temps à l'irrigation et aux loisirs.

LE 40e SALON DU BOURGET

Plus rivaux que complémentaires

Aérospatiale et Matra mettent en avant leurs propres missiles de croisière

A quelques mètres de distance, Aérospatiale et Matra exposent, au Salon du Bourget, deux modèles de missiles de croisière, plus rivaux que complémentaires, entre lesquels les armées françaises devront trancher. Un choix très délicat.

Entre deux groupes français, Aérospatiale-Missiles et Matra-Défense, les couteaux sont tirés. C'est à qui convaincra le gouvernement qu'il détient, pour la seconde moitié de la décennie, le missile d'intervention et d'inhibition – puisque c'est ainsi que ce programme de missile tiré à distance de sécurité est dénommé – le mieux adapté aux besoins des armées françaises et disponible à l'exportation.

Face-à-face : le missile ASMP-C du groupe nationalisé (mais inscrit sur la liste des entreprises privatisables) et le missile Apache-C du groupe privé. Il est exclu que ces deux projets aient, en même temps, l'aval des «décideurs» français. D'où la sévérité de la compétition entre les deux industriels. Une situation de rivalité d'autant plus déconcertante ou paradoxale que Matra et Aérospatiale sont aussi associés... au programme Apache.

Au début, dans les années 80, les choses étaient simples. Aérospatiale avait eu pour contrat de l'Etat de concevoir un missile air-sol nucléaire, dit *stand-off* (tiré à distance de sécurité pour l'équipage de l'avion) et baptisé ASMP (air-sol moyenne portée). Ce missile, entre 100 et 300 kilomètres de portée selon l'altitude de largage, emporte une charge de destruction variable (de 80 à 300 kilotonnes) et, depuis 1986, il arme les avions Mirage-IV, Mirage 2000-N et Super-Etendard. Il peut être à l'origine d'une coopération nucléaire avec la Grande-Bretagne, si John Major s'y décidait avant juillet, au profit d'un missile ASLP (air-sol longue portée) dérivé.

De son côté, Matra s'est vu commander par l'Etat en 1989, de mettre au point un missile air-sol *stand-off* qui s'est appelé Apache et qui est censé donner lieu à toute une gamme de systèmes d'armes tirées à distance de sécurité (environ 150 kilomètres) par des avions, des navires, voire des véhicules. L'Apache, qui sera prêt en 1996, *emportera des sous-munitions classiques* dont la caractéristique est de retomber dispersées sur des infrastructures militaires ou des concentrations de forces. Il est destiné au Mirage 2000-D et, plus tard, au Rafale. Des accords avec les Allemands prévoient de le monter sur le Tornado et, avec les Américains, sur le F-16. Matra est le maître d'œuvre, Aérospatiale son coopérant principal.

Un gouvernement embarrassé

La grande différence, sur le plan des performances techniques et militaires, est que l'ASMP est un missile supersonique qui fond – à entre deux et trois fois la vitesse du son – sur sa cible pour surprendre la défense adverse, quand l'Apache est un missile dit de croisière (à vitesse subsonique) qui vole au ras du sol pour tromper la détection.

Et Aérospatiale-Missiles et Matra-Défense cherchent, à l'heure actuelle, à dériver, à partir de leur produit, un missile d'interdiction et d'inhibition qui soit polyvalent (à destination des besoins propres à chacune des trois armées) et dont la portée soit accrue (entre 400 et 600 kilomètres).

Sans être radicalement nouvelle, cette double mission consiste à s'en prendre – en jouant sur la précision de l'impact – à des objectifs situés dans la profondeur du territoire adverse et à des cibles stratégiques, voire politiques, qu'il faut pouvoir atteindre à coup sûr sans provoquer trop de dommages civils.

Voilà donc un gouvernement *français bien embarrassé par les* propositions de ses deux industriels. L'ASMP actuel, à tête nucléaire, peut donner naissance à un ASMP-C (pour classique) du groupe Aérospatiale, qui met en valeur sa *capacité de pénétration et de précision* pour lancer un coup de semonce ou une «frappe» préventive en prélude à un conflit. L'Apache-C de Matra à charge militaire unique (et non plus à sous-munitions *dispersées*), pour avoir l'équivalent de la puissance de destruction d'une bombe-laser de 400 *kilogrammes, fait valoir sa qualité* d'un missile qui attaque par effet de saturation, pour submerger et *dérouter la défense antiaérienne* adverse.

Les seules considérations financières, qui importent souvent en la matière, risquent, cette fois-ci, d'être moins déterminantes. Les devis qui ont trait au développement de la nouvelle arme sont proches : de l'ordre du milliard de francs. *Seuls apparemment* varient – mais il s'agit d'une évaluation avancée par les industriels – le prix *de série de l'Apache-C (5 millions* de francs l'unité, selon Matra) et celui de l'ASMP-C (10 millions de *francs pièce, admet Aérospatiale*).

Si l'on tient compte maintenant de l'avis des clients, il est, à ce jour, difficile de se faire une opinion. Tout juste peut-on remarquer que l'armée de l'air française pencherait plutôt pour l'Apache-C et que la marine nationale verrait dans l'ASMP-C, rebaptisé par elle l'Amura, le moyen de disposer d'un successeur, aux performances sans commune mesure avec celles du système précédent à son missile Exocet depuis que Français et Allemands ont ajourné le programme de missile ANS (anti-navires supersonique) pour des raisons budgétaires.

Des projets secrets aux Etats-Unis

Il reste un dernier aspect. Si l'Apache est propulsé par un *réacteur*, l'ASMP l'est par un statoréacteur à kérosène et à accélérateur à poudre *intégré, une technologie* française, à l'origine, qui permet d'économiser sur le poids, d'optimiser la robustesse de *fonctionnement* et la compacité du système tout en gagnant en puissance et en souplesse de *propulsion*.

Au demeurant, cette technologie, mise au point, dans les années 60, sur l'avion expérimental Griffon et l'engin Vega, est en passe d'inspirer des concurrents étrangers. Ainsi, les Russes ont adopté ce concept de vecteurs supersoniques. Les Américains, défrisés par le ratage de certains missiles de croisière subsoniques Tomahawk dans le Golfe, ont lancé ce que les experts appellent des *black programs* (des projets si secrets que leur financement n'apparaît pas dans le budget du Pentagone) pour l'étude de missiles air-sol supersoniques.

On en est, en France, à ce point du débat. Il n'est pas exclu que les responsables, lorsqu'ils seront appelés *à arbitrer entre les deux offres*, auront en tête le souci primordial de savoir avec quels partenaires européens *la France devra tenter* d'exécuter un tel programme d'armement. Car, en réalité, les besoins opérationnels sont européens. *Ils* témoignent de cette pratique nouvelle de la plupart des gouvernements, *dans les pays développés*, qui consiste à vouloir disposer d'instruments militaires suceptibles *– avant tout emploi massif de la* force, mais par le moyen d'attaques ponctuelles, précises et sans trop d'*effets collatéraux – de révéler sa* propre vulnérabilité à un adversaire pour obtenir son effondrement poli*tico-militaire d'entrée de jeu et* avec le minimum de «casse». En ce sens, les Britanniques et les Alle*mands, pour ne s'en tenir qu'à eux*, partagent cette préoccupation avec les Français concernant de tels missiles.

JACQUES ISNARD

□ **Boeing va renforcer le système d'attache des réacteurs sur ses 747.** – Boeing, premier constructeur mondial d'avions, a annoncé vendredi 18 juin qu'il allait renforcer *le système d'attache* des réacteurs sur les 948 appareils du type 747 en service. Deux attaches supplémentaires en *acier anticorrosion* seront rajoutées sur tous les réacteurs afin d'éviter la perte de ceux-ci, sauf en *cas de choc direct*. Dans ce cas, en effet, le choc peut endommager les réservoirs de carburant *situés dans* les ailes si les moteurs ne se détachent pas. Le coût de la modification sera partagé entre *Boeing et ses* compagnies clientes. Cette modification intervient après deux accidents de 747, l'un à Amsterdam *le 4 octobre* 1992, qui avait fait 43 *morts*, l'autre en décembre 1991 à Taïpeh, qui avait fait cinq *morts*. Dans les deux cas, un moteur s'était détaché en vol. – *(AFP.)*

Avec une seule escale en Nouvelle-Zélande

L'A 340 a réussi un tour du monde en 48 heures et 23 minutes

Parti à 11 h 58 de l'aéroport du Bourget, en plein salon aéronautique, mercredi 16 juin, l'Airbus A 340 baptisé «world ranger» s'est posé vendredi 18 juin à 12 h 21 sur le même aéroport. C'est la première fois qu'un avion commercial réalise le tour du monde avec une seule escale. Il a également effectué le plus long vol sans escale jamais réalisé par un avion de ligne (19 100 kilomètres entre Paris et Auckland (Nouvelle-Zélande). L'avion avait à son bord vingt personnes et 14,6 tonnes de carburant.

A l'atterrissage, l'équipage a été accueilli par Jean Pierson administrateur-gérant du consortium européen qui a souligné qu'Airbus *venait de démontrer que l'on «pouvait casser l'idée selon laquelle il fallait prendre un Boeing pour faire un vol long courrier»*. En effet, derrière cette performance, se cachent des arrières-pensées commerciales. L'A 340 est un long courrier d'une capacité de 263 à 295 passagers. Il entre directement en concurrence avec le 747 (de 350 à 450 sièges) dont la capacité est, sur certaines lignes, trop importante compte tenu de la baisse du trafic. 116 exemplaires de l'A 340 ont déjà été commandés par vingt-trois compagnies différentes.

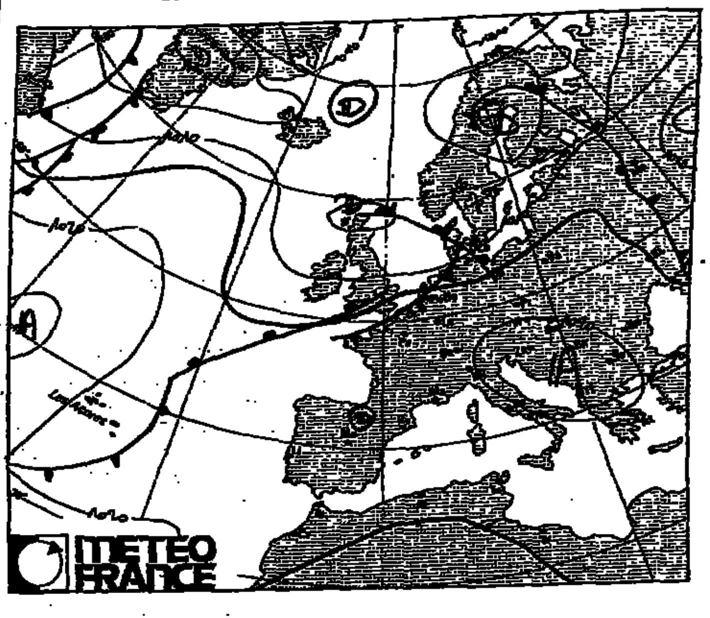
A. B.-M.



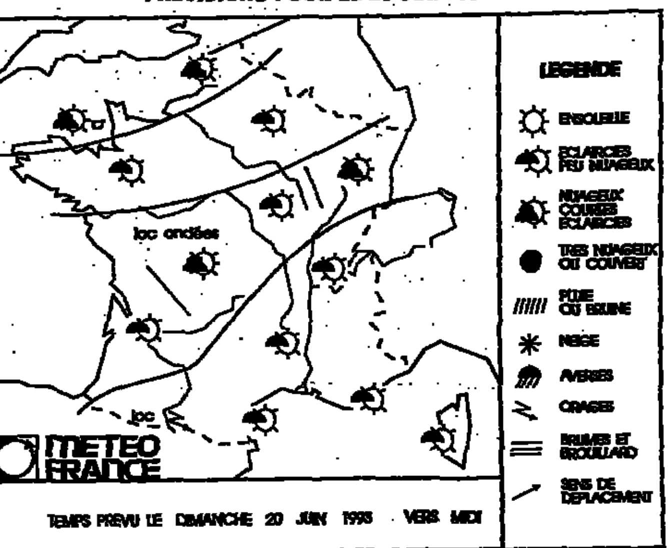


MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 19 JUIN A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 20 JUIN 1993



Dimanche : plus frais au nord. Chaud au sud. – La matinée sera dans l'ensemble assez nuageuse sur l'en*semble du pays.*

En cours de journée, de belles éclaircies gagneront par le nord et l'impression de beau temps dominera malgré quelques nuages au nord d'une ligne Nantes-Strasbourg.

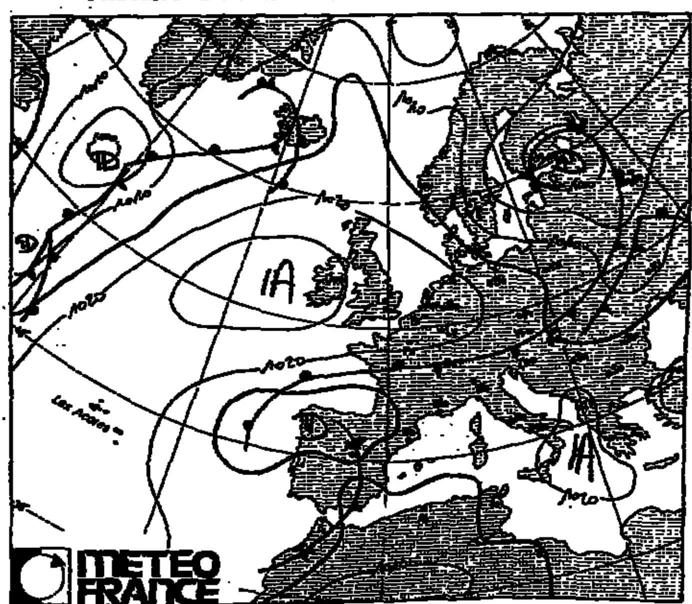
Du Poitou-Charentes à la Franche-Comté, le ciel restera nuageux avec un risque d'ondée.

Plus au sud, la journée sera belle. Quelques orages pourront éclater sur les Pyrénées.

Les températures matinales seront de l'ordre de 10 degrés à 14 degrés sur la moitié nord, 15 degrés à 18 degrés sur la moitié sud.

L'après-midi, il fera 27 degrés à 30 degrés sur la moitié sud, 20 degrés à 23 degrés au nord de la Seine, 23 degrés à 26 degrés ailleurs.

PRÉVISIONS POUR LE 21 JUIN 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima – *minima et temps observé* le 19-6-93
Valeurs relevées le 18-6-1993 à 18 heures TUC et le 19-6-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	25	16	N
BIARRITZ	21	17	C
BORDEAUX	23	16	B
BOURGES	26	14	D
BREST	17	12	N
CAEN	24	15	P
CHERBOURG	18	12	N
CLERMONT-FER.	28	17	B
DIJON	25	12	N
GRENOBLE	29	16	D
LILLE	22	13	C
LIMOGES	27	16	D
LYON	27	17	D
MARSEILLE	28	18	B
NANCY	28	12	N
NANTES	25	12	D
NICE	25	19	D
PARIS-MONTS.	26	15	C
PAU	21	17	C
PERPIGNAN	27	18	D
POINTE-A-PITRE	32	24	C
RENNES	23	12	C
ST-ETIENNE	27	16	D
STRASBOURG	25	12	N
TOULOUSE	31	16	D
TOURS	26	13	D

ÉTRANGER			
ALGER	29	17	D
AMSTERDAM	18	15	C
ATHÈNES	29	20	D
BANGKOK	35	28	C
BARCELONE	24	15	D
BELGRADE	22	12	D
BERLIN	19	14	P
BRUXELLES	23	15	N
COPENHAGUE	17	13	C
DAKAR	29	22	N
GENÈVE	26	13	D
ISTANBUL	23	17	A
JÉRUSALEM	24	15	C
LE CAIRE	32	21	D
LISBONNE	30	17	D
LONDRES	19	12	C
LOS ANGELES	23	15	C
LUXEMBOURG	25	14	N
MADRID	34	16	N
MARRAKECH	35	19	D
MEXICO	27	15	D
MILAN	26	18	D
MONTRÉAL	20	16	P
MOSCOU	22	10	N
NAIROBI	22	11	C
NEW-DELHI	34	28	N
NEW-YORK	31	22	N
PALMA	29	17	D
PÉKIN	35	21	C
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	26	16	D
HONGKONG	30	27	C
SÉVILLE	37	20	D
SINGAPOUR	31	26	C
STOCKHOLM	17	6	D
SYDNEY	20	8	D
TOKYO	27	21	A
TUNIS	29	20	N
VARSOVIE	19	11	N
VENISE	24	16	D
VIENNE	24	13	D

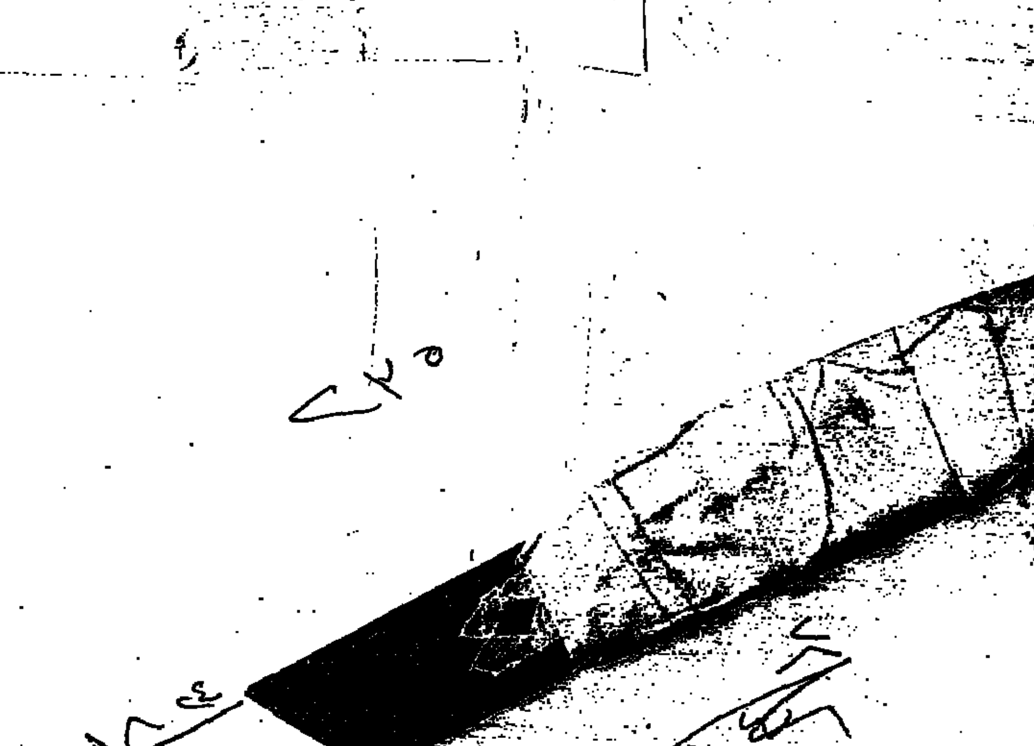
A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brouillard	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde L'ÉCONOMIE





LETTRES

La mort de Jean Cau

Un cathare

L'écrivain et polémiste Jean Cau est mort, vendredi 18 juin, à Paris, d'un cancer. Il était âgé de soixante-sept ans (nos dernières éditions du 19 juin). Ses obsèques auront lieu lundi 21 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice.

« Salut ! »

« Salut ! » C'était tout, quand on le croisait. Fraternel et laconique, comme dans les films de guerre. Bien qu'il n'ait pas quitté le Saint-Germain-des-Prés de sa montée à Paris, Cau n'y frayait pas plus qu'un loup-cervier en traque. Les salamalecs de la vie littéraire : très peu pour lui, mieux à faire ! Dans son *« Salut ! »*, ne roulait pas seulement l'accent du Languedoc. Le timbre nasal et coupant valait congé.

Regard noir enfoncé, maxillaire farouche, le fauve s'éloignait en relevant son col, en nouant serré la ceinture de sa canadienne, de son paletot de cuir, l'air d'un partisan en mission, d'un samouraï tendu vers le rendez-vous fatal de la mort, ou vers la cérémonie secrète de l'écriture, qui en répétait l'inéluctable.

Tout a commencé par le scénario classique des écoliers partis de rien. L'instituteur a conseillé de pousser les études. Le père et la mère sans le sou ont dit : pour quoi faire, du latin ? Curé ? L'élève doué est quand même allé au lycée de Carcassonne, puis à Paris, à Louis-le-Grand, avec des idées de rue d'Ulm. Arrivé gare d'Austerlitz avec sa valise en bois, il accédait d'un coup au Livre, ce pouvoir émerveillant de dire le monde et de s'en indigner. Un nouveau bâtard selon Sartre était né : la mauvaise conscience en moins, puisque pauvre, et un certain savoir en plus, celui qui ne s'apprend pas dans les livres. On dit que ce savoir rend soumis ou hargneux. Cau n'était pas doué pour la servilité.

Sartre, parlons-en. Entre eux, le marché s'équilibrait. Avec cet ours fort en gueule, le philosophe tenait son authentique prolétaire, dans un Saint-Germain plutôt bourgeois, comme lui. Le jeune secrétaire, lui, dégustait le privilège de regarder fonctionner une des machines intellectuelles les plus déliées de son temps. Plus tard, Cau jugerait sévèrement les aveuglements volontaires du patron. Mais jamais il ne trahirait sa confiance. Chez les humbles, la dignité ne se partage pas. Ni l'orgueil. Cau allait ordonner vie et œuvre autour de cette fierté roide : une ambition sans vanité ni intrigue, l'horreur du sentimentalisme, des diktats idéologiques, des naïvetés moralisantes. En ces années-là, cela faisait beaucoup d'anticonformismes !

L'influence de Sartre ne disparut pas aussitôt. *La Pitié de Dieu* (Goncourt 1961) ressemblait fort à un « huis clos ». Jusqu'à l'angoisse, qui y prenait la forme toute sartrienne d'une araignée dans le plexus. N'importe : ce prix faisait plaisir au lauréat. Le soir, je me souviens, Cau était gai comme rarement. La revanche était belle. Il fredonnait une ânerie de l'époque, quelque chose comme *Brigit-te-Bardot-Bardot*. Il n'était pas que farouche, évidemment. Ni aussi misogyne que l'ont cru les féministes, qu'il s'ingéniait à irriter. Il poussait le plaisir de déplaire jusqu'à la joie de se faire détester. Ce fut particulièrement vrai avec les « intellectuels de gauche », empressés de classer à l'extrême droite fascisante ce traître qui ne trahissait rien que les mensonges et les ridicules du moment. Refuser le rêve soviétique, en pleine guerre froide, frisait, Rive Gauche, la provocation !

On prend goût à avoir raison tout seul, surtout quand on a la plume naturellement querelleuse. Sur plus de quarante livres, Cau va écrire moins de romans que de pamphlets, sans compter ses centaines d'articles, dont presque tous ouvrent une polémique à contre-courant. Ecrire, pour lui, c'est d'abord régler un compte : avec les bien-pensants progressistes, les arrivistes de tout poil. Les gens qu'il respecte n'échappent pas à sa verve bagarreuse. Au moment de célébrer Guevara à coups de blasphèmes, il reconnaît qu'il règle avec le *guérillero* devenu poster chic un *« compte d'admiration »*. Même certaines fictions lui servent à rendre des coups cruels. *Une nuit à Saint-Germain-des-Prés* le venge des mensonges qu'un poète communiste a entretenus sur ses convictions politiques comme sur ses mœurs.

Que ses complices de la bohème d'après-guerre lui en veuillent l'encourage à en rajouter. Puisque c'est comme ça, il s'affichera à droite : nationaliste, gaulliste, en réaction contre les progrès dits « de société » et les relâchements éthiques. Pour les ventres plats et les vieilles morales ? Père-la-pudeur ? Scrogneugneu ? Pourquoi pas ! Le rejet du « milieu » le conforte dans sa solitude altière, qu'il goûte ouvertement, sans sermonner pour autant. Cau ne croit pas aux slogans des frontispices et des meetings. L'égalité et la fraternité : des blagues ! Il récuse les règles collectives. Il n'y a de morale, pour lui, que personnelle. Il ne demande pas qu'on le suive. Il se contente d'affirmer son credo portatif : le beau garant du bien, l'allure, la grâce, la tenue, le style. En cela, Cau est surtout un fou de pureté, un cathare.

L'idéal du sacrifice individuel

Son discours sur la décadence, qui n'est pas vraiment un signe distinctif et l'expose à d'autres conformismes, il ne le ressasse que pour mieux exalter son idéal du sacrifice individuel, notamment dans *Guevara* et *Mon lieutenant*. Rien n'est digne d'exemple, à ses yeux, comme *« un homme qui s'avance »*, qui sort du rang pour engager sa vie, soldat volontaire ou torero s'arrachant hors du *burladero*.

On ne naît pas impunément à quelques kilomètres de la frontière espagnole. Cau est un des grands écrivains andalous de langue française, à la suite de Mérimée, Gautier, Barrès, Montherlant. Il l'a prouvé avec *Sevillanes*, ses nombreux écrits sur la tauromachie et un de ses derniers livres publiés, *le Roman de Carmen*.

Du monde hispanique, il a pris la musique profonde, le sens du courage rageur, du défi, l'esthétique du risque noble. La corrida représente pour lui la métaphore la plus exacte du geste d'écrire. L'écrivain approche la vérité des autres et la sienne comme le torero se penche entre les cornes du taureau. Le danger passe. Un style s'inscrit, sur fond de sable et de sang séché. Dans le silence que la mort vient de faire tomber sur l'œuvre de Jean Cau, restera la clameur des lecteurs saluant l'audace pudique et fière : ollé !

L'autre patrie présente à chaque ligne, et où l'auteur revient comme à sa source la plus pure : l'enfance. Dans le texte qui sert de préface aux souvenirs de *Proust, le chat et moi*, il explique comment ses thèmes et son chant propre sont venus de sa jeunesse. Dans *les Yeux crevés*, il envie le jeune Dino de mourir avant l'âge des compromissions et des laideurs. *Les Enfants*, *les Culottes courtes* et *les Nouvelles du Paradis* reviennent sur les jeux du temps béni de l'école. Gégé, Dédé, Titi, Jojo : voilà les seuls complices auxquels il garde sa ferveur. Avec eux, la vie avait le sel de la barbarie naïve, des temps rudes, féodaux, héroïques.

Quand Jean Cau passait son chemin – *« Salut ! »*, *« Salut ! »*, – c'était ces petits potes chevaleresques qu'il courait retrouver, la plume à la main.

BERTRAND POIROT-DELPECH

[*Jean Cau est né le 8 Juillet 1925, à Bram, dans l'Aude. Elève au lycée de Carcassonne, puis à Louis-le-Grand, il a préparé le concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure et passé la licence de philosophie. Secrétaire de Jean-Paul Sartre de 1947 à 1956, il a collaboré aux Temps modernes, à l'Express, au Figaro littéraire, à France-Observateur, et à Paris-Match.*]

Plus de quarante titres

Jean Cau a publié plus de quarante livres, la plupart chez Gallimard, à la Table ronde, et chez Julliard.

Romans : *Maria-Nègre, la Pitié de Dieu* (Goncourt 1961), *le Meurtre d'un enfant, le Spectre de l'amour, Les Entrailles du taureau, les Otages, Une nuit à Saint-Germain-des-Prés, le Grand Soleil, l'Innocent, la Conquête de Zanzibar, Mon lieutenant, la Grande Maison, le Roman de Carmen.*

Nouvelles : *les Enfants, Nouvelles du Paradis* (prix de l'Académie française).

Essais et pamphlets : *Un testament de Staline, l'Agonie de la vieille, Le pape est mort, les Ecuries de l'Occident, la Grande Prostituée, Pourquoi la France ?, le Chevalier, la Mort et le Diable, Lettre ouverte aux têtes de chiens occidentaux, Lettre ouverte à tout le monde, Discours de la décadence, Une passion pour Guevara, Proust, le chat et moi, la Barbe et la Rose, Une rose à la mer, Croquis de mémoire, les Culottes courtes.*

Théâtre : *les Parachutistes, les Yeux crevés.*

CARNET DU Monde

Anniversaires de naissance

Raymond MUSZYNSKI,

le navigateur fou, fête en ce jour du samedi 19 juin 1993 ses quarantièmes rugissants...

Décès

– Martine Cassard,
née Luce,
Jérôme, Catherine et Mathilde,
François et Brigitte,
Antoine,
Nathalie,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Etienne CASSARD,
ingénieur au Centre technique du papier,

survenu le 14 juin 1993.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, le 16 juin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, rue des Marronniers,
75016 Paris.

– Odette et Pierre Berge,
sa sœur et son beau-frère,
Jean-Louis Berge,
son neveu,
Et Louisa Colpen,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean CAU,
écrivain,
journaliste,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 18 juin 1993.

Une cérémonie religieuse est prévue le lundi 21 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice.

– La direction,
Et la rédaction de *Paris-Match*,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de leur ami

Jean CAU,
écrivain-journaliste
à *Paris-Match* depuis 1970.

(Lire ci-contre.)

– Le président,
Le bureau,
Le conseil d'administration,
Le conseil scientifique,
Et le personnel de l'Ecole des hautes études en sciences sociales,
ont le regret de faire part du décès de

M. Julien GUEY,
directeur d'études,
retraité.

– Jean-Claude Fouché,
Catherine Fouché
et Boniface N'Guessan,
ses enfants,
Nicolas, Aurélie et Daly,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

René Paul FOUCHÉ,

survenu le 16 juin 1993, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La bénédiction aura lieu le lundi 21 juin, à 15 h 45, en l'église de Barbizon, et sera suivie de l'inhumation au cimetière de Barbizon.

23 *bis*, avenue de Chambéry,
74000 Annecy.
1, place Jean-Moulin,
93230 Romainville.

– Mme Sophia Ilich,
son épouse,
Grégory, Alice et Georges,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Milorad ILICH,

le 16 juin 1993, à la suite d'une courte maladie.

Un service religieux aura lieu le dimanche 20 juin, à 12 h 30, en l'église russe orthodoxe, 12, rue Daru, Paris-8e.

Pendant la seconde guerre mondiale, Milorad Ilich prit une part importante à la lutte antinazie au sein de la résistance démocratique en Yougoslavie. Ses dernières années furent consacrées à la défense et à la promotion de la démocratie dans son pays natal, la Yougoslavie. Milorad Ilich était membre du Conseil de la couronne yougoslave.

– Frédéric, Edmée et Nathalie,
font part de la mort de leur mère,

Micheline SICHEL-DULONG,
née About,

survenue le 16 juin 1993.

L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Pantin lundi 21 juin, à 8 h 45.

Anniversaires

– Une pensée pour

François TOUTAIN,

qui nous quittait le 20 juin 1988.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6065

HORIZONTALEMENT

I. Constituent une société choisie. Personne n'ignore qu'ils boivent. Abréviation. – II. Se prend parfois avec un bock. Antique voyageur. Se rase de plusieurs façons. – III. Ne dure que l'espace d'un matin. Cultivent parfois des navets. Participe. – IV. Fait remonter rapidement ce qui ne veut pas descendre. Poussées opérées par des masses. Abri naturel. – V. Le grand écart. Bénéficient donc d'une précision topographique. – VI. Amusent la galerie. Est massif. – VII. Orientation. Dont on a modifié l'évolution naturelle. Quartier de Madrid. – VIII. Avec lui, on s'accorde toujours. Emprunte une sortie dans le mauvais sens. Nous surprend en tombant des nues. – IX. Trompettes. S'exprime parfois avec peine. – X. Unité en campagne. Ce sont parfois de beaux ensembles de perles. – XI. Des crapauds. Placées chez un huissier. Quelque chose d'étonnant. – XII. Est utilisé en cas d'avaries graves. Laisses tomber sans abandonner pour autant. – XIII. Adverbe. A fait et fera tourner plus d'une tête. Eau. – XIV. Unité symbolique d'un trio républicain. Homme de théâtre. – XV. Un camion de peinture. Mouvements de troupes.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I					■								■		
II							■					■			
III			■									■			
IV						■						■			
V								■						■	
VI									■						
VII				■							■	■			■
VIII		■								■					
IX	■										■				
X				■									■	■	
XI							■						■		
XII		■				■		■	■						
XIII			■		■						■	■			
XIV								■							
XV					■									■	

VERTICALEMENT

1. Concourent à un embellissement. C'est sans raison que des gens s'y trouvent. – 2. Source de clarté. Acte de naissance. Sa fleur s'épanouit bien avant l'automne. – 3. Se soustrait mais ne multiplie rien. Fument souvent au début d'un repas. Coule à flots. – 4. Evoque un fruit très doux. En avalant. N'irait quand même pas jusqu'à avaler des couleuvres. – 5. Très abordable. Il y a des barbeaux dans leur famille. – 6. Entre Mohamed et Youssef. Supportent le poids de nombreuses affaires. Ancien sigle. – 7. Action édifiante. Nappe. – 8. Donne des noix en toutes saisons. Pétards. – 9. Petits golfes. Donne naissance au bourdon. N'a rien de risible quand il émane d'un « rigolo ». – 10. Redonnes peut-être de la fraîcheur. Un cadet leur dut sa promotion. Ne s'élève pas dans la douceur. – 11. Possède un beau port. Corsées. Orientation. – 12. Abréviation. Sur la rose des vents. Fin de participe. – 13. Animaux de « cirques ». Parti, en Angleterre. – 14. Fiables ou viables. Haute autorité. Se répand comme une traînée de poudre. – 15. Rétablira l'ordre. Sortie fracassante.

Solution du problème n° 6064

Horizontalement

I. Amourette. – II. Rassasier. – III. Illisible. – IV. Saône. El. – V. TD. Istres. – VI. Orbe. Aisé. – VII. Court. – VIII. Rit. Andes. – IX. Atténuer. – X. Epié. Su. – XI. Ecrin. Mer.

Verticalement

1. Aristocrate. – 2. Maladroit. – 3. Oslo. Butter. – 4. Usinier. Epi. – 5. Rasss. Tanin. – 6. Esi (Ise). Te. Nue. – 7. Tibériade. – 8. Telles. Erse. – 9. Ere. Sels. Ur.

GUY BROUTY

TÉLÉVISION

Samedi 19 juin

TF 1

20.45 Divertissement : Coluche, un mec pas comme les autres. De Guy Job.
22.40 Téléfilm : *L'Enfer du doute.* De Jeffrey Obrow.
0.15 Magazine : Spécial sport. 24 Heures du Mans.

FRANCE 2

20.50 Théâtre : George et Margaret. Pièce de Marc-Gilbert Sauvajon et Jean Wall, d'après Gérald Savory, mise en scène de René Clermont.
22.55 Variétés : Taratata. *Emission présentée par* Nagui.
0.20 Journal et Météo.

FRANCE 3

20.45 Série : Puissance 4. Tête de pioche, de Claude Faraldo.
22.25 Journal et Météo.
22.50 Musique : Finale des masters de piano. En direct de Monte-Carlo, à l'occasion de la Fête de la musique.
0.20 *Magazine : Pégase.* A l'occasion du Salon du Bourget.

CANAL PLUS

20.30 Sport : Patinage. Les masters Miko, depuis le Palais omnisports de Bercy.
21.55 Divertissement : Yves Lecoq plume les stars.
22.50 *Flash d'informations.*
23.00 Cinéma : Elmer, le remue-méninges. □ Film américain de Frank Henenlotter (1987).
0.25 *Sport : Golf.* 3e journée de l'US Open, en différé de Springfield.

ARTE

20.40 Documentaire : Liberators. De William Miles et Nina Rosenblum.
22.00 *Téléfilm :* Les Pères de Nardino. *De Wolf Gaudlitz.*
23.30 Musique : Montreux Jazz Festival.
0.00 Série : Monty Python's Flying Circus (rediff.).

M 6

20.50 Téléfilm : *Prête-moi ta vie.* De Robert Chenault et Melville Shavelson.

Dimanche 20 juin

TF 1

20.45 Cinéma : La Corde raide. ■■ Film américain de Richard Tuggle (1984).
22.45 Magazine : Ciné dimanche.
22.55 Téléfilm : Ma petite Mimi. De Roger Kahane.
22.40 Flash d'informations.
22.45 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Football. Golf : dernière journée de l'US Open, en différé de Springfield.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : Week-end à Zuydcoote. ■■ Film français d'Henri Verneuil (1964).
22.55 Cinéma : Le Maître de musique. ■■ Film belgo-français de Gérard Corbiau (1987).

FRANCE 3

20.45 *Jeu : Spécial Questions pour un champion.*
22.10 Magazine : A vos amours. Présenté par Caroline Tresca. Invitée : Françoise Giroud.
22.55 *Journal et Météo.*
23.30 Cinéma : La Marque du vampire. ■ Film américain de Tod Browning (1935).

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Jungle Fever. ■■ Film américain de Spike Lee (1990).

ARTE

20.40 *Soirée thématique :* Faits divers. Soirée conçue par Claire Simon.
20.55 Et si c'était des histoires... De Claire Simon.
21.55 Cinéma : Close-up. ■■ *Film iranien* d'Abbas Kiarostami (1990).
23.25 La Violence moderne. *Ensemble composé par* Claire Simon.

M 6

20.45 Téléfilm : *L'Opération de la dernière chance.* De Fielder Cook.
22.30 *Magazine : Culture pub.* Sélection des meilleurs moments.
23.00 *Cinéma :* Tendre libertine. □ Film italien de Joe D'Amato.

□ **Conférence-débat sur laïcité et droit des cultures.** – Sous la présidence d'André Miquel, professeur au Collège de France, aura lieu, mardi 22 juin à 20h, à l'Ecole-cathédrale, 8, rue Massillon à Paris, une conférence-débat à l'initiative de *l'Institut de formation continue* du barreau de Paris et de l'Ecole-cathédrale (archevêché de Paris). Les deux orateurs seront Mohamed Arkoun et Bertrand Ancel, universitaires. Un premier cycle de conférences sur le thème *Droit, liberté et foi*, également organisé par l'archevêché et le barreau de Paris, avait eu lieu en 1992. Les actes viennent d'être publiés chez Mame. 196 pages. 120F.

► **Pour tous renseignements :** Ecole Cathédrale, tél. : *46-33-05-58*

CULTURE

La Fête de la musique à Paris et en région

Nous présentons ci-dessous *une sélection des programmes* de la Fête de la musique qui sera célébrée lundi 21 juin.

CLASSIQUE

PARIS-ILE-DE-FRANCE

Palais-Royal, colonnes de Buren, 1er. Orchestre de Paris, direction Semyon Bychkov (1re Symphonie *de Brahms). Lundi 21 juin,* de 21 h 45 à 22 h 45.

Quartier du Marais, 3e, 4e. Parcours musical à l'intérieur du quartier avec différents orchestres. Lundi 21 juin, à partir de 15 heures.

Place des Vosges (sous les arcades), 4e. Chants religieux et Bach. Ensemble choral Melody Paris. Lundi 21 juin, de 20 heures à 21 h 30.

Hôtel de Ville, salle des fêtes, 4e. Orchestre de chambre du Conservatoire supérieur de Paris, direction : Patrice Fontanarosa (Mendelssohn, Bach, Mozart). Invitations à retirer à la mairie de Paris. Lundi 21 juin, à partir de 20 h 30.

Centre Georges-Pompidou, 4e. Concert avec quatre créations de James Wood, Madeleine Isaksson, Alejandro Vinao et Dieter Schnebel. Lundi 21 juin, à partir de 20 h 30.

Schola Cantorum, 5e. Récital de piano Svetlana Samsonova (Bach, Beethoven, Chopin, Rachmaninov, Stravinsky, Prokofiev, Liszt, Ravel). Lundi 21 juin, de 20 h 30 à 22 heures.

Théâtre de l'Europe, 6e. Leçons de musique filmées et portraits d'interprètes (documents audiovisuels rares de 1950 à 1990). Lundi 21 juin, à partir de 18 heures.

Basilique Sainte-Clotilde, 7e. Récital Jacques Taddei, orgue (Franck, Liszt...). Lundi 21 juin, de 12 h 30 à 13 h 30.

***Hôtel des Invalides*, 7e.** *«Hymne des nations»*, concert créé par Guy Reibel et Philippe Gumplowicz en hommage à Verdi, regroupant 600 musiciens militaires britanniques, italiens et français, et 200 choristes. Lundi 21 juin, à partir de 22 h 30.

Eglise Saint-Philippe-du-Roule, 8e. Concert d'orgues et quatuor Lobkowitz (Beethoven). Lundi 21 juin, de 13 heures à 13 h 30.

Salle Pleyel, 8e. Ensemble orchestral de Paris, direction Paolo Olmi (Rossini, Tartini). Lundi 21 juin, à partir de 20 heures.

Chapelle Sainte-Thérèse, 16e. Orchestre symphonique de Spartanburg, direction Bill Scott (Moussorgsky, Mozart, Strauss...). Lundi 21 juin, de 19 h 30 à 21 heures.

Cité de la musique, 19e. Conservatoire national de musique. Après-midi «portes ouvertes». Lundi 21 juin, de 17 h 30 à 20 h 30.

Nanterre, Théâtre des Amandiers. Concert de soutien aux victimes de la guerre en Yougoslavie (Beethoven, Schubert, Brahms, Ravel, Aperghis). Lundi 21 juin, à partir de 19 heures.

RÉGIONS

Lyon, Opéra. «Portes ouvertes» et concert (Mozart, Puccini, Brahms, Debussy, Poulenc...). Lundi 21 juin, à partir de midi.

Beauvais, cinéma Les Variétés. Projection de *Carmen*, d'Ernst Lubitsch, accompagné en direct par l'octuor de violoncelles et l'accordéoniste Jurgen Löchter. Entrée libre. Samedi 19 juin et dimanche 20 juin, à 20 h 45.

JAZZ

PARIS-ILE-DE-FRANCE

Mairie du 8e arrondissement, 8e. Big band du Conservatoire supérieur de Paris. Lundi 21 juin, à partir de 20 heures.

***Parc Georges-Brassens*, 15e.** *Paris* Puissance jazz big band (standards de Duke Ellington, Count Basie, Glenn Miller...). Lundi 21 juin, de 20 heures à 22 heures.

Sèvres. Orchestre national de jazz, avec Martial Solal au piano. Lundi 21 juin, à partir de 21 heures.

Noisy-le-Grand, Espace Michel-Simon. TSF, jazz vocal (meilleur spectacle musical aux Victoires de la musique 92). Lundi 21 juin, à partir de 21 heures.

Cergy, jardins de la préfecture. Projection sur grand écran de *Fantomas à l'ombre de la guillotine* et *Juve contre Fantomas*, de Louis Feuillade, accompagnés en direct par le Sylvain Kassap sextet. Lundi 21 juin, à partir de 22 heures.

ROCK

PARIS-ILE-DE-FRANCE

Place de la République, 11e. Les Infidèles et INXS. Lundi 21 juin, de 21 heures à 23 heures.

Place Denfert-Rochereau, 14e. Blankass, Cry Babies, Seba. Lundi 21 juin, de 19 heures à minuit.

***Villiers-sur-Orge, complexe sportif* Marc-Senée.** Podium Rock (Los Machucambos, Timide et sans complexe, Love Bizarre, No man's land, Jean-Jacques Milteau, Mister Gang, Silmarils, Damaged). Lundi 21 juin, de 20 heures à 3 heures du matin.

Issy-les-Moulineaux, parc de l'île Saint-Germain. Les Innocents, Les Vagabonds, Pascal Obispo. Invitations à retirer à l'office du tourisme. Lundi 21 juin, de 20 heures à minuit.

Parvis de la Défense. Les Tambours du Bronx. Lundi 21 juin, de 13 heures à 14 heures.

RÉGIONS

Villeurbanne, parc de la Commune-de-Paris. Nuit de la musique, dans le cadre des Eclanovas, avec *Bob Kerr and his Whoopee* Band, l'Echo râleur et Rien. Lundi 21 juin, de 22 heures à l'aube.

CHANSON MUSIQUES DU MONDE

PARIS-ILE-DE-FRANCE

Galerie Colbert, 2e. Country à la *Bibliothèque nationale. Le Chœur* américain de Paris, direction Robert Wilkins. Lundi 21 juin, de 18 h 30 à 23 h 30. **Jardins Pablo-Picasso, 3e.** Fête musicale mexicaine. Lundi 21 juin, à partir de 17 heures.

Square Chantemps, 3e. Atelier-chanson yiddish animé par Jacques Grober. Lundi 21 juin, de 20 heures à 22 heures.

***Place Monge*, 5e.** *Gospel* et negro spiritual par des artistes venus de Martinique, du Zaïre et du Congo. Lundi 21 juin, de 15 heures à minuit.

Institut du monde arabe, 5e. Musique du Maroc, de Palestine, de Tunisie, du Sénégal, d'Iran, de Turquie, d'Algérie, de France. Lundi 21 juin, de 18 heures à minuit.

Place Saint-Germain-des-Prés (devant l'Eglise), 6e. Ballet Iberia : flamenco et chants d'Espagne. Lundi 21 juin, de 15 heures à 23 heures.

Ministère de la coopération (jardins), 7e. Musiques d'Afrique (Burkina-Faso, Mali, Zaïre). Strictement sur invitation. Lundi 21 juin, de 18 h 30 à 21 heures.

Place des Antilles, 11e. Fête des associations réunionnaises. Spectacle de danses et chants. Lundi 21 juin, de 22 h 30 à minuit.

Place Brancusi, 14e. Programme de chansons populaires interprétées par quatre-vingts enfants d'écoles primaires. Lundi 21 juin, de 20 h 30 à 22 heures.

Place de Passy, 16e. Fête de la maison basque de Paris. Chorale Guernica, chœur d'hommes Ainaki, la Pena Pamplonica. Lundi 21 juin, de 20 heures à minuit.

Bobigny, parc de la Bergère. Enzon Enzo, dimanche 20 juin, à partir de 15 heures. Nilda Fernandez, dimanche 20 juin, à partir de 18 heures.

Argenteuil, parvis de la basilique. Mambomania, soirée salsa. Grand orchestre de musique cubaine de Marc Vorchin et Laurent Erdös. Lundi 21 juin, à partir de 21 heures.

RÉGIONS

Astaffort (Lot-et-Garonne). Francis Cabrel entouré de chorale d'enfants, de musiciens traditionnels et d'ensembles classiques de Toulouse et d'Astaffort, du groupe Bâton rouge, de Christian Laborde et Michel Julia. Lundi 21 juin, à partir de 19 heures.

Marseille, quai du port. Podium francophone «L'onde latine», avec Marc Ziegler, Vivien Savage, Jil Caplan, Renaud Hantson, Francis Lalanne. Lundi 21 juin, à partir de 18 heures.

► Pour toute information sur l'ensemble des manifestations prévues à Paris, Minitel 3615 MUSIQUE.

JOHNNY HALLYDAY *au Parc des Princes*

Cinquante ans sans compter



FRANÇOIS POULAIN

Il a traversé de bout en bout la pelouse du Parc des Princes, à pied, englouti puis porté par la foule, qui voulait à la fois le garder en son sein et le hisser sur scène. Une fois installé sous la réplique du pont de Brooklyn peinte au minium, Johnny a chanté pendant presque quatre heures. Il a remonté le cours du temps, s'est offert tous les cadeaux dont il rêvait pour son anniversaire : deux gangs de motards en Harley Davidson pour *la Bagarre ;* soixante cuivres qui ont repris le riff de *Noir c'est noir ;* le poing d'acier du spectacle du Zénith qui a déposé une sorte de Barbarella qui s'est mise à danser sur *Gabrielle.* La famille était là : David Hallyday, puis Sylvie Vartan ont rejoint leur père et ex-époux sur scène. Le show a duré, duré, mais Johnny n'arrivait pas à s'en aller. Eddy Mitchell et Paul Personne sont arrivés très tard, aux rappels, après *le Bon Vieux Temps du rock'n'roll* et *Que je t'aime.* Pour un autre, les 58 000 spectateurs seraient partis attraper le dernier métro. Pour Johnny et ses cinquante ans, ils sont restés après *l'Envie, le dernier titre du dernier* rappel et ont chanté *Happy Birthday.*

T. S.

► Parc des Princes. Paris (16e). Réservations : 43-46-12-21. Métro Porte-de-Saint-Cloud. Le 20 juin à 21 heures. 220 F. (pelouse).

► TF 1 diffusera des extraits des concerts du Parc des Princes le vendredi 25 juin à 21 h 40.

THÉATRE

Si les acteurs n'existaient pas

Suite de la première page

Cette année 1993 : Julie Brochen. Une très longue fille filiforme, presque un spécimen d'ostéologie. Un visage à la Hogarth (quand il croquait des gouvernantes un petit peu voleuses d'enfants avec des nez d'aigle et des mentons insolents). Des cheveux ni d'or ni d'ébène. La démarche de tout un chacun.

Mais voilà : elle est incroyablement belle, Julie Brochen. Elle irradie une lumière d'âme, une sorte d'Orient, comme la perle, et là c'est plutôt Vinci, le visage de la mère de Marie, de Léonard de Vinci, à Londres. C'est saisissant. Elle s'exprime doucement, elle s'anime à peine, et vous ne pouvez pas la quitter. Elle est qui elle veut, elle est Ase, la maman de Peer Gynt, elle va mourir assise : *«C'était surtout les jours où ton père était en voyage, toi et moi on jouait au traîneau, on prenait la peau de mouton pour faire la couverture, et le plancher était le sol de glace.»*

Elle est la Nina de Tchekhov : *«Vous ne comprenez pas cette situation : sentir qu'on joue affreusement mal. Je suis une mouette. Non, ce n'est pas ce que je veux dire... Vous vous souvenez, vous aviez tué une mouette. Par hasard...»* (Elle joue la traduction, si belle aussi, d'Antoine Vitez). Même lorsqu'elle se tait, qu'elle écoute juste, elle est d'une conscience si radioactive, d'une poésie de présence si forte, que vous n'«écoutez» qu'elle. Elle est une substance sensible, un or conducteur, un médium. Et c'est impalpable : à peine des touches de quelque chose. Un art médité, habité, singulier, module devant nous ce mystère : la transfiguration de l'acteur.

Une autre constante des «Grands Jours», chaque mois de juin : trois au quatre scènes d'une mise en scène si magistrale, d'une vie si immédiate, d'un jeu si *libre, si insensé, si évident,* que ces instants donnés par des «comédiens-étudiants» surclassent nettement, de haut, tout ce que nous avons pu voir, dans le courant de l'année, sur les grandes scènes des grands théâtres, avec les grands «professionnels». C'est, pourrait-on dire, la «prime-cadeau-Conservatoire».

Cette fois-ci il y a eu une scène du *Balcon* de Jean Genet jouée comme jamais en France elle ne l'a été, et ce fut très émouvant parce que ces jeunes acteurs (Sandy Ouvrier, Jean-Baptiste Sastre et Sophie Broustal) désencastraient le texte *éternel* de Genet d'un corset-carcan mental dans quoi toutes les interprétations l'avaient faussé jusqu'à présent, toute cette cogitation de théâtre au second degré, de *théâtre-dans-le-théâtre,* de *contre-*jeu des apparences, etc., qui «tordaient» la voix de Genet, comme dans un micro cassé.

Racine n'est pas leur cousin

C'est Daniel Mesguich qui a conduit ses élèves dans ce sauvetage du *Balcon*, comme c'est lui qui a orienté Sandy Boizard et Christophe Bouisse vers une interprétation implacable, toute panique outrepassée, terre à terre, ciel à ciel, de *Platonov* de Tchekhov, vous vous rappelez, la scène où Anna Petrovna essaie, mais sans vraiment y croire, d'arracher Platonov au néant : *«Quand j'étais toute jeune, ma mère me permettait de passer la nuit sur la véranda, l'été. Vous avez une cravate neuve, ce soir...»*

C'est Catherine Hiégel, retenant d'une charmante poigne d'acier deux chevaux déchaînés, Thomas Cousseau et Franck Manzoni, qui jouent la plus forte pièce de Nathalie Sarraute, *Pour un oui, pour un non* : *«Non, pas des mots comme ça... D'autres mots... On ne sait pas comment ils vous viennent»*... Et l'empoignade «sémantique» des deux amis d'enfance devient une rixe de meurtriers. C'est Stuart Seide qui soutient Camille Japy dans une saisie formidable du «hurlement de liberté» de la jeune Ysé du *Partage de midi* de Claudel : *«Est-ce que vous me connaissez? Est-ce que vous savez qui je suis? Un homme, ça ne connaît pas plus sa femme que sa mère. Croyez-vous que je ne serve qu'à faire des enfants? Est-ce pour cela que je suis belle?»*... (Stuart Seide est le professeur aussi de l'étoile de première grandeur Julie Brochen). Et c'est Philippe Adrien, pilote magicien de Margot Abascal, Christophe Reymond, Benoît Strebler, jouant avec fureur et mystère l'irrésistible pièce de Copi, *l'Homosexuel.*

Toutes ces prestations d'étudiants du Conservatoire sont des sommets de l'art du théâtre. Des moments aussi beaux, énergiques, fantastiques, y en a-t-il eu, chez les pros? Et nous avons alors devant nous, sur la scène, des filles et des garçons dont nous oublions forcément qu'ils «sont à l'école». Des as. Très étrangement ce sont les mêmes qui se montrent peu capables de jouer la tragédie. Ah! Racine n'est pas leur cousin. Des héros de papier mâché. Des dortoirs d'alexandrins. C'est incroyable.

Ou bien c'est une Phèdre anesthésiée qui épelle, comme lors des compos de récite au collège, des choses pourtant encourageantes : *«Que de soins m'eût coûtés cette tête charmante! Un fil n'eût point assez rassuré votre amante»*, ou bien c'est une Hermione souriant aux anges, l'œil débile, qui chantonne, d'une voix de sucette Pierrot gourmand au caramel, des vers aussi ardents que *«Vous veniez de mon front observer la pâleur / Pour aller dans ses bras rire de ma douleur.»*

Les guignols de Feydeau

Déconcertant. Et, plus d'une fois, les voix ne passent pas la rampe. On chuchote dans les coins. Il y a pourtant, rue du Conservatoire, un professeur de «respiration-phonation», M. Jean-Pierre Romond, qui n'est pas homme à se tourner les pouces.

Mais terminons plutôt par la spécialité du chef, le triomphe-maison, ce en quoi les élèves du Conservatoire sont absolument imbattables, ce en quoi ils touchent, n'hésitons pas parce que c'est vrai, au génie : les guignols de Feydeau. Cécile Bouillot, vingt-six ans, 1,73 mètre, l'air futé, en pleine purée de pois lorsqu'elle annonne *«Dans le fond de mon cœur vous ne pouviez pas lire» (Phèdre),* devient stupéfiante d'énergie, de classe, de culture, de haute poésie, lorsqu'elle lance : *«J'ai fait ce que commandait la charité chrétienne : j'ai sucé!» (N'te promène donc pas toute nue).*

Hélène Babu, vingt-quatre ans, 1,60 mètre, blond petit format, tigre dans le moteur, plutôt nunuche dans Shakespeare, atteint des sommets vraiment platoniciens lorsqu'elle crie : *«Couche-toi! Qu'est-ce que tu attends? Tu ne vas tout de même pas rester en Roi Soleil toute la nuit!» (Feu la mère de Madame).* Ou Pierre Diot, guère mieux que gentil godiche dans *Cymbeline* de Shakespeare, devient immense, olympien, dès que, travesti en une énorme dondon, il *murmure à son gendre, d'un air* doucereux-lubrique : *«Vous n'aviez pas besoin de mettre ma fille dans cet état.»*

Faut-il en rire? En pleurer? Disons-nous qu'il faut aussi que jeunesse se passe, que la gaieté de Feydeau, oui dans l'allant de la jeunesse, dans la santé et la vigueur de la jeunesse, est survoltée. Ils ont, ces acteurs du Conservatoire, peut-être pour fêter leur nouveau directeur, Marcel Bozonnet, joué «comme des dieux» Genet, Tchekhov, Claudel, Ibsen, Copi, Sarraute... Ils ont donné aussi, comme ils l'ont toujours fait, un exemple d'audace, de passion, de réserve, de conscience, de générosité.

Acteurs, ils le sont. Ils l'ont choisi. C'est leur vie. Une vie dont les risques sont immenses. N'oublions jamais que les classes faciles les nomment «les acteurs», mais que le gros de l'infanterie, le peuple, les nomme «les Artistes». Avec un grand A. Si les acteurs n'existaient pas, dès le Conservatoire, qui nous aiderait à vivre nos vies?

MICHEL COURNOT

La mort de Gianfranco Masini

Le chef italien avait fait de Montpellier une capitale de l'art musical

Le chef italien Gianfranco Masini, directeur, notamment, de l'Orchestre de Montpellier, est mort, dans la nuit du 17 au 18 juin, à Reggio Emilia. Il était âgé de cinquante-cinq ans.

Gianfranco Masini dirigeait encore *la Force du destin*, de Verdi, au début de ce mois de juin. De cette force, il se savait la victime. Atteint d'un myélome, tumeur cancéreuse de la moelle osseuse, il avait annoncé son forfait au prochain Festival de Radio France et de Montpellier. Tout juste s'était-il gardé un concert le 24 juillet, avec le *Prélude* et *la Mort d'Isolde*, de Wagner. Et puis, l'homme sur qui reposait la vie symphonique et lyrique montpelliéraine est mort brutalement dans la ville d'Emilie où vivait sa famille et où il était né.

Comment ce chef de cinquante-cinq ans, passé par la direction musicale des arènes de Vérone, par celle de l'Orchestre symphonique de Berlin, et par les pupitres les plus enviés d'Europe, s'était-il retrouvé dans la cité héraultaise? Par lassitude de la routine ; pour échapper au marché de la musique classique internationale. Excédé de n'avoir à diriger que des *Bohèmes* et des *Traviata*, il avait un jour rencontré René Koering ; ancien patron de France Musique, celui-ci avait pris ses quartiers dans l'Hérault avec le projet d'y réformer en profondeur la vie musicale. Ces deux chineurs de partitions oubliées, fous d'œuvres rares ou négligées, s'étaient associés pour faire de l'Orchestre de Montpellier une formation capable de travailler les partitions les plus compliquées, et du Festival d'été le rendez-vous des curieux. En cours d'année, Masini dirigeait de surcroît le grand répertoire lyrique au Corum et à l'Opéra Comédie, à l'invitation du directeur de ces deux institutions, Henri Maier.

Gianfranco Masini était un travailleur acharné, toujours insatisfait de lui-même et des autres, doté d'une volonté de fer. Musicalement, il alliait à l'obsession du détail et au souci jaloux de la précision un lyrisme aussi pudique que persuasif, une connaissance approfondie des traditions croisée avec un goût certain de la provocation, l'art de motiver ses troupes et d'enthousiasmer le public, y compris pour des ouvrages réputés *inaccessibles. Ainsi avait-il,* par exemple, enregistré *la Curiose Ridicole*, de Lattuada (Ermitage), *Mare Nostrum*, de Ferrero, ou *la Straniera*, de Bellini (Ricordi), pour le seul plaisir de l'exploration. Il doit à sa carrière hors normes d'avoir été l'un des chefs les plus piratés par les preneurs de son amateurs. Comme quoi le public aime, lui aussi, être dépaysé.

ANNE REY

ARTS

□ **L'Espagne achète la collection Thyssen.** – Après de longues négociations avec le baron Thyssen-Bornesmisza (*le Monde* du 13 octobre 1992), le gouvernement espagnol a conclu un accord sur le rachat de *775* tableaux, considérés comme la plus importante collection privée au monde après celle de la reine d'Angleterre. Cette collection, déjà prêtée pour une durée de dix ans, était exposée, depuis 1989, au palais de la Villa Hermosa. Le coût de l'opération est de 350 millions de dollars (1, 925 milliards de francs). La signature de l'acte d'achat aura lieu le 21 juin à Madrid.

AGENDA

THÉÂTRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Le Premier : 17 h et 22 h. Couleurs de Paris : 19 h. L'Enfant criminel : 20 h 30.
ARCANE (43-38-19-70). Je cours, j'ai tellement de hâte : 20 h 30, dim. 17 h.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). L'Eloge de la folie : 17 h et 21 h.
AUDITORIUM SAINT-GERMAIN (46-33-87-03). Au bord du lit : 20 h 30.
BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Sur le dos d'un éléphant : 21 h, dim. 17 h.
BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Les Folles amoureuses : 20 h 30. Lève pas l'pied, Boris! : 22 h. Dim. Les Champêtres de joie : 20 h 30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). L'Avare : 21 h, dim. 16 h.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Les Zappeurs : 20 h. Le Graphique de Boscop : 21 h 15.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h, dim. 15 h 30.
CENTRE POUCHKINE (44-05-64-20). Des pommes pour Eve : 20 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Oui : 20 h 30, dim. 17 h 30.
CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69). Masques : 18 h, dim. 17 h. Les Gauchers : 20 h 30, dim. 18 h 30. Croisements, divagations : 21 h, dim. 17 h. Grande salle. On a marché sur la Terre : 18 h. Quelques jours avant l'équinoxe de printemps : 18 h.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Les coqs se couchent à l'aube : 21 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 18 h et 21 h.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Le Doux Baiser d'amour : 15 h et 20 h, dim. 14 h. L'Epouse prudente : 21 h 15, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 19 h et 21 h 30.
COMÉDIE-FRANÇAISE SALLE RICHELIEU (40-15-00-15). Les Précieuses ridicules ; l'Impromptu de Versailles : 14 h. La Fausse Suivante ou le Fourbe puni : 20 h 30. Dim. Le Faiseur : 20 h 30.
CRYPTE SAINT-SULPICE (EGLISE SAINT-SULPICE) (42-84-15-14). Récits d'un pèlerin russe : 15 h et 20 h 30, dim. 17 h.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). La Lettre : 18 h 30, dim. 15 h. Le Cid : 20 h 30, dim. 17 h 30.
ESPACE HÉRAULT (43-29-86-51). Sonate pour deux femmes seules et une cité HLM : 20 h 30.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 16 h. L'Ile des esclaves : 19 h, dim. 15 h. Feu la mère de madame : 20 h, dim. 18 h. La Mouette : 21 h.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Ce qui arrive et ce qu'on attend : 20 h 45, dim. 15 h.
GALERIE CHRISTIAN SIRET (42-61-46-04). Un amour : 17 h 30.
GRAND EDGAR (43-35-32-31). Le Système Ribadier : 20 h. Mignonne, allons voir si la rose : 22 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Eux seuls le savent : 19 h. Amours en pièces : 20 h 30. Personne n'est parfait : 22 h.
HÉBERTOT (43-87-23-23). Pygmalion : 16 h 30 et 20 h 45.
HOTEL DE SULLY (44-61-21-50). L'Héritier ridicule : 21 h 15.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Temps contre temps : 20 h 30, dim. 15 h.
LA MAISON DU PORTUGAL (45-35-78-37). Valentin Orchestre : 20 h 45, dim. 16 h.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Le Ticket du pressing : 20 h 30.
LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Man, Doris, Gus : 19 h 30, dim. 17 h. Le Horla ; Boule de suif : 20 h 45.
LE TRIANON (45-63-40-90). Auguste et Chambre-à-Air au pays des piranhas : 14 h 30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Salle Roger Blin. Diderot, le fils naturel ou les Epreuves de la vertu : 20 h. Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Le Banc : 20 h. Isabelle Eberhardt ou la Magie des sables : 21 h 30. Théâtre rouge. Les Dix Commandements : 18 h. Les Aventures du baron de Feeneste : 20 h. La Si Jolie Vie de Sylvie Joly : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). Atout cœur : 21 h, dim. 15 h 30.
MARIE-STUART (45-08-17-80). Huis clos : 18 h 30. Je me tiens devant toi nue : 20 h 30. Tempête sur une toile cirée : 22 h 30.
MARIGNY (42-56-04-41). Je ne suis pas un homme facile : 20 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). En attendant les bœufs : 20 h 30, dim. 15 h.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Tonnelle d'été : 15 h. Le Miroir des songes : 21 h, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Sexe & jalousie : 21 h 15, dim. 15 h 30.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). Partenaires : 20 h 30, dim. 16 h.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : 18 h et 21 h 15.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Tout va bien : 20 h 30.
ŒUVRE (48-74-42-52). Pendant que vous dormiez : 20 h 45, dim. 15 h.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Pétaouchnok : 20 h 45.
PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (42-02-27-17). Bud dans tu t'es vu quand t'as ri ! : 20 h 30. Bruno Lugan : 22 h.
PALAIS OMNISPORTS PARIS-BERCY (42-06-44-06). Destination demain : 20 h 30, dim. 16 h.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Ubu : 21 h.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). La Leçon de composition : 21 h.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Vingt-quatre heures de la vie d'une femme : 18 h et 21 h, dim. 15 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 17 h et 20 h 45.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Méli-mélomen : 21 h, dim. 16 h.
PRÉ-CATELAN, JARDIN SHAKESPEARE (42-27-39-54). Les Précieux : 15 h et 19 h 30. Les Femmes, les truffes et la musique ou Mon gendre tout est rompu ! : 21 h 30, dim. 17 h 30.
PROCRÉART (42-52-09-14). Candide (en bulgare) : 21 h.
RANELAGH (42-88-64-44). Les Enfants du silence : 20 h 45, dim. 17 h.
RENAISSANCE (42-08-18-50). La Java des mémoires : 18 h et 21 h.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Un acteur joue Brel : 20 h 30. L'Homme et son double : 22 h 30, dim. 17 h.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Improvizefond : 20 h 30. Didier Benureau : 22 h.
THÉATRE 13 (45-88-62-22). La Caresse : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). La Dame en noir : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DÉJAZET (48-87-52-55). Elie Kakou dans Ça va jaser : 20 h 30, dim. 15 h 30.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Les Jeunes Pères : 20 h 30. Vous allez rire : 22 h.
THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). Union libre : 20 h 15. Les Sacrés Monstres : 22 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Laurent Violet : 21 h.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). L'oiseau n'a plus d'ailes : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Les Symptômes de la vache folle : 18 h 30, dim. 19 h. Madame de Sade : 20 h. Histoires de paroles : 22 h, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Eva Peron : 15 h et 20 h 30, dim. 17 h. Salle Jean Vilar. La Mégère apprivoisée : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Mein Kampf (farce) : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle, Staline : 21 h, dim. 16 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (44-41-36-36). Le Pélican : 15 h et 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (44-41-36-36). Confessions : 18 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Le Théâtre de Brel : 19 h. A Life in the Theatre (en anglais) : 20 h 30. On va faire la cocotte, Mais n'te promène donc pas toute nue : 22 h 15.
THÉATRE OUVERT-JARDIN D'HIVER (42-55-74-40). Strip et boniments : 20 h. Les Carabiniers : 20 h. La Grande Charge hystérique : 20 h.
THÉATRE SILVIA-MONFORT (45-31-10-96). La Peau des autres : 20 h 30, dim. 17 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). M'sieur Offenbach : 19 h. Chronique d'une mort retardée : 20 h 30. Dim. Tête de méduse : 17h.
TREMPLIN-THÉATRE DES TROIS-FRÈRES (42-54-91-00). L'Orchestre : 20 h 30.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Chopelia : 21 h.

RÉGION PARISIENNE

CLICHY (PETIT THÉATRE) (40-87-12-72). Entre ciel et terre : 21 h.
GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Basi : 20 h 30.
MUSÉE NATIONAL DES GRANGES DE PORT-ROYAL (30-43-73-05). A travers un verger : 16 h. Dim. Le Verger des solitaires : 15 h 30, 16 h 45.
NEUILLY-PLAISANCE (BATEAU-THÉATRE OURAGAN) (40-51-84-53). Le Horla : 20 h 30, dim. 17 h.
ROISSY-EN-BRIE (CENTRE CULTUREL) (60-29-11-70). Don Quichotte, l'homme de la Manche : 21 h 30.
SAINT-DENIS (THÉATRE RAJ'GANAWAK) (45-67-87-74). L'Œuvre du pitre : 21 h, dim. 16 h.
VITRY-SUR-SEINE (STUDIO-THÉATRE) (46-81-75-50). Partage de midi : 20 h 45.

PARIS EN VISITES

LUNDI 21 JUIN

«Fastes et mystères à l'Opéra Garnier», 14 h 30, en haut des marches à l'extérieur (Connaissance de Paris).

«L'île Saint-Louis et ses jardins mystérieux de l'hôtel Lauzun à l'hôtel Chénizot», 14 h 30, métro Pont-Marie (C. Merle).

«Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges», 15 heures, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

«Le quartier de la Nouvelle Athènes», 15 heures, sortie métro Trinité, place de la Trinité (Approche de l'Art).

«La Maison-Opéra», 15 heures, 5, rue du docteur Lancereaux (I. Hauller).

«Promenade : de la place Saint-André-des-Arts à l'église Saint-Germain-des-Prés», 15 heures, Fontaine Saint-Michel, Bd Saint-Michel (Paris et son histoire).

«Une heure au Père Lachaise», 11 heures et 15 heures, Porte principale, bd Ménilmontant (V. de Langlade).

«Les nymphéas de Monet et la collection Walter Guillaume», 14 h 30, Musée de l'Orangerie, place de la Concorde (Tourisme culturel).

«La clinique Saint-Jean-de-Dieu et les jardins du septième arrondissement», 14 h 30, 19, rue Oudinot (S. Rojon-Kern).

«Les salles souterraines nouvellement fouillées des thermes de Cluny», 11 h 15, entrée du Musée de Cluny (P.-Y. Jaslet).

CONFÉRENCES

35, rue des Francs-Bourgeois, 18 heures : «Rencontre en Allemand», par H. Joachim Otto (Maison de l'Europe).

23, quai de Conti, 14 h 45 : «La loi du Bon Ordre de l'Univers, maxime de la civilisation indienne», par P. Amado (L'institut de France).

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX

A CAUSE D'ELLE. Film français de Jean-Loup Hubert : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

A TOUTE ÉPREUVE. Film Hong-Kongais de John Woo, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

L'ARCHE ET LES DÉLUGES. Film français de François Bel : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

C'EST DE L'ART. Film français de Pierre Coulibeuf : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

COMMENT FONT LES GENS. Film français de Pascale Bailly : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

LA CRÉATURE DU LAGON, LE RETOUR. Film américain de Jim Wynorski, v.f. : Brady, 10e (47-70-08-86).

DEUX DOIGTS DE MEURTRE. Film américain d'Eddy Matalon, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

L'ENFANT LION. Film français de Patrick Grandperret : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

FANFAN. Film français d'Alexandre Jardin : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

JAMBON JAMBON. Film espagnol de Bigas Luna, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

QUELQUE PART VERS CONAKRY. Film français de Françoise Ebrard : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

RED ROCK WEST. Film américain de John Dahl, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Le Bastille, 11e (43-07-48-60) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

RELACHE. Film français de Gilles Bourdos : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

SAUVE-TOI. Film français de Jean-Marc Fabre : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Histoire permanente du cinéma : l'Age d'or (1930), de Luis Bunuel, 16 h 30 ; Attache-moi! (1989, v.o. s.t.f.), de Pedro Almodovar, 19 h ; la Nuit la plus chaude : Deep Throat (1972), de Gérard Damiano, 21 h.

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : les Héroïnes du mal (1979), de Walerian Borowczyk, 16 h 30 ; l'Empire de la passion (1978, v.o. s.t.f.), de Nagisa Oshima, 19 h ; Trans-Europe-Express (1966), d'Alain Robbe-Grillet, 21 h.

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

SAMEDI

Histoire permanente du cinéma : Tueurs de dames (1955, v.o. s.t.f.), d'Alexander Mackendrick, 16 h 30 ; Shadow on the Window (1957, v.o. s.t.f.), de William Asher, 19 h ; le Troisième Homme (1949, v.o. s.t.f.), de Carol Reed, 21 h.

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : Bonnie and Clyde (1967, v.o. s.t.f.), d'Arthur Penn, 16 h 30 ; la Chute d'un caïd (1960, v.o. s.t.f.), de Budd Boetticher, 19 h ; les Frères Rico (1957, v.o. s.t.f.), de Phil Karlson, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma arménien : Andy (1963, v.o. s.t.f.), de Richard Sarafian, 14 h 30 ; Bonjour Monsieur (1990, v.o. s.t.f.), de Serge Avedikian, Mission accomplie (1992, v.o. s.t.f.), de Serge Avedikian, Requiem (1989, v.o. s.t.f.), de Matevossian et Rouben Kevorkiants, 17 h 30 ; le Corridor (1989, v.o. s.t.f.), de Stepan Galoustian, Tirez sur le pianiste (1960), de François Truffaut, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma arménien : Hakob Hovnatanian (1967, v.o. s.t.f.), de Serguei Paradjanov, Sayat Nova - couleur de la grenade (1969, v.o. s.t.f.), de Serguei Paradjanov, 14 h 30 ; le Convoi sauvage (1971, v.o. s.t.f.), de Richard C. Sarafian, 17 h 30 ; America, America (1964, v.o. s.t.f.), d'Elia Kazan, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache.
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Paris s'anime : Paris dans le film d'animation : Emile Reynaud, 1844-1918 (1980) de Joël Farges, le Septième Art bis : le cinéma d'animation (1987) de Jean Manceau, 13 h 30 ; Nature morte (1991) de Georges Le Piouffle, Computer Home (1990) de Georges Lepiouffle, Criminal Tango (1985) de Solweig von Kleist, Désert (1981) de José Xavier, Traverse (1985) d'Antoine Lopez, Contes crépusculaires (1984) d'Yves Charnay, Sculpture, sculptures (1988) de Jean-Loup Felicioli, Hammam (1991) de Florence Mialhe, Pépère et mémère (1987) de Frédérico Vitali, le Fantôme de l'infirmière (1976) de Michel Longuet, les Fables géométriques (1990), Stylo (1988) de Daniel Borenstein, Paris 1789 (1990) de José-Manuel Xavier et Jerzy Kular, 15 h ; Gavroche (1986) de I. Gourvitch, Cosette (1977) de Bourobs Jacobson, le Méchant Loup et le Petit Chaperon rouge (1990) de Garri Bardine, 18 h ; Sophie et les Gammes (1984) de J. Pappé, Oiseau de nuit (1975) de Bernard Palacios, Fantorro, le dernier justicier (1966) de J. Lénica, la Tendresse du maudit (1980) de J-M. Costa, Barbe-Bleue (1979) d'Olivier Gillon, le Manège de Jean-Pierre Jeunet, Potr' et la fille des eaux (1985) de Jean-François Laguionie, les Nuages fous (1962) d'Henri Lacam, Ligne de vie (1985) de Peter Kassovitz, 19 h 30 ; Une tragédie grecque (1985) de Nicole Van Goethe, David (1977) de P. Driessen, le Jardin humain (1983) de Yoji Kuri, Histoire d'amour excitante (1989) de Borivoj Dovnikovic, le Gratte-ciel (1981) de Josko Marusic, 25 Façons d'arrêter de fumer (1988) de Bill Plympton, Menace technologique (1988) de Bill Kroyer, Un coup monté de l'intérieur (1987) d'Aidan Hickey, les Copines en soirée (1986) de Joanna Quinn, l'Oiseau et le Vermisseau (1977) de Zlatko Grgic, Crac! (1980) de Frédéric Back, 21 h.

DIMANCHE

Paris s'anime : Paris dans le film d'animation : Charles à New-York (1965) de G. Montassut et R. Hovivian, Chat c'est Paris (1966) d'Abe Levitow, 13 h 30 ; Annecy à Paris : l'Acteur (1974) de Jean-François Laguionie, l'Emotif (1980) de Jean-Christophe Villard, On voyage (1976) d'André Lindon, Délicieuse Catastrophe (1970) de P. Kamler, Tour d'ivoire (1973) de Bernard Palacios, Evasion expresse (1974) de F. Masse, Nuits blanches (1975) de Nicole Dufour, Un garçon plein d'avenir (1965) de Peter Foldès, Renaissance (1963) de Walerian Borowczyk, Pierrot (1965) de Jacques Leroux, l'Invité (1983) de Guy Jacques, 15 h ; le Roi et l'Oiseau (1979) de Paul Grimault, 16 h 30 ; Paris dans le film d'animation : Zbig chef d'orchestre (1990) de Pierre Oscar Lévy, l'Orchestre de Zbignew Rybczinsky, 18 h ; Annecy à Paris : le Chien mélomane (1973) de P. Grimault, M. Tête de Jean Lenica et H. Gruel, l'Araignéléphant (1968) de Piotr Kamler et Sternberg, Comment Wang Pho fut sauvé (1987) de René Laloux et Marguerite Yourcenar, le Nez (1963) d'Alexandre Alexeïeff et Gogol, 19 h 30 ; la Joconde (1958) d'Henri Gruel et Jean Lenik, la Chanson du jardinier fou (1962) de Jacques Espagne et Lewis Carroll, le Poète (1984) de Pierre Delestrade et Edgar Poe, 18 h ; Annecy à Paris : Tango (1981) de Zbigniew Rybczynski, le Sujet du tableau (1989) de Georges Schwizgebel, la Main (1965) de Jiri Trnka, la Voix publique (1988) de Lejf Marcussen, la Mort du stalinisme en Bohême (1990) de Jan Svankmajer, les Murs de Piotr Dumala, Images du souvenir (1989) de Nedeljko Dragic, Un monde pourri (1986) de Boyko Kanev, 21 h.

LES EXCLUSIVITÉS

L'ADVERSAIRE (Ind., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
AGAGUK (Fr.-Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
AMANTS (Esp., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
ANTONIA & JANE (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).
AVRIL ENCHANTÉ (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).
BAD LIEUTENANT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05).
LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; La Pagode, 7e (36-68-75-55) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BODY SNATCHERS (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
CARMEN REVIENT AU PAYS (Jap., v.o.) : Reflet République, 11e (48-05-51-33).
CE QUE FEMME VEUT... (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
CHUTE LIBRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).
LA CRISE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67).
CUISINE ET DÉPENDANCES (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
FIORILE (It., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
FRANÇOIS TRUFFAUT, PORTRAITS VOLÉS (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
HÉROS MALGRÉ LUI (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES HISTOIRES D'AMOUR FINISSENT MAL... EN GÉNÉRAL (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
IMPITOYABLE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE JEUNE WERTHER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LE JOUR DU DÉSESPOIR (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
LOUIS, ENFANT ROI (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
MA SAISON PRÉFÉRÉE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).
MAD DOG AND GLORY (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).
MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MENDIANTS ET ORGUEILLEUX (Eg., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
MOI IVAN, TOI ABRAHAM (Fr., v.o.) : Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
MONSIEUR LE DÉPUTÉ (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).
NIAGARA, AVENTURES ET LÉGENDES (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
NINJA KIDS (A., v.f.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).
LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
L'ŒIL DE VICHY (Fr.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).
PASSAGER 57 (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
LE PAYS DES SOURDS (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-29-47-22).
PÉTAIN (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).
PROPOSITION INDÉCENTE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).
QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
SINGLES (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
SOMMERSBY (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55).
LE SONGE DE LA LUMIÈRE (Esp., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LE SOUPER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES SURVIVANTS (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TOUT ÇA POUR ÇA (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
TOXIC AFFAIR (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).
TRUST ME (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
UN FAUX MOUVEMENT (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
LES YEUX BLEUS DE YONTA (Guinée-Bissau-Por.-Fr., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

ÉCONOMIE

BILLET

Le pari sur la baisse des taux

C'est un formidable pari que fait le gouvernement en misant l'essentiel de la réussite de sa politique économique et sociale sur la baisse des taux d'intérêt. Les nouvelles prévisions du gouvernement présentées vendredi 18 juin par le ministre de l'économie, M. Alphandéry, à la Commission des comptes de la nation tablent sur une reprise de la croissance l'année prochaine. Une croissance qui atteindrait 1,4 %. Qu'on ne s'y trompe pas : un tel objectif postule une assez forte reprise au début de 1994 après la récession de cette année que le ministre qualifie de *« modérée »*. Les pouvoirs publics ne pèchent-ils pas une fois encore par excès d'optimisme ? La nécessité d'endiguer les déficits publics a conduit le gouvernement à alourdir les prélèvements obligatoires, qui passeront de 43,6 % du PIB à 44,6 % l'année prochaine. Les entreprises de leur côté – en même temps qu'elles licencient – ont tendance à serrer au maximum les salaires.

Résultat de cette double austérité publique et privée : le pouvoir d'achat du revenu disponible, qui progressait encore de plus de 3 % par an à la fin des années 80, stagnera complètement l'année prochaine. Les nouveaux comptes du gouvernement retiennent cette hypothèse d'un zéro pointé. Si l'on met à part les deux années 1983 et 1984, qui avaient vu le pouvoir d'achat baisser du fait du plan d'austérité Mauroy-Delors, les périodes de stagnation du niveau de vie sont trop rares en France pour ne pas inquiéter.

Comment, dans un tel environnement qui va peser sur la consommation des ménages, l'économie française pourrait-elle repartir ? Pour quelles raisons les chefs d'entreprise recommenceraient-ils à investir alors même que les capacités de production de leurs usines sont de moins en moins utilisées ? La réponse officielle, fournie une fois de plus vendredi aux membres de la Commission des comptes de la nation (experts, syndicalistes, représentants du patronat...), tient dans le pari sur les bienfaits d'une forte baisse des taux d'intérêt.

On aurait mauvaise grâce à reprocher au gouvernement de se montrer sûr de lui et de ses prévisions. M. Balladur insiste, chaque fois qu'il prend la parole, sur cet élément indispensable de reprise de l'activité qu'est la confiance, et M. Alphandéry n'a pas caché aux membres de la Commission des comptes que l'histoire économique de l'après-guerre ne nous disait rien, à nous Français, sur les rapports qui peuvent exister entre baisse des taux d'intérêt et sortie de récession. Simplement des relations de cause à effet ont été à peu près établis dans certains pays, aux Etats-Unis notamment.

Pour le reste, le bon sens souffle que l'argent devenu moins cher sera davantage emprunté. Le pari du gouvernement n'est pas seulement sur des taux qui effectivement sont en train de baisser rapidement, mais sur une politique et sur la cohésion de la majorité au pouvoir.

ALAIN VERNHOLES

Au 54e congrès des HLM

Edouard Balladur réaffirme l'attachement du gouvernement au livret A

Edouard Balladur a réaffirmé vendredi 18 juin *« l'attachement du gouvernement au livret A, qui est et doit demeurer le support du financement du logement social »*. Le premier ministre s'exprimait devant le 54e congrès des HLM, qui se tenait jusqu'au 19 juin à Lyon.

LYON

de notre envoyée spéciale

Edouard Balladur n'a annoncé aucune mesure pour lutter contre la décollecte (excédent des retraits sur les dépots des livrets A) d'une cinquantaine de milliards de francs, qui inquiète tant les HLM. *(lire ci-contre)*. Mais il s'est réjoui de ce que *« l'évolution des taux à court terme redonne toutes ses chances à ce produit d'épargne »*. En effet, les observateurs expliquent la défaveur des livrets A par la concurrence que lui font d'autres placements plus rémunérateurs, comme les sicav monétaires.

Si les congressistes ont eu à se satisfaire de cette assurance verbale à propos du financement du logement social, une de leurs revendications concrètes, est en passe d'être satisfaite. Le chef du gouvernement a été applaudi lorsqu'il s'est déclaré *« prêt à envisager la réforme du décret qui limite les possibilités de placement de la trésorerie »* des HLM.

Depuis des années, le mouvement HLM réclame la suppression d'un décret les obligeant à placer leurs excédents de trésorerie (9 milliards environ) sur un livret qui ne leur rapporte que 4,5 %. La levée de cette contrainte permettra aux organismes de trouver des placements plus rémunérateurs à l'heure où leurs besoins de financement sont gonflés par l'accélération de la construction de HLM. Selon des estimations recueillies auprès des congressistes, on peut estimer à 300-350 millions de francs le coup de pouce ainsi donné.

En revanche, sur un autre point – la revente des HLM à leurs occupants, – M. Balladur a plutôt pris les congressistes à rebrousse-poil en réaffirmant *« son souhait de donner un nouvel élan à cette politique »*. Son discours a toutefois été très modéré : *« Il ne s'agit pas de déséquilibrer la gestion des organismes en permettant n'importe quelles cessions sans considération des contraintes qu'elles peuvent créer. Il s'agit, de façon pragmatique, de lever les blocages réglementaires ou autres qui entravent ces cessions, afin qu'elles mobilisent des ressources supplémentaires pour la construction et l'entretien du parc social. »*

De même, il a indiqué qu'il ne *« serait pas choqué, et même le contraire »*, si l'on appliquait des surloyers aux locataires dépassant les plafonds de ressources. *« Dans ce domaine, il existe des textes, il faut veiller à les appliquer, faute de quoi les moyens que la collectivité alloue à une action de solidarité sont détournés de leur but. »*

F. V.

La Caisse des dépôts a besoin d'une poursuite de la baisse des taux

Pour tenir un programme de financement de logements sociaux qui va passer de 29 milliards en 1992 à 35 milliards de francs cette année et à 41 milliards en 1994, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) compte sur une nouvelle baisse des taux d'intérêt. Elle seule peut enrayer la décollecte du livret A, rémunéré à 4,5 %, qui assure le financement du logement social. *« On commence à sentir les effets de la baisse des taux et la décollecte a été moins forte sur les deux derniers mois »*, a expliqué Philippe Lagayette, directeur général de la CDC, jeudi 17 juin. *« Nous aurons une idée plus précise de la situation du livret A dans trois mois »*, a-t-il ajouté.

La décollecte du livret A a atteint 52 milliards de francs l'an dernier pour un encours d'environ 600 milliards. A un tel rythme, et compte tenu de l'augmentation des besoins de financement, le système atteindra ses limites en 1994. Il faudrait alors, si la baisse des taux n'est pas suffisante pour redonner de la compétitivité au livret A par rapport aux sicav monétaires, que les pouvoirs publics augmentent la rémunération du livret défiscalisé. Jusqu'à aujourd'hui, la Caisse des dépôts a dégagé des ressources supplémentaires, de l'ordre de 15 milliards l'an dernier, en procédant à des opérations de titrisation de créances réalisées par la Caisse autonome de refinancement (CAR), la filiale spécialisée de la CDC.

Aux Etats-Unis

La commission des finances du Sénat approuve le programme budgétaire du président Clinton

NEW-YORK

de notre correspondant

Au lendemain d'une conférence de presse au cours de laquelle Bill Clinton, tableau noir à l'appui, s'est livré à une longue explication chiffrée sur la meilleure façon de réduire le déficit de l'Etat fédéral, les onze parlementaires démocrates de la commission des finances du Sénat (où siègent neuf opposants républicains) ont voté en bloc, le 18 juin, le programme budgétaire que le président américain entend appliquer jusqu'à la fin de son mandat.

Ce texte, qui a déjà été approuvé au mois de mai par la Chambre des représentants, va être maintenant soumis à l'ensemble du Sénat, lequel devrait en commencer l'examen le 23 juin. M. Clinton a ainsi marqué un point important face à l'opposition républicaine au Congrès qui se gaussait des divisions au sein de la majorité présidentielle mais aussi devant l'opinion publique et des marchés financiers qui s'interrogeaient sur la capacité réelle du président américain d'obtenir des parlementaires la réduction de moitié du déficit budgétaire en cinq ans – à hauteur de quelque 500 milliards de dollars (1) – qu'il avait promise aux électeurs.

Mais pour parvenir à ce résultat le locataire de la Maison Blanche a accepté un compromis qui, sur deux points importants notamment – la taxe sur l'énergie et le montant des réductions de dépenses, – modifie sensiblement le projet initial.

Au lieu de la taxe «élargie» sur l'énergie, initialement voulue par le président et qui aurait consisté à taxer toutes les formes d'émission d'énergie, les sénateurs de la commission des finances ont finalement adopté le principe d'une taxe dite «sur les transports» et limitée aux seuls carburants (essence, fuel) de 4,3 cents par gallon de 3,8 litres.

Cette taxe fera rentrer 25 milliards de dollars dans les caisses de l'Etat au lieu des 72 milliards escomptés au titre de la taxe «élargie» sur l'énergie. Pour compenser ce manque à gagner, les sénateurs ont choisi de tailler à nouveau dans les programmes de *Medicare* (couverture sociale réservée aux retraités) et *Medicaid* (destinée aux personnes disposant de ressources insuffisantes). Ces programmes devront être amputés au total de 19 milliards de dollars supplémentaires par rapport aux 75 milliards de coupes initialement prévues.

Les grands principes sauvegardés

Ces ajustements, significatifs. feront l'objet de nouveaux marchandages, non pas tant lorsque le texte sera examiné en séance plénière au Sénat qu'à l'occasion de la procédure ultime de l'exercice budgétaire, la «conférence» Sénat-Chambre des représentants qui se tiendra cet été. Il reste que les grands principes du «plan Clinton» ont été sauvegardés. Au cours des quatre prochains exercices budgétaires, le déficit de l'Etat fédéral devrait être diminué de 508 milliards de dollars, à hauteur de 260 milliards sous forme de réductions de dépenses et pour 248 milliards grâce à une aggravation de la pression fiscale qui frappera surtout les hauts revenus.

SERGE MARTI

(1) 1 dollar vaut 5,65 francs.

Un rapport au ministre des transports

Le système de réservation Socrate de la SNCF ne sera pas remis en cause, mais amélioré

A l'approche de l'été et des grandes vacances, tous les yeux restent braqués sur la SNCF et sur les performances de Socrate, son système informatisé de billetterie et de réservation mis en place au début de l'année, qui suscite beaucoup de remous chez les usagers. Demandé il y a un mois par Bernard Bosson, ministre des transports, le rapport sur *« les conditions de fonctionnement du système de commercialisation des prestations voyageurs de la SNCF dit Socrate »* a été remis jeudi 17 juin. Les dysfonctionnements exposés sont ceux dont *« la presse s'est fait largement l'écho »*, souligne le rapport.

En premier lieu, la mise en place de Socrate a entraîné *« une perte de confiance des usagers envers un service public admiré et respecté »*. *« Temps d'attente, arrêt du système, billet avec prix global, changement de prix dont les origines nombreuses et diverses sont inconnues du public »*, telles sont les raisons du mécontentement des usagers. Mais Socrate a aussi connu des ratés informatiques. La réunion en un système informatique des trois sous-systèmes indépendants – horaires, infrastructure et de taxation – qui existaient avant s'est révélée une tâche plus ardue que prévu.

Dernière ombre au tableau acheté 1,3 milliard de francs à la compagnie aérienne American Airlines, Socrate a généré depuis sa mise en service des pertes chiffrées à 15 millions de francs par la direction grandes lignes de la SNCF. Pour Louis Moissonnier, auteur du rapport, ce montant *« semble une borne inférieure, et il n'a pas été possible au cours de l'enquête de se faire une idée plus précise »*.

Mais il n'est pas question pour la SNCF de rebrousser chemin. D'abord, le rapport note que *« le nombre d'anomalies supprimées chaque mois est supérieur au nombre des nouveaux signalements »*. Ensuite, la SNCF doit *« poursuivre sur les deux grands axes, amorce d'une politique d'optimisation commerciale et de gestion des prestations par le système Socrate »*. Bernard Bosson a invité l'entreprise nationale à trouver au plus vite les remèdes aux anomalies techniques. Il lui a demandé aussi de créer un comité de suivi du système Socrate, réunissant des membres de la SNCF et des représentants des usagers.

ALAIN BEUVE-MÉRY

TGV Nord-Europe : Rhône-Poulenc choisit la seconde classe

La nouvelle tarification mise à l'essai sur le TGV Nord-Europe a déjà eu pour effet d'inciter la société Rhône-Poulenc à réduire les dépenses de déplacement de ses cadres entre Paris et Lille. Dans une note interne, le groupe chimique critique les augmentations tarifaires de la SNCF : *« La mise en place du TGV Nord-Europe, le 23 mai, et de sa nouvelle tarification augmente considérablement le tarif de l'aller-retour (jusqu'à 81 % d'augmentation, selon le train choisi). En attendant les dispositions gouvernementales face aux réclamations pressantes des usagers, les recommandations Rhône-Poulenc sont les suivantes : 1° si utilisation d'un train Corail, le voyage s'effectue en première classe ; 2° si utilisation du TGV Paris-Lille, le voyage s'effectue en seconde classe. »*

L'allemand Gehe seul en course

Fin de la bataille boursière autour de l'Office commercial pharmaceutique

« Les OPA, c'est bien gentil, mais, dans ce genre de sport, il faut savoir se fixer des limites. » Fort de ce principe et ayant décidé de ne pas dépasser la barre des 1 000 francs par action pour acquérir l'OCP (Office commercial pharmaceutique), la Coopération pharmaceutique française (Cooper) et son allié américain Bergen-Brunswig ont préféré jeter l'éponge. La bataille boursière qui l'opposait depuis quatre mois à l'allemand Gehe pour prendre le contrôle du premier répartiteur français de médicaments s'est achevée vendredi 18 juin dans la soirée. La contre-offensive pour constituer un tour de table à dominante nationale lancée par le principal actionnaire Pierre Bourely, devenu entretemps président de l'OCP, a donc échoué faute de moyens.

« On a réfléchi longuement avant de prendre cette décision », reconnaissait l'un des banquiers-conseils du clan franco-américain mais deux arguments ont prévalu. Le premier est bien entendu le niveau élevé de la dernière proposition allemande, 985 francs par action, soit 16,8 % de plus que celle déposée par la Cooper et Bergen-Brunswig (*le Monde* du 9 juin). Cette offre, en valorisant l'OCP à 2,6 milliards de francs, dissuadait toute réplique. Obligé de mettre la barre encore plus haut aux alentours de 1 100 francs pour éviter le risque d'une riposte de Gehe, elle fragilisait la situation financière des acquéreurs en les obligeant à s'endetter fortement.

A cela s'ajoute l'incertitude liée à l'évolution des politiques de santé en Europe, mais surtout en France. Celles-ci pourraient limiter soit les prix, soit le nombre de médicaments provoquant de ce fait comme en Italie ou en Allemagne une chute des ventes et donc un tassement de l'activité et de la rentabilité de l'OCP. *« Pour les perdants, ce 18 juin s'apparente plus à un appel de la raison qu'à un Waterloo »*, estimait un proche du dossier. Gehe a désormais la voie libre, à moins que d'ici au 2 juillet, terme de son OPA, un autre groupe ou Bergen-Brunswig seul ne décide de le contrer. Pour l'heure, cette éventualité est jugée improbable.

DOMINIQUE GALLOIS

Après les déclarations de M. Longuet

Bruxelles rejette les attaques françaises sur le textile

La Commission européenne a qualifié, vendredi 18 juin, de *« néfastes »* les accusations portées la veille, au Sénat, par le ministre français de l'industrie et du commerce extérieur, Gérard Longuet. Le ministre avait violemment dénoncé les *« dysfonctionnements »* de la Communauté et jugé Bruxelles incapable de protéger le textile européen faute, tout simplement, de données statistiques (*le Monde* du 19 juin).

Piquée au vif, la Commission a souligné que la qualité de la collecte, par Bruxelles, de statistiques sur les fraudes ou sur les quotas dépendait largement des données fournies par les Etats membres. *« La France est l'un des pays qui traînent le plus »* pour donner des chiffres, a-t-il dit, accusant la France de n'avoir communiqué ses chiffres sur les fraudes que pour le mois de janvier, quand le Royaume-Uni, par exemple, l'aurait déjà fait pour le mois de mai.

La France n'aurait, en outre. toujours pas fourni à la Commission le nombre des licences d'importation de produits textiles pour l'année 1992. Faux, estime-t-on à Paris, où l'on assure que la France a donné *« en temps et en heure »* les statistiques d'importations mensuelles à la Commission européenne. En revanche. ajoute-t-on, *« au 18 juin, aucun chiffre du commerce extérieur européen n'est disponible »*.

Malgré une diminution globale de ses effectifs

Renault aura réalisé 2 950 embauches en 1992 et 1993

En 1992 et 1993, Renault (60 000 salariés) aura procédé au recrutement de 2 950 personnes, presque exclusivement des jeunes âgés de moins de vingt-huit ans. L'instauration de la retraite progressive a concerné l'an passé 454 salariés de plus de cinquante-cinq ans et permis l'embauche de 227 jeunes. Cette année, 300 seront recrutés grâce au départ en retraite progressive de 600 ouvriers.

D'autre part, 100 jeunes seront engagés à l'usine de Douai (55 sont déjà intégrés) à la suite d'un accord sur l'aménagement du temps de travail alors que la création d'une troisième équipe à Flins se soldera par 400 recrutements dont 314 ont déjà eu lieu. Outre les 1 200 jeunes engagés dans les secteurs de fabrication, auront été embauchés en 1992 et 1993 550 ingénieurs et cadres, 200 techniciens (aux études et méthodes) et près d'un millier de vendeurs.

Cette politique volontariste menée parallèlement à une réduction globale des effectifs, qui ont diminué de 2 569 en 1992 alors que 2 249 départs sont prévus en 1993, doit permettre de rajeunir la moyenne d'âge du personnel, qui dépasse les quarante-deux ans et demi dans les secteurs de fabrication.

EN BREF

□ **Les créations d'entreprises ont légèrement baissé en mai.** – Le nombre de créations d'entreprises enregistrées en mai a légèrement baissé par rapport à avril, mais ne remet pas en cause l'amélioration constatée depuis le début de l'année 1993, selon les statistiques publiées vendredi 18 juin par l'INSEE. En données corrigées des variations saisonnières, il y a eu 22 450 créations en mai 1993, contre 23 150 en avril. L'amélioration constatée depuis début 1993 concerne principalement les créations nouvelles et les réactivations (reprises d'activité). Elle est soutenue par les secteurs des services aux ménages et du commerce. En revanche, les secteurs de l'industrie et de la construction restent à un niveau faible.

□ **Michael Bruno est nommé principal économiste de la Banque mondiale.** – Michael Bruno, célèbre pour avoir combattu l'hyperinflation en Israël lorsqu'il était gouverneur de la banque centrale du pays, a été nommé jeudi 17 juin principal économiste de la Banque mondiale. Il remplace à ce poste Lawrence Summers, aujourd'hui secrétaire adjoint au Trésor américain, chargé des questions internationales. Né en Allemagne en 1932, diplômé de l'université américaine Stanford, M. Bruno a effectué une grande partie de sa carrière à la banque centrale et au gouvernement d'Israël. Au début de l'année, M. Bruno avait été pressenti pour devenir l'économiste en chef de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

LE RAPPORT RAYNAUD SUR LA SITUATION DE LA FRANCE

***Jean Raynaud a remis,* vendredi 18 juin, au premier ministre le rapport de la commission *d'évaluation de la situation* sociale, économique et financière de la France qu'Edouard Balladur avait créée dès *son arrivée* à l'hôtel Matignon. Un premier « rapport d'étape » avait été publié le 6 mai *(le Monde* du 8 mai), mais il n'était qu'une analyse des déficits publics. Le texte définitif, s'il reprend cet élément, est plus vaste, même s'il est très loin de couvrir la totalité du champ d'intervention des pouvoirs publics.**

Les conclusions de la commission Raynaud se présentent sous la forme d'un *« Rapport de synthèse »* suivi de *« Rapports particuliers ».* Le tome I de ces *« Rapports particuliers »* porte sur les aspects économiques et sociaux. Le tome II est consacré à quatre thèmes : « Les performances du système d'éducation », « La justice », « La sécurité intérieure » et « La défense ». A propos de ces quatre secteurs, le « Rapport de synthèse » note qu'ils ont en commun de souffrir de *« graves problèmes de recrutement ».* Les travaux de la commission Raynaud seront publiés à La Documentation française.

Un constat sans cause

Les mêmes causes produisent *les mêmes effets. Arrivant au* pouvoir en mai 1981, la gauche avait voulu faire dresser *« le bilan »* des gouvernements de droite qui l'avaient précédée au pouvoir. La commission constituée par Pierre Mauroy, alors *premier ministre, réunissait, sous la* présidence de François Bloch-*Lainé, des personnalités* provenant pour l'essentiel des milieux universitaires. Elle avait finalement porté un jugement aussi prudent que contrasté sur la situation de la France, qui n'avait pas permis aux socialistes d'accuser *leurs prédécesseurs de leur* avoir laissé un pays dans un état catastrophique.

M. Balladur a voulu faire de même, en créant, dès son arrivée *à l'hôtel Matignon, une commission* comprenant, outre M. Raynaud, ancien procureur général près la Cour des comptes et ami personnel du premier ministre, douze membres, pour la plupart hauts fonctionnaires, plutôt *marqués à droite (le Monde daté* 11-12 avril), et dont un des deux rapporteurs généraux était Pierre-Mathieu Duhamel, un administrateur civil proche collaborateur de *Jacques Chirac. Il n'a pas davantage* obtenu gain de cause.

Instruit par l'expérience, il est vrai, le premier ministre avait expliqué, dans son discours de *politique général à l'Assemblée* nationale, le 8 avril, qu'il ne s'agissait pas, *« comme d'autres l'ont fait en leur temps, de trouver dans ce bilan des arguments de polémiques ».* Mais il espérait bien que le pré-rapport sur les déficits lui permettrait de faire porter à la gestion socialistes la responsabilité de la sévérité du collectif budgétaire qu'il s'apprêtait à rendre public. Le suicide de Pierre Bérégovoy l'avait empêché d'user de cet argument, d'autant que l'analyse de la *commission montrait que, si l'endet*tement de l'Etat s'était considérablement accru ces deux dernières années, l'évolution économique *en était plus responsable* que les choix des gouvernements d'alors *(le Monde* du 8 mai).

Le verre à moitié plein ou à moitié vide ?

Le rapport définitif ne lui sera pas plus utile pour faire porter à *ses prédécesseurs* la responsabilité de sa tâche. En entendant M. Raynaud expliquer le contenu de son rapport, au cours d'une conférence de presse vendredi 18 juin, on avait l'impression d'écouter la présentation d'un bilan *« globalement positif ».* Lui-même parlait d'un verre que *« les optimistes voient à moitié plein et les pessimistes à moitié vide ».* En effet, sur la plupart des dossiers *évoqués,* il constatait que la situation de la France avait évolué comme *la moyenne des pays de* la Communauté européenne, et se retrouvait ainsi dans un état comparable à ceux de ses principaux concurrents, avec, bien *entendu, des points positifs et* des points négatifs. Ainsi, si, depuis douze ans, les entreprises françaises ont sensiblement amélioré leur compétitivité, elles ont créé bien moins d'emplois que celles des pays voisins.

Ce rapport permet certes de remettre bien des idées en place, *ainsi sur l'évolution de la crimina*lité ou de l'immigration ; il offre aussi un bilan chiffré et précis de l'effet des politiques conduites par les socialistes, puisque le *point de départ de la plupart des* comparaisons a été fixé à 1980, ce qui dénote, quoi qu'en disent les membres de la commission, un choix politique ; mais il est, *malheureusement, purement* comptable. Etrangement prudents, les hauts fonctionnaires qui l'ont rédigé n'ont voulu établir qu'un *« constat »,* se refusant à *toute analyse des causes des* évolutions qu'ils décrivent. Cela permet à peine d'établir un diagnostic et certainement pas l'ordonnance capable de guérir les *maux dont souffre la France.*

Ecrit dans le style rébarbatif des pires rapports administratifs, nourri de tableaux, envahi par les sigles, ne dégageant aucune synthèse, il n'est d'accès facile que pour les spécialistes qui trouveront dans un document unique des chiffres habituellement disséminés. Mais il ne permettra certainement pas au citoyen de se faire une idée claire de la situation de son pays.

THIERRY BRÉHIER

La France a créé moins d'emplois que ses principaux partenaires

La croissance économique a été en France au cours des douze dernières années de 2,2 % par an en moyenne, soit exactement la performance d'ensemble des pays de la CEE. La France a fait mieux que le Royaume-Uni (+ 1,9 %), l'Allemagne (2,1 %) et les Etats-Unis (+ 2 %) mais nettement moins bien que le Japon (+ 4,1 % par an en moyenne).

Analysant les conditions de la croissance économique, le rapport note que *« l'un des traits marquants des dix dernières années est le niveau élevé des taux d'intérêt et notamment des taux réels (...). Dans les années 70, ces derniers ont souvent été faibles, voire négatifs, essentiellement en raison du taux d'inflation élevé qu'a connu l'économie française durant cette période. Cela avait pour effet d'alléger les dettes (...). La hausse des taux d'intérêt réels a (...) influencé le comportement d'investissement productif des entreprises. A la hausse du coût du capital s'ajoute depuis 1988 une réticence des entreprises à recourir à l'endettement ».*

Abordant le chapitre du chômage, le rapport note que la quasi-stagnation de l'emploi total constatée entre 1980 et 1992 masque en réalité de fortes variations. De 1980 à 1984, le nombre des emplois est réduit de 370 000 (alourdissement des charges des entreprises et restructurations industrielles); de 1985 à 1987, l'emploi s'est stabilisé grâce notamment aux TUC et aux stages; de 1987 à 1990, la croissance économique permet la création de 877 000 emplois; à partir de l'automne 1990, la croissance de l'emploi s'est interrompue : – 72 600 en 1991,– 100 000 en 1992. D'une façon générale, note le rapport, *« entre 1986 et 1990, l'économie française a créé moins d'emplois, en termes relatifs, que ses principaux partenaires ».*

Recul de l'industrie

La proportion des étrangers dans l'emploi total ne s'est guère modifiée durant les dix dernières années : la population active étrangère occupée est passée de 1,34 million en 1982 à 1,29 million en 1990.

Abordant les structures de production, le rapport note qu'en 1990 les concours publics à l'ensemble agro-alimentaire se sont élevés à 135 milliards de francs, dont 54 milliards de francs à l'agriculture productive. *« Les transferts des contribuables à l'agriculture, par habitant, sont inférieurs dans la Communauté européenne (119 dollars) à ce qu'ils sont en moyenne aux Etats-Unis (237 dollars). Rapportés au nombre d'hectares, en revanche, ces transferts sont plus élevés dans la CEE (218 dollars) qu'aux Etats-Unis (84 dollars). »*

Avec 1 264 000 actifs, soit 27 % de moins qu'en 1982, la population agricole ne représente plus que 5 % de la population active totale. Le nombre des exploitations diminue également : 937 000 en 1990 contre 1 263 000 en 1979. De ce fait, la surface moyenne par exploitation est passée de 31,8 hectares en 1979 à 43,6 hectares en 1990. Sur le plan social, les cotisations et taxes payées par les agriculteurs ne couvrent que 24 % des prestations totales versées.

Le poids de l'industrie française dans l'économie s'est réduit entre 1980 et 1992, sa part dans la valeur ajoutée étant passée de 25,1 points de PIB à 21,7 points entre 1980 et 1990. La part de l'emploi industriel dans l'emploi total a régressé de 18 %, baisse concentrée sur les grandes entreprises, qui ont perdu sur la période 20 % de leurs emplois.

Cette évolution se traduit par une croissance de la production industrielle plus faible en France que chez ses principaux partenaires : + 12 % entre 1980 et 1992 contre + 27 % en Allemagne, + 28 % aux Etats-Unis, + 51 % au Japon. *« Au rang des nouvelles forces de l'industrie française, on peut compter son internationalisation, la mise en place d'un environnement fiscal favorable et l'amélioration des structures financières des entreprises (...). Un certain nombre de faiblesses demeurent qui handicapent le développement de l'industrie française. Elles concernent principalement la taille des entreprises ainsi que les efforts en matière de recherche et développement et d'investissement immatériel (...). La France souffre d'un manque d'entreprises intermédiaires entre 100 et 2 000 salariés. »*

S'agissant des PMI, le rapport note que leur poids est en constante augmentation : en 1991, elles représentaient 55 % de l'emploi industriel et 42 % du chiffre d'affaires total hors taxes de l'industrie. *« Les PMI rencontrent dans leur développement des charges financières particulièrement élevées. leurs fonds propres étant insuffisants, les PMI sont contraintes de faire plus largement appel à l'endettement, à des coûts plus élevés. »* Enfin, la France accorde moins de subventions et de réductions d'impôts, mais plus de bonifications d'intérêts et de garanties. Les aides publiques sont principalement axées sur les exportations, les aides au développement régional étant beaucoup plus faibles qu'en Allemagne.

Quant aux entreprises publiques, leur situation financière reste fragile. *« Le poids de l'endettement et des charges financières n'a pas permis, au cours des années de forte croissance (1988-1990), d'assainir en profondeur la structure de leurs bilans. L'évolution des ratios rapportant l'endettement financier net aux fonds propres traduit la détérioration de la situation. »*

Le poids des dépenses de protection sociale

Abordant la situation sociale, le rapport note tout d'abord que les dépenses de protection sociale ont en moyenne annuelle progressé de 3,3 % en volume de 1981 à 1990. Ces dépenses pèsent de plus en plus lourd dans la production nationale et sont passées de 25,4 % du PIB en 1980 à 28 % en 1989, la France étant en Europe l'un des pays où ce pourcentage est le plus élevé. La croissance des seules dépenses de santé en France est incompatible avec celui de l'évolution des recettes et *« devient une priorité de fait qui n'est pas maîtrisée et ne donne lieu à aucune délibération au Parlement, ceci se faisant au détriment d'autres fonctions ».*

Au chapitre du logement, le rapport souligne que le parc social de HLM *« ne répond plus qu'imparfaitement aux besoins des personnes à faibles revenus »* : vieillissement de la population, manque de mobilité, hausse des loyers. Traitant de l'immigration, le rapport note que le nombre d'étrangers présents en France est passé de 3 521 000 en 1982 à 3 596 000 en 1990. La part des étrangers dans la population totale, qui représente 6,4 % au dernier recensement, diminue depuis 1975, ce qui place la France dans une situation intermédiaire au niveau européen 3,3 % au Royaume-Uni, 4,6 % aux Pays-Bas, 8,2 % en Allemagne. Quant au nombre de Français « par acquisition de nationalité », il n'a jamais été aussi élevé. En 1991, 112 500 étrangers ont acquis la nationalité française. Le droit de la nationalité est le plus ouvert de ceux des pays européens.

A. V.

ÉDUCATION : l'orientation mal maîtrisée

L'ouverture des portes du lycée (51 % d'une génération obtenant le baccalauréat en 1992 contre 26 % en 1980) et de l'université (50 % d'étudiants de plus en dix ans) s'est accompagnée de distorsions : telle est la principale observation du rapport à propos de l'éducation.

La croissance de l'enseignement général par rapport aux filières professionnelles et à l'apprentissage, démontre que *« l'orientation des élèves entre les différentes voies de formation n'est pas maîtrisée »* et débouche, pour les jeunes, sur des difficultés d'insertion professionnelle et sociale. Curieusement, toutefois, le rapport estime que *« l'élévation globale du niveau d'études ne réduit pas significativement le taux de sorties dites sans qualification »*, alors que les chiffres cités sont clairs : 87 900 sorties sans qualification en *1991 contre 131 800 en 1980.*

Ces *« distorsions »* marquent, également, aux yeux de la commission, l'évolution de l'enseignement supérieur. Le *« déséquilibre structurel »* entre les formations longues à vocation académique – ouvertes à tous – et les formations courtes à vocation professionnelle – plus sélectives – provoque des taux d'échecs élevés en premier cycle et des difficultés d'insertion. Même aux niveaux de diplôme les plus élevés (à partir de la licence), le rapport estime, sans sourciller, que *« seulement 80 % des formations universitaires générales représentent une formation utile sur le marché du travail »*, pointant, notamment, des diplômes comme les licences de psychologie ou de sociologie, qui *« ne sont pas en relation directe avec les besoins constatés sur le marché du travail »*. Avis aux amateurs.

G. C.

JUSTICE : redéfinir la place du juge

Le rapport Raynaud met en lumière l'un des traits les plus marquants de la justice : l'augmentation continue du contentieux. En matière civile, le nombre d'affaires nouvelles a augmenté de plus de 40 % en dix ans tandis que les juridictions administratives se sont progressivement transformées en *« juridictions de masse ».* Si la justice pénale a pu éviter une telle évolution – le nombre de jugements a baissé de 25 % de 1986 à 1991, – c'est en dépénalisant certaines infractions et en classant plus souvent sans suite les plaintes parvenues au parquet.

Pour faire face, les crédits budgétaires accordés à la justice ont progressé de 74,4 % en francs constants entre 1981 et 1991. Effort exceptionnel mais cependant insuffisant : le nombre de magistrats des juridictions civiles et pénales a progressé de 7,7 % et celui des fonctionnaires de 1,1 % alors que le nombre d'affaires nouvelles progressait de plus de 40 %. La situation des greffes est préoccupante : malgré les 575 emplois créés depuis 1990, les vacances d'emplois restent *« un véritable problème dans un corps qui demeure peu attractif compte tenu du faible niveau des rémunérations ».* La justice administrative n'est guère mieux lotie : ses effectifs ont progressé de 20 % et le contentieux de de 40 %. La situation de l'administration pénitentiaire n'est guère plus enviable malgré la construction de 13 000 nouvelles places de prison et la création de 2 400 emplois de surveillants.

La commission met en lumière les difficultés du corps judiciaire, soulignant notamment le manque de perspectives de carrière, ainsi que le sentiment de dépréciation lié à la rétrogradation protocolaire de la magistrature depuis le décret de 1989 qui place le président du tribunal et le procureur derrière l'ensemble du corps préfectoral.

A. C.

SÉCURITÉ INTÉRIEURE : manque d'efficacité

La commission considère que le bilan de la sécurité intérieure est *« loin d'être satisfaisant »* pour la décennie écoulée. Sur la période observée, de 1980 à 1992, le total des crimes et délits est ainsi passé de 2,345 millions à 3,812 millions (+ 62,6 %). La hausse n'a cependant pas été continue. Trois phases se sont succédé : une *« accélération sensible »* (+ 12,6 % par an) de 1980 à 1982; un *« ralentissement »* en 1983 et 1984 (+ 4,5 % par an), suivi d'une *« nette réduction »* (– 2,7 % par an) entre 1985 et 1988; enfin, une *« forte progression »* (+ 6,66 % par an) de 1989 à 1992.

La délinquance a profondément *« changé de nature »* depuis 1980. Les atteintes aux biens ont pris le pas sur les violences contre les personnes, avec une *« véritable explosion »* des vols (68 % des faits constatés en 1992). Enfin, le *« développement inexorable, à partir des années 68/70, des infractions liées à la drogue »* est remarquable (67 000 cas de trafic de stupéfiants et de toxicomanie constatés en 1992, au lieu de 13 600 en 1980).

S'appuyant sur l'exemple de la sécurité routière, où le bilan a été *« globalement positif »* grâce à une politique constituant un *« bon exemple d'une stratégie globale, interministérielle et pluridisciplinaire »*, la commission souhaite qu'une véritable *« politique de sécurité »* soit mise en œuvre dans l'Hexagone. Aussi un coup de chapeau est-il adressé aux politiques de prévention qui ont permis de faire travailler en commun les divers acteurs locaux du champ social. A l'inverse, le manque d'*« efficacité des forces de police »* est souligné par la commission. Les crédits accordés aux forces de sécurité (police, gendarmerie, sécurité civile) ont progressé globalement au même rythme que le budget de l'Etat, tandis que l'accroissement des effectifs de policiers et de gendarmes (+ 16,21 % de 1980 à 1993) s'est poursuivi. *« Aussi la question qui se pose désormais est-elle davantage celle de l'efficacité des forces de police et de gendarmerie que celle du renforcement de leurs moyens »*, estime le rapport.

E. In.

DÉFENSE : pour une vraie programmation

Le rapport Raynaud considère que *« le concept même de défense nationale doit être redéfini du fait des accords sur la construction européenne ».* Il préconise de maintenir *« un niveau d'armement nucléaire suffisant »* et, du côté des forces classiques, *« une capacité d'action lointaine ».* Il constate, d'autre part, *« un défaut de cohérence entre les logiques diplomatique, militaire, industrielle et financière »*, qui est *« le point faible de notre politique de défense ».* Il conclut que *« seule une programmation à la fois rigoureuse et, en partie, évolutive peut assurer la cohérence entre nos besoins et nos moyens ».*

C'est pourquoi, le rapport Raynaud suggère que la programmation militaire – dont les versions antérieures ne couvraient que les crédits d'équipement – *« doit couvrir aussi les frais de fonctionnement de nos armées et ne pas être remise en cause sans une nouvelle définition des objectifs ».*

A propos de l'équipement des armées, le rapport Raynaud considère que la suppression ou l'étalement des programmes aboutit à une augmentation des intérêts moratoires, des dédits et autres pénalités versés par l'Etat aux industriels. Il recense quelques exemples de ces surcoûts. L'allongement de trente mois de la construction du porte-avions nucléaire a engendré un surcoût de 440 millions de francs. Le changement de cadence de livraison de l'avion de patrouille maritime Atlantique-2 (3 avions par an au lieu de 5,5) et sa limitation à 28 avions ont majoré le coût moyen de chaque avion livré à 60,7 millions de francs (soit 1,7 milliard de francs au total pour l'ensemble du programme). L'étalement de la construction des sous-marins nucléaires de nouvelle génération, décidée à la fin 1991, en a accru le coût de 1 382 millions de francs, et celui de la livraison des Mirage 2000 D entraîne un surcoût de 1 281 millions de francs.

هكذا من الأصل

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 14 AU 18 JUIN 1993

PARIS

Des raisons d'hésiter

INDICE CAC 40

-0,52 %

L'embellie qu'avait connue le marché parisien au cours de la semaine précédente aura été de courte durée. Témoin, le faible score affiché par les valeurs françaises sur la période écoulée : si celles-ci ont en moyenne réussi à se maintenir – difficilement – au-dessus des 1 900 points, l'indice CAC 40 n'en a pas moins perdu 0,52 % en cinq séances.

La première séance de la semaine fut placée sous le signe de l'effritement. Malgré un nouvel effort de la Banque de France, qui desserrait une fois encore le loyer de l'argent d'un quart de point, le marché fit grise mine. Les anticipations de baisse de taux, qui avaient été l'un des moteurs de la hausse la semaine précédente, ne jouaient plus, en raison du phénomène du «fait accompli». Au terme d'une séance irrégulière les valeurs abandonnèrent 0,19 %. Le lendemain, la baisse se fit plus sensible. Le marché, préoccupé par la dégradation de la situation économique, plongea une nouvelle fois : en clôture, les pertes de l'indice CAC 40 avoisinaient 1 % et l'indicateur repassa sous les 1 900 points.

La reprise n'interviendra que mercredi. De nouvelles anticipations de baisse des taux à la veille du conseil bimensuel de la Bundesbank dopèrent le MATIF, qui entraîna dans son sillage le marché des actions. L'indice CAC gagnait 1,1 % au terme des transactions. Jeudi, la déception causée par l'immobilité de la Buba sur sa politique monétaire entraîna une correction sur les marchés d'actions et de taux et fit perdre aux valeurs françaises la quasi-totalité des gains acquis la veille (– 0,96 %).

La dernière séance de la période fut orientée à la hausse, à l'exception d'un petit moment de faiblesse, aux alentours de 16 heures, où le principal indicateur repassa sous les 1 900 points pour finalement s'établir en clôture en progression minime de 0,53 % à 1 910,29 points.

A la courte période d'optimisme raisonné a donc succédé à nouveau un pessimisme prononcé. Il est vrai que les prévisions économiques ne laissent dans l'immédiat que peu de raisons d'espérer un retour à des temps meilleurs.

Nouvelles révisions à la baisse

Dès le début de la semaine, les déclarations du ministre de l'économie Edmond Alphandéry créèrent le choc : au-delà des chiffres donnés par le ministre de l'économie, il fallait se rendre à l'évidence : le pays traverse bien la *pire récession qu'il ait connu* depuis la fin de la seconde guerre mondiale. La révision à la baisse des prévisions du gouvernement pour 1993 – une chute du PIB marchand de 0,8 % contre une baisse de 0,4 % retenue au mois de mai – et l'anticipation d'un redémarrage au début de 1994 qui porte l'hypothèse de croissance à 1,4 % ont plus sensibilisé les boursiers que la détente des taux intervenue le même jour. Du côté des valeurs, Associés en finance, regroupant seize bureaux d'étude de sociétés de Bourse ou banques, a également donné cette semaine dans la révision à la baisse. Pour l'année en cours, calculées sur un échantillon de 140 valeurs, les prévisions de bénéfice par action (BPA) des sociétés ont été diminuées de 6,8 % selon les analystes, soit une très forte amplitude en un seul mois. Depuis octobre 1992, date à laquelle les analystes ont fourni pour la première fois leurs estimations pour 1993, ces mêmes bénéfices par actions ont été réduits de 36 % ! La croissance moyenne des résultats pour 1993 par rapport à 1992 n'est plus que de 10,5 % en moyenne pour l'échantillon des 140 sociétés étudiées.

Le phénomène est encore plus marqué pour les valeurs du CAC 40 puisque la croissance des BPA 1992/1993 passe de 7,5 % en mai à 3 % seulement ce mois-ci. En deux mois, ce paramètre a ainsi perdu plus de 10 points, en grande partie en raison des corrections drastiques affectant le secteur de l'automobile (Peugeot et Michelin).

Ces médiocres prévisions n'ont pas empêché, cette semaine, la cote parisienne d'accueillir une nouvelle valeur : le groupe textile Naf-Naf. Après celle du groupe de luxe Hermès il y a une quinzaine de jours, l'introduction sur le second marché de la Bourse de Paris de Naf-Naf est réussie, la demande de titres ayant été 25 fois supérieure à l'offre, mercredi 16 juin, pour le premier jour de cotation. Mis en vente à 250 francs l'action, le titre Naf-Naf a été coté 262,50 francs. Seulement 4 % des demandes, qui portaient sur 6,1 millions de titres, ont pu être servies à ce cours.

D'autres firmes, en revanche, ont eu moins de chance. C'est le cas notamment de SCOA et d'Ingenico, qui n'ont cessé d'abandonner des fractions tout au long des séances. Selon les intervenants, la décision du Conseil des Bourses de valeurs, qui a demandé un relèvement du seuil de couverture pour les achats à terme sur ces deux titres, les a fortement pénalisés.

Dernière valeur sous le feu de l'actualité, le Crédit local de France, dont l'OPV (offre publique de vente) a débuté vendredi 18 juin et devrait durer jusqu'au mercredi 23 juin. Au prix de 386 francs et compte tenu du cours de clôture de vendredi (407 francs), le bonus offert aux investisseurs est de l'ordre de 5 %. L'opération a été divisée en deux tranches : une tranche internationale portant sur 4,4 millions de titres et une, tranche domestique portant sur 6,5 millions d'actions. D'après les premiers éléments disponibles vendredi soir, la tranche internationale aurait été sursouscrite 3 fois et la tranche domestique aurait reçu un accueil «chaleureux». De quoi rendre encore un peu plus souriant le président Richard...

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	18-6-93	Diff.
Bongrain	2536	+ 10
BSN	870	– 5
Eridania Béghin	705	+ 13
Fromageries Bel	3860	0
LVMH	3720	+ 58
Pernod-Ricard	376,60	– 3,40
Rémy-Cointreau	163,90	+ 7,80
Saint-Louis	1208	– 12

Assurances

	18-6-93	Diff.
AGF	588	– 5
AXA	1 320	+ 30
GAN	448	+ 26,50
Groupe Victoire	1 366	+ 15
SCOR SA	605	– 15
UAP	588	Inch.

Bâtiment et matériaux

	18-6-93	Diff.
Bouygues	633	– 6
Ciments français	323	+ 12
Colas	915	– 25
Eurotunnel	35,55	– 0,05
Eiffage	945	– 5
GTM Entrepose	415,50	+ 4,50
Immob. Phénix	136	– 3,50
Jean Lefebvre	1 069	+ 19
Lafarge-Coppée	385,20	+ 4,70
Poliet	283,50	– 4,50
Saint-Gobain	475,50	– 9,30
SGE	224	– 4,80
Spie-Batignolles	359	+ 0,60

Chimie

	18-6-93	Diff.
Air liquide (L')	710	– 20
ELF Sanofi	940	– 15
Gascogne (1)	298	+ 2
Institut Mérieux	10 800	+ 500
Michelin	144,60	+ 4,60
Plastic Omnium	773	– 7
Rhône-Poulenc A	536	– 12
Rhône-Poulenc CI	512	– 8
Roussel-Uclaf	574	+ 14
Synthélabo	1 220	+ 46

(1) Coupon = 10 F.

Consommation non alimentaire

	18-6-93	Diff.
BIC	1 095	– 11
Chargeurs	1 011	– 20
Christian Dior	270,50	+ 7,50
Clarins	528	+ 8
DMC	289,10	+ 12,10
EBF	835	+ 24
Essilor Int.	443,10	– 4,90
Groupe André	619	– 19
L'Oréal	1 030	– 14
Moulinex	87	– 2,50
Salomon	1 496	+ 49
SEB	460,60	+ 10,60
Skis Rossignol	1 105	+ 31
Sommer-Allibert	1 462	– 53
Yves Saint Laurent	759	+ 18
Zodiac	1 718	+ 39

Crédit et banques

	18-6-93	Diff.
Comp. bancaire	494,90	+ 16,10
BNP CI	534	– 25
Cetelem	1 293	+ 13
CPR	322	+ 3,10
CDE	219	Inch.
CCF	231,80	– 2,20
CFF	1 016	+ 1
CLF	404,60	+ 4,20
Crédit lyon. CI	880	+ 6
Crédit national	1 234	– 9
Société générale	580	– 7
SOVAC	1 310	+ 16
UFB Locabail	320	+ 34
UIC	574	+ 5
Via Banque	310,10	– 14,90

Distribution

	18-6-93	Diff.
Alsacienne Sup	NC	Inch.
Bon Marché	521	+ 11
Carrefour	2 782	+ 17
Casino	136	+ 1,10
Castorama	584	– 11
CDME	452	– 17
Compt. Modernes	1 305	+ 1
Damart	3 990	+ 270
Docks de France	486,10	+ 23,10
Gal. Lafayette	1 502	+ 1
Guilbert SA	1 480	– 51
Guyenne Gasc.	1 490	+ 27
Pinault Printemps	725	– 23
Primagaz	783	– 21
Promodès	796	+ 1
SCOA	13,60	– 0,90

Electricité et électronique

	18-6-93	Diff.
Alcatel-Alsthom	656	+ 9
Alcatel-Câble	535	+ 4
CSEE	615	+ 7
Intertechnique	432	– 18
Labinal	585	– 13
Legrand	4 066	+ 8
Matra Hachette	130	+ 10,10
Radiotechnique	271,50	– 11,50
Sagem	1 673	–1707
Schneider	682	– 8
Sextant Avionique	158	– 9
Thomson CSF	171,10	– 1,80

Immobilier et foncier

	18-6-93	Diff.
CFI	360	+ 75
GFC	425	+ 4,50
Lucia	205	Inch.
Olipar	51,20	– 1,30
Rue Impériale	3160	– 51
Safimeg	470,50	– 0,50
Silic	736	+ 15
Simco	517	+ 9
Sogeparc	701	+ 9
UIF	552	+ 2

Investissement et portefeuille

	18-6-93	Diff.
Amault et Assoc.	NC	0
Bolloré	432	– 18
Cerus	77	– 2,10
CGIP (1)	1124	+ 41
Eurafrance	1650	+ 29
Gaz et Eaux	1605	+ 85
Lagardère MMB	104,80	+ 5,30
Marine-Wendel	328,80	+ 7,80
Navigation mixte	938	– 10
Nord-Est	142	– 1
Origny-Desvroise	788	– 14
Parfinance	176	Inch.
Paribas	396	+ 6,90
Pinault	288	– 44
SPEP	430,50	+ 18,90
Suez	298,90	– 1,60
Worms (2)	257,80	+ 9,80

(1) Coupon = 32 F.
(2) Coupon = 7 F.

Métallurgie, mécanique

	18-6-93	Diff.
Carnaud-Metal. (1)	199,50	+ 2,10
Dassault Aviat. (2)	496	– 24
De Dietrich (3)	1 507	– 15
Fives-Lille	298	– 1
Imétal	432,10	+ 14,60
Legris Industrie	144	– 4
Métaleurop	66	– 0,35
Pechiney CI	290	+ 12
Pechiney Int.	192,60	– 4,30
Peugeot SA	612	– 12
Strafor Facom	452,60	+ 11,10
Valeo	806	– 13
Vallourec	154,60	+ 9,10

(1) Coupon = 4 F.
(2) Coupon = 6 F.
(3) Coupon = 45 F.

Mines d'or, diamants

	18-6-93	Diff.
Anglo-American	162,70	+ 2,70
Buffelsfontein	51,80	+ 1,30
De Beers	94,50	+ 1
Driefontein	66,15	+ 3,65
Gencor	13,65	+ 0,05
Harmony	24,60	– 0,10
Randfontein	40,30	+ 0,40
Sainte-Hélène	38,25	– 1,75
Western Deep	141,50	+ 12,80

Pétrole

	18-6-93	Diff.
BP-France	NC	–
Elf-Aquitaine	373,50	– 19,50
Erap-Elf	308	– 9
Esso	696	– 9
Géophysique	606	– 14
Total	267,30	– 4,70

Sicomi ou ex-Sicomi

	18-6-93	Diff.
Bail Investis.	980	+ 20
Genefim	320	+ 4,90
Immobail BTP	415,50	+ 1,50
Interbail	549	+ 13
Klepierre	559	– 9
Locindus	910	+ 14
Selectibanque	170	– 0,40
Unibail	423	+ 24,50

Transports, loisirs, services

	18-6-93	Diff.
Accor	592	+ 13
BIS	150,40	– 5,10
Canal Plus	1 281	– 35
Cap Gemini	189,80	+ 1,80
CEP Communic.	338	– 14
CGI Inf.	324	– 1
Club Méditerranée	351,50	– 0,50
Dauphin Ota	NC	Inch.
Génér. des eaux	2210	– 23
Ecco	425	– 5
Euro Disney	70,05	+ 1,40
Havas	409	– 23
Lyonnaise-Dumez	447,20	+ 1,30
OGF	556	+ 6
Pub. Filipacchi	695	– 24
Publicis	860	– 21
Delmas Vieljeux	745	Inch.
SITA	610	– 23
Sligos	485	– 20
Sodexho	948	– 31
TF1	440	+ 0,10

Valeurs à revenu fixe

	18-6-93	Diff.
9,80 % 1978	100,10	Inch.
9 % 1979	NC	0
10,80 % 1979	NC	0
EDF-GDF 3 %	5 580	+ 40
CNB 5 000 F	100,40	+ 0,15
CNB Par. 5 000 F	100,10	0
CNB Suez 5 000 F	NC	0
CNI 5 000 F	100,40	– 0,80

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (MF)
Alcatel Alsthom	1464360	952876
Lyon. eaux Dumez	1447400	656363
ELF Sanofi	599607	561471
ELF Aquitaine	1406650	540961
Total	1857550	500233
Suez	1410134	422313
LVMH	113920	419897
BSN	474090	412729
Oréal (L')	335080	348593
AXA	284145	346352
Lafarge Coppée	913929	330786
Société générale	555540	326834
Eridania Béghin	448950	303897
Eaux (Cie générale)	133110	298196

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
UFB Locabail	+ 9,1	Ingenico	– 16,8
Matra Hachette	+ 9,1	Rochette (La)	– 16,2
Vallourec	+ 7,6	Dynaction	– 13,6
Rémy Cointreau	+ 6,7	Legris Industr.	– 11,6
DMC	+ 6,4	Bail Equip.	– 8,8
Pechiney CIP	+ 5,9	Poliet	– 8,2
GAN	+ 5,4	Sade	– 7,5
Institut Mérieux	+ 5,2	Degremont	– 7,5
Bancaire (Cie)	+ 5,2	Métrologie	– 7,3
Michelin Cat. B	+ 4,8	Bertrand Faure	– 6,6
Docks France	+ 4,8	CCMC Mauvgix	– 6,4
Gaz Eaux	+ 4,5	Dassault Aviat.	– 6,6
		Total	– 5,4
		SCOA	– 5,4

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	11-6-93	14-6-93	15-6-93	16-6-93	17-6-93
RM	2 467 664	2 581 808	2 552 770	3 140 892	–
Comptant R. et obl.	19 751 540	28 294 219	35 427 426	31 966 892	–
Actions	193 264	133 644	196 559	276 225	–
Total	22 412 468	31 009 671	38 176 755	35 384 009	–

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	14-6-93	15-6-93	16-6-3	17-6-93	18-6-93
Indice gén.	524,9	520,5	519,2	542,7	520,5
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 916,84	1 897,86	1 918,81	1 900,31	1 910,29

MATIF
Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 18 juin 1993
Nombre de contrats : 258 639 environ

COURS	ÉCHÉANCES JUIN 1993	SEPT. 1993	DÉC. 1993	MARS 1994
Premier	118,76	118,42	117,94	120,34
Dernier	119,44	119,10	118,52	120,98

NEW-YORK

Semaine d'attente

INDICE DOW JONES

- 0,29 %

Les échanges à Wall Street ont été dominés cette semaine par l'attente, mardi, de l'indice des prix de détail américains et l'expiration trimestrielle vendredi d'options et de contrats, cette dernière effaçant les maigres gains amassés en dépit d'une activité léthargique. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé vendredi à 3 494,77 points, en baisse de 10,24 points (0,29 %) par rapport à la semaine dernière.

La semaine avait débuté en hausse, Wall Street étant toujours soutenue par la publication, vendredi 11 juin, de l'indice des prix de gros, qui a calmé les craintes de relance de l'inflation aux Etats-Unis. Cette tendance a été confirmé par l'indice des prix de détail mardi 15 juin, mais ce chiffre a été largement ignoré par les opérateurs, qui ont reporté leur attention sur la fermeté de la reprise économique américaine.

«Ce qui préoccupe le marché maintenant, c'est l'incertitude sur la fermeté réelle de l'économie», souligne James Solloway, directeur de recherche chez Argus Research. *«On a encore assez de secteurs faibles pour que les investisseurs se posent des questions sur l'évolution des résultats des entreprises»*, a-t-il ajouté. Malgré l'hésitation des investisseurs, certains experts continuent à tabler sur une reprise de Wall Street. *«Avec tout l'argent disponible pour des investissements, et avec les taux d'intérêt bas, il y a encore la possibilité que le marché progresse»*, estime John Shaughnessy, directeur de recherche chez Advest Inc, qui n'écarte pas une hausse du Dow Jones au niveau de 3 700 points d'ici la fin de l'année.

Indice Dow Jones du 18 juin : *3 494,77 (c. 3 505,01).*

	Cours 11 juin	Cours 18 juin
Alcoa	67 3/8	67 1/2
ATT	62 1/8	61 1/4
Boeing	38 7/8	38 3/4
Chase Man. Bank	29 5/8	29 5/8
Du Pont de Nemours	51 5/8	50 1/8
Eastman Kodak	51 1/8	53 1/4
Exxon	65 1/4	65 3/4
Ford	53 3/4	49 3/4
General Electric	94 1/4	94 5/8
General Motors	40 5/8	41 3/4
Goodyear	39 3/4	38 3/4
IBM	52 5/8	49 3/8
ITT	81 3/8	84 3/4
Mobil Oil	71 1/4	74 1/4
Pfizer	70 7/8	72 1/4
Schlumberger	64 3/4	65
Texaco	63 1/8	63 1/4
UAL Corp. (ex-Allegis)	133 3/8	122 5/8
Union Carbide	18 3/4	19 1/8
United Tech.	52 1/2	53 7/8
Westinghouse	15 1/8	14 3/4
Xerox Corp	75 1/2	77 1/4

TOKYO

Pesanteur politique

INDICE NIKKEI

- 3,4 %

Les valeurs ont perdu du terrain à la Bourse de Tokyo au cours d'une semaine marquée par l'incertitude politique au Japon. L'indice Nikkei a cédé 696,41 points (3,4 %) au terme des cinq séances, après avoir déjà perdu 1,83 % la semaine précédente. Le volume d'affaires quotidien s'est établi en moyenne à 314 millions d'actions par jour, en dessous du volume de 408 millions constaté aux premiers jours de juin. Après avoir ouvert à 20 450,46 points lundi, le Nikkei a baissé jusqu'à mercredi. Malgré un sursaut jeudi, l'indicateur a repris sa baisse le vendredi, passant pour la première fois depuis la fin avril sous le plancher des 20 000 points.

Selon les courtiers, les opérateurs sont restés dans l'expectative toute la semaine, observant les conflits provoqués au Parlement par la perspective du dépôt d'une motion de censure par l'opposition à l'égard du premier ministre Kiichi Miyazawa, accusé de ne pas avoir entrepris les réformes politiques promises. Ces réformes devaient notamment permettre d'éliminer la pratique du pot-de-vin, bien ancrée dans les habitudes du monde politique japonais. La chambre basse a fini par voter vendredi en faveur de la censure par 255 voix contre 220. Selon les intervenants, les soubresauts politiques pourraient finir par gêner la reprise économique japonaise, un constat toutefois contesté par Hajimé Funada, directeur de l'Agence de planification économique japonaise, qui estime qu'ils ne sont pas suffisants pour influencer la croissance du pays.

Indices du 18 juin : Nikkei 19 804,54 (c. 20 500,95) ; Topix, 1 587,32 (c. 1 661,04).

	Cours 11 juin	Cours 18 juin
Ajinomoto	1 350	1 330
Bridgestone	1 340	1 320
Canon	1 350	1 330
Fuji Bank	2 310	2 230
Honda Motors	1 380	1 370
Matsushita Electric	1 290	1 290
Mitsubishi Heavy	706	685
Sony Corp.	4 510	4 380
Toyota Motors	1 670	1 550

LONDRES

Progression + 0,6 %

Les espoirs de baisse des taux d'intérêt ont soutenu les valeurs cette semaine au Stock Exchange, bien qu'ils aient été atténués en fin de semaine par la publication de bons chiffres sur l'emploi et sur l'inflation, qui ont laissé escompter une reprise consistante et non-inflationniste en Grande-Bretagne. D'un vendredi à l'autre, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 17,6 points à 2 879,4 points, soit une progression de 0,6 %.

Les espoirs d'une détente de la politique monétaire ont été alimentés par des baisses de taux d'intérêt en France et au Portugal et par des spéculations sur une réduction des taux d'intérêt de la Bundesbank. Bien que la banque centrale allemande ait laissé ses taux inchangés jeudi, les espoirs se sont reportés sur sa prochaine réunion le 1er juillet.

Les gains ont été freinés par des prises de bénéfices et par un avertissement du chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, sur une possible hausse des impôts afin de réduire le déficit budgétaire.

Indices *«FT»* du 18 juin : 100 valeurs, 2 879,40 (c. 2 861,80) ; 30 valeurs, 2 252,50 (c. 2 244,20) ; fonds d'Etat, 96,03 (c. 95,37) ; mines d'or, 180,80 (c. 179,60).

	Cours 11 juin	Cours 18 juin
Allied Lyons	5,32	5,37
BP	3,13	3,08
BTR	6,13	3,57
Cadbury	4,60	4,51
De Beers	11,18	11,13
Glaxo	5,99	5,98
GUS	30	30,38
ICI	6,90	6,96
Reuters	13,53	13,32
RTZ	6,53	6,52
Shell	6,18	6,26
Unilever	10,28	10,40

FRANCFORT

Bien orientée + 0,34 %

Les cours ont continué à progresser cette semaine à la Bourse de Francfort malgré l'environnement économique morose, mais à un rythme moins soutenu que les semaines précédentes. L'indice DAX des trente valeurs vedettes de la cote a gagné 0,34 %, terminant vendredi à 1 686,90 points. Le DAX avait affiché une hausse de 2,6 % la semaine précédente.

La semaine boursière a été marquée principalement par le renchérissement du dollar face au deutschemark. La devise américaine cotait 1,6691 deutschemark vendredi après-midi contre 1,6227 lundi. Cette hausse a profité notamment aux titres des firmes exportatrices, et particulièrement les automobiles. La Commerzbank souligne, toutefois, le faible nombre des investisseurs sur le marché.

Les courtiers estiment que la Bourse devrait baisser dans les jours à venir en raison d'un effet de correction, suite à la hausse continue de ces derniers jours. Le DAX devrait ensuite repartir à la hausse, soutenu par un regain d'espoir sur une baisse des taux d'intérêt lors de la réunion du conseil central de la Bundesbank le 1er juillet à Leipzig.

Indice Dax du 18 juin : 1 686,90 (c. 1 680,98).

	Cours 11 juin	Cours 18 juin
AEG	150,50	156,70
BASF	236,80	235,20
Bayer	268,40	269,10
Commerzbank	298	305
Deutschebank	695	692
Hoechst	247,60	246,50
Karstadt	534,50	539
Mannesman	257,20	264,50
Siemens	618,50	614,10
Volkswagen	340,80	342,60

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

L'Europe des non-résidents

L'Europe des non-résidents, celle qui permet à des investisseurs étrangers d'échapper au fisc, paraît solidement établie, à en juger par les avantages qu'en tirent les pays qui, pourtant, cherchent à la combattre. La situation est paradoxale. C'est celle où se trouvent l'Allemagne et la Belgique, qui connaissent un système de retenue à la source, face au Luxembourg, où aucun précompte mobilier n'est prélevé sur les revenus des placements de capitaux. Toutes les indications concordent et montrent que de très nombreux Allemands et de très nombreux Belges placent leurs fonds au grand-duché pour se soustraire à l'impôt anticipé auquel ils seraient soumis chez eux. Il y a là une injustice, et nombreux sont ceux qui, pour y mettre fin, préconisent une harmonisation fiscale consistant à déduire un précompte de même importance dans toute l'Europe des Douze. Globalement pourtant, pour certains Trésors publics, le remède pourrait être pire que le mal.

Ainsi, les investisseurs allemands, qu'ils placent leurs fonds en Allemagne ou au Luxembourg, ont, jusqu'à présent, fait preuve d'une fidélité extraordinaire à l'égard de leur monnaie. De nombreux spécialistes voient dans leur attitude une des raisons de la grande résistance du marché des obligations en marks, *qui dans l'ensemble n'a que peu* souffert du sentiment négatif qui prévaut à l'égard de la devise allemande. Certains experts craignent que leur comportement se modifie si, par des mesures fiscales, on chassait les fraudeurs hors de la Communauté vers des paradis fiscaux plus éloignés.

Pour ce qui est de la Belgique, la question est facilitée par le fait que les deux monnaies, les francs belge et luxembourgeois, *ont* la même valeur extérieure. Les estimations *varient quant* à l'ampleur du phénomène mais, en gros, on chiffre à plusieurs centaines de milliards de francs de ces pays le montant des fonds déposés par des citoyens belges auprès de banques du Luxembourg. Celles-ci recyclent les capitaux en les replaçant en certificats à court terme émis par la Belgique, contribuant ainsi à absorber une grande partie de la dette flottante de Bruxelles.

Un argument imparable

Dans ces conditions, les autorités luxembourgeoises *ont beau jeu.* Elles font valoir un argument imparable. Il ne sert à rien, *disent-elles,* de restreindre le problème à l'*Europe des Douze. Le risque est trop* grand de provoquer une fuite de *capitaux dont l'ensemble de la* Communauté aurait à souffrir. Il faut examiner la question dans un cadre beaucoup plus large et parvenir à une solution commune à l'ensemble du monde industrialisé.

Le sujet est d'actualité, car la Belgique, *qui va assurer la présidence* de la Communauté, entend l'inscrire à l'ordre du jour des grands débats de ces prochains six mois. Depuis plusieurs années, Bruxelles préconise qu'à l'échelle européenne soit institué un système simple de retenue à la source, à un taux raisonnable, et qui serait libératoire.

Par ailleurs, les autorités du Luxembourg en ont profité pour *rappeler à tous que leur monnaie,* même si elle a la même valeur, ne saurait être confondue avec son homologue belge. Certains en ont conclu que le lien qui unit les deux francs allait être rompu, ce qui a été immédiatement démenti. Quelques emprunteurs internationaux, qui ont levé des fonds en francs luxembourgeois et qui considéraient, en fait, leurs emprunts comme s'ils étaient *libellés en francs belges, n'ont pas* tardé à réagir, cherchant à se procurer *des garanties de change.* Si les deux monnaies devaient évoluer de façon séparée, *il y a* de fortes chances que le franc luxembourgeois se raffermisse sensiblement. Quoi qu'il en soit, cela n'a pas empêché deux débiteurs français de s'adresser à ce marché la semaine passée. Rhône-Poulenc vient de lancer pour 1 milliard de francs luxembourgeois d'obligations de huit ans de durée en proposant aux souscripteurs un *rendement de 7 % l'an. Dans la foulée,* la société Accor s'est annoncée pour un montant de 600 millions, mais pour une durée de cinq ans seulement, en assurant les souscripteurs d'un rendement de 6,50 %.

Sur le marché de l'eurofranc français, *la baisse des taux a facilité le* placement de nouvelles émissions, dont la plus réussie a été celle de Nestlé Entreprise SA, une société française du géant de l'alimentation qui apporte sa garantie à l'opération. L'affaire porte sur 1,5 milliard de francs pour une durée de cinq ans, et le rapport que pouvaient en espérer les souscripteurs n'était au départ que de sept points de base *de plus que le rendement des obligations* du Trésor français. Cette marge pourtant très mince s'est rapidement rétrécie par la suite, tant le succès de l'opération était important. Nestlé avait chargé la Banque nationale de Paris de diriger sa transaction.

Une seconde émission à taux fixe de type classique a vu le jour en eurofrancs français qui, loin d'avoir obtenu un écho aussi retentissant, n'en est pas moins intéressante. Il s'agit de la première apparition en *eurofrancs* de la Caisse centrale de crédit immobilier, une affaire de *1 milliard et d'une durée de sept* ans qui rapportera aux souscripteurs 7,36 % l'an. L'emprunteur a bénéficié de sa notoriété à l'étranger, en Allemagne et en Suisse, où il s'est fait connaître par de récents emprunts. Les titres rapportaient *initialement soixante-quinze points* de base de plus que les obligations *du Trésor. L*'opération est dirigée par le Crédit commercial de France et elle a été mise sur pied par le Crédit local.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

En avant sur le dollar

Le dollar, comme sur le bouchon d'un pêcheur à la ligne. Cette semaine, la devise américaine, qui après un petit galop il y a quinze *jours avait subi un coup d'arrêt,* a bondi très vigoureusement. De son *côté, le franc français s'est à nouveau* raffermi vis-à-vis d'un mark plutôt affaibli, il est vrai.

Le dollar avait commencé par monter, ce début de semaine, sur *l'espoir d'une diminution des taux* directeurs de la Bundesbank. Jeudi *17 juin, ladite Bundesbank faisait* connaître qu'elle ne modifiait pas les taux en question, tandis que le déficit de la balance commerciale des Etats-Unis (10 milliards de dollars) se maintenait à un niveau élevé. Double déception, qui, l'espace d'une journée, stoppait le raffermissement du billet vert. Mais dès le lendemain l'espoir irrépressible d'un assouplissement plus ou *moins prochain de la politique* monétaire de la Bundesbank relan*çait la spéculation à la hausse.* En vérité, l'éclatement de la crise politique qui couvait au Japon, avec l'annonce de la dissolution de la Diète nipponne, provoquait un raffermissement du dollar à Tokyo, après ce plus bas cours historique de 105,80 yens. Ajouter l'effet des ordres d'achat « Stop », déclenchés automatiquement vers les 1,67 DM, et de ceux de la spéculation, et le cours du *billet vert atteignait* vendredi soir à New-York les 5,65 francs. Les cours retrouvent donc leurs niveaux de février 1992 et de mai 1993, après avoir touché leur plus bas niveau historique début septembre 1992 à 1,39 DM.

A Paris, le franc, toujours très ferme en dépit de la baisse des taux *directeurs de la Banque de France,* a accentué son raffermissement vis-à-vis du mark, qui est retombé à moins de 3,36 francs (3,3590 francs), retrouvant presque son cours de la mi-mai 1992 (3,3570). On se rapproche donc du *cours pivot de la devise allemande,* 3,3538 francs. D'une manière géné*rale, le mark fait les frais de la* remontée du dollar et recule par rapport à presque toutes les monnaies, y compris la livre sterling et la lire. De quoi inquiéter la Bundesbank.

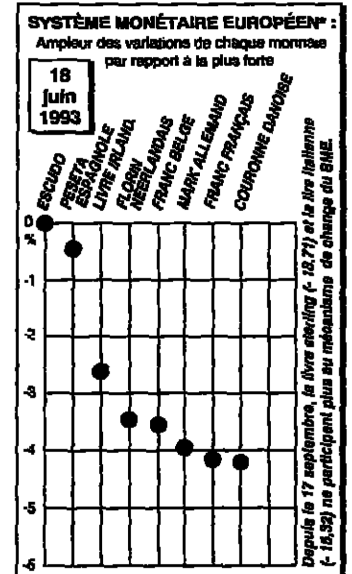
F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 14 AU 18 JUIN 1993

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,5000	8,4510	2,2410	2,5140	51,6450	2,8178	2283
	–	1,5285	7,9509	2,2156	2,4908	50,9602	2,7819	2263,71
New-York	1,5000	–	17,7494	69,9344	59,6659	2,9044	53,2340	0,00657
	1,5285	–	17,9099	68,9893	61,6143	2,9994	54,9451	0,00675
Paris	8,4510	5,6340	–	377,1084	336,1575	16,3636	299,9201	3,7017
	8,3456	5,4600	–	376,6816	336,4140	16,3767	300	3,6867
Zurich	2,2410	1,4940	26,5176	–	89,1408	4,3392	79,5315	0,9816
	2,2156	1,4495	27,3932	–	89,3899	4,3476	79,6429	0,9787
Francfort	2,5140	1,6760	29,7480	112,1821	–	4,8678	89,2281	1,1012
	2,4908	1,6230	29,5334	111,9696	–	4,8680	89,1758	1,0959
Bruxelles	51,6450	34,43	6,1111	23,0455	20,5430	–	18,3285	2,2622
	50,9602	33,34	6,0947	23,0010	20,5422	–	18,3187	2,2512
Amsterdam	2,8178	1,8785	333,4220	1,2573	112,0823	5,4560	–	1,2342
	2,7819	1,8200	332,4079	1,2556	112,1380	5,4589	–	1,2288
Milan	2283	1522	270,1455	1018,7416	908,1146	44,2856	810,2209	–
	2263,71	1481	275,9918	1021,7316	912,5077	44,4211	813,7363	–
Tokyo	163,20	108,80	19,31132	72,82463	64,91647	3,16803	57,91855	0,071485
	162,17	106,10	21,57249	73,19765	65,37277	3,18236	58,29670	0,071641

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 18 juin 1993, 5,1783 F contre 5,1460 F le vendredi 11 juin 1993.



Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Euphorie à Paris

Une très brillante semaine sur le marché de Paris, où tout le monde joue à fond la baisse des taux d'intérêt, à court, moyen et long terme, en anticipant de manière forcenée un nouvel assouplissement de la politique de la Banque fédérale d'Allemagne, dont la Banque de France profiterait pour réduire à *nouveau ses taux directeurs.*

Du coup, les cours du MATIF ont battu tous leurs records. Celui du contrat « notionnel » (OAT à dix ans) a atteint 119,50 sur l'échéance juin, et 119,10 pour l'échéance septembre, plus haut historique, *pour finir à 119,10 avec* 0,70 point de progression pour la seule journée du vendredi *18 juin.* Celui du contrat Pibor trois mois a également touché son plus haut historique, à 93,64, sur l'échéance septembre. Quant au rendement de l'OAT dix ans, 8,50 % 2003, il est tombé à 6,85 %, contre 7,01 % il y a huit jours. L'écart avec celui du Bund allemand 6,75 % 2003 est revenu à 0,17 point, après être tombé à 0,13 point en séance.

Quant au loyer de l'argent au jour le jour, il s'inscrit maintenant, à 7,50 %, un peu en dessous des 7,60 % allemands. A trois mois, l'écart se creuse avec Francfort (7,43 % contre 7,06 % à Paris), de même qu'à un mois (7,62 % et 7,25 % respectivement). Sur le marché français, on table sur une nouvelle diminution des taux directeurs de la Banque de France, après celle *du début de la semaine,* dont la très grande probabilité avait été évoquée *dans nos colonnes (le Monde daté* 13-14 juin 1993). Lundi 14 juin, ces *taux directeurs avaient été abaissés* d'un quart de point, revenant de 7,50 % à 7,25 % pour les appels d'offres et de 8,50 % à 8,25 % pour les pensions à 5-10 jours. Aussitôt, les banques ramenaient de 8,80 % à 8,60 % leur taux de base.

D'une manière générale, la « repentification », néologisme barbare *qui signifie le retour d'une* courbe inversée (les taux courts au-dessus des taux longs) à une courbe normale (les taux courts au-dessous *des taux longs*), n'est pas achevée, loin de là, comme on l'a vu. C'est encore plus vrai pour les échéances 2 ans et 5 ans, dont les rendements s'inscrivent à 6,05 % et 6,28 % à Paris (6,16 % et 6,36 % à Francfort). Mais, patience, on va y arriver... et payer les dégâts d'une telle aberration, dont les ravages se feront sentir encore longtemps : on ne bouscule pas impunément une hiérarchie des taux dictée par le bon sens et des usages plus que centenaires. En attendant, les non-résidents, essentiellement les Anglo-Américains de Londres, achètent à carnets ouverts les titres français et vendent les titres allemands.

Tout le marché joue donc un *nouvel* assouplissement de la politique de la Bundesbank. Certes, jeudi 17 juin, à l'issue de son conseil d'administration, elle n'en a rien fait. Simplement, on a appris que Hans Tietmeyer succéderait en octobre prochain à Helmut Schlesinger comme président de la Banque centrale allemande (on s'en doutait), le poste de vice-président allant à l'un des directeurs, Johann Wilhelm *Gaddum. Précisément, ce dernier* a laissé entendre que, la semaine prochaine, la croissance *de la masse* monétaire M3 en mai, pourrait rester dans son lit, à savoir la fourchette 4,5 % - 6,5 %, après le bond de 7 % en avril. Pour les experts de la Dresdner Bank, la croissance de M3 reviendrait à 6,1 %. En outre, si l'indice des prix de détail continue à galoper au-dessus de 4 %, celui des prix à la production a fléchi de 0,3 % sur un an, le recul, sur la même durée, *atteignant* 2,1 % pour les prix de gros. De quoi satisfaire *la Buba, puisque les prix de gros* d'aujourd'hui sont les prix de détail de demain.

L'emprunt Balladur

D'où la possibilité de voir la dite Buba, au début ou au milieu de la semaine prochaine, abaisser un peu son véritable taux directeur, celui de ses pensions à court terme (le REPO), resté inchangé à 7,6 %, mercredi 16 juin, à défaut du taux d'escompte et du Lombard, dont la modification ne saurait intervenir avant le prochain conseil d'administration de la Banque, le 1er juillet. Une ombre au tableau, néanmoins : le mark est en train de s'affaiblir, vis-à-vis du dollar, du yen et des monnaies européennes *(voir en rubrique Devises et or).* Depuis septembre dernier, il a reperdu les 2 % *qu'il avait gagnés, en indice pondéré.*

Or, actuellement, les deux piliers de la politique monétaire sont la bonne tenue du mark, rempart contre l'inflation, car elle pèse sur les prix des produits importés, et celle des taux à long terme, dont la remontée renchérirait le coût des emprunts pour la réunification. Or, si les taux à dix ans restent stables, le mark donne des inquiétudes. Cela n'empêche pas les experts de la Dresdner de prévoir une diminution des taux de la Buba au début de juillet. Dans l'immédiat, la question se pose de savoir si la Banque de France pourra creuser l'écart avec la Buba. Pour l'instant, elle en est à 0,40 point (en dessous, bien entendu), contre 0,70 point aux Pays-Bas : il y a donc encore un peu de marge. Sur le 10 ans, que les banques centrales ne peuvent influencer, l'écart de 0,17 point au *profit de l'Allemagne pourrait s'in*verser, bientôt, selon les experts de la Société générale. Sur le marché obligataire, tous les emprunts ont été « avalés » sans discussion, grâce à l'envolée du MATIF. Les 600 millions de l'Assistance publique (une première) à 5 ans et 6,50 %, grâce à la prestigieuse cotation AAA, ont été enlevés sous la houlette de la Société générale. Bon succès, aussi, pour la Compagnie bancaire (1 milliard de francs à 0,78 point au-dessus de l'OAT), *sous l'égide de Paribas,* pour Peugeot (1,5 milliard à 5 ans et *0,63 point au-dessus de* l'OAT comparable), avec la Société générale et la BFCE (1 milliard de francs à taux variable, formule recherchée actuellement). Le milliard de la CRH, en revanche, a fait un peu grimacer, le rendement étant jugé trop tiré (0,39 point au-dessus de l'OAT).

L'emprunt d'Etat de 40 milliards de francs, dit « emprunt Balladur », sera lancé le vendredi 25 juin et les souscriptions seront ouvertes jusqu'au 10 juillet. La Caisse nationale de Crédit agricole et la BNP ont été retenues comme chefs de file de l'opération et secrétaires conjoints, et la Caisse des dépôts sera chef de file associé, avec une *commission* de placement qui pourrait avoisiner 0,70 %. *Il faut relever que ce sera le* premier emprunt d'Etat proposé aux particuliers depuis l'instauration des adjudications d'obligations assimilables du Trésor en 1986. Depuis, les ménages n'ont jamais plus été sollicités en direct, par le Trésor, à la différence des Etats-Unis, par exemple, où une tranche des émissions de bonds est toujours réservée aux citoyens. Le taux de l'emprunt, dont la durée est de quatre ans, pourrait être voisin de celui des bons du Trésor (BTAN) de même durée, qui s'établissait, en fin de semaine, un peu au-dessus de 6,20 %, et pourrait encore fléchir d'ici au 25 juin. Le rendement des trois OAT à échéance 1997 s'établit à 6,24 % - 6,33 %.

Reste à savoir quel accueil les ménages réserveront à cette émission. Le taux un peu supérieur à 6 % pourrait ne pas leur paraître très attrayant puisqu'ils sont habitués aux rémunérations élevées des sicav monétaires, 10 % il y a peu, 8 % en ce moment. Il est vrai que cette rémunération va *tomber* à 7,50 % et encore moins dans les mois qui viennent, mais, cela, les gens ne le savent pas, ou du moins pas encore. Si on déduit la commission de gestion, environ 1 %, on *tombera à 6 % - 6,50 %. De toute* façon, 40 milliards de francs ne *constituent pas un montant très* élevé, à preuve celui des adjudications du Trésor, OAT et bons, pour un mois. Mais l'emprunt Balladur pourra être considéré comme un test intéressant, et aussi donner des idées : si à l'automne, un nouvel effort budgétaire devait être consenti pour doper une économie en récession, ou pis, en dépression, la recette serait susceptible de resservir.

FRANÇOIS RENARD

MATIÈRES PREMIÈRES

Le charbon du paradoxe

La fermeture annoncée de la mine française de Gardanne (Bouches-du-Rhône) n'y est pour rien, mais le charbon, pas plus que les autres matières premières, ne *connaît cette année de jours fastes. « La tendance depuis deux ans se confirme,* commente un professionnel de l'Association technique de l'importation charbonnière (ATIC), *les prix baissent tandis que les échanges mondiaux augmentent. »*

Les contrats traités au cours du premier semestre le montrent bien : quelle que soit sa provenance, quelle que soit sa nature – charbon vapeur nécessaire à la production d'électricité ou charbon à coke utilisé comme combustible *dans les aciéries,* – la houille a perdu de sa valeur; elle se négocie à 2 dollars de moins en général que l'année dernière. En 1992, la tonne de charbon en provenance des Etats-Unis cotait 40 dollars environ, de Colombie 34 dollars, d'Australie 36 dollars, d'Afrique du Sud 28 dollars. Longtemps *empêché de vendre* par l'embargo occidental anti-apartheid, Pretoria profite de sa levée pour mener une politique commerciale, il est vrai, extrêmement agressive.

En dehors de la pratique du dumping, les observateurs du secteur *expliquent ces différences de* prix par une qualité hétérogène – l'anthracite, par exemple, est fort prisé pour son poids calorifique, – le degré de pureté – un charbon dénué de soufre est particulièrement recherché. Les facilités d'extraction, plus ou moins grandes selon les pays, pèsent également sur les coûts : d'évidence, les mines à ciel ouvert, fréquentes en Afrique du Sud, sont moins onéreuses que *les gisements souterrains disséminés* en Europe. Autre facteur aussi défavorable aux prix, la main-d'œuvre moins chère en Amérique latine, en Colombie en particulier...

Malgré les efforts des pays producteurs pour « tirer » les prix, *voire pour vendre à perte,* le marché baisse sans rémission toujours *davantage. L'explication* est simple : la production mondiale de charbon se place encore cette année sous le signe des excédents. Car la houille est probablement la matière première la plus généreusement (la planète détiendrait trois cents ans de réserves) et la plus équitablement répartie dans le monde, de l'Europe à la Chine en passant par les Etats-Unis, l'Afrique du Sud et l'Australie, *sans* oublier les nouveaux venus comme l'Indonésie ou le Venezuela. Au total, une production mondiale de 3,5 milliards de tonnes, dont seulement 11 % font l'objet du commerce mondial. Les grands producteurs, comme la Chine (1,2 milliard de tonnes), n'exportent que 1 % de leurs marchandises. L'Asie dans son ensemble est loin de partager le goût de l'Europe, et en particulier de la France, pour le nucléaire comme source d'électricité.

Une demande amoindrie

Les volumes échangés (409 millions de tonnes) ont toutefois augmenté de 0,6 % en 1992 par rapport à l'année précédente. Sans perdre complètement son image archaïque, le charbon fait preuve, semble-t-il, d'un certain dyna*misme : c'est comme combustible* électrique et non métallurgique que *la demande se fait la plus pressante.* La crise de la sidérurgie a tôt fait de mettre un frein à la consommation de charbon à coke... et à nos clichés abondamment nourris par la lecture de Zola.

Mal connu, et de ce fait mal jugé, le charbon cultive ses secrets. Ainsi, la demande mondiale, dans sa globalité, ne fait-elle l'objet d'aucune statistique précise. *« Ce n'est pas une raison pour ignorer que le décalage entre la production et la consommation mondiales joue en faveur des acheteurs »,* allègue un opérateur. *« On sait seulement,* affirme un professionnel de l'ATIC, *que les capacités d'exportation dans le monde ont augmenté de 14 millions en 1992, comparé à l'année précédente. Parallèlement, le volume des échanges n'a pas suivi la même courbe. »* Une estimation approximative mais unani*mement partagée sur le marché.* De plus, les négociants savent que beaucoup de pays détiennent des stocks... secrets eux aussi : l'Australie en détiendrait 12 millions de tonnes, la Grande-Bretagne, en pleine restructuration, 40 millions de tonnes.

Du seul point de vue européen, les *importations ne présentent* aucun mystère : elles s'établissent à 142 millions de tonnes – la France en achète 23 millions et en extrait encore chaque année quelque 11 millions, principalement en Provence et dans les Houillères de Lorraine. Le Nord charbonnier a vécu; on y produit des films – *Germinal,* en particulier, de Claude Berri – mais plus de houille. C'est *le même déclin dans* la Belgique voisine. Le temps est loin où le gouvernement Mauroy *tablait sur* une relance de l'activité charbonnière en France. On estime qu'en 2005 seront intervenues les ultimes fermetures de mines.

Mais, comme d'autres matières premières et tout le secteur industriel, le charbon *va poursuivre* sa carrière dans les pays aux condi*tions d'emploi et d'accès* à la ressource moins onéreuses. Pour *l'heure,* la demande mondiale reste le jouet de la conjoncture – la douceur de l'hiver cette année a rendu dérisoire la consommation charbonnière d'EDF. Or il faut du froid pour que les prix du coke, paradoxalement, se réchauffent...

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 18-6
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 246 (+ 38) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 204,50 (+ 22,50) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 620 (+ 5) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Août	280 (– 6,50) Dollars/tonne
Café (Londres) Juillet	912 (+ 20) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Juillet	907 (+ 59) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Juillet	278 (– 5) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Juillet	216 (+ 1) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Juillet	190 (+ 2,40) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Août	17,44 (– 0,26) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 11-6-93	Cours 18-6-93
Or fin (kilo en barre)	64 800	66 600
– (kilo en lingot)	65 100	66 600
Pièce française (20 F)	370	378
• Pièce française (10 F)	340	370
Pièce suisse (20 F)	377	385
Pièce latine (20 F)	369	382
• Pièce tunisienne (20 F)	366	374
Souverain	472	472
• Souverain Elisabeth II	469	478
• Demi-souverain	247	271
Pièce de 20 dollars	2 320	2 260
– 10 dollars	1 112,50	1 125
• – 5 dollars	600	NC
– 50 pesos	2 400	2 420
• – 20 marks	445	466
– 10 florins	394	390
• – 5 roubles	270	NC

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

هكذا من الأصل

Le Monde

La visite du chef de la diplomatie algérienne à Paris

La France aidera l'Algérie à lutter contre « l'extrémisme et l'intégrisme »

Le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, a exprimé vendredi 18 juin, à l'issue d'un déjeuner de travail avec son homologue algérien Redha Malek, *« la volonté du gouvernement français d'aider l'Algérie à lutter contre l'extrémisme et l'intégrisme »*.

Le chef de la diplomatie française a également *« manifesté le souhait du gouvernement français de renforcer les relations bilatérales et d'aider l'Algérie à réussir son entreprise de redressement économique et à progresser vers la démocratie »*, a indiqué le Quai d'Orsay. C'est la première fois qu'un responsable français évoque aussi nettement et publiquement une *volonté d'aider l'Algérie dans sa* lutte contre les intégristes de l'ex-FIS (Front islamique du salut – dissous).

M. Juppé a par ailleurs indiqué à son hôte que *« les mesures prises pour lutter contre l'immigration clandestine permettront une meilleure intégration des communautés étrangères établies régulièrement en France »*. M. Malek, qui avait été reçu la veille par M. Mitterrand, a exprimé le souhait d' *« entamer une nouvelle étape dans les relations franco-algériennes »*. – *(AFP.)*

Première rencontre entre parlementaires RPR, UDF et CDU

Le difficile dialogue des députés français et allemands

BERLIN

de notre correspondant

Pour la première fois, une rencontre avait été organisée, jeudi 17 juin, à Bonn, entre députés du Parti chrétien-démocrate allemand (CDU), responsables pour les questions de politique étrangère, des finances et de l'économie et leurs homologues des groupes parlementaires du RPR et de l'UDF à l'Assemblée nationale. Consacrée à l'Union économique et monétaire européenne, elle visait à ouvrir une nouvelle voie dans la coopération franco-allemande qui laisse quelque peu à désirer au niveau parlementaire.

De ce point de vue, les discussions ont été jugées positives par les participants, même si elles ont nettement fait ressortir les différences de priorités de part et d'autre pour répondre à la crise économique que connaissent tous les pays européens, et les conséquences à envisager pour la politique commune.

Les députés français, parmi lesquels se trouvaient Jacques Barrot, Robert Pandraud, Pierre Lellouche, ont insisté de manière très directe – y compris les centristes – sur leurs craintes de voir l'Europe s'essouffler faute de volontarisme face à la crise. Ils ont souligné l'importance pour la France du problème du chômage. M. Barrot lui-même a demandé à ses collègues allemands de ne pas sous-estimer le critère de cohésion sociale dans la mise en œuvre du processus de Maastricht et de l'Union économique et monétaire.

Les lois du marché

La rédaction d'une déclaration commune s'est révélée plus ardue que prévu. Le souhait des députés français d'y introduire une référence à la nécessité d'organiser et de contrôler les marchés au niveau communautaire, de ne pas s'en remettre aux seules lois du marché, a créé des difficultés du côté allemand, où toute allusion protectionniste a valeur d'épouvantail.

Si l'on était conscient à Bonn des discussions qui ont lieu en France, on n'en avait apparemment pas bien mesuré, tout du moins au niveau parlementaire, l'importance à y accorder. De ce point de vue, la rencontre aura été utile et le porte-parole de la CDU pour les questions de politique étrangère, Karl Lamers, estimait, jeudi soir, qu'il était urgent de poursuivre ces consultations.

H. de B.

SOMMAIRE

La télématique du Monde :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Heures locales » folioté de 19 à 26 et un cahier « Radio-télévision » folioté de 1 à 32

Le numéro du « Monde » daté 19 juin 1993 a été tiré à 472 447 exemplaires.

Après l'offensive des forces de l'ONU

Les partisans du général Aïdid manifestent à nouveau à Mogadiscio

MOGADISCIO

de notre envoyé spécial

« J'en appelle maintenant au général Aïdid pour qu'il se rende pacifiquement aux troupes de l'ONUSOM pour le bien et la sécurité du peuple somalien. » L'amiral Jonathan Howe, représentant spécial de M. Boutros-Ghali en Somalie, s'est félicité, vendredi 18 juin, du succès de l'opération militaire qui a conduit à la destruction du quartier général de Mohamed Farah Aïdid, bien que celui-ci soit toujours en fuite.

L'enquête sur le massacre des vingt-trois « casques bleus » pakistanais a progressé au point que *« la protection des Somaliens et du personnel onusien nécessite l'incarcération du général Aïdid »*, en attendant la fin de la procédure pénale, a indiqué le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU. Celui-ci a tenu à préciser que l'intervention étrangère avait eu lieu parce que *« le monde avait été scandalisé par l'anarchie dans laquelle quelques individus avaient jeté leur pays »*.

Les représentants de l'ONU assurent que les bavures ont été réduites au minimum, mais ils ne fournissent aucun bilan en ce qui concerne les victimes somaliennes. Ce sont les trois cents soldats marocains engagés dans la bataille qui ont supporté l'essentiel des combats. L'ONUSOM, accusée d'avoir tiré à l'arme lourde sur l'hôpital Digfer (*le Monde* du 19 juin) répète que *« sur les onze missiles TOW tirés durant l'opération du 17 juin, aucun n'a visé le Digfer »*.

« On nous canardait depuis les étages supérieurs de l'hôpital Digfer, affirme le colonel-major Omar Essakali, commandant du contingent militaire en Somalie, *le colonel Abdallah Benmamous a refusé de tirer à l'artillerie lourde sur le Digfer et c'est sans doute ce qui lui a coûté la vie. »* Il y a pourtant bien des trous béants dans les murs du bâtiment. *« Nous menons l'enquête »*, assure le porte-parole de l'ONUSOM.

On a appris vendredi que les tirs d'un hélicoptère américain, lors de l'offensive de la veille, avaient touché un véhicule transportant des « casques bleus » marocains. L'un d'eux aurait été tué. Samedi matin, les partisans du général Aïdid étaient à nouveau rassemblés sur une place de Mogadiscio-Sud. *« Nous jurons de manifester tous les jours jusqu'au départ de l'ONUSOM et des Etats-Unis »*, affirmait l'un d'entre eux.

JEAN HÉLÈNE

Un ingénieur du son de TF 1 tué

Jean-Claude Jumel, un ingénieur du son de TF 1, a été tué d'une balle par un franc-tireur, vendredi 18 juin, à son arrivée à Mogadiscio. L'équipe dont il faisait partie a été surprise par une rafale d'armes automatiques, sur la route entre l'aéroport et la ville.

« Nous avons été pris dans une embuscade. Ils nous ont tiré dessus, on ne les a pas vus, ils devaient être cachés derrière un arbre, a raconté la journaliste Nahida Nakad. *Jean-Claude est mort sur le coup, il n'a même pas eu le temps de se rendre compte de ce qui se passait. »* Agé de cinquante ans, Jean-Claude Jumel était un habitué du reportage de guerre.

Il avait commencé sa carrière il y a vingt-cinq ans en travaillant pour « Cinq colonnes à la Une » et avait participé depuis à de très nombreux reportages. – *(AFP, Reuter.)*

Dans un entretien à la télévision danoise

Le président de la République souhaite que l'Europe se dote de « règles communes pour défendre ses productions »

Dans une interview diffusée vendredi par la télévision danoise Danmarks Radio, à la veille du Conseil européen de Copenhague, François Mitterrand se déclare *« partisan de voir l'Europe des Douze se doter de règles communes pour défendre ses productions en face de productions venues de l'extérieur, dans des conditions sociales qui provoquent une telle inégalité dans les coûts de production que nous ne pourrons pas très longtemps supporter cette concurrence. »* Tout en affirmant que *« la pratique des échanges et le refus de tous les protectionnismes doivent être notre règle »*, le président de la République explique : *« L'Europe a été bâtie au moment du Traité de Rome sur une certaine notion préférentielle entre les membres de la Communauté. Ils étaient six à l'époque, mais les Douze d'aujourd'hui ont accepté les mêmes règles, une façon de se défendre ensemble tout en acceptant de discuter avec les partenaires extérieurs pour élargir les zones du marché et pour que les lois du marché soient respectées. »*

« Il ne faut pas que le libre échange soit une idéologie folle et systématique », ajoute M. Mitterrand, qui rappelle toutefois que *« tous les pays qui se sont fermés sur eux-mêmes – et ils étaient nombreux, notamment en 1929 et en 1930 – ont abouti à la catastrophe. »* *(Lire également page 7.)*

La situation en Azerbaïdjan

M. Aliev affirme que M. Eltchibey est toujours président

Le président du Parlement d'Azerbaïdjan, Gueidar Aliev, qui a déclaré vendredi 18 juin assumer la responsabilité du pouvoir à Bakou après la fuite du président Eltchibey (*le Monde* du 19 juin), a démenti dans la soirée devant les députés avoir l'intention *« d'évincer le président »*, qui, a-t-il dit, est toujours le chef de l'Etat en titre.

Le Parlement s'est abstenu de se prononcer sur le transfert formel des fonctions du président Eltchibey, élu au suffrage universel, à M. Aliev, ancien membre du politburo soviétique. Celui-ci s'est présenté, au cours de la session, comme l'homme du consensus, appelant tous les Azerbaïdjanais à s'unir pour éviter des effusions de sang. Selon l'agence Tass, M. Aliev a affirmé avoir eu, vendredi, une conversation téléphonique avec Aboulfaz Eltchibey, qui s'est réfugié dans son village natal de Keleki, dans le district d'Ordoubad, au Nakhitchevan, enclave azerbaïdjanaise limitrophe de la Turquie. *« Il est prêt à rentrer à Bakou aujourd'hui ou demain*, a poursuivi Gueidar Aliev, selon lequel M. Eltchibey est parti pour *« affaires urgentes »* et pouvait s'absenter, puisque *« le président du Parlement et le secrétaire d'Etat sont à leur poste »*.

Le mystère règne toujours, cependant, autour du départ du président Eltchibey de Bakou, jeudi soir à bord d'un avion présidentiel : parti subrepticement, sans laisser de message à quiconque et sans en informer M. Aliev, qu'il venait de voir, il était accompagné – *« emmené »*, suggère-t-on même à Bakou – par l'un des chefs de son mouvement, le Front populaire, Faradj Kouliev, et par des gardes du corps. Il n'a, pour l'instant, pas démissionné, et, dans un communiqué publié par l'agence turque Anatolie, le Front populaire assure qu'il *« reprendra le contrôle du pays »*, pays qu'il n'a pas quitté puisqu'il se trouve au Nakhitchevan.

Parallèlement, la situation militaire s'est encore aggravée au Karabakh vendredi, avec une nouvelle offensive des forces arméniennes vers Agdam, selon Bakou.

Une semaine après le scrutin

Les résultats des élections nigérianes ne sont toujours pas publiés

Moshood Abiola, candidat social-démocrate à la présidence, et son parti, ont déclaré qu'ils avaient remporté l'élection du 12 juin, et ont exigé que le gouvernement militaire annonce les résultats, vendredi 18 juin. Près d'une semaine après le scrutin, les Nigérians étaient toujours, vendredi, dans l'attente de leur publication (*le Monde* du 18 juin).

En l'absence de toute indication de la part des autorités, et tandis que des décisions de justice contradictoires se succèdent, deux hypothèses retiennent l'attention des milieux diplomatiques. La première envisage une manœuvre imposée par une tendance militaire « dure », afin de maintenir le régime en place au-delà de la date prévue, le 27 août.

Selon la seconde hypothèse, le gel du processus électoral serait destiné à permettre aux deux partis autorisés de négocier une entente sur le partage du pouvoir politique après le 27 août. – *(AFP.)*

La révision de la Constitution

MM. Mitterrand et Séguin se sont entretenus d'une éventuelle convocation du Congrès à Versailles

Philippe Séguin a été reçu, vendredi 18 juin, par François Mitterrand. A l'Elysée, on explique qu'il s'agissait d'un entretien normal entre le président de la République et celui de l'Assemblée nationale, sans ordre du jour précis, en rappelant que le chef de l'Etat s'était entretenu, il y a quelques jours, avec le président du Sénat. Mais, dans l'entourage de M. Séguin, on précise qu'il s'agissait d'évoquer les problèmes institutionnels liés à la réforme de la Constitution et à une possible réunion du Congrès à Versailles.

Les députés doivent commencer, en effet, mardi 22 juin, l'examen du projet de révision constitutionnelle sur la Haute cour et le Conseil supérieur de la magistrature que le Sénat a adopté. La date du 12 juillet est déjà avancée pour une réunion du Congrès, réunissant ensemble députés et sénateurs, pour approuver définitivement cette réforme une fois que les deux chambres du Parlement seront parvenues à un texte identique. Seul le président de la République a le pouvoir de convoquer ce Congrès.

□ **Le Conseil de sécurité adresse une mise en garde à Bagdad.** – A la suite du refus de l'Irak d'autoriser l'installation de caméras de surveillance sur deux sites de missiles, le Conseil de sécurité de l'ONU a mis en garde Bagdad, vendredi 18 juin, contre les *« conséquences graves »* que pourrait avoir son attitude. Dans une déclaration, le Conseil souligne que ce refus *« est une violation matérielle et inacceptable »* de la résolution de cessez-le-feu *prise par le Conseil à la fin de la* guerre du Golfe en 1991. – *(Reuter.)*

□ ***BRÉSIL* : des prêtres accusent le nouveau secrétaire de la police fédérale d'avoir pratiqué jadis la torture.** – L'un des principaux patrons de la police fédérale brésilienne, Joao Batista Campelo, a été accusé vendredi 18 juin, quelques jours après sa nomination, d'avoir pratiqué la torture pendant la dictature militaire, par deux ecclésiastiques affirmant avoir été ses victimes en 1970. Le supérieur du grand séminaire de Sao-Luis-do-Maranhao (nord-est du pays), Xavier de Maupeou, un Français, a déclaré par téléphone à l'AFP que son vicaire de l'époque, José Antonio Monteiro, âgé aujourd'hui de cinquante-trois ans, avait été *« arrêté arbitrairement puis torturé »* par Campelo, nommé la semaine dernière secrétaire général de la police fédérale, le second poste dans la hiérarchie policière brésilienne. – *(AFP.)*

□ **La polémique continue entre TF 1 (« Mea Culpa ») et la municipalité de Suze-la-Rousse.** – Après les protestations de Henri Michel, maire de Suze-la-Rousse (Drôme), qui estimait son village diffamé par la diffusion d'une émission de TF 1 (« Mea Culpa ») consacrée à l'inceste, la querelle se poursuit. Vendredi 18 juin, la municipalité a rendu publique sa décision d'accepter un *« droit de réponse »* qui lui a été proposé pour la prochaine édition de l'émission « Mea Culpa », le 28 juin. Réagissant immédiatement à ce communiqué, Patrick Meney, producteur et animateur de « Mea Culpa », a fait savoir qu'il ne s'agissait pas d'un *« droit de réponse, mais d'une mise au point »*. TF 1 a précisé de son côté que, contrairement aux affirmations du maire, *« aucun engagement »* n'a été pris pour *« diffuser une émission touristique sur Suze-la-Rousse à une heure de grande écoute »*, à titre compensatoire.

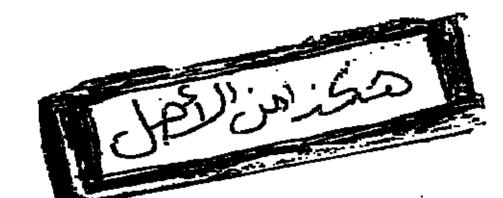
Après la suppression de la départementalisation

Les commissaires de police expriment leur désaccord avec Charles Pasqua

Réagissant au coup d'arrêt porté par Charles Pasqua à la départementalisation ainsi qu'à l'annonce des futurs projets départementaux de sécurité (*le Monde* du 18 juin), le Syndicat des commissaires et des hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN, fortement majoritaire dans ce corps) regrette que ces projets *« s'accompagnent d'une dévalorisation de la fonction exercée par les commissaires à la tête de la police »*. Si le syndicat ne conteste pas une réforme des structures jugée *« nécessaire »*, il considère que *« le projet ministériel, en transférant la conception de l'action policière à des préfets, risque de démotiver le corps des commissaires et de mettre en difficulté l'ensemble de l'institution »*.

Déplorant que *« les commissaires soient ainsi traités comme des personnels d'encadrement et non plus comme des managers »*, le SCHFPN ajoute que *« la réforme ne se fera pas sans les hommes et qu'il n'est pas question de revenir à la police de grand-papa »*. *« Au moment où la police est appelée à redoubler d'efforts dans la lutte contre la délinquance, la drogue et l'immigration irrégulière, on peut se demander si le ministre a choisi la meilleure façon de procéder »*, conclut le syndicat.



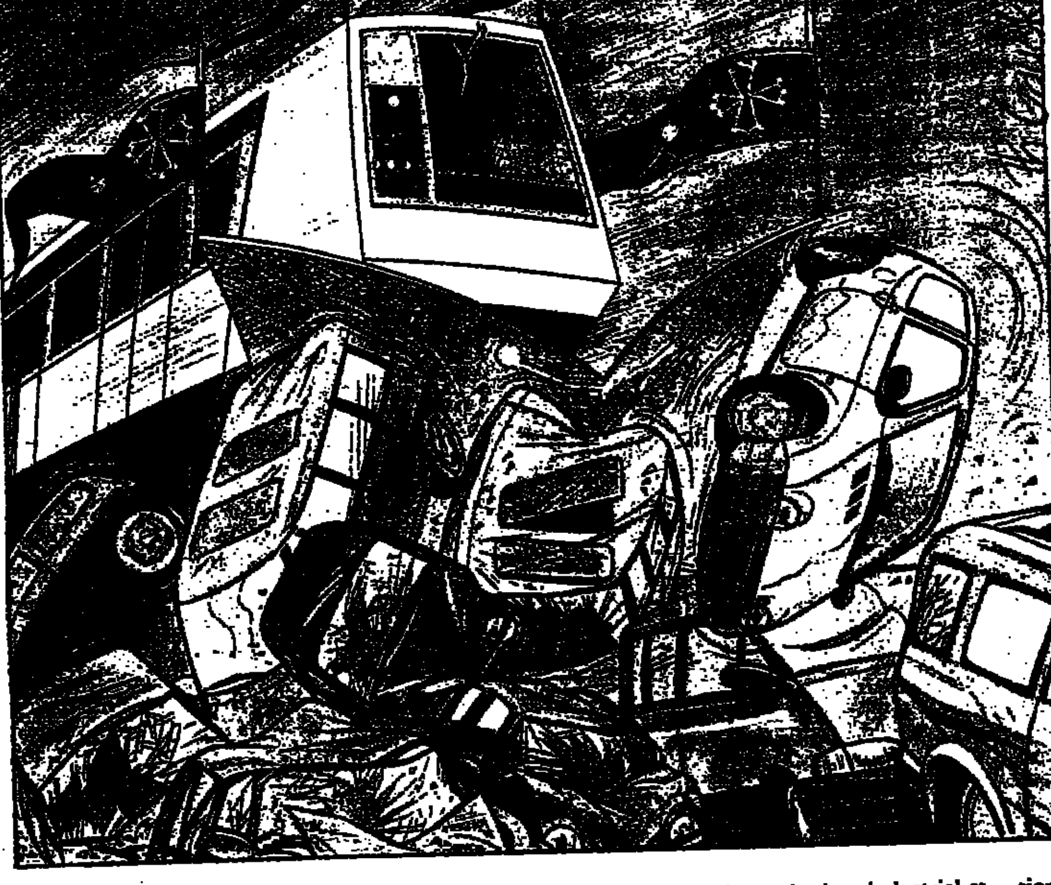


Le Monde

HEURES LOCALES

SAUVER LA VILLE DE LA VOITURE

Toulouse inaugure un métro pour rendre la cité vivable. Comme toutes les métropoles, elle est confrontée au défi de la marée automobile



C'EST la voiture qui a enfanté le métro de Toulouse. Aussi vrai qu'elle a failli asphyxier les rues et les ruelles de cette ville si plaisante. Car les municipalités successives avaient tenté de l'adapter à l'automobile. Comme Marseille, Bordeaux ou Paris, elles avaient élargi la voirie pour accueillir plus d'automobiles, puis synchronisé des feux rouges pour faire circuler toujours plus de véhicules, enfin construit des rocades autoroutières pour dissuader le flux motorisé de pénétrer dans le centre. Rien n'y a fait : en dépit des procès-verbaux, de l'enlèvement des véhicules en infraction et des heures perdues dans les embouteillages, la marée automobile polluait la cité, inexorablement.

A partir des années 70, les édiles de Toulouse se sont comportés en élus responsables, mais point téméraires. Ils se sont persuadés qu'une infrastructure réservée à un transport lourd était indispensable pour acheminer les Toulousains. Ils n'ont pas oublié que naissait, aux portes de la cité, une banlieue-dortoir, le Mirail, promise à l'exclusion pour cause de distance et de paupérisation.

Ils mirent donc en balance un tramway (moderne) et le métro. Le premier avait pour lui son coût plus abordable, mais aurait obligé à chasser la voiture des rues étroites où il aurait circulé. Les automobilistes et les commerçants étant des électeurs, on décida d'enterrer le mode de transport afin de perturber le moins possible les habitudes de «l'hyper-centre». Mais, une fois souterrain, le tramway ne présentait pas une grande différence de prix avec le dernier cri du métro, le VAL, fabriqué par Matra, de petit gabarit et sans pilote. Alors, malgré les écologistes, désireux de faire pour le même prix plus de kilomètres de tramway mais en surface, le VAL l'emporta. D'autant que ce métro automatique confortait la ville de Dominique Baudis dans son image de cité «high tech» de l'aéronautique et de l'espace.

Toulouse est un bon exemple des dilemmes et des réactions des villes françaises face à leurs transports en commun. Dans un premier temps, celles-ci ont d'autant plus joué la carte de l'automobile que leur petite taille n'avait pas rendu nécessaire une réflexion sur la circulation. La ruralité qui commençait dans leurs faubourgs poussait à l'individualisme, et l'on est passé, naturellement, de la charrette à l'automobile.

Trois scénarios possibles

Il est remarquable de constater la préférence pour celle-ci et, partant, l'hostilité aux transports en commun lourds, voire aux bus, dans bien des cités. A Reims, les écologistes défenseurs des arbres et les commerçants protecteurs de leurs chalands ont eu raison du tramway. A Aurillac, les commerçants rêvaient d'un parking sous la place principale pour concurrencer les hypermarchés de la périphérie, qui trônent au milieu d'un océan de places de stationnement. Les petites et moyennes entreprises, qui constituent le tissu industriel et tertiaire de ces villes, redoutent l'instauration ou l'alourdissement du versement transport destiné à financer les transports en commun, mais qui représente 1 % (jusqu'à 1,75 % en cas d'infrastructure lourde) des salaires versés par les entreprises de plus de neuf salariés.

Rennes est aussi un cas d'école, car s'y liguent contre la construction d'un VAL la droite pour nuire au maire socialiste Edmond Hervé, les socio-professionnels, pour éviter le versement transport, et les écologistes, qui n'aiment pas l'automatisme du VAL.

Ajoutez à ces conservatismes – pas tous méprisables – les politiques d'urbanisme, qui ont laissé se créer des banlieues ou s'étendre en tache d'huile des zones résidentielles chics. La ville s'achemine vers une situation impossible. D'un côté, elle ne peut bientôt plus vivre sous l'empire de la voiture, mais, de l'autre, elle supporte mal les transports en commun dont son urbanisation anarchique rend l'exploitation techniquement et financièrement problématique.

Les villes, grandes ou petites, feraient bien de méditer les trois scénarios urbains possibles, si l'on en croit l'Institut de recherche sur l'économie des transports et leur sécurité (INRETS). Veulent-elles un scénario «californien», où la société est libérale, l'espace abondant et le patrimoine de peu d'importance? Dans ce cas, l'automobile reine permet de construire n'importe où pour vivre entre gazon et piscine. Finis les centres-villes! Vive les centres commerciaux! Morte la vie urbaine.

Préfèrent-elles le scénario «saint-simonien» ou parisien? Le volontarisme public y tempère le libéralisme économique, crée des équipements forts (grands boulevards, grande bibliothèque, Euro Disney) et joue la carte du progrès technique pour obtenir la vitesse maximale sur les axes routiers ou ferrés principaux.

Quant au scénario «rhénan», en vigueur en Allemagne, en Suisse et dans le Benelux, il exclut l'urbanisation intensive et préserve les cœurs de ville. Il se défie de la voiture et promeut les déplacements collectifs et lents. Il protège le patrimoine. Une version apaisée du libéralisme.

Les élus n'ont pas seulement à choisir entre la voiture et le bus ou entre le tramway et le VAL, mais entre des styles de vie et de ville. La domestication de la voiture individuelle suppose une largeur de vue qui inclut la maîtrise de l'urbanisme. Elle implique une réelle abnégation, car l'instauration d'un système de transport dépasse les limites d'une seule commune, fût-elle étendue et peuplée. Elle demande courage et longue haleine pour parvenir à dépasser les égoïsmes catégoriels.

Toulouse, ses communes voisines et le département de la Haute-Garonne se sont engagés dans cette voie. A quand Valenciennes, Valence, Mulhouse, Orléans, Brest après Strasbourg et Reims? A quand une vraie politique des transports urbains pour que survive la ville?

Alain Faujas

Photo

LA petite maison de granit au toit d'ardoise est enserrée entre deux rochers sombres. La bruyère est en fleur et les volets blancs brillent au soleil, au bord de l'eau, quelque part sur une pointe située à l'est de Perros-Guirrec. L'image est séduisante, parfaite pour évoquer la richesse des paysages bretons. Le comité régional de tourisme de Bretagne l'a choisie avec quelques autres pour sa dernière campagne de promotion.

Affichée dans le métro et sur les panneaux de la capitale, la maison a séduit les Parisiens. De nombreux Parisiens. Sa propriétaire se serait bien passée de ce surcroît de notoriété, acquise sans son autorisation. Elle aurait surtout apprécié de ne pas voir des touristes envahir les abords de sa demeure, des curieux approcher de ses fenêtres.

Liberté d'expression et d'information contre droit absolu de propriété : le tribunal de Paris a tranché. Les membres du comité de tourisme ont eu beau arguer que cette charmante demeure avait déjà été reproduite par d'autres, la plaignante a, elle, avancé la gêne subie, proportionnelle à l'importance de la campagne de promotion. Les juges ont condamné solidairement le comité régional, le photographe auteur de la prise de vue et l'agence de publicité impliqués à verser, à la dame en colère, une provision de 100 000 francs à valoir sur les dommages-intérêts à déterminer. Il leur est en outre interdit d'utiliser à nouveau l'image de la maison de la discorde.

La décision du tribunal crée une situation nouvelle. Reproduire un immeuble, sans accord de son propriétaire, et même si ce n'est pas à des fins directement commerciales, est devenu risqué. Un souci en perspective pour les photographes professionnels et les Comités régionaux de tourisme. Celui de Bretagne a décidé de faire appel.

Martine Valo

IMMOBILIER

LES PROPRIÉTAIRES DE PARIS

La capitale appartient d'abord à ses habitants. L'Etat, les banques et l'Eglise arrivent derrière

CONSTERNATION chez les promoteurs, notaires et marchands de biens. La crise de l'immobilier a provoqué un ralentissement des transactions comme on n'en n'avait pas vu depuis quarante ans. En deux ans, la chute du nombre des affaires est de 70 % pour les bureaux et de 30 % pour les appartements. Bien que les prix n'aient pas subi une érosion comparable, on estime que, par rapport à la flambée du milieu de l'année 1990, ils ont diminué de 15 % à 30 % pour les logements et de 50 % pour les bureaux. Les propriétaires conjurent le ciel de ne pas les mettre dans l'obligation de vendre. Qui sont-ils ces «malheureux» qui possèdent le fabuleux patrimoine bâti de la capitale? Bien des légendes courent à leur sujet. Un Parisien de quarante-trois ans, Patrice de Moncan, économiste de formation, professionnel de l'immobilier durant quinze ans et aujourd'hui éditeur, a décidé de faire le point. Dans un ouvrage récent (1), il passe en revue les institutions et les particuliers qui se partagent les 108 000 édifices plantés à l'intérieur du périphérique. Il lui a fallu des années pour parfaire ce recensement. Dans l'immobilier, les données fiables sont rares, et si de nombreuses institutions s'en occupent, elles ont en commun un étrange goût du secret. Selon M. de Moncan, cette opacité et cette absence de prévision sont en grande partie à l'origine de la crise actuelle. *«L'immobilier est comme l'agriculture*, dit-il. *Faute d'outils d'observation, il cahote de booms en crises.»*

La première ébauche de l'ouvrage actuel parue il y a cinq ans était si originale – le répertoire de la propriété urbaine n'a été fait ni en région ni à l'étranger – qu'elle lui a valu une édition en anglais et des conférences un peu partout dans le monde. La seconde édition, beaucoup plus étoffée, soulève quelque émotion dans les milieux spécialisés et à l'Hôtel de Ville de Paris, car l'auteur ne leur ménage pas ses critiques.

Marc Ambroise-Rendu

Lire la suite page 22

(1) *Paris, les vrais propriétaires*, de Patrice de Moncan. Les Editions du Mécène, 1993, 298 p., 120 F.

RESSOURCES HUMAINES

DÉBAT « LE MONDE »-CRÉDIT LOCAL DE FRANCE

LES AUTOROUTES, UNE CHANCE POUR L'AUVERGNE

La modernisation du réseau routier est un facteur essentiel mais non suffisant du développement local

Clermont-Ferrand a inauguré, le lundi 14 juin, les « débats régionaux » organisés conjointement par le Monde *et le Crédit local de France. Une soixantaine d'élus et de responsables économiques d'Auvergne ont participé à cette rencontre. Ils ont évoqué le désenclavement de leur région, depuis l'ouverture de plusieurs autoroutes, et se sont interrogés sur l'action des collectivités pour accompagner cette valorisation des territoires desservis.*

Le miracle n'a pas encore eu lieu. Et, pourtant, les élus auvergnats, pour une fois unanimes, promettaient monts et merveilles. Ils s'exaltaient à l'idée d'une Auvergne enfin reliée au monde par de beaux rubans autoroutiers. Depuis 1975 et l'avènement du plan Massif Central, beaucoup d'asphalte a coulé à travers de vertes campagnes.

L'aventure du désenclavement était enfin concrétisée avec l'A 72 vers Lyon en 1985, et surtout avec le cordon, jugé libérateur, de l'A 71 vers Paris, en 1990. Au sud, l'ambitieuse A 75 traverse le Massif Central dans toute sa rudesse et atteindra Montpellier d'ici cinq ans. Rien n'est négligé dans cette conquête de l'espace puisque l'A 75, baptisée la Méridienne, sera gratuite sur près de 400 kilomètres.

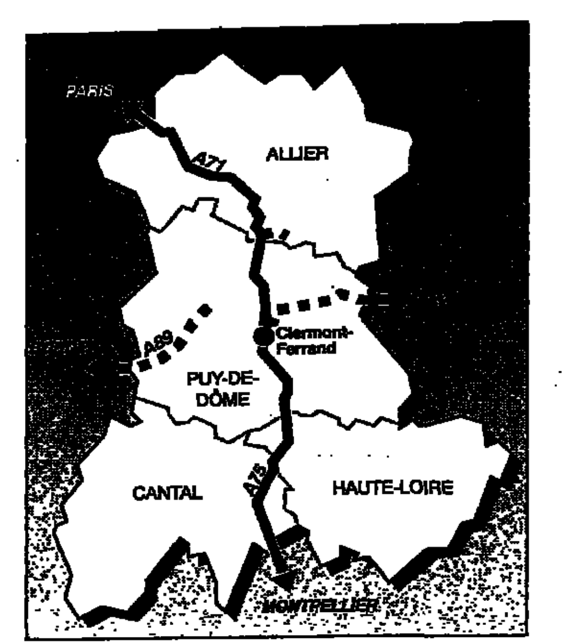
L'impact réel de ces nouvelles infrastructures est-il déterminant dans le développement de la région ? L'étude réalisée pour *le Monde* et le Crédit local de France auprès des collectivités montre que beaucoup reste à faire pour que les habitants prennent conscience des nouveaux atouts dont ils disposent (1). Région qui souffre, *« l'Auvergne se dépeuple, l'Auvergne vieillit. La population a diminué de 0,14 % par an, alors que nationalement la croissance est de 0,5 % »*, selon les auteurs de l'étude. Une Auvergne fragilisée par la disparition de nombre d'emplois industriels, 25 000 en dix ans. Dans ce paysage économique grippé, la construction d'infrastructures majeures paraît *« nécessaire, mais insuffisante pour apporter croissance et prospérité. Il n'y a pas d'automatisme »*.

Rassembler les énergies

Les conclusions de l'étude ne s'arrêtent pas là : *« Les dividendes des autoroutes seront faibles si les investissements consentis (plus de 1 milliard de francs par an) ne sont pas relayés par une politique d'accompagnement et des initiatives locales concertées et anticipées. »* Autant de thèmes martelés devant un parterre d'élus et de décideurs, autant de mots qui résonnaient durement, comme si ce document qui leur offrait une vision positive du chemin parcouru, révélait aussi leurs propres faiblesses face aux autres régions françaises.

Sans le secours des discours misérabilistes, il s'agit de valoriser un potentiel. Avec son patrimoine naturel, vert et envié, est-il normal, par exemple, que l'Auvergne fasse partie des dix régions où l'emploi dans le secteur du tourisme a le moins augmenté ? Alors que les flux ne cessent de s'accroître sur l'axe Clermont-Paris, est-il logique de constater un tel manque de stratégie commerciale de la part des stations de sports d'hiver ? A l'évidence, une région qui veut vivre ne peut se contenter des retombées directes, comme la création de 1 600 chambres d'hôtel tout au long de l'A 71.

Quelques collectivités ont compris qu'il était nécessaire d'anticiper : dans le Val d'Allier, une dizaine de communes autour de Brioude et Sainte-Florine, près de l'A 75 en Haute-Loire, se sont regroupées pour aménager des zones d'activités. Dans le bassin du Puy-en-Velay, 40 communes ont créé un syndicat intercommunal à vocation industrielle (SIVI) pour tirer profit de la prochaine mise à deux fois deux voies de la RN 88. De son côté, Clermont-Ferrand devra valoriser sa fonction de carrefour et s'apprête à accueillir un parc logistique multimodal de 40 hectares aux abords de cette croix autoroutière, avec deux centres routiers à vocation de transit et un institut de formation aux métiers du transport.



Mais cela suffira-t-il à dégager des perspectives, à attirer des entreprises, alors que Michelin est occupé à gérer son sixième plan social, et que la localisation du Centre du machinisme agricole (CEMAGREF) tarde à faire sentir ses effets ? Pour favoriser ces *« bassins de vie et de production »*, il faut rassembler les énergies, dans une région où les collectivités ont coutume de travailler séparément voire d'exposer leurs divergences. *« Une chance n'est pas une rente »*, a souligné Claude Liebermann, maire (UDF-CDS) de Riom et vice-président du conseil régional. Roger Quilliot, maire (PS) de Clermont-Ferrand est partisan d'un guichet unique pour les créateurs d'entreprises, mais sa proposition n'a pas séduit tous les élus. *« La coordination des actions est délicate puisque nous sommes toujours proches d'une échéance électorale »*, avoue le maire.

Harmoniser le développement d'un territoire comme l'Auvergne n'est pas chose aisée, et pourtant, ainsi que l'a souligné Patrice Magnier, préfet de l'Auvergne, l'ouverture d'un axe nord-sud lui promet des perspectives propres à rendre jalouses d'autres régions. La capitale régionale tente de devenir un carrefour autoroutier, pendant que le département du Cantal, au PIB inférieur à celui de la Corse, soigne d'abord ses 3 950 kilomètres de routes... départementales, comme l'explique le président du conseil général, Roger Besse (RPR).

Des mirages naissent, comme celui du TGV. Des polémiques apparaissent à propos de la future, et dernière, autoroute, qui doit compléter la croix vers l'ouest et reliera Clermont à Bordeaux : son tracé frôle la chaîne des puys et froisse les écologistes.

L'étude originale et le débat qui a suivi sa présentation ont provoqué quelques sursauts salutaires. Ainsi, Jean-Marc Monteil, président de l'université Blaise-Pascal, a souhaité que *« le temps de l'incantation et de l'autoflagellation s'efface au profit de la création d'une vraie cellule de crise volontariste, rassemblant politiques ou non politiques désireux de se mettre enfin au travail. Sinon le risque est grand de se retrouver dans cinq ans pour faire un nouvel état des lieux sans parvenir à bâtir un programme... »* L'Auvergne enclavée a vécu. *« Il faut maintenant désenclaver les têtes »*, a conclu Maurice Adevah-Pœuf, maire (PS) de Thiers.

de notre correspondante à Clermont-Ferrand
Brigitte Cante

(1) *Les Moyens de communication dans le développement de l'Auvergne*, étude réalisée pour le Crédit local de France par Jacques Carillo et Bruno Roudier, du cabinet Territoires et développement, et Jacques Gory, du cabinet Lascaux Développements.

BLOC-NOTES

NOMINATIONS

■ **Un nouveau secrétaire général aux villes nouvelles.** – Patrick Bouquet, conseiller-maître à la Cour des comptes, a été nommé par le premier ministre, secrétaire général du groupe central des villes nouvelles, la structure interministérielle qui a autorité sur l'ensemble des établissements publics. Il remplace Gilles Carrez (RPR), devenu député du Val-de-Marne après la nomination de Michel Giraud au ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

▶ **[Né le 18 janvier 1943 à Paris, licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'ENA, Patrick Bouquet a débuté sa carrière comme administrateur civil au ministère de l'économie. Après avoir occupé plusieurs postes dans des cabinets ministériels, il devient directeur des finances auprès du conseil régional d'Ile-de-France en 1982. Quatre ans plus tard, il est nommé directeur général des collectivités locales au ministère de l'intérieur, poste qu'il occupe jusqu'en 1989.]**

AGENDA

■ **La ville et son commerce.** – Un colloque intitulé « Réussir la ville et son commerce » aura lieu à Toulon (Var), mercredi 23 juin. Cette manifestation est organisée par le ministère des entreprises et du développement économique, le ministère de l'équipement, des transports et du tourisme, le Conseil national du commerce et l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie. Quel est le rôle économique et social du commerce en centre-ville ? Des universitaires, des élus locaux, des distributeurs, ainsi que des urbanistes s'efforceront de répondre.

▶ **Renseignements au (16-1) 45-63-05-00.**

■ **La pratique des urbanistes.** – Une soirée-débat intitulée « Le conseil aux collectivités locales et l'aide à la décision : Quelles pratiques des urbanistes ? » a lieu jeudi 24 juin à Paris. Cette manifestation est organisée par Urbaponts, l'association des anciens élèves urbanistes des ponts et chaussées. Des architectes, dont Roland Castro, doivent s'interroger sur la légitimité et la responsabilité de l'urbaniste.

▶ **Renseignements au (16-1) 42-89-77-14.**

■ **Paris et les problèmes urbains.** – Pour inaugurer un cycle de rencontres annuelles consacrées aux grandes villes européennes, l'école des hautes études urbaines Fernand-Braudel et l'institut international de Paris-la Défense organisent du jeudi 24 au samedi 26 juin une rencontre sur le thème : « Paris, figure du problème urbain ». Ce colloque veut évoquer l'évolution de la capitale en donnant la parole à des artistes, des historiens et des philosophes.

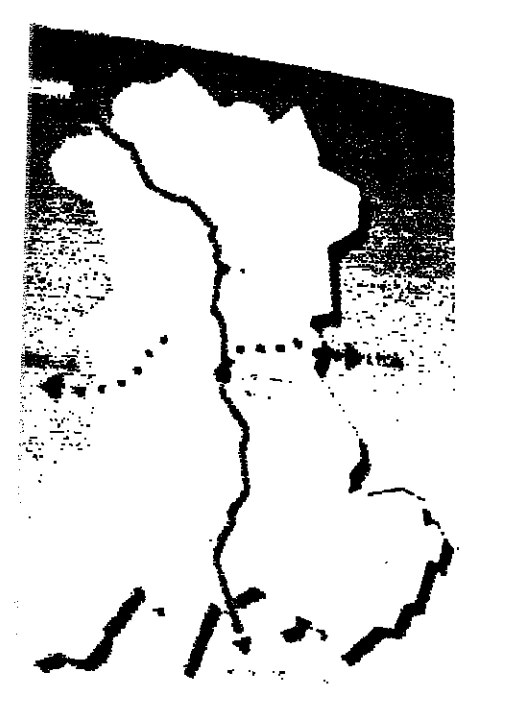
▶ **Renseignements au (16-1) 45-78-65-92.**

PUBLICATIONS

■ **Archéologie et collectivités.** – Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) vient de publier les actes d'un colloque sur « l'organisation territoriale de l'archéologie en Europe ». Le chapitre consacré à la France rappelle la répartition des compétences en matière de fouilles.
Les collectivités peuvent recruter des archéologues. 37 départements et 49 villes se sont dotés de services territoriaux qui doivent travailler sous le contrôle technique et scientifique de l'Etat. Les fouilles sont autorisées par le ministère de la culture et bénéficient de subventions lorsqu'elles sont programmées. Les fouilles dites « de sauvetage », nécessitées par les travaux d'un aménageur, sont à la charge de celui-ci.

▶ **183 p., 100 F. Editions du CNFPT, 3, villa Thoréton, 75738 Paris Cedex 15.**

RÉGIONS



ALSACE

STRASBOURG HÉSITE DEVANT LE « MONDIAL »

La municipalité refuse d'engager des dépenses pour accueillir la Coupe du monde de football

STRASBOURG traverse une mauvaise passe. Le transfert de l'ENA n'est pas définitivement scellé. Le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, Charles Pasqua, est prêt à appuyer la candidature de l'Espagne au détriment de la capitale alsacienne pour le siège d'Europol. Le test-match de rugby France-Australie prévu en octobre prochain n'aura pas lieu au stade de La Meinau parce que la pelouse doit subir une opération de *« régénération »*. La municipalité ne veut pas investir 1 million de francs et « bloquer » un hall du parc de la foire pendant les semaines nécessaires à l'installation des équipements pour accueillir une demi-finale de la Coupe Davis, alors qu'il n'est pas certain qu'elle aura lieu en France. Sans compter les interrogations qui se multiplient sur l'opportunité d'un nouvel hémicycle pour le Parlement européen, dont le coût de construction est évalué à plus de 2 milliards de francs, soit une somme comparable à celle que nécessite la réalisation du tramway.

Reste la grande affaire de l'organisation de la coupe du monde de football en 1998. En ces temps difficiles, Catherine Trautmann (PS), maire de Strasbourg, soucieuse de donner une image d'une équipe socialiste attentive à la bonne utilisation des deniers publics et refusant d'entrer dans des *opérations de prestige* contraire aux intérêts de ses administrés, a dit non aux organisateurs du Mondial. *« La majorité des Strasbourgeois*, affirme-t-elle, *me demande de ne pas me lancer dans cette affaire. »* Répondre aux *« exigences »* de Michel Platini et Fernand Sastre, coprésidents du Comité français d'organisation (CFO) de la Coupe du monde, signifie un coût de 200 millions de francs pour les finances municipales, ou *« 1 000 francs par habitant »*.

Le stade de la Meinau offre aujourd'hui une capacité d'accueil de 40 000 places dont *16 000* seulement sont assises. Selon le plan d'organisation soumis à la FIFA, l'enceinte alsacienne doit ête aménagée pour disposer de 40 000 places assises. Ce qui suppose de surélever le stade, donc de conduire des travaux importants.

Des signaux négatifs

A l'hôtel de ville, on est d'autant plus déterminé à refuser une facture aussi élevée que ni le département, ni la région ne sont guère disposés à contribuer dans ces conditions. *« Jusqu'à présent*, assure Mme Trautmann, *ces deux collectivités ont émis des signaux négatifs. »*

A la vérité, les responsables départementaux et régionaux, même si leur susceptibilité en a pris un coup parce qu'ils n'ont pas été associés aux discussions avec le Comité d'organisation de la coupe du monde – *« La question n'a été évoquée qu'en termes elliptiques par Catherine Trautmann et Marcel Rudloff »*, déplore un proche du président du conseil régional – approuvent implicitement la tactique suivie par le maire de Strasbourg. Pour eux aussi, il s'agit de faire monter les enchères afin que les Alsaciens ne soient pas seuls à supporter le fardeau.

Car ici, chacun sait très bien que la France ne peut organiser un Mondial, succès sportif et commercial oblige, sans offrir au groupe où figurera l'Allemagne un stade digne de ce nom dans le quart nord-est de la France. Fernand Sastre reconnaissait d'ailleurs récemment qu'il serait *« dommageable de n'avoir aucun stade dans une capitale européenne proche de l'Allemagne et de son football de premier plan »*. Or, la Meinau est la seule installation susceptible de répondre à cette nécessité.

En attendant que les choses se décantent, la municipalité ouvre des pistes qui semblent surtout être des solutions pour gagner du temps. Il s'agit de conserver les structures actuelles du stade en transformant les 24 000 places debout en places assises, ce qui porterait la capacité à moins de 25 000 spectateurs (3 places debout équivalant à 1 place assise). Un autre projet se propose d'installer 30 000 places assises pour un coût de 140 millions de francs.

Mais ces propositions ne correspondent pas aux engagements pris par le CFO, et sont également contradictoires avec l'objectif de la ville qui ambitionne un destin européen pour le club local de football. Dans cette perspective, il serait surprenant d'aboutir à une formule qui diminuerait la capacité d'accueil de la Meinau (3e ou 4e plus forte assistance cette saison du championnat de 1ère division), que les places soient assises ou debout.

Parallèlement, Mme. Trautmann s'élève contre les *« diktats »* des fédérations sportives : *« Il faudra se pencher sur la limite du financement public des manifestations, alors que les contraintes posées par les fédérations deviennent insupportables au vu des conditions sociales de certains quartiers et que notre volonté est de faire venir sur les stades et dans les salles un maximum d'enfants des milieux défavorisés. »* Dans ces conditions, le maire de Strasbourg n'accepte pour l'heure qu'un rendez-vous ferme : le championnat d'Europe de tir au printemps 1994.

de notre correspondant à Strasbourg
Marcel Scotto

RHONE-ALPES

Le maire et les obus

« L'élu n'est pas responsable de tout », continue d'affirmer Joseph Larat, le maire de la petite commune de Saint-Bardoux dans le département de la Drôme. Ce retraité, premier magistrat d'un village de 532 habitants, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Grenoble à quatre mois de prison avec sursis pour *« homicide involontaire »*.

Au cours de l'automne 1987, un enfant de trois ans et demi qui jouait autour du monument aux morts de la commune avait été écrasé par l'un des obus de 200 kilos qui encadrent la stèle commémorative. C'est en s'appuyant sur la chaîne que l'enfant avait provoqué la chute de l'obus, qui n'était pas scellé. Le tribunal a estimé que l'entretien du monument aux morts n'était pas suffisant. En conséquence le tribunal a jugé que le maire de Saint-Bardoux était responsable *« par imprudence et par négligence »*. Le tribunal est allé au-delà des réquisitions du procureur qui avait demandé une *« amende de principe »*, sans en préciser le montant.

Aujourd'hui, le monument aux morts est entouré d'une dalle en ciment et les obus sont scellés dans vingt centimètres de béton. Mais Joseph Larat n'a pas envie d'assumer seul la responsabilité du dramatique accident. *« Les parents qui ne surveillent pas leurs enfants sont les premiers responsables »*, estime cet ancien agriculteur, âgé de soixante et onze ans et lui-même père de huit enfants.

« Accident interdit »

« La responsabilité de l'élu ne saurait excuser celle de l'administré », assure-t-il. Saint-Bardoux n'a pas les moyens financiers de payer un employé municipal pour l'entretien de la commune. La secrétaire de mairie, qui assure des permanences à raison de dix heures par semaine, demeure le seul luxe du village. M. Larat se demande si, pour assurer sa responsabilité contre les *« imprudences et les exigences »* de ses administrés, la mairie ne devrait pas faire apposer sur tous les lieux publics des panneaux d'interdiction. Il ajoute même, triste autant que navré, *« l'interdiction d'avoir un accident »*. Le maire précise *« les gens voudraient que l'on s'occupe de tout. Mais ils oublient que nous ne sommes pas des professionnels. »*

de notre correspondant à Valence
Gérard Méjean

BRETAGNE

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE MOBILISE PLOUGASTEL

A la suite d'un accident, élus et habitants travaillent à l'amélioration de la circulation

UN accident a bouleversé la commune de Plougastel-Daoulas, dans le Finistère, le matin du 10 décembre 1992. Séverine, qui se rend à l'école, traverse la route pour monter dans le car de ramassage. Elle est fauchée par une voiture. Les faits se sont produits sur un axe réputé dangereux, la rue du Père-Guénaël, une ancienne route départementale à forte circulation.

La mort de cette jeune fille de quinze ans a déclenché dans la commune un mouvement de remise en question de la sécurité. L'émotion a été d'autant plus vive que le père de Séverine est l'un des responsables de l'Association des transports scolaires, à l'origine des circuits de ramassage des enfants. *« Le drame a frappé les consciences*, explique le maire, André Le Gac (divers gauche). *Mais je sais que les gens ont la mémoire courte et c'est pour cela que nous avons créé tout de suite une commission de sécurité. »*

Douze personnes en sont devenues membres : des élus, des parents d'élèves, des retraités, un père d'enfant handicapé, le commandant de la brigade locale de gendarmerie, et André Kerdoncuff, trente-neuf ans, le père de Séverine, qui a voulu y participer pour que le malheur survenu dans sa famille soit une manière d'obtenir une meilleure protection de la collectivité. La commission, au sein de laquelle il est chargé de faire connaître tous les problèmes signalés par la population, a permis de faire évoluer les choses.

En quelques jours, avec l'aide des services techniques de la communauté urbaine de Brest, dont Plougastel est membre, un plan d'aménagement de la rue du Père-Guénaël est sorti des cartons. Il a été décidé de donner à cet axe un caractère urbain pour diminuer la vitesse des véhicules et renforcer la sécurité des piétons au moyen de refuges. Coût des travaux : 6,6 millions de francs.

« La sécurité n'est ni de droite ni de gauche, elle doit être au centre de nos préoccupations », assure André Le Gac à la tête d'une municipalité à dominante écologiste. La commission de sécurité a entamé un cycle de réunions régulières afin de dresser la liste des points noirs dans la ville de Plougastel-Daoulas. Elle doit être l'organe de liaison entre l'administration et les habitants, et aussi un lieu de réflexion sur les aménagements de sécurité. *« Il fallait une vue générale, impartiale »*, explique le maire, car Plougastel devra aussi examiner d'autres dossiers.

Une rocade passe par une zone fortement urbanisée. Les riverains ont obtenu de la municipalité l'installation de ralentisseurs pour freiner la vitesse des voitures. Impossible de franchir ces « gendarmes couchés » à plus de 30 km/heure à moins de vouloir prendre un abonnement chez le garagiste. Hélas des noctambules, fâchés de devoir appuyer fortement sur le frein, signalent leur passage sur chacun de ces ralentisseurs par un coup de klaxon qui s'adresse aux habitants plongés dans le sommeil...

Sortie de la routine

Cette anecdote est l'occasion pour le maire de se demander si les ralentisseurs constituent le meilleur des remèdes à la vitesse excessive. Les bus et les camions étant pénalisés par ce dispositif dissuasif, André Le Gac plaide plutôt pour des aménagements paysagés conçus de manière à rétrécir les couloirs de circulation et pour un rond-point bien placé, dont la création ne coûte que 300 000 francs (les ralentisseurs reviennent à 120 000 francs). Il ne croit pas davantage que le meilleur moyen d'assurer la sécurité routière sur les routes de campagne de Plougastel-Daoulas, qui font le charme de cette commune où Fraisier a introduit, du Chili, en 1740, le célèbre petit fruit rouge, soit l'élimination des virages dangereux. *« Mieux vaut garder une sinuosité. »*

« En sortant de la routine, de l'usage, on trouvera des solutions, estime le maire. *Mais il faut faire appel au civisme des automobilistes. Nous roulons trop vite. »*

Malgré des opérations de sensibilisation et les efforts pour éliminer les zones à risques, la communauté urbaine de Brest connaît une nette recrudescence des accidents : 11 morts, 64 blessés grièvement atteints au cours des six derniers mois. Le conseiller délégué à la sécurité routière de la communauté urbaine, Jo Giéau, a appelé *« à réfléchir, en famille, à l'école, dans les associations de parents, dans les conseils d'école, dans les lieux où l'on travaille et se divertit, au changement de comportements pour stopper les accidents »*.

de notre correspondant à Brest
Gabriel Simon

CENTRE

L'ÉCOLE DU « GRAND MEAULNES » PERD SA MÉMOIRE

La restauration de ce bâtiment, fermé aux élèves en mars 1991, menace son authenticité

L'ÉCOLE d'Epineuil-le-Fleuriel, dans le Cher, a fermé ses portes au début mai. Pour de très grandes vacances qui devraient s'achever en septembre après les travaux de réhabilitation.

Ce bâtiment où Henri Fournier – le futur auteur du *Grand Meaulnes*, sous le nom d'Alain-Fournier – fut élève de 1891 à 1898, de l'âge de cinq ans à l'âge de douze ans, avait bien besoin d'être restauré. Les poutres des greniers et du préau accusaient le poids des ans. En mars 1991, la dernière récréation avait sonné, et cette école s'était mise en retraite de l'éducation nationale. Les trente-cinq gamins du bourg avaient émigré, de l'autre côté du village, dans l'ancienne école des filles.

Face à l'absence de projet de restauration, l'Etat s'était penché sur le devenir de ce lieu dont la description occupe la première page du roman d'Alain-Fournier et, avec le bourg, offre leur décor à 31 chapitres, sur les 46, du *Grand Meaulnes*. Une étude, à l'initiative du préfet du Cher d'alors, Roland Hodel, est lancée, dans la perspective d'une transformation en musée de ce bâtiment qui doit sa survie à Henri et Andrée Lullier, deux instituteurs épigones de M. et Mme Fournier.

Un lieu sans âme

Une société parisienne de communication et gestion – la société ARGOS – a analysé, sur quatre-vingts pages, les possibilités de mise en valeur du site. L'enveloppe prévisionnelle s'élevait à 6 millions de francs, et le parti pris *« le plus efficace en matière d'aménagement »* devait *« être celui de reconstitution à l'identique »*, de manière à faire *« croire aux visiteurs que la classe telle qu'Henri Fournier l'a connue vient de s'arrêter et qu'elle pourrait reprendre à tout moment »*. Cette étude, retenue globalement, prévoit un système d'audioguidage permettant de diffuser *« des explications et commentaires, des bruits d'école et de la musique »*, l'implantation d'écrans dans certaines pièces proposant des courts métrages rappelant le fonctionnement d'une telle école au début du siècle...

L'originalité de ce projet réside dans l'idée de percer un escalier entre l'un des trois greniers et l'ancienne salle des archives, endroit où Henri Fournier venait si souvent se réfugier pour s'adonner à la lecture.

Si ces travaux aboutissent, que découvriront les nouveaux visiteurs ? Un lieu de passage sans âme, exempt de tout ce qui faisait l'intérêt de ce lieu de référence où l'on plongeait voici peu de temps encore avec la délicieuse sensation d'honorer un rendez-vous avec les personnages de l'un des plus beaux livres sur l'adolescence.

La réhabilitation d'un lieu de mémoire n'est jamais aisée, tant il faut à la fois respecter l'intimité des souvenirs et offrir aux visiteurs le confort et la sécurité. Toutefois, à trop penser au bien-être du présent, on risque parfois de détruire irrémédiablement l'essence même de l'objectif visé. Curieusement, un « comité d'éthique » constitué de personnes que l'on ne peut accuser d'indifférence est jusqu'alors resté silencieux. Dommage qu'il n'y ait pas eu une seule voix pour s'élever contre cet acte irrémédiable...

de notre correspondant à Bourges
Patrick Martinat

BASSE-NORMANDIE

Un stade et un Zénith à Caen

A quinze jours d'intervalle, Caen a étrenné un stade de football de 21 000 places et une salle Zénith de 5 000 places. Dimanche 6 juin, le premier ministre Edouard Balladur a inauguré le nouvel édifice sportif, d'un coût de 150 millions de francs. Cette cérémonie a précédé une rencontre entre le stade Malherbe de Caen, qui vient de terminer en onzième position le championnat de France de première division, et l'équipe du Bayern de Munich.

Le 17 juin, Jacques Toubon, ministre de la culture, est venu visiter à Caen la nouvelle salle Zénith, troisième de France, dont la facture s'élève à 80 millions de francs. D'une capacité de 5 000 places, elle devait être « baptisée » par un concert de Jacques Dutronc samedi 19 juin, avant la sixième édition du festival A Caen la paix, début juillet, qui rassemblera une quarantaine d'artistes et des musiques de tous les pays.

A l'heure où l'agglomération caennaise vit une difficile réindustrialisation avec la fermeture de l'usine sidérurgique en novembre 1993, Jean-Marie Girault, sénateur-maire UDF-PR de Caen, assure que *« ces équipements majeurs permettent à Caen, dynamique et volontaire, d'affronter le XXIe siècle »*.

BOURGOGNE

Un plan HLM pour Mâcon

« Objectif qualité », c'est la priorité donnée par la ville de Mâcon à son parc de 5 390 logements HLM où vit près de la moitié de la population. La volonté municipale s'est concrétisée par la signature d'une convention avec l'office HLM, les partenaires s'engageant à faire évoluer leurs habitudes de gestion, de programmation et de participation financière.

En échange d'un effort de l'office pour moderniser son organisation, en créant des unités de gestion de proximité, la ville s'engage à participer aux grosses réparations et à l'entretien des logements et des immeubles pour un montant de 6 millions de francs. Elle consacrera également une aide financière de 20 000 francs par logement pour améliorer la qualité des prestations. En outre, la ville pourra, dans certains cas, mettre le terrain gratuitement à disposition si elle décide un programme de logements sociaux dans une zone choisie par elle.

HAUTE-NORMANDIE

La qualité de l'air s'affiche à Notre-Dame-de-Gravenchon

Les habitants de Notre-Dame-de-Gravenchon (Seine-Maritime), commune située au cœur du complexe industriel et portuaire de Port-Jérôme, proche du Havre, peuvent s'informer à tout moment sur le niveau de qualité de l'air qu'ils respirent par l'intermédiaire des panneaux municipaux électroniques. Entre les horaires de ramassage des ordures ménagères, les programmes de cinéma et les dates de conseil municipal, les Gravenchonnais peuvent savoir si leur atmosphère est *« acceptable, dégradée ou très dégradée »*, et s'il y a un risque de mauvaises odeurs.

En cas de qualité *« très dégradée »* de l'air, le degré de pollution par le dioxyde de soufre, caractéristique de la pollution d'origine industrielle, est précisé. Les indications sont données avec une moyenne sur les dernières 24 heures, comparée à la valeur de guide de la Communauté européenne. Les mises à jour quotidiennes se font à 7 heures, 12 heures et 17 heures, sept jours sur sept.

IMMOBILIER

LES PROPRIÉTAIRES DE LA CAPITALE

Suite de la page 19

Mais l'essentiel reste sa plongée dans les arcanes de la propriété parisienne. On y rencontre d'abord une respectable cohorte de 19 000 propriétaires particuliers qui s'adjugent un peu plus de 20 % des immeubles et des surfaces bâties *(voir le tableau ci-dessous)*. Ils sont les héritiers des bourgeois qui, lors de la Révolution, achetèrent à bon compte les biens de la noblesse et de l'Eglise. Ils profitent aussi des immeubles que leurs familles firent ériger tout au long du XIXe siècle, notamment à la faveur des grands travaux haussmanniens. Longtemps brocardés par les satiristes, aujourd'hui décimés par l'impôt sur la fortune et les droits de succession, leur nombre a diminué d'un tiers en vingt ans.

Ils sont remplacés par les gros bataillons d'une « race » jadis inconnue : les copropriétaires, 600 000 ménages des classes moyennes. Comme l'observe Georges Mesmin, député de Paris, ceux-là ont acheté leur logement d'abord comme *« un bien de consommation personnelle »* (2). Plus de 310 000 l'occupent encore. Beaucoup pensaient aussi en tirer un revenu, plus tard. Ainsi, 280 000 copropriétaires – provinciaux ayant effectué un placement ou Parisiens ayant déménagé – ont proposé leur ancien logement à la location.

La masse des 620 000 propriétaires ou copropriétaires particuliers ne doit pas faire illusion. En proportion, elle est moins importante qu'en province. Vingt-huit pour cent seulement des ménages parisiens sont propriétaires de leur logement contre 55 % pour la France entière. Dans la capitale, les particuliers subissent la formidable concurrence des services publics, des entreprises et des investisseurs institutionnels. Le premier d'entre eux n'est autre que la municipalité. Celle-ci possède non seulement la moitié de la surface de Paris (voirie, espaces verts et surfaces bâties) mais aussi 10 450 immeubles dont les plus prestigieux sont l'Hôtel de Ville, la Sorbonne et la tour Eiffel. Dans son patrimoine, on trouve pêle-mêle 75 églises, 60 bibliothèques, 600 écoles, 20 mairies d'arrondissement, des gymnases, des conservatoires, des salles de spectacles, des musées et des hôtels industriels. Le plus gros paquet est constitué des milliers d'immeubles sociaux que la Ville a fait construire depuis 1920. Cette municipalisation rampante fait de Jacques Chirac le propriétaire le plus puissant de la capitale.

Derrière la Ville viennent les entreprises qui possèdent les magasins, ateliers et bureaux nécessaires à leurs activités. Contrairement à ce qu'on pense, les banques, compagnies d'assurances et mutuelles n'arrivent qu'en cinquième position avec moins de 3 000 immeubles. Mais elles n'avouent pas tout. Grâce à ce que Patrice de Moncan appelle la « pierre-papier » – SCPI, SOCOMI et autres SII (3), – elles contrôlent sans doute des centaines, voire des milliers de bâtiments supplémentaires. Ces investisseurs ont raflé l'essentiel des solides immeubles haussmanniens du centre et de l'ouest parisiens. Bien entendu, l'Etat – héritier des monarques d'autrefois – a toujours été un gros propriétaire dans la capitale. Il détient près de 2 000 palais, hôtels particuliers, immeubles, musées et installations diverses.

Propriétaires	Nombre d'immeubles	%	Surfaces bâties (en milliers de m²)	% de la surface
Copropriétaires	54 222	49,99	49 932	50,35
Propriétaires particuliers	23 646	21,80	21 800	21,98
Ville de Paris	10 450	9,63	10 400	10,48
Sociétés commerciales	9 201	8,48	7 500	7,56
Banques, assurances, mutuelles	2 945	2,71	4 465	4,50
Sociétés financières et immobilières	4 817	4,44	3 500	3,25
Etat	1 997	1,84	1 300	1,31
Etats étrangers, divers	758	0,69	910	0,91
Eglise	328	0,30	350	0,35
Total	108 364	100	99 157	100

Source : Patrice de Moncan

La délocalisation de 15 000 fonctionnaires et les ventes de locaux correspondant seront de peu d'effets sur ce prestigieux patrimoine. Et même si la décentralisation a engendré dans les autres villes françaises la construction de nombreux édifices abritant les assemblées et les services des départements et des régions, Paris a peu de chances d'être détrôné dans ce domaine.

Dans la liste des propriétaires de Paris, l'Eglise arrive bonne dernière avec moins de 330 immeubles, pour la plupart des couvents concentrés dans les 5e, 6e, 7e et 14e arrondissements. Même avec les jardins attenants, ces 80 hectares et ces 350 000 mètres carrés bâtis ne sont que le maigre relief de la fortune foncière et immobilière que le pouvoir religieux détenait dans Paris sous l'Ancien Régime. Il est vrai qu'il assurait aussi des services sociaux et hospitaliers aujourd'hui laïcisés.

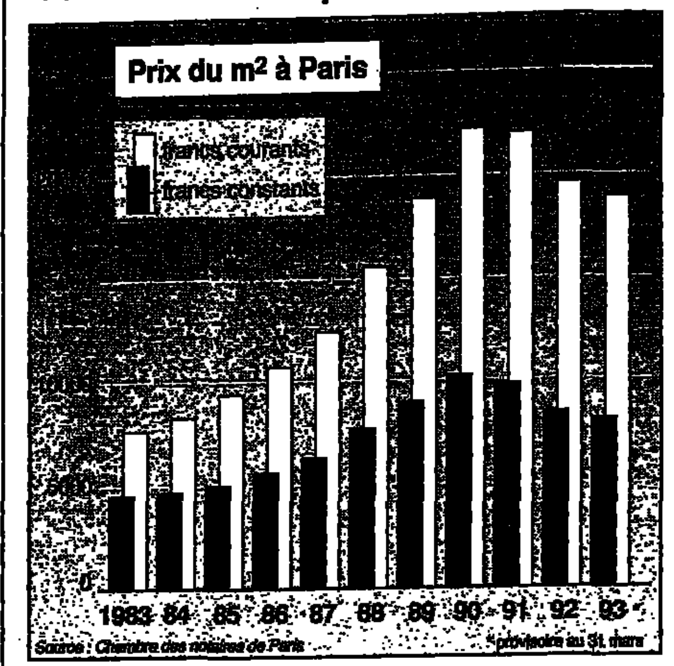
Quelle sera l'évolution de la propriété parisienne ? Patrice de Moncan prévoit la disparition progressive des propriétaires particuliers. Leurs biens devraient passer entre les mains de la municipalité, du « tiers-état » des copropriétaires et de cette nouvelle « noblesse » que sont les banques et les sociétés de placements immobiliers.

Marc Ambroise-Rendu

(2) *Urbanisme et logement : analyse d'une crise*, de Georges Mesmin, PUF 1992, 173 p., 138 F.

(3) SCPI : société civile de placement immobilier : SOCOMI : société immobilière pour le commerce et l'industrie ; SII : société immobilière d'investissement.

La chute des prix



Sept ans de hausse, deux ans et demi de baisse. Le prix des appartements anciens à Paris, qui avait augmenté de 200 % entre 1983 et 1990, a reculé depuis de 15 %, retombant ainsi nettement sous la barre des 20 000 francs le mètre carré. En francs constants, le phénomène est aussi impressionnant : un bond de 126 % pendant les sept premières années de la période suivi d'un recul de 20 %. Aujourd'hui, les prix ont retrouvé le niveau qu'ils avaient atteint vers la mi-89 (toujours en francs constants).

Bien évidemment, ces chiffres moyens recouvrent des réalités différentes selon la taille et l'emplacement des appartements. Grosso modo, les beaux quartiers et les grands logements ont été plus frappés par la crise que les autres. Aucun arrondissement ne dépasse plus les 30 000 francs le mètre carré, les prix s'étageant entre le VIIe (29 628 francs) et le XVIIIe (13 719 francs). Les logements de cinq pièces et plus ont perdu plus du quart de leur valeur entre 1991, année où ils avaient atteint leur maximum, et mars dernier où ils ne coûtent plus « que » 3 567 847 francs soit 8 fois le prix d'un studio (436 424 francs) et plus de 5 fois celui d'un deux pièces (668 589 francs en moyenne).

Reste à savoir si l'on a atteint un point bas. Ce n'est pas sûr : réagissant à la montée des prix, à la cherté du crédit et à celle des droits de mutation, inquiets pour leur avenir, les acheteurs ont déserté le marché. Depuis 1989, elles sont tombées de 40 300 à 24 446 en 1992. En présentant leurs dernières statisques, au début du mois de juin, les notaires expliquaient que, jusqu'ici, les mesures prises par le gouvernement pour relancer le logement avaient rencontré peu d'écho auprès de leurs clients. D'autant que, depuis le 1er juin, la taxe départementale frappant les transactions dans la capitale a été augmentée de 20 % pour être portée à 5 %.

STATIONNEMENT

PARKING AUTOMATIQUE A L'ESSAI

Le premier centre parisien de stockage mécanique de voitures a été mis en service

UN pavillon transparent de 30 mètres carrés planté sur le terre-plein central de la rue du Grenier-Saint-Lazare (3e arrondissement), c'est tout ce que les passants peuvent apercevoir du parking automatique qui vient d'être mis en service par la Ville. Une première dans l'histoire du stationnement automobile à Paris. Après Toulouse, Saint-Etienne, Tours, Decazeville et Cagnes-sur-Mer, la capitale s'est enfin décidée à expérimenter la nouvelle technique de stockage automatique des voitures.

Le principe est simple. Le conducteur pénètre avec son véhicule dans la cabine vitrée comme il le ferait dans une station de lavage. Puis il coupe le contact, descend, verrouille ses portes, introduit sa carte magnétique dans une borne, appuie sur un bouton et quitte l'édicule. Durée de la manœuvre : trente secondes. Tout le reste ensuite se déroule automatiquement, sans aucune intervention humaine, mais sous l'œil d'une caméra de surveillance reliée à un PC, quelque part en ville. La voiture disparaît dans les profondeurs et se trouve remisée dans l'une des 72 cases qui ont été aménagées sur 6 niveaux, au-dessous de la chaussée.

Pour récupérer sa voiture, le propriétaire fait les mêmes opérations en sens inverse : entrée dans la cabine, introduction de la carte, bouton. Une minute et demie plus tard l'ascenceur est allé chercher le véhicule dans son logement et le remonte à la surface. Le conducteur prend le volant et se mêle à la circulation.

Le parking de la rue du Grenier-Saint-Lazare a été construit par une société privée (*La Compagnie* générale de stationnement, du groupe Générale des eaux) qui est concessionnaire de la ville pour soixante-cinq ans ans. Elle met en vente les emplacements souterrains et pour la même durée au prix de 320 000 francs. La moitié des cases seraient déjà vendues. Les autres sont louées pour 1 900 francs par mois. *« Il s'agit pour nous d'une expérience,* a expliqué Françoise Ozanne, le patron de la direction de la voirie. *D'abord tester la fiabilité et la sécurité du système, ensuite étudier comment il s'intègre dans un quartier très encombré où l'espace est trop exigu pour construire des parkings souterrains classiques avec trémies d'accès, rampes de sortie et escaliers piétons. »*

Une solution inespérée

Pour l'usager, les avantages et les inconvénients du parcage automatique en sous-sol paraissent clairs. Le parking étant une sorte de coffre-fort en béton, inaccessible à quiconque sauf aux employés d'entretien et aux pompiers, il interdit toute tentative de vol, de pillage ou de dégradation. Le gain de temps est appréciable : trois minutes pour entrer et sortir la voiture contre un quart d'heure dans un parking ordinaire. En revanche, la formule est actuellement coûteuse et oblige le propriétaire à abandonner son véhicule à un mécanisme. Gare à l'étourdi qui oublie ses papiers dans la boîte à gants ou ses emplettes dans le coffre.

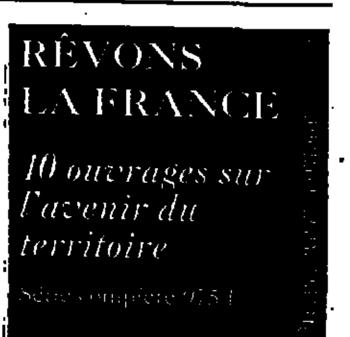
Pour les responsables urbains, le sytème offre une solution inespérée au casse-tête du parking résidentiel dans l'hyper-centre. Faute d'espace aussi bien en surface que dans le tréfonds, un parking classique était irréalisable rue du Grenier-Saint-Lazare. Voici 72 emplacements offerts aux habitants du quartier qui ne voyaient plus d'autre issue que de renoncer à leur chère voiture.

Jacques Dominati, maire de l'arrondissement et adjoint de Jacques Chirac, n'a pas caché que c'est à sa demande que le procédé du parking automatique a été introduit dans la capitale. Mais les études ont duré près de quatre ans car les services municipaux comme les sapeurs-pompiers ont multiplié les exigences. La compagnie concessionnaire a dû notamment doubler les appareillages de sécurité. D'où un prix de construction particulièrement élevé. Au point que la ville a subventionné l'opération à hauteur de 1,4 million de francs. Il est vrai qu'en surface le parc à ascenseur occupe trois fois moins d'espace qu'un parking à rampes et qu'en sous-sol chaque véhicule ne demande que 40 mètres carrés au lieu des 65 mètres carrés habituels.

Il était fatal que Paris, dont les quartiers du centre comptent parmi les plus densément occupés de France, en vienne un jour ou l'autre à la formule du parc automatique souterrain. Il est même surprenant qu'on n'y ait pas songé plus tôt.

Reste à savoir si les Parisiens l'adopteront. Et, dans cette hypothèse, si la ville est disposée à lancer et à subventionner d'autres réalisations du même genre. Qu'elle soit en mouvement ou à l'arrêt la voiture individuelle reste, décidément, l'une des commodités dont l'adaptation à la ville est l'une des *plus difficiles et des* plus dispendieuses.

M. A.-R.



I L E - D E - F R A N C E

HAUTS-DE-SEINE

LE RÉSEAU VERT PARTIRA D'ISSY

Le projet des écologistes est en train de voir le jour à l'ouest de la capitale

FAVORISER *«la communication à travers la ville»* : tel était l'objectif du projet proposé en 1989 par les écologistes de la capitale sous le nom de «réseau vert». Il s'agissait de créer, en zone urbaine dense, un réseau de rues paysagères avec rues piétonnes, pistes cyclables, aires de jeu et de détente. L'idée de départ qui consistait à créer des quartiers piétons par arrondissement, reliés entre eux par une voie piétonne et cycliste, est abandonnée au profit de deux axes se croisant dans chaque arrondissement.

Ce réseau devait permettre aux piétons et aux cyclistes de traverser Paris d'est en ouest et du nord au sud sans rencontrer une seule voiture.

Le système imaginé par les écologistes parisiens prévoit différents types d'aménagement. Tout d'abord, *«la rue du réseau vert»* réservée aux piétons et aux cyclistes, où le stationnement automobile est interdit. On y trouve de la verdure et des aires de jeu et de détente. Seuls les véhicules d'urgence, de livraison, des riverains et, dans certains cas, des transports en commun peuvent y circuler à vitesse réduite. De ces petites artères partent *«les rues résidentielles»* où le stationnement et la circulation des véhicules des riverains et de ceux des rues du réseau vert sont autorisés. Elles sont dotées de systèmes dissuasifs pour réduire la vitesse et éviter la circulation de transit. Le réseau est complété par le réaménagement, avec création de couloirs de bus ou de pistes cyclables en site propre, de boulevards, avenues, terre-pleins et contre-allées. Dans ces zones, la circulation automobile est autorisée en dehors des voies en site propre.

Le réseau s'étendrait, à terme, sur 328 kilomètres de voirie sur les 1 534 que totalise la capitale, se répartissant en 140 kilomètres de rues du réseau vert (soit moins de 10 % de la voirie totale de Paris), 86 kilomètres de «rues résidentielles» et 102 kilomètres de boulevards, avenues et contre-allées.

Une expérience pilote

Longtemps qualifié d'«utopie» par ses détracteurs, le réseau vert vient de franchir une nouvelle étape avec le vote à l'unanimité par le conseil régional d'Ile-de-France d'un budget de 6 millions de francs. Un million devrait être consacré aux études et les cinq autres aux premières réalisations. Cela a été obtenu grâce à la persévérance du groupe des Verts au conseil régional et de leur chef de file, Nitzia Faloci, par ailleurs présidente de l'Association réseau vert.

Prévu initialement pour Paris, avec des liaisons avec les villes de la petite couronne, c'est, en réalité, dans ces dernières que, dès 1994, le réseau vert d'Ile-de-France (RVIF) devrait voir le jour. André Santini, député et maire (UDF-PSD) d'Issy-les-Moulineaux, s'appuyant sur ses réalisations en matière d'amélioration de la qualité de la vie dont le plan municipal d'environnement et la préparation d'un plan d'occupation des sols (POS) vert, a posé la candidature de sa ville. Ce site et le XVe arrondissement de Paris viennent d'être retenus par le conseil régional d'Ile-de-France pour qu'y soit rapidement réalisé un projet pilote. Les premiers travaux concerneraient l'aménagement d'une liaison verte, l'allée des trois parcs, qui desservirait l'île Saint-Germain, l'héliport et le parc Citroën dans le XVe arrondissement.

Si la ville d'Issy-les-Moulineaux est prête à réaliser des aménagements sur son territoire, elle réfléchit également aux liaisons avec Paris par un franchissement du boulevard périphérique et avec ses deux voisines, Boulogne et Vanves, qui semblent intéressées par l'expérience.

A Issy-les-Moulineaux, le réseau sera réalisé dans l'esprit du projet initial, qui prévoit que les habitants puissent se rendre à pied ou à vélo dans les établissements publics, les gares, les écoles, les crèches, les installations sportives et même, s'ils sont employés dans une entreprise isséenne, à leur travail.

L'expérimentation pourrait rapidement faire école au nord-est de Paris cette fois, dans les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, satisfaits d'avoir obtenu, dès leur premier budget, 6 millions de francs permettant au réseau vert de devenir réalité. De leur côté, les Verts du conseil régional d'Ile-de-France sont bien décidés à poursuivre leurs efforts afin de voir tous les arrondissements de Paris relever ce défi lancé par les villes de la proche banlieue.

Jean-Claude Pierrette

SEINE-ET-MARNE

Concerts de jazz à domicile

Aujourd'hui, chez les Bassis, on improvise. Ce couple, âgé d'une trentaine d'années, reçoit des musiciens de jazz français : Patrice Caratini, contrebasse, Andy Emler, piano, François Jeanneau, saxophone, et Philippe Macé, vibraphone. Dans l'appartement en rez-de-jardin, situé dans un lotissement de Savigny-le-Temple, les canapés et les meubles ont été repoussés pour permettre à une vingtaine d'invités de goûter à cette musique.

Après une heure de compositions du quartette, l'un des invités prend place aux côtés d'Andy Emler pour un morceau à quatre mains. Tandis que Philippe Macé remballe un vibraphone un peu encombrant, la soirée se poursuit autour du buffet préparé par les maîtres de maison. On parle musique, l'occasion est trop rare d'avoir chez soi des artistes, et l'on évoque les festivals de théâtre à domicile programmés en 1990 et 1992 par La Coupole, scène nationale de Sénart. Le centre culturel est à nouveau le maître d'œuvre de cette série de concerts chez l'habitant qui doit se poursuivre en ville nouvelle jusqu'à la fin du mois de juin.

«Patrice Caratini habite à Combs-la-Ville, à deux pas de La Coupole, raconte Alain Grasset, codirecteur de l'équipement culturel avec Georges Buisson depuis 1985. *Lorsqu'il nous a proposé ce mini-festival à domicile, nous avons accepté. Cela correspondait à la politique culturelle de proximité que nous essayons de défendre, en collaboration avec l'Association départementale d'information et d'action musicale (ADIAM).»*

Avec environ 30 000 spectateurs pour une cinquantaine de spectacles et une centaine de soirées dans la saison, les trois salles de la scène nationale (deux à Combs-la-Ville, la troisième à Moissy-Cramayel) semblent avoir trouvé leur vitesse de croisière. La fréquentation n'est pas l'unique préoccupation des directeurs : *«Nous ne cherchons pas seulement à attirer les spectateurs,* explique Georges Buisson, *mais à poursuivre un dialogue que nous avons noué avec le public, il y a maintenant huit ans, dans une ville nouvelle où il n'existait aucun théâtre régional. Des réseaux de convivialité se sont créés autour de La Coupole grâce à des événements comme les deux festivals de théâtre à domicile, à l'existence de certaines troupes comme le Théâtre Varia de Philippe Sireuil cette saison, ou le quartet de Caratini aujourd'hui.»*

La Maison des musiciens

En acceptant de mettre sur pied cette série de concerts, l'équipe de La Coupole songeait moins à reproduire la formule déjà éprouvée des spectacles vivants en appartement qu'à s'associer au projet des musiciens. Ces musiciens qui résident en Seine-et-Marne (Emler et Macé à Lésigny, Jeanneau à La Houssaye-en-Brie) ont fondé il y a un an l'association la Scène-et-marnaise de créations musicales. Son but est de créer à terme une Maison des musiciens dans le département, de préférence en ville nouvelle de Sénart, en raison des liens entretenus avec La Coupole.

Le bâtiment dont rêvent Patrice Caratini et ses collègues serait *«un lieu de pédagogie, de création et de diffusion des musiques d'aujourd'hui ayant trait à l'improvisation, à la tradition orale et au rythme. Un orchestre modulable serait rattaché à cette Maison ainsi qu'un centre de recherches, une banque d'informatique musicale ou encore des stages pour les enseignants qui ne sont pas forcément familiarisés avec le jazz.»*

Pour des musiciens habitués aux rencontres et aux engagements ponctuels et dont la carrière tient donc de l'improvisation, à la scène comme à la ville, la création d'une telle institution peut paraître paradoxale. *«Il existe en France plus de deux mille cinq cents musiciens qui touchent au jazz de près ou de loin et qui ne disposent d'aucune structure,* répond le contrebassiste. *On vit toujours au coup par coup, d'où notre volonté de nous enraciner dans une région au plus près du public. C'est aussi le sens de cette expérience de jazz à domicile. Le projet s'inscrit en fait dans la logique de la décentralisation dont ont bénéficié des compagnies théâtrales ou chorégraphiques, mais que le monde du jazz ne connaît pas.»*

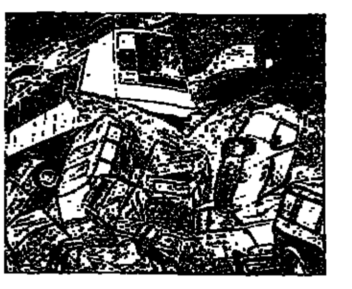
La Scène-et-marnaise, qui a déjà trouvé un écho favorable auprès du conseil général par le biais de l'ADIAM, entend maintenant convaincre la direction de la musique au ministère de la culture. Et en attendant de monter son orchestre modulable dans le cadre de la prochaine saison de La Coupole, le quartette se produira sur scène, lundi 21 juin, dans le cadre de la Fête de la musique.

de notre correspondant à Melun
Roland Puig

► La Coupole, rue Jean-Millet, 77380 Combs-la-Ville. Tél. : 64-88-69-11.

OFFRES D'EMPLOIS

DOSSIER



LE MÉTRO ARRIVE A TOULOUSE

LA VILLE PEAUFINE SON IMAGE DE MODERNITÉ

La capitale de l'aéronautique choisit un transport en commun automatique sans pilote

Le 26 juin sera leur jour. Ce samedi, les 650 000 habitants de l'agglomération toulousaine vont pouvoir découvrir leur première ligne de métro. L'inauguration devrait avoir lieu en présence du premier ministre, et les réjouissances se clore en musique avec un Toulousain, Claude Nougaro, et l'Orchestre du Capitole dirigé par Michel Plasson.

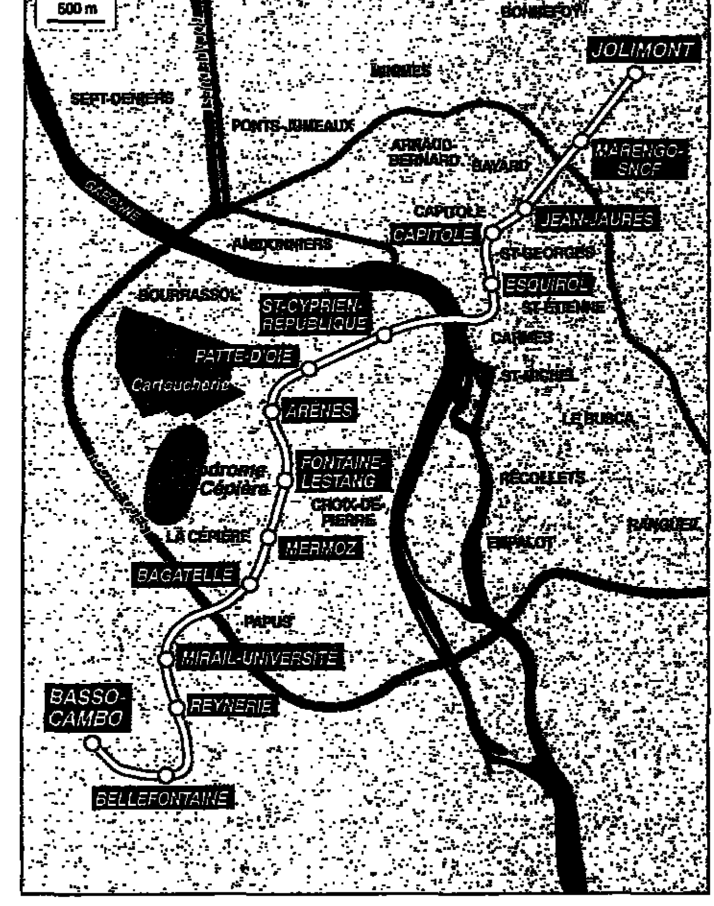
De Basso Cambo, dans le quartier du Mirail, à Jolimont, la ligne A dessert quinze stations en dix-sept minutes. Le métro parcourt 10 kilomètres à la vitesse de 35 kilomètres à l'heure. Lumineux, doté d'une architecture soignée, enrichi de quinze œuvres contemporaines, ce moyen de transport devrait séduire les Toulousains, ou au moins rassurer les plus inquiets d'entre eux.

Avec un intervalle d'une minute vingt aux heures de pointe et de six minutes la nuit, les rames du VAL (véhicule automatique léger) pourront transporter 120 000 personnes par jour. Le réseau d'autobus de l'agglomération a été réorganisé en fonction de la nouvelle ligne. Le voyageur pourra emprunter un autobus et terminer son trajet en métro, avec un ticket unique de 7 francs. Sur les quinze gares, quatre sont plus particulièrement connectées avec le réseau de surface. L'une d'elles est même directement liée à la desserte SNCF Toulouse-Colomiers.

Changer les habitudes au profit des transports en commun nécessite un effort global. A proximité des gares d'échange, un millier de places de parking incitent les automobilistes à déposer là leur engin polluant. Il le faut. Les rues étroites du centre-ville ne pourront plus longtemps se laisser asphyxier par les voitures.

LE 7 juillet 1957, les derniers tramways cessaient de parcourir la ligne numéro 1 entre Saint-Michel et les Ponts-Jumeaux, remplacés par des autobus. Trente-six ans plus tard, la ligne 1 du métro, de Jolimont à Basso-Cambo, est mise en service. Entre-temps, beaucoup d'études, de débats, de projets remisés aux oubliettes, ont eu lieu. Très tôt, les Toulousains ont réalisé que le bus ne réglerait pas les problèmes de circulation de leur ville, legs de l'histoire occitane, que nul Haussmann n'avait jamais redessinée.

Du métro ou d'un moyen de transport approchant, Toulouse parlait depuis une trentaine d'années, depuis que les rues devenaient impraticables à la circulation automobile. Avec les années 80, la ville s'est inventé un avenir européen, et a cherché, y compris dans les transports en commun, des emblèmes de modernité. Faciliter les déplacements, voire repenser la ville, et offrir au regard extérieur une image forte, ce double objectif explique, associé au contexte politique local, l'épuisante querelle qu'ont instruite majorité et opposition municipale, socialiste surtout, ainsi que diverses associations d'usagers. Ces derniers craignant qu'à trop courir *le symbole on en oublie l'objectif !*



La voie de l'audace

Quand, le 18 mai 1984, un an après l'élection de Dominique Baudis (UDF) comme maire, le conseil municipal se prononce pour la réalisation de trois lignes de métro, dont deux de type véhicule automatique léger (VAL), le conseil général de la Haute-Garonne, à majorité socialiste, fait de même, sans pour autant opter pour tel ou tel système, comme réticent encore à suivre la capitale régionale sur la voie de cette audace. Toulouse se veut alors la première ville au monde de moins d'un million d'habitants à choisir un transport en commun souterrain.

Depuis vingt et un ans les études s'accumulaient, qui préconisaient une solution en site propre, mais de surface. Le Syndicat mixte des transports, qui gère les réseaux dans l'agglomération et associe une cinquantaine de communes à la métropole, avait rejeté la solution enterrée comme étant trop onéreuse. Même position pour l'Agence d'urbanisme, qui envisageait alors la mise en service d'un système au sol pour le début de 1984. Pourtant, en 1980 – nul ne sait vraiment qui lança l'idée, – le passage en souterrain du centre-ville est évoqué. L'esquisse d'un métro qui attendra encore quatre ans avant de prendre forme.

Un vote historique

Les études, celle du Comité économique et social, celle, nouvelle, du Syndicat mixte, concluent à la faisabilité d'un métro. Pourtant, les décisions du conseil municipal comme du conseil général, puis l'engagement, au mois d'octobre 1984, de Laurent Fabius, alors premier ministre, à financer la ligne à hauteur de 500 millions en francs constants, n'ont pas eu immédiatement raison de toutes les réticences, calculées ou sincères.

« Il n'y a pas un métro pour la droite, et un tramway pour la gauche », déclare alors Dominique Baudis, qui ajoute : *« La preuve, à Lille, Pierre Mauroy a choisi le VAL. »* Quand les uns parlent prix de revient et réseau d'agglomération, les autres jurent que la fiscalité des ménages ne pâtirait pas d'un métro financé, pour partie, par *« la taxe transport »* à la charge des entreprises. Ils avancent que le réseau d'agglomération sera créé par une réorganisation des services de bus. Voilà un métro investi, dès l'origine, de toutes les nouvelles vertus toulousaines. *« Airbus pour les résultats commerciaux, et Concorde pour la technologie »*, proclamait alors Dominique Baudis.

Coup de théâtre, presque cocasse parce que révélateur du climat politique toulousain, en 1985. Premier acte, Léon Eeckhoutte (PS), président du Syndicat mixte et président du conseil général, perd son fauteuil au Syndicat, au profit de Guy Hersant, premier adjoint au maire de Toulouse. Deuxième acte, le Syndicat se prononce pour le VAL. Les voix se partagent, Guy Hersant, président, usant alors de sa voix prépondérante, fait pencher le Syndicat en faveur du système conçu par Matra. Un vote historique qui laissera quelques traces d'amertume dans les rangs socialistes, convaincus d'avoir été trahis par un des leurs.

En février 1987, le tracé définitif de la ligne 1 est arrêté. Le chiffre de 120 000 passagers quotidiens est avancé pour les quelque 10 kilomètres qui vont traverser Toulouse d'est en ouest. Les premiers travaux débutent le 18 avril 1988, tandis que la Caisse des dépôts et consignations obtient, pour trente-cinq ans, la concession de l'ouvrage confié à la société Métropole Transport Développement (MTD) qui s'engage à livrer le métro le 1er juillet 1993, pour un coût de 3 315 millions de francs.

Ouvert en 1989, le chantier s'achève trois ans après pour le gros œuvre. Des entreprises nationales et internationales se sont partagé un marché de 1,160 milliard de francs. Les parties souterraines ont fait l'objet d'une attention particulière, on craignait alors des difficultés de percement dans le sous-sol de la capitale. Deux tunneliers, joliment appelés Brennus et Clémence, furent requis pour cette tâche. Le passage sous les voies SNCF imposa même, en raison de la mauvaise qualité des sols, l'emploi d'une technique originale par congélation des terrains.

Des découvertes archéologiques

A l'occasion du creusement de certaines stations, Esquirol et Capitole notamment, d'intéressantes découvertes archéologiques ont été faites et largement exploitées. Délai et enveloppe budgétaire tenus, ce chantier, qui a employé jusqu'à 1 353 salariés, a cependant été endeuillé par deux accidents mortels. Le second œuvre, évalué à 500 millions de francs, a permis à plus de cent cinquante entreprises, dont les deux tiers étaient originaires du Sud-Ouest, de se familiariser avec un secteur nouveau pour elles.

En novembre 1992 le VAL circule. Quelques centaines de privilégiés ont le droit de découvrir Toulouse en sous-sol pour une pré-inauguration qui a permis de réceptionner l'ouvrage (*le Monde* daté 13-14 décembre). Ce VAL, dont la construction peut passer pour un exemple de maîtrise des coûts et des délais, renforce l'image de Toulouse, métropole européenne, haut lieu de la technologie de cette fin de siècle. L'expérience dira si l'agglomération et ses habitants y gagneront dans leur vie quotidienne.

de notre correspondant à Toulouse
Gérard Vallès

LE DISTRICT : UN ESSAI A TRANSFORMER

Quatorze communes de l'agglomération toulousaine ébauchent enfin une organisation collective

DEUX cent cinquante sportifs toulousains ont été les premiers, le 6 juin dernier, à éprouver physiquement la « consistance » du nouveau district dit du Grand Toulouse. Sur des vélos tout terrain, ils ont accompli en cinq heures le tour des quatorze communes ayant accepté d'envisager ensemble leur avenir. Le vainqueur de cette épreuve dominicale, Robert Aubry, un champion local, a parcouru les 140 kilomètres à la vitesse moyenne de 28 km/h. La coupe récompensant un tel exploit lui a été remise par Dominique Baudis en personne. En organisant cette journée sportivo-médiatique, le maire de la Ville rose, qui est aussi président du district, voulait attirer l'attention de ses administrés sur le « regroupement » dont il a été l'artisan. Un autre exploit quand on connaît le contexte.

N'ayant jamais bénéficié d'un aménageur comme le baron Haussmann ou le préfet Delouvrier, l'agglomération toulousaine s'est étendue sans contrainte, en doigts de gant, le long des nationales, des voies ferrées et désormais des autoroutes qui s'y croisent en un formidable nœud de communication. Son diamètre atteint aujourd'hui 25 kilomètres. C'est un patchwork de quartiers historiques, de lotissements pavillonnaires, de cités HLM et de villages ruraux entrelardé de zones industrielles, d'universités et d'hypermarchés. Cette marée urbaine a même réussi à enserrer quatre aéroports.

Trois opportunités

Dans ce conglomérat disparate s'activent plus de 625 000 personnes, soit le quart de la population totale de la vaste région Midi-Pyrénées. Toulouse détient par ailleurs deux records de France : celui du nombre de voitures par ménage et celui des mètres carrés de grande surface par tête d'habitant. Entreprises publiques délocalisées de Paris et firmes privées débarquant d'Amérique ont le choix entre une cinquantaine de zones d'activités qui se font concurrence. Quant au schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) qui, depuis 1981, est censé canaliser le développement des 63 communes urbaines entourant le Capitole, il n'a cessé d'être violé et se trouve en « révision ».

Si par nécessité les municipalités ont été contraintes de se regrouper au sein d'une trentaine de syndicats techniques (transports en commun, ordures ménagères, adduction d'eau, égouts, etc.), ceux-ci se chevauchent et s'entremêlent jusqu'au délire. En tout cas, aucune autorité de coordination n'existait jusqu'ici.

Au centre, Toulouse, forte de sa population (366 000 âmes) et de son territoire (11 850 hectares, soit davantage que Paris), fait figure de « grand méchant loup ». Autour s'éparpillent une soixantaine de mini-royaumes divisés par des querelles de personnes et des oppositions idéologiques. Or Dominique Baudis a réussi le tour de force d'en rallier 13, ses plus proches voisins, alors qu'ils sont dirigés par des hommes qui représentent l'éventail politique français à peu près complet. Parmi ces communes figurent 8 localités de 10 000 à 30 000 habitants, dont certaines sont économiquement fort bien dotées (Colomiers et Blagnac, par exemple).

Pour opérer ce regroupement « historique », le maire de la Ville rose a profité de trois opportunités : la loi de février 1992 qui encourage fortement la coopération intercommunale, la mise en révision du SDAU et la signature avec l'Etat d'un « contrat de ville » impliquant 25 communes dans la politique en faveur des banlieues défavorisées. Et il a procédé en douceur. Des mois de négociations, des simulations financières afin que chacun évalue les avantages et les charges de l'opération et, surtout, le respect du choix des communes périphériques pour l'une des formules proposée par la loi : le district. Une association si peu contraignante qu'on la suspecte de rester une *« coquille vide »*.

Des commandos de prospecteurs

Toulouse, qui héberge près des trois quarts de la population des « quatorze », a consenti à n'avoir que la moitié des voix au conseil et au bureau du district. Tel était le prix à payer pour que le regroupement communal soit porté sur les fonts baptismaux en décembre 1992. Pour Toulouse, une date tout aussi historique que celle de juin 1993 marquant l'inauguration du métro. Résultat : avec ses 30 000 hectares et ses 501 000 habitants, le district du Grand Toulouse est en importance le premier de France. Ses compétences théoriques ou ses ambitions sont vastes. Il veut organiser progressivement une coopération dans quatre domaines : l'implantation de nouvelles entreprises, la répartition des logements sociaux, la politique d'environnement, et, accessoirement, l'urbanisme de l'agglomération.

Malheureusement, les moyens ne sont pas à la hauteur de ces objectifs. Le district ne siège pas dans les commissions révisant le SDAU et ne peut pas disposer à sa guise de l'agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine (30 techniciens et 17 millions de francs par an). Il ne figure ni dans le syndicat des transports en commun de l'agglomération ni dans la société d'économie mixte qui a conçu et réalisé le métro.

Pour le programme local de l'habitat, qui doit répartir plus équitablement les logements sociaux, le district ne fera que des études et des suggestions. Les communes resteront libres de les accepter ou pas. *« Nous chercherons un consensus et nous le trouverons »*, promet M. Baudis.

Pour le développement économique, le district se heurte à un redoutable concurrent qui a dix ans d'avance sur lui : le Sicoval (syndicat intercommunal de la vallée de l'Hers). Au départ simple syndicat groupant 6 localités rurales de la banlieue sud-est, cet organisme est aujourd'hui une communauté de 33 communes disposant du fameux Innopole de Labège.

Sur ce vaste complexe sont installés 330 entreprises, plusieurs établissements scolaires, un centre de congrès, des hôtels et un Carrefour géant. Six mille personnes y travaillent. Particularité : l'institution touche directement les taxes professionnelles, en affecte une partie à son propre développement et répartit le reste aux collectivités adhérentes.

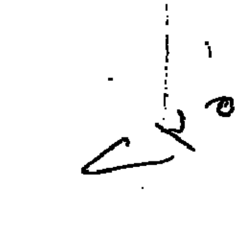
Sicoval a six autres zones d'activités en projet ou en cours de création et vient d'engager deux commandos de prospecteurs installés l'un à Innopole et l'autre à Paris. Cette communauté, qui groupe 40 000 habitants sur plus de 20 000 hectares, a les dents longues. Elle veut maîtriser l'aménagement de son territoire et s'en est donné les moyens réglementaires. C'est elle, par exemple, qui décidera de la densité des constructions. Claude Ducert, patron du Sicoval, et Dominique Baudis, président du district voisin, conviennent l'un et l'autre qu'ils devront s'entendre. Mais pour l'heure, ils se font concurrence pour attirer les entreprises.

Un outil pédagogique

Finalement, la seule compétence que les « quatorze » ont concédé au district est celle des sapeurs-pompiers. Elle absorbe 75 % du budget. Celui-ci, alimenté par un supplément à la taxe professionnelle, est modeste : 100 millions de francs cette année. Compte tenu de la récession, il n'augmentera guère dans un avenir immédiat. Commentaire de M. Baudis : *« Il faudra faire mieux avec le même argent. »*

Le Grand Toulouse n'est donc qu'une ébauche, un outil pédagogique accoutumant 14 maires à s'asseoir autour d'une table. On est loin de l'instrument d'aménagement dont aurait besoin l'agglomération. Mais sa création a, paraît-il, dissuadé son président, Dominique Baudis, d'accepter l'un des maroquins qui lui étaient proposés par Edouard Balladur. Il est vrai qu'avec son district nouveau-né, son métro tout neuf, dix autres projets et une tourmente économique à traverser, Toulouse a, plus que jamais, besoin d'un pilote.

de notre envoyé spécial
Marc Ambroise-Rendu



DOSSIER

LE MÉTRO ARRIVE A TOULOUSE

DES « GALERIES » SOUTERRAINES

Claires et lumineuses, les quinze stations s'ornent chacune d'une œuvre contemporaine

L'IMPATIENCE taraude la Ville rose. Depuis que les palissades des chantiers ont disparu, les Toulousains n'ont de cesse de pouvoir glisser leur nez à travers les grilles de « leur » métro, sévèrement gardé pour le moment. Et avec la verve des gens du Midi, ils promettent une inauguration haute en commentaires colorés. En attendant, les stations gardent leur mystère, et les œuvres qu'elles abritent continuent d'aiguiser la curiosité.

Ce n'est pas la première fois que l'art pénètre dans un métro, mais Métropole transport développement (MTD), la société concessionnaire, a choisi de lui accorder une dimension particulière. Délibérément contemporaines, les œuvres sont présentes d'un bout à l'autre de la ligne, des banlieues à la place du Capitole. Aujourd'hui, ils sont plusieurs à se disputer la paternité de cette idée. La réalisation en revient sans conteste à MTD. Cette filiale de la Caisse des dépôts et du Crédit local de France a su trouver sur son budget global (*trois milliards de francs*) les dix millions nécessaires. La somme est importante dans le monde du mécénat artistique.

Pour autant, les sous-sols du métro ne vont pas se transformer en galeries d'exposition. Les milliers de personnes qui vont les parcourir chaque jour ne vont pas tous se muer en amateurs avertis. Alors, les créateurs ont relevé le défi complexe d'inscrire, sans dénaturer, leur travail dans un espace particulier. Bien qu'ils soient intervenus après les architectes, le pari semble réussi : les œuvres n'apparaissent ni plaquées comme un décor, ni dressées sur un piédestal, mais intégrées chacune dans sa station.



Lancé à l'hiver 1991, le concours a retenu quinze artistes d'âge, de notoriété et de sensibilité très différents (1). Pourtant, parce que chacun a accepté d'adapter sa démarche, il se dégage une sensation d'ensemble des quinze gares, sans priver chacune de son identité. Plafond bas, sobrement rectangulaire, la salle des billets de Bagatelle serait sans doute la plus « parisienne » de toutes, si Dimitry Orlac n'y avait réinventé la lumière. Ses néons bleus gravés affleurent le sol, ses éclairs rouges reflètent leurs fragments colorés dans les miroirs inclinés qui se perdent dans le faux plafond métallique. Les enfants de ce quartier difficile l'appellent déjà la « salle de bal ».

Les escaliers qui s'engouffrent précipitamment vers les quais de Jean-Jaurès, en centre-ville, sont, eux, éclaboussés de soleil. Au-dessus, vingt-six poutres implantées de façon irrégulière, maintiennent les murs latéraux. Les deux cercles rouges de Felice Varini s'appuient sur cette blanche forêt horizontale. En fait, ils semblent au contraire en jaillir puis disparaître au fur et à mesure de la descente. Combien de temps la magie de cette anamorphose opérera-t-elle ? Usure des regards, usure des miliers de pas et de mains qui se posent, les artistes semblent appréhender l'avenir avec une certaine sérénité.

Le blanc domine

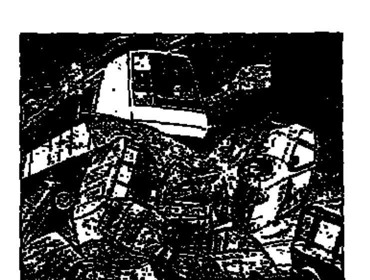
Si les architectes, différents pour chaque station, ont souvent imprimé leurs couleurs au carrelage présent partout, le blanc domine. Grâce aux puits de lumière naturelle qui les trouent dès que possible, les gares frappent par leur clarté. Ascenseurs en surface, escalators : le métro de Toulouse est accessible à tous. Ainsi l'ont voulu ses concepteurs, à l'inverse des souterrains de Paris, vieux, sombres, et surtout inquiétants selon les enquêtes locales. Les couloirs ont donc été réduits au maximum. Les stations sont concentrées sur elles-mêmes, souvent ouvertes sur les différents niveaux. N'étaient les « portes palières » qui bordent les quais, les « vitres anti-suicide » comme les appellent les professionnels, rien n'évoque le danger.

Au total, le métro toulousain apparaît plutôt gai et sage. Alors *les Hélices* de Takis, *l'Arbre fermé, arbre ouvert* de Daniel Coulet, *les Signaux lumineux* de Beate Honsell-Weiss, *l'Aire de jeux* des frères Di Rosa constitueront probablement des repères forts dans ce nouvel univers plutôt lisse.

L'art n'aime pas les compromissions. Chacun des créateurs a cependant accepté les contraintes de l'intervention dans un espace public. Certains en ont joué. Sur les célèbres traces bleues d'Olivier Debré qui rayent la station Arènes, se découpe une curieuse petite boîte jaune : le signal d'alarme de l'escalator. Mais, les compromis ont surtout été le lot de l'équipe de MTD.

Faire accepter aux entreprises de retravailler les éclairages, revoir les panneaux indicateurs, déplacer des câbles pour offrir à une sculpture l'environnement souhaité n'a pas dû être facile, surtout avec le souci constant des échéances du chantier. Aujourd'hui, on se félicite mutuellement. *« Ils ont été très attentifs à notre démarche. En retour, nous leur avons montré que les artistes savent travailler sérieusement »*, analyse Daniel Coulet. *« Ils nous ont beaucoup appris »*, conclut Guy Claverie, de MTD, dans un discret soupir de soulagement. Deux semaines avant l'inauguration, l'eau était encore loin de couler dans toutes les fontaines.

Il faut dire que le creusement des galeries a donné lieu en certains points à d'importantes opérations d'urbanisme de la ville. L'autopont de la Patte-d'oie a été supprimé. Noël Cuin a donc travaillé non seulement dans la station, mais aussi sur ce rond-point complètement réaménagé.



L'emplacement des anciennes arènes est occupé par un nouveau lycée et des immeubles de logements. Il s'agit cette fois d'une des opérations d'accompagnement de MTD. La société concessionnaire a aussi rénové complètement un immeuble cossu, dans le hall duquel débouche la station Esquirol. Il lui restera à le commercialiser. En attendant de concourir pour les réalisations de la prochaine ligne du métro toulousain.

Martine Valo

(1) François Bouillon, Jean-Paul Chambas, Daniel Coulet, Noël Cuin, Olivier Debré, Hervé et Richard Di Rosa, Jean-Louis Garnell, Bernard Gerboud, Guy-Rachel Grataloup, Beate Honsell-Weiss, François Morellet, Dimitry Orlac, Giulio Paolini, Takis, Felice Varini.

UNE NOUVELLE VITRINE POUR MATRA

Livré dans les temps, le VAL doit permettre à la société de démarcher d'autres clients

ALORS que le projet de métro de Bordeaux piétine, et que celui de Rennes est remis en cause (*le Monde* daté 30-31 mai), l'occasion est donnée à l'entreprise française de démontrer son savoir-faire. Après le VAL de Lille, qui fête ses dix ans d'exploitation, celui de Toulouse est la deuxième réalisation française, en zone urbaine, d'un métro léger intégralement automatique, pour Matra Transport.

Sans pilote, le VAL est un métro léger guidé électroniquement. La fréquence et la vitesse de ses rames s'ajustent automatiquement au flux quotidien des passagers. Réalisé en site propre, c'est-à-dire dans une voie qui lui est uniquement réservée, il peut atteindre la vitesse de 80 km/h, mais sa vitesse d'exploitation a été fixée à 35 km/h. Spécialiste des automatismes intégraux, Matra Transport a acquis une compétence technologique qui place la société loin devant ses principaux concurrents. Cette maîtrise en matière d'automatisme permet d'apporter un service sans faille en termes de sécurité. Depuis la mise en service du premier VAL, en 1983, Matra n'a eu à déplorer aucun accident.

Le dispositif de sécurité est renforcé par la mise en place de portes palières vitrées, qui ne laissent aucun interstice entre la voie et le quai. Ce moyen de transport est propre et assez silencieux, car il fonctionne à l'énergie électrique. Des pneumatiques lui assurent une circulation sans beaucoup de bruit.

Une deuxième ligne à l'étude

Les rames grises, rehaussées d'un trait rouge, ont été construites par *GEC-Alsthom*. Elles sont composées de deux voitures non séparables, de deux fois 12,5 mètres. Elles sont d'une largeur de 2,06 mètres, ce qui donne d'ailleurs son nom au modèle. Le VAL 206 français est plus étroit que le VAL 256, modèle export conforme aux normes américaines que Matra Transport a déjà exporté à Chicago et à Taïpeh (*le Monde* du 15 juin). Ces rames comprennent 154 places (44 assises et 110 debout) : elles pourront donc accueillir jusqu'à 8 000 passagers à l'heure.

Au prix de 7 francs, les Toulousains pourront ainsi traverser leur ville de nord-est en sud-ouest, en dix-sept minutes. La ligne A, terminée aujourd'hui, est longue de dix kilomètres, dont un kilomètre aérien, six souterrains, et trois en tranchée couverte. Elle relie le quartier du Mirail à Jolimont, en passant par l'université de sciences sociales, les deux gares SNCF de *Saint-Cyprien et de Matabiau* et le centre-ville.

Avant l'an 2000, elle devrait être prolongée de deux kilomètres, et se voir complétée par une ligne B, longue de treize kilomètres et destinée, en particulier, à desservir les deux autres universités de Toulouse situées au centre-ville et dans le quartier de Rangueil.

Le Syndicat mixte des transports a décidé, en juillet 1988, que l'exploitation de la ligne Mirail-Jolimont serait concédée à Métropole transport développement. La structure de MTD est composée à 51 % de son capital par le groupe Caisse des dépôts, une partie directement, une autre par le biais de sa filiale transport Transcet, et la dernière partie par le Crédit local de France. Les 49 % restants du capital sont répartis entre la Société d'économie mixte locale exploitante SEMVAT (25 %), Matra Transfinex (19 %) et des investisseurs locaux pour 5 %. D'une durée de trente ans, la concession de service public concerne aussi l'exploitation du réseau local de transport de surface (bus et autocars).

La construction du VAL s'est en effet accompagnée d'une rénovation du réseau de surface, et d'une modification des itinéraires afin de créer des correspondances entre les stations du VAL et les lignes de bus. A terme, l'ambition est à la fois de redessiner et de rénover l'ensemble du réseau de transport urbain de l'agglomération toulousaine. Pour l'occasion, un nouveau système pour la distribution des billets est aussi prêt à entrer en service. Les prévisions à l'origine du projet ont évalué le trafic annuel à environ 35 millions de déplacements. Sur la trajectoire de la ligne, la densité de population par kilomètre de ligne se situe autour de 11 000 personnes, soit un nombre légèrement inférieur à celui de Lille, mais tout à fait suffisant pour espérer une gestion en équilibre de l'exploitation de la ligne.

Les objectifs de trafic visent à porter le nombre des usagers des transports en commun de l'agglomération toulousaine de 200 000 à 240 000 par jour, soit une augmentation d'ensemble de 20 % du trafic. La modification du tracé des lignes d'autobus, synchronisées avec les stations du métro, devrait drainer des utilisateurs de l'un vers l'autre. La gestion par une même entité, la SEMVAT, de la ligne de métro et des lignes de bus est un gage de cohérence de l'ensemble.

Sur le plan financier, le VAL de Toulouse constitue une autre bonne surprise pour Matra Transport. Livré dans les temps, voire avec une semaine d'avance sur la date initialement prévue, ce métro n'a pas dépassé le montant de son enveloppe budgétaire, qui était de 3,3 milliards de francs. Le chantier n'a souffert d'aucun retard. Financé par emprunts, le projet a reçu une subvention de l'Etat de 500 millions de francs. Un versement transport, porté à 1,5 % des gains de productivité en raison du transfert sur le VAL d'une partie du réseau de surface, ainsi qu'une augmentation des tarifs complètent le dispositif.

Alain Beuve-Méry

Une enquête des étudiants

« Le métro à Toulouse ». Pourquoi pas *« de Toulouse »*, comme on est de *« quelque part »* ? Parce que, précisément, il ne s'agissait pas de décrire par le menu ce métro pourtant novateur à bien des égards. Il fallait interroger la ville dans ses rapports avec ce nouveau mode de transport.

Pendant six mois, cinquante-deux étudiants des trois universités toulousaines – ce qui signifie une approche pluridisciplinaire, ont travaillé sous la direction d'Alain Faujas. Il en est sorti un livre de 171 pages (1). La table des matières témoigne de la curiosité de ces étudiants : le prix du futurisme, le miracle financier, la circulation en centre-ville, la part du rêve… Sans oublier les nécessaires rappels historiques. Le fond est universitaire, mais le style doit beaucoup aux enquêtes journalistiques, ce qui facilite la lecture de cet ouvrage. Certes, les étudiants n'ont pas épuisé le sujet et, sur des questions aussi difficiles que l'intégration des habitants des quartiers défavorisés, ils auraient pu, par exemple, analyser des cas « étrangers », histoire de donner un peu d'air à leurs réflexions, même s'ils notent justement qu'un métro ne remplacera jamais une véritable politique de la ville.

Fier ou sceptique ! Les Toulousains balancent entre ces deux attitudes. Fiers de s'être donnés en exemple à bien d'autres cités, sceptiques sur l'efficacité, sur le fonctionnement, sur l'avenir.

G. V.

(1) *Le Métro à Toulouse*, travail d'enquête et d'étude réalisé par les étudiants des universités toulousaines, en collaboration avec le journal *le Monde*. Edité par les presses de l'Institut d'études politiques de Toulouse, 171 p. 50 F.

Rouen : chantiers en cours

Laurent Fabius (PS), qui préside depuis 1989 aux destinées du Syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) de l'agglomération de Rouen, gestionnaire des transports en commun, a inventé une terminologie nouvelle : le métro-bus. Une expression pour désigner un réseau de transports en commun en site propre, de 11 kilomètres de long, qui, du nord au sud de l'agglomération, en franchissant la Seine, comporte un tronçon commun et deux branches. Il doit entrer en service à la fin de 1994.

Avant que le premier adjoint au maire du Grand-Quevilly succède à la présidence du SIVOM à Jean Lecanuet, alors maire de Rouen, on parlait de *« métro léger »*. Il s'agissait en fait d'un projet de tramway du type de celui de Grenoble mais qui, à Rouen, aurait les caractéristiques d'un métro souterrain dans la traversée du centre historique. Sur la rive gauche de Rouen puis dans la traversée des communes de Sotteville-lès-Rouen pour une branche, du Petit-Quevilly et du Grand-Quevilly pour l'autre, il retrouverait les allures d'un tramway, avec un parcours alternant viaducs et trémies.

Le tunnelier en action

En 1988, le comité du SIVOM avait franchi une étape en adoptant l'avant-projet sommaire. Avec la garantie d'une subvention de l'Etat, le métro léger de Rouen était sur les rails, malgré les fortes réticences du PS.

On pouvait donc craindre un abandon du projet lorsque la majorité du SIVOM a changé en mars 1989. Mais au bout de quelques semaines, Laurent Fabius annonçait la prochaine mise en chantier du métro-bus. Mêmes tracés, mêmes matériels, seule nouveauté : l'inscription dans la terminologie de la complémentarité avec les autobus traditionnels.

Le maire de Sotteville-lès-Rouen, le rocardien Pierre Bourguignon, n'a jamais caché son enthousiasme pour le métro, instrument rêvé d'un rééquilibrage de l'agglomération en faveur des communes populaires de la rive gauche de la Seine.

Ainsi, en l'absence d'un schéma d'urbanisme opérationnel, le métro-bus va sans doute organiser autour de lui le développement de l'agglomération. Un rôle que le commissaire enquêteur chargé d'évaluer l'intérêt d'un prolongement d'une des lignes au-delà de Sotteville-lès-Rouen, vers un campus universitaire en gestation, n'a pas voulu lui faire jouer. L'absence d'un projet d'urbanisme précis l'a conduit à donner une conclusion défavorable à l'enquête.

A mi-parcours, on constate que la construction du métrobus n'a finalement déchaîné que peu de passions. En situation d'opposant au SIVOM, le maire de Rouen, François Gautier, comme son prédécesseur Jean Lecanuet, n'a aucune marge de manœuvre depuis que le chantier a été ouvert. Les trous béants des futures stations qui jalonnent le tracé dans la ville ne demandent qu'à être recouverts le plus vite possible. Le tunnelier spécialement conçu pour une portion du réseau souterrain devra aller vite pour rendre vie à la rue Jeanne-d'Arc, axe majeur de la cité. Seules les incertitudes sur l'emplacement d'une station en centre-ville retarderont d'un an la mise en service du tronçon nord.

De leur côté, Laurent Fabius et Yvon Robert, premier vice-président du SIVOM, enregistrent consciencieusement toutes les doléances de la ville de Rouen et présentent ensuite la facture au SIVOM, qui les accepte. Tout a été fait pour prévenir les mouvements d'humeur : création d'un fonds d'indemnisation pour les commerçants victimes du chantier, radio-guidage pour les automobilistes empêtrés dans les embouteillages, édition d'un journal des fouilles archéologiques…

Les inévitables polémiques au sein du comité du SIVOM portent plus sur le devenir du réseau après l'achèvement de sa première tranche. La droite reproche à Laurent Fabius d'avoir négligé, pour quelques centaines de mètres, le CHU de Rouen et privilégié le sud de l'agglomération et ses alliés communistes en préconisant un prolongement vers Saint-Etienne-du-Rouvray. Le maire de Rouen et son collègue de la ville universitaire de Mont-Saint-Aignan préféreraient aussi que le métro rejoigne les plateaux nord. Un débat qui de toute façon ne pourra pas être tranché avant les premiers tours de roues du métro-bus.

de notre correspondant à Rouen
Etienne Banzet

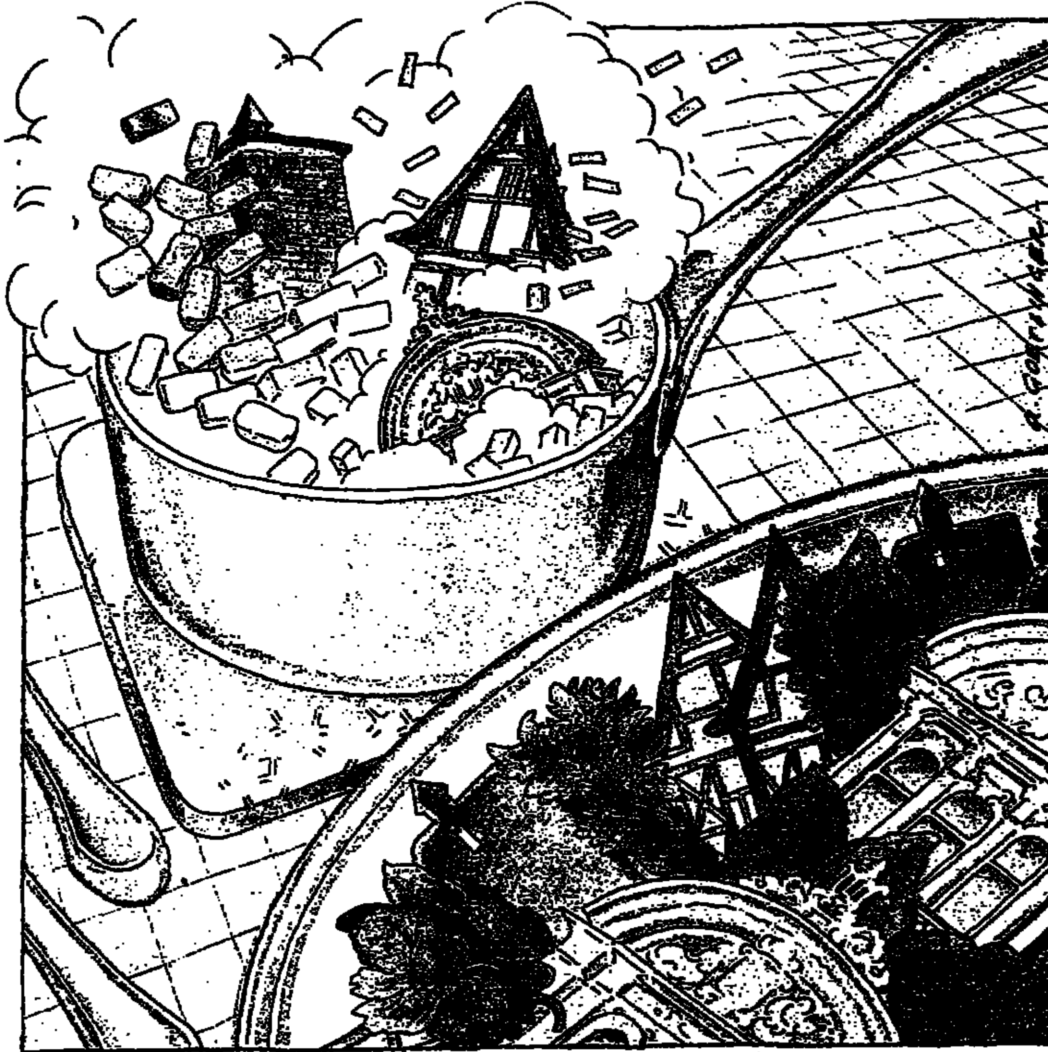
ROANNE

L'eau et la bouche

AU début, il y a Troisgros. Que dire d'autre d'une ville qui a peint sa gare SNCF aux couleurs rose et vert, celles de l'escalope de saumon à l'oseille inventée par la famille de restaurateurs ? D'ailleurs, à Roanne, de Jean Auroux, maire (PS) depuis 1977, à Pierre Brissot, président de la chambre de commerce et d'industrie, et ancien patron de l'Arsenal, tout le monde en convient : *«Les Troisgros sont parfaits. Ils jouent le jeu à fond.»*

Le jeu ? Celui de promouvoir une ville dont la rigueur d'un hiver économique qui se prolonge met à mal la prospérité ancienne. Dans cette difficile traverse, Pierre Troisgros et son fils Michel ne ratent pas une occasion de parrainer une promotion de l'IUT, ou d'inscrire un vin des côtes roannaises sur leur carte, pour la plus grande gloire de Roanne. Ils aimeraient tant que la ville, comme eux, vous mette l'eau à la bouche...

Alors, Troisgros jusqu'à l'obsession. Depuis qu'en 1930 Jean-Baptiste, le Père fondateur, limonadier à Chalon-sur-Saône qui *«ne voulait pas que ses enfants grandissent dans une arrière-salle sans lumière»*, a posé ses valises ici, au bord de la nationale 7, près d'une cour en plein air, le nom Troisgros et la ville ont uni leur destin. Le dimanche, 60 des 100 convives du restaurant sont roannais, mais même ceux qui n'ont pas eu le privilège – menu à 490 francs, menu surprise à 740 francs – de s'asseoir à l'une des tables, ni celui qui l'accompagne obligatoirement de serrer la main du maître de maison, de parler avec lui ou avec son fils, puisque l'accueil est aussi soigné que la cuisine, tous les habitants de Roanne les aiment, ces Troisgros, et tous s'enorgueillissent de pouvoir, un mardi ou un jeudi, les rencontrer au *«marché paysan»*, comme dit Pierre. Et puis, le florilège touristique ne décrit-il pas Roanne comme *«cette ville, vous savez, où la gare se trouve en face de chez Troisgros»* ?



Les dieux fuient le hasard. Déjà, au XVe siècle, Roanne était fameuse par ses hôtelleries, réputation confirmée deux cents ans plus tard. Et le rimeur Berchoux, glorieux auteur local de *la Gastronomie*, le confessa sans contraintes mais en alexandrin : *«Un poète jamais ne valut un dîner.»* Roanne détiendrait encore, paraît-il, le record national du nombre de boutiques de pâtisserie par bouche d'habitant. Exploit auquel n'est peut-être pas étrangère la *praluline*, brioche fourrée aux amandes et noisettes grillées, créée par Auguste Pratus, meilleur ouvrier de France, au milieu des années 50.

Pour se faire pardonner sa gourmandise, Roanne prétend qu'elle doit sa fortune à l'eau. Pruderie toute lyonnaise qui confirme bien l'ascendant de la capitale rhodanienne sur la sous-préfecture de la Loire, au détriment de Saint-Etienne, son chef-lieu administratif. L'affirmation n'en est pas moins vraie. *Rodumna* viendrait du celte *rodo*, gué. Va donc pour l'eau qui fera de Roanne le grand carrefour médiéval à la croisée des routes nord-sud par le fleuve royal et Auvergne-Bourgogne. Après 1750, les longues *rambertoises* y chargeront le charbon de Saint-Etienne pour l'emporter à Paris.

L'eau cependant, dans ces terres sans excès jetées à l'exacte frontière entre langue d'oc et langue d'oïl, n'abuse pas de la situation. Le thermalisme n'enfièvre plus la région. La source de Saint-Alban, prospère sous le Second Empire, se contente aujourd'hui de produire une eau de table capable de rivaliser avec celle plus connue, *et badadi et badada*, captée au sud du département... près de Saint-Etienne. Quant à la source de Sail-les-Bains, ses bienfaits pour la peau, constatés au temps de Caracalla, pourraient lui valoir une seconde jeunesse qu'elle transmettrait aux curistes, si le projet qu'un ancien rugbyman prépare avec l'appui du maire de Roanne voit le jour.

Avant de couler vers Roanne, l'eau a la politesse de ne pas se précipiter. Elle s'attarde dans trois barrages. Deux, dans la montagne bourbonnaise, emmagasinent l'eau que les Roannais trouveront à 3,85 francs le mètre cube, *«la plus douce et la moins chère de France»*, selon le maire de Roanne, de surcroît président *du seul district existant dans le* département. Le troisième barrage, Villerest, inauguré en 1984 et qui a noyé en partie les gorges de la Loire, devait régulariser le cours du fleuve. Faute du barrage de Serre de la Fare plus en amont, c'est raté. Le plan d'eau vanté comme base de loisirs a le niveau capricieux et la pollution facile.

Ce n'est pas la première fois que l'eau fait un mauvais coup à la ville. *«La Loire a été mieux aimée des rois que de la République»*, regrette Jean Auroux. Le port de Roanne, port *«le plus au centre de la France»* finit à peine de démonter ses installations pour se muer en port de plaisance. Les touristes embarqueront sur le canal de Roanne à Briare et, à la belle saison, les amateurs de musique seront les hôtes de la péniche *Prospérité*. Même l'Arsenal, devenu GIAT-Industries, construit ici en 1917 à cause de la batellerie, n'est plus ce qu'il était. De 3 300 en 1987, les effectifs du personnel sont tombés à 2 254 aujourd'hui. Le maire s'est démené pour obtenir la commande de presque quatre cents chars Leclerc par les émirats arabes unis. Cela n'a pas sauvé son siège de député aux dernières élections, et ne suffira vraisemblablement pas à sauver l'Arsenal. Au dire de Pierre Brissot, ancien directeur de l'établissement et président de la chambre de commerce depuis deux ans, elle garantit cinq années de travail, mais au quart seulement de l'effectif.

Le temps n'est plus où deux *salaires par foyer, bien souvent* l'homme dans la mécanique, la femme dans le textile, la maille en particulier, assuraient aux Roannais un bien-être discret. Cette année, pour la première fois depuis toujours, la Foire, la grande Foire d'automne, n'aura pas lieu. La concurrence internationale pose des problèmes dont on sait bien que la solution n'est pas à Roanne lorsqu'on entend Jean-Pierre Tcherkes, expert-comptable, raconter qu'un de ses clients, fabricant de bonneterie, peut acheter à l'étranger des tee-shirts tout confectionnés 1,50 franc pièce. On tiendrait d'ailleurs pour inédite cette situation si l'on ne trouvait dans les manuels du siècle dernier le récit de grandes protestations locales *«contre le coton étranger»*.

La dureté des temps impose à la ville de sortir d'un enclavement dont elle s'accommodait jusqu'à présent sans trop de tourments

Marquée par de longues grèves à la fin du siècle dernier, *«deuxième berceau du collectivisme»* selon Jules Guesde, terre d'élection d'une CGT longtemps puissante qui, au début des années 70, à l'époque de la splendeur des ARCT (Ateliers roannais de constructions textiles), possédait un chalet luxueux et, comme le patron, un avion (1), cette ville de tradition ouvrière conserve pourtant de beaux restes industriels. La société Démurger détient le ruban bleu mondial de la fabrication de scies à métaux. Michelin continue de confectionner ici ses pneus haut de gamme. Marcelle Griffon, Devernois, Chacok pérennisent le prêt-à-porter féminin de qualité. Des Allemands ont racheté Peaudouce et les Papeteries Navarre de Roanne livrent 14 millions d'enveloppes par an.

De nouvelles entreprises ont vu le jour, innovantes comme Médinov créée en 1982, qui fabrique des prothèses et a déposé 15 brevets l'an dernier. Le Roannais s'est doté d'un abattoir moderne d'une capacité annuelle de 15 000 tonnes et dont le coût de 60 millions de francs représente le plus gros investissement de la municipalité, tandis que Georges Pralus a *mis au point*, à Briennon, le *«sous-vide»* et l'*«atmosphère contrôlée»*.

A part GIAT-Industries et l'hôpital avec ses 1 500 emplois, aucune entreprise n'atteint plus toutefois les 1 000 salariés. Certains voient dans cette évolution une cause de la défaite de Jean Auroux aux législatives. Le maire ancien ministre, qui, sans conteste, a embelli la ville, a plus investi pour elle qu'il ne l'a nantie. *«Nous sommes peut-être allés trop vite, trop loin»*, s'interroge-t-il parfois. Et de prédire : *«L'histoire nous rendra justice»*.

Avec sa Maison de la productique, qui forme des techniciens et ingénieurs, fait des simulations en hydraulique – elle a effectué la plus grande partie des calculs de relèvement de la plate-forme Ekofisk, – met un Centre d'Infographie textile ultramoderne à la disposition des entreprises, avec la Maison de la formation continue, avec l'université et ses 1 236 étudiants, la ville de Roanne s'est préparée pour l'avenir. Le travail a souvent été réalisé par une coopération entre la municipalité, socialiste et communiste, et la chambre de commerce. Le maire PS et l'homme qui présida celle-ci pendant près de dix ans, Yves Le Gaillard, entrepreneur en bonneterie soutenu par le RPR, se sont affrontés lors des *législatives*. Tous deux ont été battus par le jeune Yves Nicolin, émule de Pascal Clément, collaborateur de Gérard Longuet et que le PR, selon Yves Le Gaillard, *«lui a jeté dans les pattes»*. Ce qui laissera des traces et n'incitera guère le perdant de droite à aider le nouveau député UDF dans sa marche vers la mairie de Roanne.

En attendant, la ville rappelle aux investisseurs incertains qu'elle dispose d'équipements qui lui donnent des airs de préfecture : un scanner à l'hôpital, quinze gymnases, une patinoire olympique et une salle sportive de 3 000 places, 40 % de foyers abonnés au câble, deux classes pour enfants mal-entendants, sans parler de la présence d'un juge d'instruction et d'un commissaire des renseignements généraux. Qu'elle est capable d'innover aussi en matière sociale comme en atteste la procédure de médiation pénale que le procureur de la République, Xavier Ronsin, soutenu par la mairie, a pu *«mettre sur pied très rapidement»* avec la présidente du tribunal de grande instance, Dominique Rolin. Que le Festival des arts de la table créé en 1987 pour faire entrer en relation les fabricants qui concourent aux plaisirs de la table : faïenciers, tisseurs de nappes, orfèvres et verriers, se porte de mieux en mieux.

Sommée par la dureté des temps de sortir d'un enclavement dont elle s'accommodait sans trop de tourments, Roanne reste un bijou qui tempère ses éclats pour ne pas masquer la beauté de son écrin. Du sous-préfet à l'étudiant, tout le monde vous le dit : les environs de la ville sont superbes. *«A moins de 10 kilomètres de ma porte, je peux contempler toutes les nuances de vert»*, confie en expert Geneviève Becquart, conservateur du musée Joseph-Déchelette.

Pierre Troisgros – encore lui pour en finir – sourit : *«En trois minutes, je suis aux champignons, à la pêche ou au tennis»*. La position de Roanne évoque, à ses yeux amusés de gentillesse et de talent, un trèfle à quatre feuilles. Au nord, le Charolais et ses bœufs, le Beaujolais et ses vins. A l'est, le Lyonnais et Lyon. Au sud, la grande plaine du Forez, les étangs, la chasse. A l'ouest, les sapins, l'Auvergne, les sports d'hiver. *«Si on dit : je vais à la campagne, on a le choix entre les quatre points cardinaux tous plus beaux les uns que les autres.»* Que dire d'autre ?

de notre envoyé spécial
Charles Vial

(1) *Le Pays roannais*, hebdomadaire régional, 28 juillet 1985.

Prochain article : SAINT-BRIEUC

Le bonheur de la France

Une poutre de l'hôtel particulier devenu Musée Joseph-Déchelette, à un jet de pique de la sous-préfecture, signe, au dire du conservateur, la date d'achèvement de la bâtisse : 1789. C'est un détail, bien sûr, qui n'a rien à voir avec le choix fait par Jean Auroux de doter le *musée de la ville de Roanne* d'un trésor tout révolutionnaire : une collection de céramiques façonnées au temps de la Révolution française. Les coïncidences, parfois, sont éloquentes. Roanne s'est ainsi identifiée comme une ville fière de cette époque.

Il y a de quoi. Ces quelques années-là qui firent aussi la France ont suscité une richesse artistique méconnue. La faïencerie française était en crise dans ce XVIIIe siècle finissant. Les ateliers de Provence subissaient la concurrence illicite des productions italiennes, moins chères. Les produits anglais se glissaient dans la porte ouverte par le traité de Vergennes de 1786. Et Roanne prospérait. Toutes les pièces exposées ne proviennent pas des manufactures roannaises, mais un grand nombre sont dues à l'atelier de Sébastien Nicolas, qui connut son heure de gloire à Roanne de 1772 à 1796.

Bois, assiettes, plats à barbe ou saladiers relatent les *événements de Versailles* et de Paris, avec quelque retard, ou les traduisent dans les vicissitudes de la vie roannaise. La prise de la Bastille n'apparaît qu'à l'automne 1789. L'imagerie populaire s'est emparée des antagonismes locaux entre les bateliers et les riches marchands, et le thème du marinier *porte-drapeau* revient à maintes reprises. Ailleurs, un paysan ploie sous le poids d'une épée et d'une croix : *«Je suis las de les porter.»* L'allusion aux «Trois ordres réunis» est datée de 1791.

La collection de 800 pièces a été rassemblée en 1988 par le maire de Roanne à l'orée du Bicentenaire de la Révolution française. Pour le célébrer, certes, mais aussi pour rappeler aux Roannais – et aux autres – que la ville compta jusqu'à sept manufactures de faïence. Avec l'aide d'un prêtre ami, le père Mancey, Jean Auroux acquit quelques lots. L'apport le plus important fut celui de la collection Louis Heitschel. Mise à prix 9 millions de francs, elle pesait lourd. Le maire en obtint 3 de son ex-collègue ministre Jack Lang, et 1 d'un mécène. La ville, qui consacre déjà 600 000 francs par an au fonctionnement du musée, fit le reste.

Le «musée de charme» qu'est Joseph-Déchelette réserve d'autres surprises, comme ce portrait d'une jeune Italienne, belle à vous faire prendre sur-le-champ un pied-à-terre à Roanne. Le conservateur, Geneviève Becquart, veut aussi guider les 15 000 visiteurs annuels vers d'autres civisations. Du 8 juillet au 21 novembre, l'exposition *«Les terres secrètes de Samarcande»* présentera des céramiques du VIIIe au XIIIe siècle.

Pourquoi, alors, après avoir visité ces terres cuites pétries dans la capitale de Tamerlan, ne pas refaire un détour par l'exposition permanente de céramiques révolutionnaires ? Histoire de savourer encore cette maxime définitive inscrite au fond d'un plat à barbe : *«Mourir pour la Constitution.»* Ou de rêver devant cette assiette de grand feu polychrome de 1790, où un prêtre, soucieux de livrer à ses paroissiens les dernières nouvelles du royaume, laisse tomber du haut de sa chaire sur deux citoyens-patriotes qui n'en demandaient pas tant : *«Je vous annonce le bonheur de la France.»*

C. V.

► Musée Joseph-Déchelette, 22, rue Anatole-France, 42300 Roanne. Tél. : 77-70-00-90. Ouvert tous les jours *sauf mardis et jours fériés*.

Chiffres

■ **Sous-préfecture** du département de la Loire, Roanne *compte 41 756 habitants.*

■ **L'agglomération**, qui *réunit* neuf communes, compte 77 160 habitants et se situe au soixante-douzième rang du classement effectué par l'INSEE des cent premières agglomérations de France métropolitaine.

■ **Résultats des élections municipales du 12 mars 1989 :**

I., 26 598 ; V., 16 237 ; A., 38,95 % ; E., 15 460.

Union gauche (Auroux, PS, m.), 9 446 (61,09 %), 35 élus (1 ext. g., 10 PC, 15 PS, 3 MRG, 6 maj. p.).

Union droite (Guérin, RPR), 6 014 (38,90 %), 8 élus (4 UDF, 3 RPR, 1 div. d.).

■ **Résultats du référendum sur l'Union européenne du 20 septembre 1992 :**

I., 24 171 ; V., 16 017 ; A., 33,73 % ; E., 15 412.

Oui	7 898 (51,24 %)
Non	7 514 (48,75 %)

• *Dans la série «Cités»*, le Monde *a déjà publié : Arras* (daté 15-16 novembre 1992) ; *Saint-Malo* (daté 22-23 novembre) ; *Mâcon* (daté 29-30 novembre) ; *Perpignan* (daté 6-7 décembre) ; *La Rochelle* (daté 13-14 décembre) ; *Rodez* (daté 20-21 décembre) ; *Lisieux* (daté 27-28 décembre) ; *Valenciennes* (daté 3-4 janvier 1993) ; *Aurillac* (10-11 janvier) ; *Troyes* (17-18 janvier) ; *Tulle* (24-25 janvier) ; *Blois* (31 janvier-1er février) ; *Albertville* (7-8 février) ; *Angers* (14-15 février) ; *Périgueux* (21-22 février) ; *Vesoul* (28 février-1er mars) ; *Bastia* (7-8 mars) ; *Thionville* (14-15 mars) ; *Arles* (21-22 mars) ; *Colmar* (28-29 mars), *Le Havre* (4-5 avril), *Saint-Quentin* (11-12 avril), *Auxerre* (18-19 avril), *Carcassonne* (25-26 avril), *Versailles* (9-10 mai), *Calais* (16-17 mai), *Annecy* (23-24 mai), *Bayonne* (30-31 mai) *et* (6-7 juin) *et Bègles* (13-14 juin).



